

CRÉER

CRÉER CHAQUE JOUR LE DESJARDINS DE DEMAIN

La base du modèle d'entreprise coopératif n'a pas changé depuis un siècle et demi : il s'agit de l'union de personnes visant à satisfaire des besoins qu'elles ont en commun. Toutefois, l'environnement économique et financier, la nature et la complexité des besoins à combler ainsi que les moyens et la technologie disponibles évoluent au fil du temps.

Créer chaque jour le Desjardins de demain, c'est tout mettre en œuvre pour être toujours en mesure de répondre efficacement aux besoins en évolution de nos membres.

C'est miser pour ce faire sur l'écoute et le dialogue. C'est compter sur l'expertise et l'engagement de nos dirigeants élus et de nos employés.

Créer chaque jour le Desjardins de demain, c'est prouver que le modèle coopératif peut être performant tout en faisant une place centrale à l'humain. C'est aider concrètement les personnes et les collectivités à se développer, à accroître leur bien-être et à mieux résister aux crises économiques et financières. C'est générer de la prospérité durable.

Créer chaque jour le Desjardins de demain, c'est démontrer, dans nos caisses comme dans nos collectivités, que l'étonnant pouvoir des coopératives nous aide à bâtir ensemble un monde meilleur !

UNE MISSION TOUJOURS ACTUELLE, UNE VISION D'AVENIR ET DES VALEURS FORTES

Depuis plus de 110 ans, Desjardins travaille à bâtir la prospérité des personnes en s'appuyant sur les valeurs de la coopération pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients. Cela se traduit notamment par une offre de produits et services diversifiés, sécuritaires et accessibles ainsi que par une contribution au développement des collectivités dans lesquelles évoluent ses membres et clients.



MISSION

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de notre champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux ;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de nos membres, de nos dirigeants et de nos employés.

VISION

Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada, inspire confiance dans le monde par l'engagement des personnes, par sa solidité financière et par sa contribution à la prospérité durable.

VALEURS

- L'ARGENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN
- L'ENGAGEMENT PERSONNEL
- L'ACTION DÉMOCRATIQUE
- L'INTÉGRITÉ ET LA RIGUEUR DANS L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE
- LA SOLIDARITÉ AVEC LE MILIEU

TABLE DES MATIÈRES

Le modèle coopératif: créateur de prospérité durable	3
Créer une vie associative pour les membres	4
Créer de la prospérité au pays et dans le monde	5
Message de la présidente	6
Créer chaque jour ce qui rend Desjardins différent – COOPMOI	10
Créer une Année internationale des coopératives exceptionnelle	12
Créer un engagement qui ne se dément pas	13
Créer une Fondation inspirante pour les jeunes	14
Créer l'avenir avec les leaders de demain	15
Structure démocratique	16
Assemblée des représentants	17
Bilan du Plan d'évolution du Mouvement	18
Conseil d'administration	20
Orientations stratégiques de la planification 2010-2012	21
Créer chaque jour des projets qui misent sur la coopération et l'engagement	22
Créer chaque jour des conditions propices à l'accroissement de la satisfaction des membres et des clients	24
Créer chaque jour des façons de faire pour favoriser la croissance et l'innovation	26
Créer chaque jour des conditions pour renforcer la rentabilité et la solidité financière	28
Créer chaque jour un milieu professionnel qui stimule le leadership et la mobilisation	29
Créer l'Institut coopératif Desjardins de demain	31
La collection Desjardins d'œuvres d'art	32
Créer de grands événements pour échanger et innover	34
Créer la fierté Desjardins	36
L'empreinte coopérative et sociale de Desjardins	38
Rapport de gestion du Mouvement des caisses Desjardins	44
États financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins	120
Une gouvernance coopérative à valeur ajoutée	205
Glossaire de termes financiers	220

NOTES AU LECTEUR

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

ENGLISH VERSION

The English version of this annual report is available upon request.

Le présent rapport annuel a été produit par la vice-présidence exécutive Communications du Mouvement Desjardins (direction principale Gestion de la marque et Commandites) et la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière du Mouvement Desjardins (vice-présidence Comptabilité, Normalisation et Divulgaration financière).

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone: 418 835-8444
Sans frais: 1 866 835-8444
Télécopieur: 418 833-5873

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues. Conception graphique: lg2boutique / Réalisation: lg2fabrique / Photos: Éventus7 / Impression: J.B. Deschamps / Imprimé au Canada

LE MODÈLE COOPÉRATIF : CRÉATEUR DE PROSPÉRITÉ DURABLE

Pour assurer la protection de ses membres, sa croissance et sa pérennité, Desjardins a toujours mis le renforcement de sa base de capital au premier plan. Cette façon de faire s'inscrit dans la continuité des principes mis de l'avant par son fondateur, Alphonse Desjardins, qui insistait sur l'importance de bien capitaliser chaque caisse. Dans un contexte économique où la prudence est toujours de mise, la justesse de cette approche s'est maintes fois avérée appropriée. Aujourd'hui, Desjardins jouit d'un excellent niveau de capitalisation et figure au dix-huitième rang des institutions financières les plus sûres au monde selon le relevé de mi-année du magazine new-yorkais *Global Finance* publié en mars 2012. Notons que Desjardins se classait au vingtième rang en 2011. Cela constitue un gage de sécurité de plus pour ses membres et clients. Desjardins met également à la disposition de ces derniers, dans leur intérêt et par l'intermédiaire d'un vaste réseau, une offre de service intégrée que ses employés et ses dirigeants élus perfectionnent sans cesse, avec succès.

FAITS SAILLANTS

- 5,6 millions de membres de caisses
- 44 645 employés
- 5 366 dirigeants élus
- 401 M\$ redistribués aux membres et à la collectivité en 2011
- 422 caisses au Québec et en Ontario
- 888 centres de services au Québec et en Ontario
- 43 centres financiers aux entreprises au service de plus de 400 000 entreprises au Québec et en Ontario
- 2 559 guichets automatiques au Québec et en Ontario
- 122 bureaux de courtiers en assurance dans l'Ouest canadien (Western Financial Group inc.)
- 146 bureaux de courtage de fonds communs de placement en Ontario et dans les Prairies (Financière MGI inc.)
- Présent dans 33 pays grâce à Développement international Desjardins
- 1 582 M\$ d'excédents après impôts et avant ristournes aux membres
- Actif de 190,1 G\$
- Ratio de capital de première catégorie de 17,3 %

DES PROJETS ET DES PARTENARIATS STRUCTURANTS

Desjardins a réalisé en 2011 des acquisitions et des partenariats importants, dont l'achat de Western Financial Group inc. et de Financière MGI inc.

Western Financial Group inc. possède le réseau de courtiers en assurance le plus important de l'Ouest canadien. Servant plus de 550 000 clients dans 103 communautés, ce réseau regroupe 122 bureaux situés au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il distribue des produits d'assurance de dommages aux particuliers et aux entreprises. Il conçoit et distribue aussi des produits d'assurance vie et d'assurance pour animaux domestiques.

Financière MGI inc. se spécialise dans le courtage de fonds communs de placement et regroupe plus de 225 conseillers dans 146 bureaux situés principalement en Ontario et dans les Prairies. Elle distribue également des produits et services d'assurance et d'épargne-retraite collectives. Avec cette acquisition, Desjardins Sécurité financière (filiale d'assurance de personnes du Mouvement Desjardins) a élargi son réseau de distribution pancanadien, qui comprenait déjà SFL Partenaire de Desjardins Sécurité financière, Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

Desjardins a aussi conclu des ententes avec Staples Canada et Citi Cards Canada grâce auxquelles les Services de cartes Desjardins feront l'acquisition des cartes de crédit des magasins Staples/Bureau en Gros. Cette transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2012.

Desjardins a également conclu avec Coast Capital Savings une entente lui permettant de continuer à offrir à cette coopérative d'épargne et de crédit, qui est la deuxième en importance au Canada, sa gamme de produits de carte pour les particuliers et les entreprises.

Du côté de l'Europe, un accord de coopération est intervenu entre le Crédit Mutuel (en France) et le Mouvement Desjardins. Cet accord vise entre autres à mieux accompagner les membres particuliers et entreprises, par la prospection de marchés et un appui à d'éventuelles missions commerciales. Les deux groupes se sont entendus pour renforcer leurs liens d'affaires, de façon à accroître certaines synergies dans la réalisation de leur développement. La Banque Transatlantique, filiale du groupe Crédit Mutuel, a maintenant pignon sur rue dans l'édifice Le Windsor à Montréal, renforçant ainsi son offre de service auprès des ressortissants français au Canada. Pour sa part, Desjardins annonçait en janvier 2012 l'ouverture d'un bureau de représentation à Paris, à même les locaux du Crédit Mutuel, qui compte au-delà de 29 millions de clients et plus de 6 000 points de vente.

CRÉER UNE VIE ASSOCIATIVE POUR LES MEMBRES

En 2011, l'ensemble des commandites et des dons du Mouvement Desjardins s'est chiffré à 81,2 M\$. À cette contribution remarquable des caisses et du Mouvement, il faut ajouter, depuis maintenant dix ans, les sommes versées par les caisses dans leur fonds d'aide au développement du milieu (FADM) qui totalisent, bon an mal an, de 25 M\$ à 28 M\$. Plus de 95 % des caisses possèdent un tel fonds.

Il faut savoir que ce sont les membres, réunis en assemblée générale, qui décident de renoncer, en partie ou en totalité, à leur ristourne individuelle afin d'alimenter ce fonds géré par le conseil d'administration de la caisse. Il s'agit là d'un geste de solidarité exemplaire visant à appuyer des projets structurants qui répondent aux besoins du milieu.

UN APPUI DE TAILLE POUR LES COLLECTIVITÉS

Les initiatives prises par les caisses pour soutenir leurs collectivités respectives sont donc nombreuses. En voici quelques exemples dignes de mention.

La Caisse Desjardins de Limoilou a investi, en 2010, pas moins de 400 000 \$ dans des projets locaux, grâce à son fonds d'aide au développement du milieu. De son côté, la Caisse populaire Desjardins de Lévis a ajouté, lors de son assemblée générale de 2011, 750 000 \$ aux 664 000 \$ déjà versés en dons et en commandites. Ces trois quarts de million de dollars sont destinés au centre interdisciplinaire de lutte au cancer du CHAU Hôtel-Dieu de Lévis.

Par ailleurs, la Caisse populaire Desjardins du Granit, en Estrie, a joué un rôle déterminant dans la mise sur pied à Saint-Romain d'une coopérative de solidarité qui a permis aux résidents de ce village de se doter d'un dépanneur et d'un poste d'essence. En achetant pour 50 000 \$ de parts de la nouvelle coopérative, la caisse a incité les autres acteurs du milieu à mettre la main à la pâte.

Les organismes de l'ouest de l'île de Montréal membres de la Caisse Desjardins des Sources-Lac-Saint-Louis ont accès à un local appelé « Salon des partenaires », sous le toit de leur caisse, pour leurs rencontres. Équipée à la fine pointe de la technologie, cette salle offre tous les services nécessaires à la tenue d'une réunion efficace, dans une atmosphère agréable.



M^{me} Leroux en conversation avec des employés des caisses des Îles-de-la-Madeleine, à l'occasion d'un petit déjeuner organisé lors de sa tournée régionale annuelle.

Soucieuse d'être constamment branchée sur les besoins du milieu, la Caisse Desjardins des Bois-Francs, dans la région de Victoriaville, a mis en place cinq comités de secteur qui se réunissent trois fois l'an pour discuter des besoins de la communauté et pour faire en sorte que les projets de la caisse soient bien arrimés à ces besoins.

Le partenariat que la Caisse populaire Desjardins de la Vallée des lacs, dans la région du Bas-Saint-Laurent, a conclu avec la municipalité de Biencourt apparaît comme une solution des plus intéressantes. Cette municipalité est en effet propriétaire de l'immeuble dans lequel est situé le centre de services de la caisse, à Biencourt, et partage ses nouveaux locaux avec cette dernière. Les services aux membres ont ainsi pu être maintenus dans cette municipalité et sont désormais fournis dans un environnement sécuritaire et aménagé de façon à protéger la confidentialité des transactions. De plus, la caisse est maintenant ouverte pendant 15 heures de plus chaque semaine.

Desjardins se distingue autant par la qualité des personnes au sein des conseils d'administration et des directions générales de caisse que par la qualité de leur gestion. En prenant les bonnes décisions, au bon moment, en ce qui concerne les dossiers porteurs, la caisse a une influence réelle sur son milieu.

CRÉER DE LA PROSPÉRITÉ AU PAYS ET DANS LE MONDE

UN RÉSEAU DES PLUS ACCESSIBLES

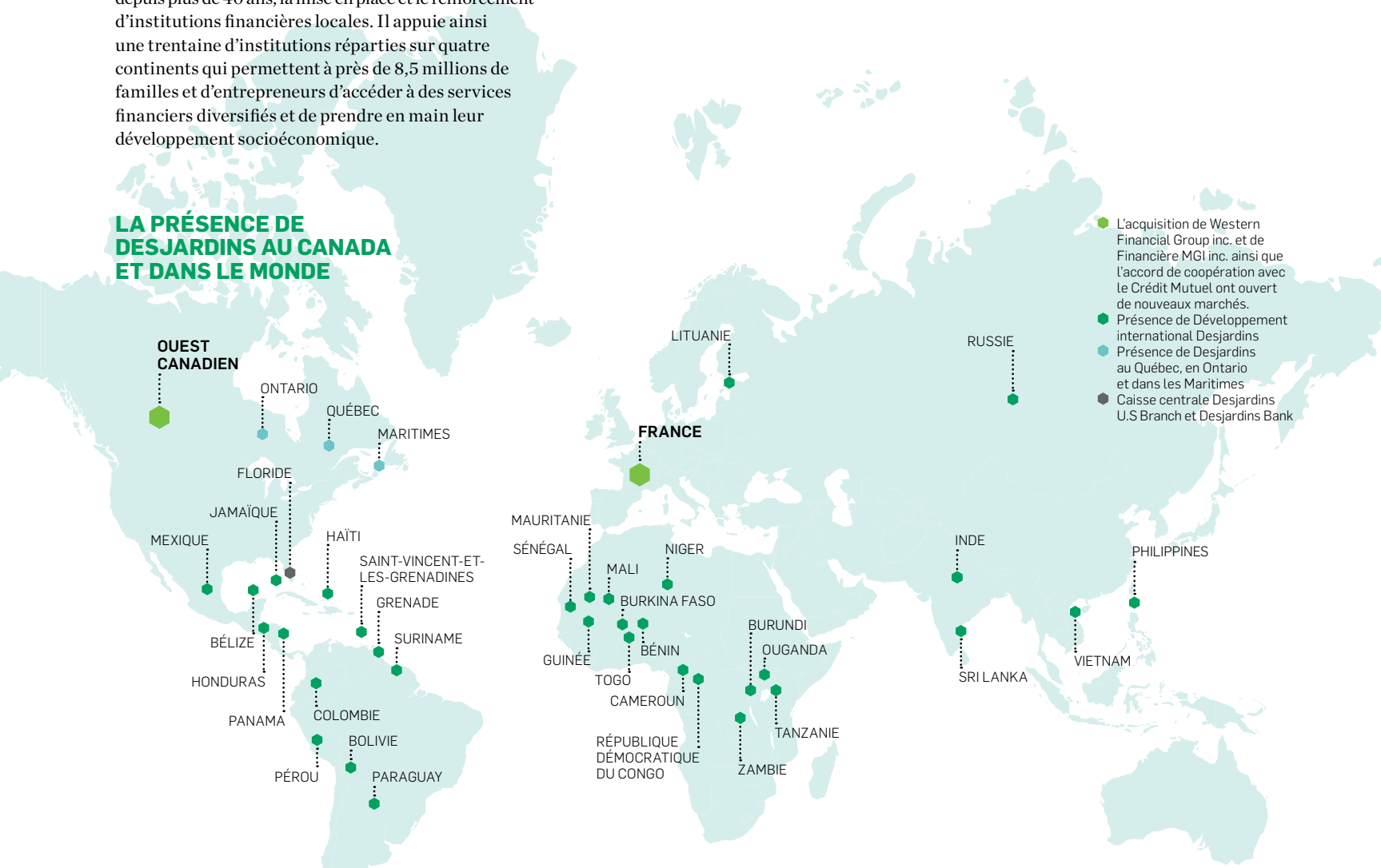
Le Mouvement Desjardins est de loin l'institution financière la plus accessible au Québec, avec ses 402 caisses, ses 850 centres de services, ses 2 478 guichets automatiques et ses 40 centres financiers au service de plus de 400 000 entreprises. En Ontario, son réseau comprend 20 caisses et 38 centres de services, pour un total de 58 points de service, ainsi que 3 centres financiers et 81 guichets automatiques. Ailleurs au Canada, Desjardins mise sur sa synergie avec les caisses du Manitoba et de l'Acadie et avec ses autres composantes pour bien servir ses membres et clients. À cet effet, le réseau de distribution de Desjardins s'est étendu dans l'Ouest canadien, par l'acquisition de Western Financial Group inc., et principalement en Ontario et dans les Prairies, par celle de Financière MGI inc. Les membres qui séjournent ou font des affaires aux États-Unis peuvent compter sur la Desjardins Bank et la Caisse centrale Desjardins U.S. Branch. En France, Desjardins sera désormais représenté à Paris à la suite de son accord de coopération avec le Crédit Mutuel.

Dans les pays en développement et émergents, Développement international Desjardins soutient, depuis plus de 40 ans, la mise en place et le renforcement d'institutions financières locales. Il appuie ainsi une trentaine d'institutions réparties sur quatre continents qui permettent à près de 8,5 millions de familles et d'entrepreneurs d'accéder à des services financiers diversifiés et de prendre en main leur développement socioéconomique.



Conseillère technique principale pour Développement international Desjardins auprès des caisses populaires haïtiennes, Rachel Lemieux est affectée à long terme en Haïti et a pour mandat d'appuyer la mise en place dans tout le pays d'un programme de crédit scolaire.

LA PRÉSENCE DE DESJARDINS AU CANADA ET DANS LE MONDE



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

« Peu d'entreprises s'investissent autant à l'égard des personnes et des régions où elles sont présentes. Nous agissons ainsi parce qu'en vertu de sa mission, Desjardins doit contribuer à la prospérité durable de notre société. »

« Le magazine *Global Finance* nous classe, au début de 2012, comme la quatrième institution financière la plus sûre en Amérique du Nord et la dix-huitième dans le monde. Nous avons donc progressé de sept rangs à l'échelle mondiale au cours des deux dernières années. »

CRÉER L'AVENIR DE DESJARDINS PAR NOTRE ENGAGEMENT ET NOTRE PERSÉVÉRANCE

En 2011, nous avons contribué à créer chaque jour l'avenir du Mouvement Desjardins. Nous poursuivons l'objectif d'en faire le premier groupe financier coopératif du Canada, qui inspire confiance dans le monde par l'engagement des personnes, par sa solidité financière et par sa contribution à la prospérité durable.

Grâce aux efforts de nos 5 366 dirigeants élus et de nos 44 645 employés, le Mouvement Desjardins présente de solides résultats pour 2011, malgré un contexte à nouveau marqué par l'incertitude des marchés financiers. La dernière année a été riche en réalisations. Nous avons beaucoup progressé vers la mise en œuvre des orientations de notre Plan stratégique 2010-2012.

COOPÉRATION ET ENGAGEMENT

L'année 2011 a été particulièrement active au chapitre de la coopération et de l'engagement en raison du lancement du programme Coopmoi. Ce programme, qui a pour but d'affirmer notre leadership en matière d'éducation et de coopération, s'appuie sur quatre leviers.

Le premier levier est la Fondation Desjardins et l'engagement des personnes. Notre Fondation, qui a dépassé le cap des 40 ans d'existence, est la fondation privée qui offre le plus de bourses universitaires au Québec. En haussant graduellement sa capitalisation, nous allons lui donner les moyens de jouer un rôle encore plus important en appui aux jeunes et à la relève. Nous voulons que la Fondation Desjardins devienne l'organisme philanthropique de référence au Canada en matière d'éducation financière, économique et coopérative.

L'éducation et le développement des personnes au sein du Mouvement Desjardins forment le deuxième levier. Les efforts en ce domaine seront dorénavant réalisés sous la gouverne de l'Institut coopératif Desjardins, dont nous avons élargi la mission. Nous ouvrons également notre Mouvement à un plus grand nombre de stagiaires provenant des cégeps et des universités. Déjà en 2012, nous en accueillerons plus de 250.

Le troisième levier du programme Coopmoi réside dans l'offre de produits et services de finances responsables, une offre que nous voulons encore plus diversifiée pour encourager l'épargne et une saine gestion du crédit. C'est dans cette perspective que nous avons lancé en 2011 l'Indice Desjardins de finances personnelles ainsi qu'un outil d'autoévaluation, qui permet à l'utilisateur de mesurer son niveau d'aptitude à prendre des décisions financières judicieuses.

Enfin, le quatrième levier met l'accent sur le rayonnement et la reconnaissance du modèle coopératif. Le fait que 2012 a été proclamée par l'ONU « Année internationale des coopératives » nous donne une occasion privilégiée à ce chapitre. De nombreux événements spéciaux permettront de faire valoir le modèle coopératif tout au long de l'année. Nous misons particulièrement sur le Sommet international des coopératives, qui se tiendra à Québec et à Lévis en octobre prochain. Nous y attendons de nombreux participants en provenance de coopératives de tous les continents.

En somme, avec Coopmoi, nous nous engageons fortement envers l'éducation et la coopération.

Enfin, en collaboration avec notre composante Développement international Desjardins, nous avons lancé le « Fonds Desjardins pour la finance inclusive ». Ce nouveau fonds d'investissement a pour objet d'appuyer l'expansion de la microfinance dans les pays en développement.

Toutes ces initiatives s'ajoutent aux 401 millions de dollars versés en ristournes, en dons, en commandites et à titre de contributions diverses aux collectivités. Peu d'entreprises s'investissent autant à l'égard des personnes et des régions où elles sont présentes. Nous agissons ainsi parce qu'en vertu de sa mission, Desjardins doit contribuer à la prospérité durable de notre société.

EXCELLENCE DE L'EXPÉRIENCE MEMBRE ET CLIENT

2011 a donné lieu à une vaste mobilisation en ce qui concerne l'excellence de l'expérience membre et client. Cet objectif est en lien direct avec notre vision et la pérennité de notre Mouvement.

Pour accroître la satisfaction de nos membres et de nos clients, nous avons convenu d'appliquer une approche qui se résume en peu de mots : simplifier la relation d'affaires, rehausser l'expérience membre et client et nous distinguer dans l'intérêt de nos membres.

Cela implique la manifestation d'une attitude de prévenance au quotidien de la part de nos employés. Les travaux que nous menons par ailleurs sur l'évolution des modes de distribution de nos produits et services vont aussi nous aider à améliorer l'expérience vécue par nos membres. Nous prenons en considération les besoins propres à chaque grand segment de membres.

C'est dans le même esprit que nous travaillons à faire évoluer notre offre virtuelle. Nous bâtissons pour ce faire sur de solides acquis. Au cours de la dernière année, plus de 2 millions de personnes ont utilisé le portail Internet AccèsD, qui donne accès à un large ensemble de services. Notre portail a d'ailleurs reçu la certification internationale HFI (attribuée par la firme Human Factors International) en raison de sa convivialité pour les utilisateurs.

Nos centres de contact avec la clientèle des Services AccèsD du Mouvement Desjardins ont pour leur part reçu, pour une huitième année consécutive en 2011, la prestigieuse certification COPC (Customer Operations Performance Center). Cette distinction constitue une première mondiale dans le milieu des institutions financières, car les objectifs à atteindre pour obtenir cette certification évoluent année après année. Notre firme de courtage à escompte, Disnat, a quant à elle affiché pour une troisième année consécutive le plus haut niveau de satisfaction chez les courtiers à escompte au Canada.

À cela s'ajoute l'engouement de nos membres pour nos solutions mobiles. Lancées à l'automne 2010, les applications mobiles pour téléphones intelligents avaient déjà été utilisées pour la réalisation de 38,3 millions de transactions au 31 décembre 2011, ce qui témoigne de l'utilité de ce nouveau service. L'ajout de nouvelles fonctionnalités est venu accroître encore davantage les possibilités qui sont offertes.

CROISSANCE ET INNOVATION

En 2011, le Mouvement Desjardins a de nouveau démontré qu'il s'inscrivait dans une dynamique de croissance. À preuve, notre revenu total a progressé de près de 1,7 G\$, soit 14,4 % de plus que le résultat de 2010. La croissance des primes, tant du côté de l'assurance de personnes que de celui de l'assurance de dommages, explique la plus grande partie de cette augmentation.

La croissance organique de nos différents secteurs d'affaires a été au rendez-vous. Ainsi, le secteur Particuliers et Entreprises a réalisé des excédents de 987 M\$, en hausse de 5,7 % sur ceux de 2010. Il faut souligner ici la hausse des ventes dans le réseau des caisses, de même que celle des engagements auprès des moyennes et des grandes entreprises.

Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes a pour sa part enregistré des excédents de 280 M\$, une hausse de 12,4 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation des primes nettes d'assurance et à une gestion financière active et rigoureuse. En 2011, nous avons accru nos ventes de produits d'assurance de personnes et d'épargne en dehors du Québec.

Quant au secteur de l'assurance de dommages, il a réalisé des excédents de 144 M\$, soit 9,9 % de plus qu'en 2010. Cette hausse s'explique notamment par nos initiatives visant les clientèles des grands marchés ainsi que des groupes, tant au Québec qu'à l'échelle nationale. Nous avons atteint en 2011 le plateau des 2 millions de polices en vigueur pour ce secteur.

Des investissements importants, de l'ordre de 400 millions de dollars en 2011, témoignent de notre volonté de nous donner les moyens de maintenir la croissance de nos affaires. Nous avons notamment consacré des efforts substantiels à l'optimisation de nos infrastructures technologiques.

Le Groupe Technologies Desjardins inc. a d'ailleurs vu le jour au début de 2011. En regroupant nos actifs et notre expertise en matière de technologies de l'information, nous réalisons d'importantes synergies. Nous nous donnons aussi les moyens de réaffirmer notre leadership dans ce domaine.

DES PARTENARIATS QUI SERONT GÉNÉRATEURS DE CROISSANCE

Nous avons conclu en 2011 plusieurs partenariats stratégiques, qui viennent accroître notre potentiel de croissance pour les années à venir. Ainsi, nous avons acquis Western Financial Group inc., qui fournit divers services d'assurance ainsi que des services financiers à plus de 550 000 clients dans l'Ouest canadien. Cette acquisition va renforcer la présence de Desjardins et élargir son offre dans l'Ouest du pays. Nous avons aussi acquis la Financière MGI inc., firme spécialisée dans le courtage de fonds communs de placement.

Nous avons en outre conclu un accord de coopération avec le Crédit Mutuel de France, un groupe financier coopératif très important en Europe qui compte 6 000 points de vente et plus de 29 millions de clients. Notre entente favorisera le développement de nos deux groupes. Elle va nous permettre notamment de mieux accompagner nos membres et clients respectifs. L'ouverture d'un bureau de représentation de Desjardins à Paris, à même les locaux du Crédit Mutuel, est une retombée directe de cette nouvelle entente.

RENTABILITÉ ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Des travaux importants ont été réalisés en 2011 pour optimiser la productivité et la performance globale de notre organisation. Ces derniers vont contribuer, entre autres, à la croissance du réseau des caisses et des secteurs d'affaires par une adaptation aux besoins évolutifs de nos membres et de nos clients. Nous voulons également améliorer la qualité des services offerts aux membres ainsi que la vie coopérative au sein du Mouvement.

DE SOLIDES RÉSULTATS EN 2011

Malgré les investissements substantiels réalisés en 2011, nos excédents ont atteint près de 1,6 G\$, les meilleurs de notre histoire, soit une hausse de 14,1 % sur ceux de 2010. Ces résultats témoignent de la capacité de croissance du Mouvement Desjardins.

Notre ratio de capital de première catégorie de 17,3 % est aussi un important indicateur de notre solidité. En vue de soutenir nos initiatives visant le renforcement de notre capitalisation, l'assemblée générale de la Fédération a pris en 2011 d'importantes décisions relatives à l'optimisation de la structure financière de notre Mouvement.

En raison de la solide position que nous détenons à ce chapitre, le magazine *Global Finance* nous classe, au début de 2012, comme la quatrième institution financière la plus sûre en Amérique du Nord et la dix-huitième dans le monde. Nous avons donc progressé de sept rangs à l'échelle mondiale au cours des deux dernières années. Nos membres, nos clients, nos employés, nos partenaires d'affaires et les collectivités dans lesquelles nous sommes présents ont raison d'avoir confiance dans le Mouvement Desjardins. Nous devons poursuivre nos efforts pour toujours mériter cette confiance.

LEADERSHIP ET MOBILISATION

Le leadership et la mobilisation de nos dirigeants et de nos employés sont à la base de l'évolution du Mouvement.

Pour mieux les soutenir, l'Institut coopératif Desjardins a revu toute son offre de formation pour les dirigeants. Il a proposé en 2011 de nouveaux programmes de formation à l'intention des membres des conseils d'administration et des comités de vérification des caisses. Il a aussi lancé le « Séminaire d'intégration à Desjardins » ainsi qu'un programme de développement du leadership des gestionnaires.

Notre programme de relève des cadres supérieurs a pour sa part été déployé auprès de 1 200 gestionnaires du réseau des caisses, des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien du Mouvement. Ce programme appuie les personnes dans leur cheminement professionnel et aide à la planification de nos besoins de main-d'œuvre et de relève.

Le nouveau portail des dirigeants facilite pour sa part la communication avec les dirigeants élus ainsi que leur participation à la vie du Mouvement et leur formation. La mise en place de cet outil s'inscrit d'ailleurs dans le sens de la démarche qui s'est poursuivie en 2011 avec les travaux du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau – volet dirigeants ». Ce dernier vise notamment à accroître l'influence des caisses et des dirigeants sur les décisions du Mouvement et à actualiser la gouvernance de ce dernier.

En 2011, le comité aviseur des dirigeants, qui pilote les différents travaux de réflexion liés à ce chantier, a réalisé une importante somme de travail. Les avis proposés ont déjà donné lieu à des décisions de notre conseil d'administration. Le rôle des caisses, des régions et des groupes dans la dynamique de notre vie coopérative et de notre développement s'en trouve renforcé.

DESJARDINS, UN EMPLOYEUR RECONNU

En 2011, le Mouvement Desjardins a été sélectionné dans le palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada⁽¹⁾. L'évaluation portait sur plusieurs aspects clés tels l'atmosphère de travail et la vie sociale, les avantages consentis en matière de santé, de sécurité financière et d'équilibre travail-famille ou encore la formation et le développement des talents.

Nos pratiques relatives à la conciliation travail-famille, qualifiées « d'exceptionnelles », nous ont aussi permis d'être reconnus comme l'un des meilleurs employeurs pro-famille au pays. Le Mouvement a également été classé par le *Financial Post* parmi les 10 meilleures entreprises pour lesquelles travailler au Canada.

REMERCIEMENTS

L'année 2011 a donc été des plus fertiles, tant sur le plan des résultats financiers que sur celui des réalisations pour nos membres.

Je suis très fier de la profondeur de l'engagement et de l'ardeur à la tâche dont ont fait preuve en 2011 tous nos dirigeants, nos gestionnaires et nos employés. C'est grâce à chacun d'eux et à chacune d'elles que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Je remercie également nos membres et nos clients de leur confiance.

Je suis particulièrement reconnaissante envers les membres du conseil d'administration et ceux du comité de direction du Mouvement pour leur dévouement, leur leadership et leur appui de tous les instants.

J'offre mes remerciements les plus chaleureux à M. Pierre Leblanc ainsi qu'à l'honorable Clément Samson, qui ont quitté le conseil d'administration en 2011. Je souligne leur contribution généreuse à la vie de leur caisse et du Mouvement pendant de longues années. Je souhaite la bienvenue à M^{mes} Carole Chevalier et Sylvie Larouche, qui les remplacent respectivement au conseil.

2012, UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA COOPÉRATION

L'année 2012, qui est la dernière année de notre Plan stratégique actuel, s'amorce dans un contexte économique et financier toujours fragile. Nous l'abordons donc avec prudence et détermination. Grâce aux efforts de tous, nous aurons, au terme de ce plan, amélioré la performance globale du Mouvement Desjardins, augmenté sa capacité de développement et contribué au rayonnement de la coopération.

Desjardins est aujourd'hui une entreprise collective solide et résolument engagée dans une dynamique de développement et de croissance. Avec nos dirigeants et nos employés, nous allons la faire grandir encore pour le bénéfice de nos membres et de nos clients.

Tout au long de l'Année internationale des coopératives, nous allons continuer de faire valoir le modèle d'entreprise coopératif, car nous sommes convaincus de son utilité et de sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui. Nul doute que le Sommet international des coopératives, qui se tiendra en octobre, sera un grand moment de convergence et de ralliement pour le mouvement coopératif international.

Que l'étonnant pouvoir des coopératives nous aide à bâtir ensemble un monde meilleur !

MONIQUE F. LEROUX, FCA, FCMA
Présidente et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins

(1) Palmarès établi par Mediacorp Canada Inc.

CRÉER CHAQUE JOUR CE QUI REND DESJARDINS DIFFÉRENT



Le Mouvement Desjardins a été créé pour répondre aux besoins de ses membres. Après plus de 110 ans d'existence, c'est toujours sa vocation première et sa raison d'être.

Son offre de service a certes évolué au fil des ans, mais son engagement envers ses membres et clients, quels que soient leurs moyens, reflète toujours cette volonté fondamentale d'être à leur service. C'est ce qu'on appelle « la logique de service ». Ce qui signifie que, chez Desjardins, les profits, que l'on désigne sous le nom d'« excédents », servent à réaliser la mission économique et sociale de l'organisation. La rentabilité y est un moyen et non une fin en soi, d'où le souci particulier pour l'éducation et l'information des membres, qui bénéficient ainsi d'un accompagnement favorisant des décisions financières éclairées.

UN PROGRAMME AMBITIEUX

C'est lors des assemblées générales annuelles du Mouvement, au printemps 2011, que la présidente et chef de la direction, M^{me} Monique F. Leroux, a donné le coup d'envoi du programme d'éducation et de coopération Coopmoi. Ce nouveau programme éducatif se veut le fer de lance de la distinction coopérative de Desjardins pour les prochaines années, en lien direct avec la vision de prospérité durable du Mouvement. En effet, c'est en misant sur les deux moteurs que sont l'éducation et la coopération que Desjardins entend favoriser l'émergence de la richesse individuelle et collective.

Lors de ces assemblées, Desjardins a pris l'engagement de verser 1 % de ses excédents au programme Coopmoi, ce qui représente 15 M\$ au 31 décembre 2011.

Coopmoi permettra notamment d'aider la population à mieux gérer ses finances personnelles, de favoriser l'épargne et une utilisation responsable du crédit par la mise en marché de produits innovateurs, d'encourager la formation des personnes et le perfectionnement de la relève et, enfin, de promouvoir le rayonnement de la coopération.

QUATRE GRANDS LEVIER D'ACTION

1. LA FONDATION DESJARDINS ET L'ENGAGEMENT DES PERSONNES

Le Mouvement entend donner à la Fondation Desjardins, qui célèbre plus de 40 ans d'existence, un rayonnement et un pouvoir d'action accrus, en positionnant celle-ci comme l'organisme philanthropique de référence au Canada en matière d'éducation financière, coopérative et économique.

Son champ d'action sera ainsi considérablement élargi, entre autres par le versement de dons institutionnels, la décentralisation du processus d'octroi des bourses et l'apport d'un soutien à l'engagement des personnes dans leur communauté. Faut-il rappeler qu'en 40 ans d'existence, la Fondation Desjardins a distribué 13 M\$ en bourses et en prix à 9 600 jeunes, ce qui en fait la fondation privée qui accorde le plus de bourses d'études universitaires au Québec.

Des mécanismes permettant de reconnaître l'engagement des dirigeants, des employés et des membres du Mouvement dans leur communauté complètent ce premier levier d'action.

2. L'ÉDUCATION, FONDEMENT D'UNE PROSPÉRITÉ DURABLE

En 2011, de façon à renforcer le nombre de représentants jeunesse qui soutiennent les caisses, la Fédération a embauché 6 représentants jeunesse affectés aux écoles, en appui aux 13 autres déjà en poste dans le réseau des caisses.

L'Institut coopératif Desjardins (ICD) revoit présentement son offre de formation à l'endroit des dirigeants du Mouvement et accueillera désormais des clientèles externes. Outre des cours à l'intention des jeunes dirigeants de Desjardins, l'ICD a également mis en place une table de concertation avec les universités autour des valeurs et du modèle coopératif pour que ce modèle d'affaires soit pris en compte dans les programmes universitaires.

Le Mouvement mise beaucoup sur ses portails pour fournir une formation interactive sur la distinction coopérative à ses dirigeants et à l'ensemble de son personnel. À cet effet, un premier module a été déployé en octobre 2011 et un deuxième le sera au cours du mois d'avril 2012. De plus, pour bien préparer la relève, Desjardins offrira annuellement plus de 200 stages en entreprise aux étudiants des niveaux collégial et universitaire.

Les membres ne seront pas en reste puisqu'ils pourront tirer parti d'un outil de gestion budgétaire qui sera implanté à l'été 2012 et qui les aidera à gérer leurs finances personnelles de façon responsable.

La caisse scolaire (niveau primaire), qui célébrait ses 100 ans en 2007, et la caisse étudiante (niveau secondaire) feront l'objet d'un soutien accru au moyen des nouvelles technologies. De même, Desjardins souhaite accroître le nombre d'écoles participantes. Il est intéressant de rappeler qu'un sondage SOM, réalisé en 2005, révélait que 60 % des membres associent la caisse scolaire à leur sentiment d'appartenance à Desjardins⁽¹⁾. C'est dire l'importance de cet instrument d'apprentissage de l'épargne.

Enfin, un programme s'adressant aux jeunes de 15 à 35 ans, en cours d'élaboration, aura pour objet de sensibiliser ces derniers aux pièges de la consommation et de les éduquer sur l'utilisation appropriée de l'argent. Ce programme met à contribution des intervenants locaux et les représentants jeunesse de Desjardins.

3. DES PRODUITS FINANCIERS INNOVANTS ET AXÉS SUR LA RESPONSABILISATION

Dans le but d'encourager une gestion responsable du crédit par ses membres et clients, Desjardins a haussé de 3 % à 5 % le taux utilisé pour établir le paiement mensuel minimal devant être effectué à l'égard de la carte VISA Desjardins.

Il s'est également engagé à faire une promotion accrue des programmes de finance solidaire pour les entrepreneurs que sont Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.

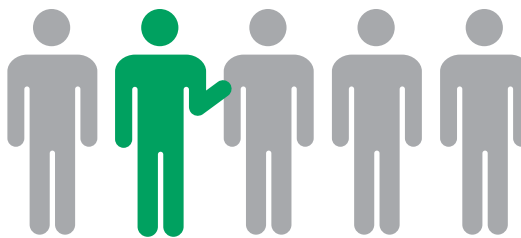
De nouveaux produits visent particulièrement les jeunes et seront lancés, pour la plupart, dès 2012. Ainsi, l'épargne bonifiée par versements favorisera l'éducation financière de la clientèle jeunesse.

Desjardins ajoutera également un service d'accompagnement en matière de finances personnelles à ceux qu'il offre déjà aux titulaires d'un prêt étudiant.

4. FAIRE RAYONNER LA COOPÉRATION

Le 8 novembre dernier, Desjardins lançait le premier indice canadien de gestion responsable de finances personnelles. Cet indice de mesure complet et original permet d'évaluer globalement et de manière intégrée les aptitudes des particuliers pour la gestion de leurs finances personnelles.

En plus de l'indice global, deux sous-indices ont été élaborés, soit celui des connaissances et celui du comportement. Créé à partir d'un sondage mené au moyen du Web auprès de plus de 3 000 internautes canadiens adultes, l'Indice Desjardins de finances personnelles révélait en 2011 que l'indice global des Canadiens, inspiré de la définition de la littératie financière élaborée par le groupe de travail sur le sujet mis sur pied par le gouvernement fédéral en juin 2009, s'élevait à 70 %.



Le sondage révélait également que seuls 50 % des répondants pourraient subvenir à leurs besoins et payer leurs comptes sans avoir recours au crédit pendant plus de trois mois s'il leur arrivait un pépin. Par ailleurs, près de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans n'ont pu répondre correctement à des questions de base portant sur le rendement réel (qui tient compte de l'inflation) et sur la notion d'intérêt composé. Plus inquiétant encore, 70 % des jeunes ont échoué à une question concernant le risque associé à un placement.

Ce n'est donc pas par hasard que Desjardins a mis en ligne, sur www.desjardins.com/coopmoi, un outil d'autoévaluation en 14 questions, issu de l'Indice Desjardins, qui permet aux particuliers d'évaluer leurs compétences et leur comportement quant à la gestion de leurs finances personnelles. Ils y trouveront également une foule de conseils en matière de budget, d'épargne et de crédit.

Deux autres modules de l'Indice Desjardins de finances personnelles, comportant chacun des résultats en réponse à une douzaine de questions, seront dévoilés durant le premier semestre de 2012.

La Semaine de la coopération 2011 a encore une fois donné lieu à la promotion de la formule coopérative et a été centrée sur les deux catalyseurs de la prospérité durable que sont l'éducation et la coopération, en vue de l'Année internationale des coopératives, qui bat actuellement son plein. Il en ira de même pour l'édition de 2012 de la Semaine de la coopération. Du reste, l'Année internationale des coopératives sera l'occasion pour le Mouvement de mettre en valeur sa distinction coopérative auprès de ses dirigeants, de ses employés et, bien sûr, de ses millions de membres.

Avec Coopmoi et ses quatre leviers d'action, c'est un nouveau souffle que le Mouvement veut donner à son engagement de plus de 110 ans en ce qui a trait à l'éducation et à la coopération. Précurseur et figure de proue en cette matière au Québec, Desjardins n'aspire à rien de moins que de devenir le chef de file canadien sur le plan de l'éducation coopérative et financière.

(1) Sondage réalisé auprès de 955 répondants pour la Fédération des caisses Desjardins. La marge d'erreur est de moins de 4 %.

CRÉER UNE ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES EXCEPTIONNELLE

Nous sommes nombreux à croire que les entreprises coopératives bâtissent un monde meilleur.



L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2009 une résolution qui proclamait 2012 « Année internationale des coopératives ». Cette résolution visait à reconnaître la diversité du mouvement coopératif dans le monde et encourageait les gouvernements à prendre des mesures afin de créer un milieu favorable au développement de coopératives.

Sous le thème « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur », l'Année internationale des coopératives permettra notamment au secteur coopératif et aux gouvernements :

- de sensibiliser la population aux coopératives et à la contribution économique et sociale du modèle d'entreprise coopératif ;
- de favoriser la croissance et la viabilité des coopératives ;
- de créer des initiatives relatives au patrimoine qui continueront à avoir des effets après le 31 décembre 2012.

Le Mouvement Desjardins entend bien profiter de l'Année internationale des coopératives pour mettre en valeur sa propre distinction coopérative et pour reconnaître la contribution de ses dirigeants et de ses employés à son succès et à son essor. Aussi, en plus d'accompagner le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité et son pendant au Québec, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, dans la réalisation de leur programme pour 2012, il s'est engagé dans l'organisation du Sommet international des coopératives, qui se tiendra du 8 au 11 octobre à Lévis et à Québec.

Le premier Sommet international des coopératives a l'ambition de rassembler des dirigeants, des délégués, des acteurs, des décideurs et des cadres du monde coopératif provenant de 90 pays et représentant différentes sphères (finance, agriculture ou commerce). L'objectif poursuivi est de faire rayonner le mouvement coopératif et de consolider son influence sur la scène politique et économique mondiale. Le programme du Sommet s'articulera autour de quatre grands thèmes : la place des coopératives et des mutuelles dans l'économie mondiale, la performance du modèle d'affaires coopératif et mutualiste, l'évolution de ce modèle d'affaires et l'influence sociopolitique mondiale des coopératives et des mutuelles.

Plusieurs autres activités seront au programme de l'Année internationale des coopératives chez Desjardins :

- campagne « Je Coop » et illumination du complexe Desjardins et d'autres édifices à Montréal (mars 2012) ;
- lancement du deuxième module de la formation en ligne sur la coopération et la responsabilité sociale (avril 2012) ;
- inauguration du Kynégraf au Complexe Desjardins, spectacle multi-média unique en hommage à la coopération (mai 2012) ;
- lancement de la nouvelle exposition permanente de la Maison Alphonse-Desjardins (mi-octobre) ;
- Semaine de la coopération (14 au 20 octobre).

L'Année internationale des coopératives constitue une occasion unique de mettre en valeur un modèle d'entreprise auquel nous croyons tous profondément et de saisir toutes les possibilités de mieux faire connaître ce qui le distingue ainsi que tout son potentiel.

CRÉER UN ENGAGEMENT QUI NE SE DÉMENT PAS

L'engagement dans la communauté est l'un des grands principes de la coopération. Chez Desjardins, la contribution au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités fait partie intégrante de notre mission.



En matière de **santé et de saines habitudes de vie**, les milieux de travail et l'équilibre de vie, la recherche et la prévention sont autant de thèmes qui ont été retenus. Il faut ajouter à ces préoccupations le sport comme facteur contribuant à une bonne santé.

Enfin, au chapitre de la **culture**, l'initiation à la culture et sa découverte chez les jeunes, la préparation d'une relève artistique et la créativité seront des critères déterminants dans l'octroi de commandites.

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

En 2011, Desjardins a versé plus de 81,2 M\$ en dons et en commandites.

À l'automne 2011, nous avons déterminé certains domaines d'activité que nous entendions privilégier pour l'octroi de commandites. Les secteurs retenus sont principalement l'éducation, la coopération, la santé et la culture.

En **éducation**, les sujets privilégiés sont : la sécurité financière et la gestion des avoirs, la recherche, l'innovation et la productivité, le développement économique ainsi que l'amélioration des talents et les études collégiales et supérieures.

La **coopération** en tant que modèle de développement économique durable, l'entrepreneuriat coopératif et la vie démocratique recevront aussi une attention toute particulière.



1 Luca Fortin, lauréat d'un prix AVENIR Étudiant engagé, du programme Forces AVENIR au collégial.

2 Le printemps dernier, des inondations d'une envergure sans précédent ont affecté de nombreux citoyens en Montérégie. L'événement a déclenché un grand mouvement de solidarité. Le 18 juin 2011, plus de 300 bénévoles de Desjardins sont venus de plusieurs régions du Québec prêter main forte à leurs concitoyens sinistrés.

3 Desjardins, partenaire de Vélo Québec et commanditaire d'une soixantaine d'activités cyclistes. Photo : Gaétan Fontaine

Grand partenaire du vélo, qui constitue à la fois un sport et un moyen de transport respectueux de l'environnement, le Mouvement a appuyé une soixantaine d'activités cyclistes.

Rappelons également que Desjardins est partenaire de l'Opération Nez Rouge depuis 25 ans.

D'autres partenaires ont bénéficié d'un soutien tangible du Mouvement. Pensons, entre autres, au Grand défi Pierre Lavoie, à la Fondation David Suzuki et à Équiterre, sans compter de nombreux festivals régionaux.

CRÉER UNE FONDATION INSPIRANTE POUR LES JEUNES

En février 2011, le conseil d'administration a confirmé le projet de repositionnement de la Fondation Desjardins. Il s'agissait alors de recentrer la mission et la gouvernance de cet organisme pour mieux traduire l'engagement de Desjardins en matière d'éducation. De juillet à la fin de septembre, des groupes de travail ont permis de consulter le réseau des caisses sur la mise en œuvre des trois piliers sur lesquels repose la « nouvelle Fondation », soit la gouvernance, le financement de la Fondation et l'octroi de bourses.

PLUS DE 800 000 \$ EN BOURSES

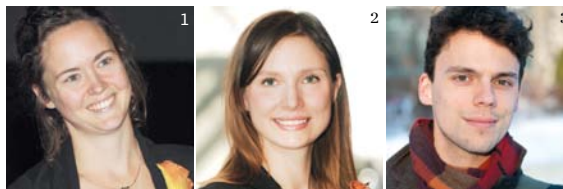
Pendant que la Fondation se réinventait, elle poursuivait ses activités courantes de représentation et de remise de bourses. En 2011, pas moins de 322 bourses totalisant plus de 800 000 \$ ont été attribuées. Par ailleurs, 80 bourses de 750 \$ chacune ont servi à récompenser des jeunes qui ont fait montre d'ambition et d'une volonté d'accroître leurs compétences. Pour obtenir plus d'information, le lecteur est invité à consulter la page 41 de ce présent rapport.

Rappelons qu'en outre, la Fondation assiste et conseille les caisses qui ont leur propre programme de bourses. En 2011, les caisses et la Fondation ont ainsi consacré 2,2 M\$ en appui à 3 500 étudiants.

L'an prochain, la Fondation privilégiera des programmes d'études liés à la finance, à la coopération et à la démocratie, au développement des expertises et des savoirs ainsi qu'aux possibilités de carrière chez Desjardins.

Enfin, précisons que le réseau des caisses ainsi que les secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins seront désormais parties prenantes des instances de la nouvelle Fondation.

TROIS DES 322 LAURÉATS DE 2011



- 1 Geneviève Nadeau**, étudiante au doctorat en politiques publiques (santé et environnement) à l'Université d'Ottawa a remporté la plus haute distinction, soit la bourse de 25 000 \$. M^{me} Nadeau est membre de la Caisse Desjardins des Versants du mont Royal.
- 2 Anastasia Kyva**, lauréate du prix Reconnaissance Jeunes dirigeants Desjardins d'une valeur de 3 500 \$, est dirigeante de la Caisse populaire Desjardins Ukrainienne de Montréal.
- 3 Jean-Philippe Mac Kay**, étudiant en droit à l'Université McGill, a reçu la bourse de baccalauréat de 1 250 \$. M. Mac Kay est membre de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Photo: Norman James Hogg



Hommage aux boursiers dans le cadre de l'édition de 2011 du Rendez-vous du Savoir, tenue le 6 octobre au Palais des congrès de Montréal.

CRÉER L'AVENIR AVEC LES LEADERS DE DEMAIN



Le groupe de réflexion jeunesse : un apport important aux travaux du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau – volet dirigeants »

Le groupe de réflexion jeunesse a été constitué à la demande du conseil d'administration de la Fédération pour appuyer les travaux du comité aviseur des dirigeants et alimenter la réflexion concernant certains sujets du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau – volet dirigeants ». Il comprend 35 jeunes dirigeants élus ou stagiaires issus de toutes les régions du réseau et il est présidé par Amélie Beauchesne, elle-même membre du comité aviseur.

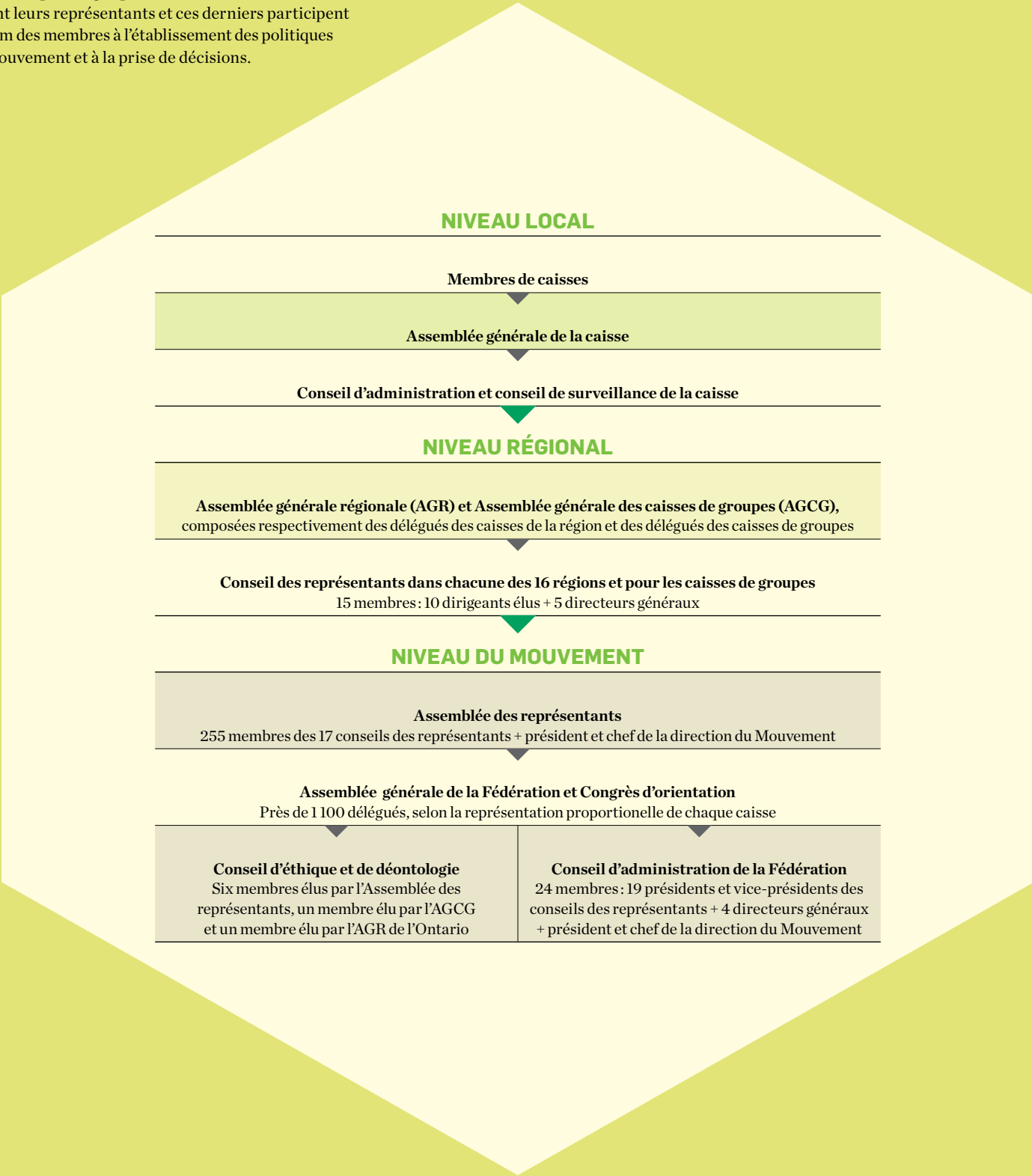
Depuis novembre 2010, le groupe de réflexion jeunesse s'est réuni à huit reprises, dont trois fois en personne. La forme des rencontres a constitué un élément intéressant de mobilisation des jeunes dirigeants. Ainsi, le fait de tenir certaines rencontres de façon virtuelle a alimenté de manière concrète le comité aviseur sur différents aspects de l'utilisation de la technologie pour la communication entre les dirigeants. Quant aux rencontres en personne, elles ont non seulement donné l'occasion aux jeunes de créer des liens solides et de dépasser les frontières régionales, mais ont aussi permis de concrétiser l'importance démocratique que l'on souhaite accorder à la jeunesse dans tout le réseau.

Les jeunes ont aussi enrichi la réflexion du comité aviseur en précisant des attentes, en bonifiant des constats et en proposant des pistes de solutions. Les principaux sujets discutés concernaient le rôle et la mobilisation du dirigeant, les mécanismes de concertation et de liaison, la démocratie électronique et la représentativité. Les jeunes ont ainsi pu faire des liens entre leurs préoccupations relatives à ce dernier sujet tout en partageant leurs réflexions sur tous les autres.

Le groupe de réflexion avait le mandat de donner un angle « jeunesse » à l'ensemble des discussions du comité aviseur des dirigeants. En d'autres mots, le groupe devait s'assurer que, dans ses recommandations au conseil d'administration du Mouvement Desjardins, le comité porterait une attention particulière aux préoccupations de la relève et, plus généralement, des jeunes. Il s'est acquitté de sa tâche avec brio.

STRUCTURE DÉMOCRATIQUE

Le Mouvement Desjardins est une organisation démocratique dirigée par ses membres. Les membres élisent leurs représentants et ces derniers participent au nom des membres à l'établissement des politiques du Mouvement et à la prise de décisions.



ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS



L'Assemblée des représentants est composée des membres des 17 conseils des représentants. Son mandat consiste, entre autres, à orienter la planification stratégique et à participer à la réflexion entourant les projets importants ainsi que les changements majeurs au sein du Mouvement. Elle doit également se prononcer sur les règlements types pour les caisses et peut, dans certaines circonstances, apporter des modifications aux règlements de la Fédération. C'est elle qui procède à l'élection du président et chef de la direction du Mouvement.

BILAN DU PLAN D'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT

Les travaux liés à l'élaboration du Plan d'évolution du Mouvement ont débuté en 2008 et se sont poursuivis en 2009. Ce plan avait pour but de fournir une vision d'avenir et une perspective globale aux fins du développement de Desjardins. Il s'inspire de cinq grandes convictions :

- les caisses sont la force motrice du Mouvement ;
- la Fédération et les filiales sont au service des caisses et de leurs membres ;
- les caisses doivent participer activement à la croissance du Mouvement ;
- notre capital humain est notre plus grande richesse ;
- nos valeurs de coopération doivent être au cœur de notre action.

Le Plan d'évolution a donné lieu à cinq grands chantiers qui se sont traduits par de grandes réalisations, dont voici une brève présentation.

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU MOUVEMENT

Ce chantier visait à assurer le développement et la pérennité du Mouvement dans un contexte de profonds changements externes. Il a démarré en septembre 2008 avec la mise en place d'un groupe de pensée prospective et de 10 équipes de réflexion stratégique qui se sont penchées sur plusieurs thèmes porteurs de croissance pour Desjardins.

Ainsi, quelque 70 options stratégiques ont fait l'objet d'une vaste consultation lors du 20^e Congrès d'orientation du Mouvement Desjardins en novembre 2009. Les délégués des caisses se sont alors engagés à :

- se donner une pensée et une action Mouvement accrues ;
- tenir davantage compte des orientations globales du Mouvement dans les plans d'affaires et d'action de leur caisse ;
- appuyer unanimement une « approche de service Desjardins » qui permettra aux membres et aux clients de faire affaire plus facilement avec toutes les composantes de Desjardins ;
- accentuer les efforts de développement et les investissements afin d'augmenter les parts de marché auprès des clientèles présentant un fort potentiel ;
- poursuivre le développement pancanadien de Desjardins, en misant prioritairement sur les entreprises spécialisées dans la conception de produits d'assurance et de placement ainsi que de services de cartes ;
- revoir leurs façons de faire afin de réduire les coûts ;
- accroître la capitalisation des caisses et du Mouvement afin d'assurer une plus grande solidité financière.

Le 20^e Congrès a tissé la trame de fond du Plan stratégique 2010-2012 du Mouvement Desjardins et de ses cinq grandes orientations. Les réalisations de 2011 qui découlent de ce plan sont présentées aux pages 22 à 30.

Ce chantier a porté ses fruits. En effet, depuis 2008, l'actif du Mouvement a augmenté de 25 %, passant de 152,5 G\$ à 190,1 G\$. Le Plan stratégique 2013-2016 sera élaboré au cours de 2012 et devrait favoriser encore davantage la croissance de Desjardins.

CONCERTATION, PARTICIPATION ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Ce chantier visait à tirer parti de la force distinctive du réseau des caisses ainsi que de l'entrepreneuriat et de la connaissance du milieu des dirigeants, des directeurs généraux et des gestionnaires afin de propulser le Mouvement encore plus loin dans l'avenir.

Le premier volet de ce chantier était de faire évoluer les mécanismes de concertation avec les directeurs généraux des caisses. Désormais, une fois par mois, ces derniers participent activement – au moyen d'une conférence Web – aux décisions du Mouvement en matière de stratégies opérationnelles et à l'élaboration de mesures mieux adaptées à leur contexte régional. De plus, ils sont invités à prendre part à la mise au point de nouvelles solutions grâce à la tenue de forums et à des réunions de groupe de travail.

Le second volet consistait à accroître la contribution et l'influence des dirigeants élus des caisses à l'égard des orientations stratégiques de Desjardins. À cet égard, un comité aviseur composé de 27 dirigeants a été formé pour faire des propositions au conseil d'administration du Mouvement quant :

- à la gouvernance du Mouvement et des caisses ;
- à la mobilisation des dirigeants ;
- aux mécanismes de concertation et de liaison.

Plusieurs propositions ont été faites au conseil et leur mise en œuvre a déjà été amorcée.

Les retombées de ce chantier se font déjà sentir : un dialogue constructif s'est établi entre les dirigeants, les directeurs généraux et la Fédération et ses composantes. Leurs actions convergent afin que le Mouvement soit encore plus uni et plus fort.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU MOUVEMENT

Ce chantier visait à faire de Desjardins une organisation plus stratégique, plus performante et plus proche des caisses et des besoins de ses membres en proposant à ceux-ci, entre autres, une offre de service davantage intégrée.

Cela s'est traduit notamment par l'optimisation de la structure financière du Mouvement et s'est articulé autour de la révision de sa structure organisationnelle en vue de la rendre plus légère, plus simple et plus efficace. Cette nouvelle structure se caractérise par :

- une diminution des paliers de gestion, dont une réduction de 50 % du nombre de cadres supérieurs ;
- un renforcement de la gestion des risques ;
- l'élimination des dédoublements entre la Fédération et les filiales ;
- la simplification de la gouvernance des filiales.

OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DU MOUVEMENT

Ce chantier portait sur l'amélioration de la performance de nos équipes, de nos modes de fonctionnement et de nos processus afin de maintenir une rentabilité garante de la pérennité du Mouvement.

Des laboratoires ont été mis en œuvre dans les caisses pour tester de nouvelles façons de faire qui permettront de réduire nos coûts opérationnels tout en assurant la rentabilité de l'organisation. Ces travaux visaient aussi à améliorer l'expérience et la satisfaction des membres et des clients, à favoriser le développement des affaires auprès de segments de clientèle à fort potentiel et à accroître de façon importante la productivité du réseau.

Les deux exemples suivants illustrent bien comment, en optimisant certains modes de fonctionnement, nous avons également contribué à améliorer l'expérience de nos membres et de nos clients.

La Caisse Desjardins de la Région de Mégantic comprend, depuis l'automne 2011, un centre libre-service. Situé dans le Magasin général de Piopolis, ce centre propose non seulement les services d'un guichet automatique 7 jours sur 7, mais également un kiosque à l'intérieur duquel les membres ont accès à une ligne téléphonique en mode visuel avec un employé du siège social pendant les heures d'ouverture de la caisse, une ligne téléphonique directe avec le service AccèsD tous les jours de la semaine et un service informatique en lien Internet avec ce même service, à la fois pour les particuliers et les entreprises.

Le Centre libre-service Desjardins de Piopolis est le premier de ce type au Québec et il fait partie des diverses solutions explorées dans le cadre des travaux sur l'évolution du réseau de distribution. Pour les membres de cette localité, l'ouverture de ce centre a eu d'autres retombées positives. D'une part, le magasin général qui l'abrite est maintenant ouvert toute l'année, ce qui évite aux résidents de devoir s'approvisionner à l'extérieur de leur municipalité pendant la saison froide. D'autre part, la caisse a établi un fonds d'aide au développement du milieu alimenté selon le volume d'affaires qui lui est confié par les membres de Piopolis et ensuite réinvesti dans la collectivité.

Par ailleurs, des membres de plusieurs caisses bénéficient maintenant d'une plage horaire élargie quand ils ont recours au service d'accueil téléphonique de leur caisse. Ce service est en effet offert de 6 h à 22 h aux membres de caisses qui ont décidé de se regrouper et de centraliser leur accueil téléphonique. Grâce à ce service, les membres peuvent non seulement parler à une personne, mais aussi régler sur le champ la grande majorité de leurs besoins.

Une nouvelle approche locale et régionale de gestion de la performance a été mise en place pour l'élaboration du plan d'affaires. Elle mettra à contribution le leadership du conseil des représentants à l'égard de la contribution de la région et des caisses à la préparation d'un plan d'action concerté.

Enfin, des travaux destinés à optimiser l'exploitation des infrastructures technologiques ont permis de faire des gains importants. Ces sommes pourront être réinvesties dans l'élaboration de nouvelles solutions technologiques pour les membres et clients.

En 2011, Desjardins a réalisé des excédents avant ristournes aux membres de 1 582 M\$, qui lui permettront d'assurer sa pérennité et de continuer à contribuer au mieux-être des collectivités.

MOBILISATION DE TOUT DESJARDINS : CAPITAL HUMAIN, CULTURE ET VALEURS

Ce chantier visait à faire en sorte que les dirigeants des caisses, les gestionnaires et les employés de toutes les composantes de Desjardins adhèrent à la vision d'avenir du Mouvement Desjardins, qu'ils comprennent le sens des orientations et des initiatives, et y participent, et qu'ils soient engagés dans l'action.

Plusieurs nouveaux outils de communication ont été mis en place pour favoriser les communications et l'écoute :

- blogues de la présidente et d'autres membres de la haute direction ;
- refonte des portails intranet pour les dirigeants, les gestionnaires et les employés ;
- sondages auprès des dirigeants, des gestionnaires et des employés ;
- messages publicitaires destinés aux employés pour promouvoir les valeurs coopératives.

Des initiatives ont aussi été menées en lien avec le perfectionnement des personnes ainsi que l'accroissement des talents et les possibilités d'évolution de carrière :

- repositionnement de l'Institut coopératif Desjardins ;
- programmes visant à développer le leadership, inculquer les valeurs de Desjardins et former les gens de métier ;
- programme de relève des cadres, plans de carrière, stages et mentorat.

Ces diverses initiatives ont d'ailleurs valu au Mouvement Desjardins trois formes de reconnaissance très prisées. En 2011, il s'est retrouvé au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada réalisé par Mediacorp Canada Inc. Il figure également au nombre des « meilleurs employeurs pro-famille au Canada », toujours selon un classement établi par Mediacorp Canada en 2011. Par ailleurs, Desjardins fait partie des 10 meilleurs employeurs où il fait bon travailler selon le *Financial Post*.

Le Plan d'évolution du Mouvement est un des outils permettant de concrétiser le développement de Desjardins. Les nombreuses réalisations qui en ont découlé et qui devraient être menées à terme au début de 2012 sont le fruit du travail collectif de ses dirigeants et de ses employés, qui coopèrent chaque jour afin de créer un meilleur avenir pour nos membres, nos clients et la collectivité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

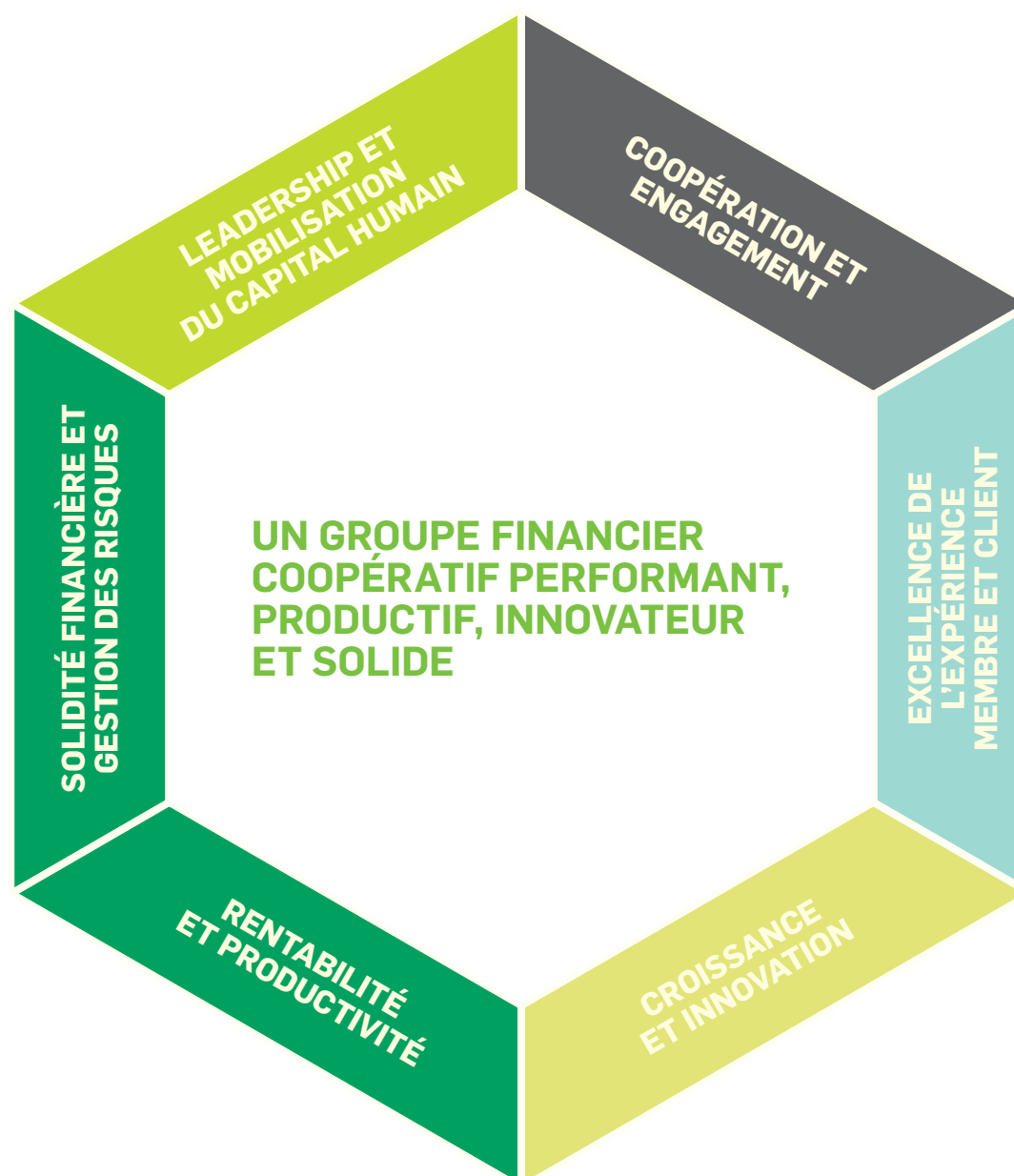


1 Monique F. Leroux*, présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins et présidente du conseil (fin de mandat: 2016) **2 Annie P. Bélanger****, vice-présidente du conseil des représentants de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et administratrice déléguée sans droit de vote (fin de mandat: 2013) **3 Serges Chamberland*/****, président du conseil des représentants de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord (fin de mandat: 2014) **4 André Gagné**** (a siégé au sein du comité exécutif jusqu'au 26 mars 2011), président du conseil des représentants de Québec-Est (fin de mandat: 2013) **5 Andrée Lafortune****, présidente du conseil des représentants de l'Ouest de Montréal (fin de mandat: 2013) **6 Sylvie St-Pierre Babin**** (a siégé au sein du comité exécutif jusqu'au 26 mars 2011), vice-présidente du conseil des représentants de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec et administratrice déléguée sans droit de vote (fin de mandat: 2014) **7 Sylvie Larouche**** (arrivée au conseil le 18 janvier 2012), présidente du conseil des représentants de Québec-Ouest et Rive-Sud (fin de mandat: 2013) **8 Carole Chevalier**** (arrivée au conseil le 26 mars 2011), présidente du conseil des représentants de la Mauricie (fin de mandat: 2014) **9 Norman Grant****, président du conseil des représentants de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (fin de mandat: 2013) **10 Marcel Lauzon****, président du conseil des représentants de Laval-Laurentides (fin de mandat: 2015) **11 Denis Duguay****, président du conseil des représentants de Richelieu-Yamaska (fin de mandat: 2014) **12 Serge Tourangeau*/**** (membre du comité exécutif depuis le 18 janvier 2012), président du conseil des représentants des Caisses de groupes (fin de mandat: 2015) **13 Johanne Perron**, directrice générale de caisse, membre du conseil des représentants de l'Ouest de Montréal (fin de mandat: 2015) **14 Line Lemelin****, présidente du conseil des représentants de Lanaudière (fin de mandat: 2013) **15 Jacques Baril*/**** (membre du comité exécutif depuis le 26 mars 2011), président du conseil des représentants de l'Est de Montréal (fin de mandat: 2014) **16 Laurier Boudreault**, directeur général de caisse, membre du conseil des représentants de Québec-Ouest et Rive-Sud (fin de mandat: 2013) **17 Alain Raïche**, directeur général de caisse, membre du conseil des représentants de Lanaudière (fin de mandat: 2014) **18 Pierre Levasseur****, président du conseil des représentants du Centre-du-Québec (fin de mandat: 2015) **19 Pierre Leblanc****, a siégé au conseil d'administration comme président du conseil des représentants de la Mauricie jusqu'au 26 mars 2011 **20 Benoît Turcotte****, président du conseil des représentants de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec (fin de mandat: 2014) **21 Donat Boulterice****, président du conseil des représentants des Caisses populaires de l'Ontario (fin de mandat: 2013) **22 Clément Samson*/****, a siégé au conseil d'administration comme président du conseil des représentants de Québec-Ouest et Rive-Sud et secrétaire du conseil jusqu'au 15 décembre 2011 **23 Alain Dumas***, directeur général de caisse, membre du conseil des représentants de la Mauricie (fin de mandat: 2013) **24 Yvon Vinet*/**** (membre du comité exécutif depuis le 26 mars 2011), président du conseil des représentants de la Rive-Sud de Montréal et secrétaire du conseil (fin de mandat: 2015) **25 Michel Roy****, président du conseil des représentants de la région Kamouraska et Chaudière-Appalaches (fin de mandat: 2014) **26 Denis Paré*/****, président du conseil des représentants des Cantons-de-l'Est et vice-président du conseil (fin de mandat: 2015)

* Membre du comité exécutif

** Administrateur non relié

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA PLANIFICATION 2010-2012



DES VALEURS FORTES

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu

Les textes qui suivent présentent les principales réalisations de 2011 relatives à chacune des orientations du Plan stratégique 2010-2012 de Desjardins. Ces réalisations proviennent de l'ensemble du Mouvement, c'est-à-dire des secteurs d'affaires, des fonctions de soutien du Mouvement ainsi que des fonctions de soutien du réseau des caisses et de la première vice-présidence exécutive Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération.

Pour les réalisations de nature financière, le lecteur est invité à consulter la section « Rapport de gestion » débutant à la page 44 de ce rapport annuel.

CRÉER CHAQUE JOUR DES PROJETS QUI MISENT SUR LA COOPÉRATION ET L'ENGAGEMENT

L'ENGAGEMENT DE TOUS POUR BIEN RÉPONDRE À NOS MEMBRES ET À NOS CLIENTS

L'année 2011 a donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs mécanismes de concertation afin d'approfondir encore plus notre connaissance des besoins de nos membres et de nos clients. De tels mécanismes misent sur les valeurs de la coopération et l'engagement du Mouvement Desjardins envers la prospérité durable de ses membres et de ses clients. Par exemple, le Forum des directeurs généraux de caisse, le Rendez-vous des présidents et directeurs généraux et le Rendez-vous des présidents des conseils de surveillance (Québec) et des comités de vérification (Ontario) ont convié les participants à se pencher sur les besoins évolutifs des membres et des clients afin de mieux les comprendre. Cette compréhension est essentielle pour que nous puissions proposer des solutions adaptées à la situation financière de chacun de ces membres et clients tout en leur simplifiant les choses et en leur offrant continuellement un service de grande qualité.

Toujours dans l'esprit de l'intercoopération et de la proximité avec le milieu, plusieurs tournées régionales ont été menées pour discuter de l'évolution des caisses et de leurs centres de services. Dans ce contexte, les conseils des représentants ont sollicité les caisses de leur région pour définir leur vision de l'évolution du réseau de distribution.

Nous avons également formé en parallèle un groupe de réflexion composé de présidents et de directeurs généraux de caisse afin d'élaborer la vision de la caisse de demain et de préciser les modes de fonctionnement et de gouvernance à mettre en place pour ses centres. Le mandat du groupe visait également à permettre aux dirigeants et aux gestionnaires du Mouvement de bien situer dans quel cadre s'inscrit l'évolution du réseau et de guider les changements en cours et à venir.

Ces travaux de réflexion, axés sur l'innovation et la performance au service de la coopération et de nos membres et clients, permettront aux dirigeants et aux gestionnaires de s'assurer que Desjardins continue de remplir pleinement ses engagements à l'égard de ses sociétaires. En ce sens, cet exercice de réflexion sur la vision du réseau et des caisses a pour but d'améliorer l'offre de service aux membres et aux clients, tout en assurant la proximité nécessaire pour maintenir un cadre de vie associative riche et dynamique.

LA DISTINCTION COOPÉRATIVE : UN FOISONNEMENT D'ACTIVITÉS

Notre nature coopérative distinctive ne cesse de nous interpeller tant sur notre engagement de bien servir les membres et les clients, par nos produits et services, que sur celui d'appuyer les collectivités. Nous avons à cet effet publié en 2011 un document d'information sur la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins, en arrimage avec les valeurs coopératives, dans le but d'amener les dirigeants, les gestionnaires et les employés à adhérer encore plus fortement à celles-ci. Nous avons aussi conçu un nouvel outil de diagnostic afin d'entreprendre une réflexion trimestrielle sur la mise en valeur de notre distinction coopérative dans nos décisions d'affaires.

Par ailleurs, nous avons mis à la disposition des employés de l'ensemble du Mouvement une formation en ligne sur la coopération et la responsabilité sociale afin de favoriser une meilleure compréhension des différents modèles d'entreprises coopératives ainsi que du rôle et de la place de Desjardins dans le monde coopératif.

L'année 2011 a permis de faire connaître davantage aux entrepreneurs des possibilités de soutien axées sur la finance solidaire, tels le microcrédit et le programme Créavenir, qui facilitent le financement de petites entreprises, y compris celles lancées par des travailleurs autonomes, qui n'ont pas accès aux réseaux de crédit traditionnels.

Notons enfin qu'à l'été 2011, Desjardins a mis en place un programme spécial pour soutenir les sinistrés des inondations en Montérégie. Plusieurs mesures d'exception ont été offertes à ces derniers, dont des reports de paiement, des services d'estimation des pertes potentielles ainsi que des balises pour l'obtention de nouveaux emprunts.

LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT : DES ACTIONS CONTINUES

Rappelons que le Fonds Desjardins Environnement, qui fait partie de la gamme des Fonds Desjardins, a franchi sa vingtième année d'existence en 2011. Ce fonds est membre du Conseil principal de la forêt boréale et signataire de la Convention pour la conservation de la forêt boréale, et il a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable, initiative de l'Organisation des Nations Unies. L'adhésion à de tels regroupements s'inscrit dans la continuité des initiatives prises en matière d'investissement socialement responsable au cours des dernières années et confirme le leadership de Desjardins au Canada dans ce domaine.

En assurance automobile, nous avons lancé un nouveau « rabais vert » pour les propriétaires de voitures électriques. Cette mesure s'est ajoutée aux offres déjà en vigueur pour les propriétaires de véhicules à faible consommation de carburant et de véhicules hybrides. Ces rabais représentent pour nos membres et clients de 10 % à 20 % d'économie sur leur prime d'assurance automobile, selon le cas. Un autre « rabais vert », en matière d'assurance de dommages, est celui de 10 % offert sur les primes d'assurance pour les bâtiments certifiés LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Notons également que tous les assurés de Desjardins Assurances générales ont dorénavant accès à leurs documents d'assurance en format électronique par l'entremise d'AccèsD. Desjardins Groupe d'assurances générales est, de plus, un partenaire privilégié de Réalité Climatique Canada, association créée par l'ancien vice-président des États-Unis et lauréat d'un prix Nobel, M. Al Gore.

Cette préoccupation pour l'environnement se manifeste aussi par un programme qui privilégie des solutions de rechange en matière de transport et la mise en place de mesures incitatives pour encourager nos employés à se déplacer de façon écoresponsable pour leur travail. Le site de covoiturage de Desjardins permet aux employés des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien du Mouvement du Québec et de l'Ontario de se jumeler avec d'autres personnes pour effectuer leurs déplacements. Des places de stationnement ont de plus été réservées pour les employés qui pratiquent le covoiturage. Les employés peuvent aussi s'abonner gratuitement à Communauto, un service d'autopartage, pour leurs déplacements d'affaires à Montréal, à Québec, à Lévis, à Sherbrooke et à Gatineau. En lien également avec sa politique de développement durable, Desjardins s'est associé à BIXI pour appuyer ce mode de transport urbain écologique. Grâce à cette association, au printemps 2011, 1 250 vélos ont été mis à la disposition des citoyens dans 400 stations affichant les couleurs de Desjardins.

L'ÉDUCATION ET LA COOPÉRATION : UN TANDEM DE FORCE

L'année 2011 coïncidait avec le lancement du programme Coopmoi, qui vise à renforcer la contribution de Desjardins sur les plans de l'éducation et de la coopération. Le lecteur est invité à consulter les pages 10 et 11 pour connaître les objectifs de cette ambitieuse initiative et prendre connaissance de ses quatre leviers d'action.

Desjardins a formé une table de concertation avec des représentants d'universités dans le but de réfléchir aux façons qui permettraient au savoir et à la recherche de venir appuyer le développement de pratiques optimales au sein des caisses et du Mouvement. Cette table de réflexion se préoccupera également de la façon dont le modèle coopératif pourrait être plus largement pris en compte et enseigné dans certains programmes universitaires.

Desjardins s'est donné de nouvelles orientations en 2011 pour ses commandites institutionnelles. Quatre secteurs d'activité ont été désignés pour l'octroi des sommes. L'éducation et la coopération font partie de ces secteurs. La santé, y compris les saines habitudes de vie, et la culture s'y ajoutent.

Sur le plan international, plusieurs employés de Desjardins ont participé à des missions à l'étranger au cours de 2011, dont une au Sri Lanka dans le cadre d'un projet d'assurance récolte, en partenariat avec Développement international Desjardins (DID). Rappelons le soutien financier de Desjardins, la contribution d'un certain nombre de ses experts ainsi que l'appui technique de DID pour réaliser sept missions en 2011 auprès de la Fédération Le Levier. Cet organisme est une institution partenaire de longue date de DID et un acteur clé dans la reconstruction d'Haïti.

ENRICHIR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE DESJARDINS

Inauguré en 1976, le complexe Desjardins de Montréal constitue l'une des pièces maîtresses du patrimoine immobilier du Mouvement. Pour enrichir ce patrimoine, nous avons entrepris d'importants travaux de revitalisation de cet immeuble au cours de 2011. Ces rénovations permettront de raviver l'image et l'empreinte coopérative de Desjardins tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'immeuble.

Le Mouvement Desjardins a annoncé un investissement de quelque 125 M\$ pour la revitalisation à Lévis de la Cité Desjardins de la coopération, emplacement du siège social du Mouvement. Les travaux de construction, qui ont déjà débuté, figurent parmi les dix chantiers immobiliers d'importance de la région de Québec et feront de la Cité Desjardins un lieu phare de la ville de Lévis, qui a été désignée « ville de coopération ». Mentionnons que le Mouvement Desjardins et les caisses du Grand Lévis sont des partenaires de la première heure par rapport au nouveau positionnement de cette ville en matière de communication.

DES COMMUNICATIONS DYNAMIQUES POUR SALUER LA COOPÉRATION

L'année 2011 a donné lieu à la diffusion de publicités de masse mettant en valeur l'engagement des caisses dans leur milieu, la vie démocratique qui anime le Mouvement et la redistribution des bénéfices tirés de la coopération aux collectivités, autant sur le plan national que régional.

Toujours au chapitre de la coopération et de l'engagement, mentionnons que les employés de Desjardins ont pu voir, au cours de 2011, différents messages publicitaires conçus à leur intention et qui reprenaient la thématique officielle : « Nous sommes nombreux à croire que le modèle coopératif est créateur de prospérité durable ».

CRÉER CHAQUE JOUR DES CONDITIONS PROPICES À L'ACCROISSEMENT DE LA SATISFACTION DES MEMBRES ET DES CLIENTS

DES LABORATOIRES POUR HAUSER LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

Plusieurs laboratoires d'expérimentation de processus d'affaires ont vu le jour en 2011, en collaboration avec les caisses, les centres financiers et les centres administratifs. Ces laboratoires ont pour objectif d'améliorer l'expérience des membres et des clients en répondant encore mieux à leurs besoins et à leurs habitudes de consommation qui évoluent constamment. Ils sont ainsi conçus pour améliorer des processus, faire des expériences et élaborer les meilleures solutions possible, qui sont ensuite proposées aux caisses.

D'autres laboratoires ont été mis sur pied afin d'examiner l'évolution de la distribution des produits et services auprès des membres et des clients, particulièrement quant à l'accessibilité des nouvelles technologies et à leur utilisation. Ces laboratoires visent donc à maintenir un solide réseau de distribution dans l'ensemble des territoires où Desjardins est présent. Les approches qui ont résulté de ces laboratoires renferment d'importantes innovations, dont plusieurs ont été testées au cours de l'année 2011 et seront mises en œuvre dès 2012.

L'ACCÈS VIRTUEL : UNE EXPÉRIENCE RAPIDE ET SÉCURITAIRE

Puisque l'accès virtuel est très important pour ses membres et clients, Desjardins redouble d'ardeur pour se tenir à jour en matière de nouvelles technologies et pour adapter ces dernières à l'ensemble de ses services. Les services mobiles sont des plus appréciés; à preuve, quelque 249 000 utilisateurs ont effectué plus de 38 millions de transactions au moyen d'appareils mobiles au cours de 2010-2011. Les transactions par Internet sont aussi de plus en plus populaires auprès des membres et des clients de Desjardins. Le nombre d'utilisateurs du portail Internet AccèsD a dépassé les 2 millions au cours de 2011.

Les membres bénéficient désormais d'un plus grand nombre d'options dans le portail AccèsD. Ils peuvent notamment faire un arrêt de paiement, ouvrir un compte d'épargne stable, voir l'historique de leurs transactions, investir dans un Fonds Desjardins et y consulter leurs relevés de placements, changer de type de carte de crédit, créer un avis de voyage, effectuer le virement de sommes d'argent et trouver les coordonnées de caisses. Un site d'information en ligne a aussi été conçu pour l'assistance en matière de liquidation de succession (www.aliss.ca).

En ce qui a trait à l'assurance de dommages, en plus de rendre les polices d'assurance automobile et habitation accessibles en ligne, nous avons mis un site Internet à la disposition du secteur des entreprises.

Un autre exemple de service en direct est celui du *conseiller virtuel* à la Caisse populaire Rideau d'Ottawa. En effet, ses membres et clients peuvent échanger en ligne avec un conseiller, grâce à une caméra Web, pendant les heures normales d'ouverture et à l'extérieur des bureaux de cette caisse. Ce moyen, qui accroît l'accessibilité des services et des conseils sera disponible graduellement dans toutes les caisses.

Par ailleurs, la Caisse Desjardins des policiers et policières se distingue avec ses *conseillers mobiles*. Grâce à cette initiative, les membres et clients de cette caisse peuvent rencontrer un conseiller à l'endroit et au moment souhaités. Disposant d'outils technologiques adaptés et sécurisés, le *conseiller mobile* est en mesure d'offrir des produits de placement ou de financement et d'autres services courants en effectuant les transactions sur place. Cette solution a fait l'objet d'un projet pilote concluant en 2011, si bien qu'elle sera offerte progressivement dans toutes les caisses.

Mentionnons aussi que Desjardins a poursuivi la transition graduelle des cartes VISA Desjardins vers la solution de paiement sans contact *payWave*. Cette technologie procure aux membres une façon simple et rapide de régler leurs achats puisqu'aucune signature ni aucun NIP ne sont requis. Elle est principalement destinée aux marchands traitant des volumes de transactions élevés et pour lesquels la vitesse de service est un atout important, comme les supermarchés et les stations d'essence.

Le recours aux nouvelles technologies pour l'offre de services aux membres et aux clients confirme la position de chef de file que Desjardins entend occuper dans ce domaine. Nous ne cessons d'ailleurs d'examiner de nouvelles solutions technologiques en vue d'élargir notre gamme d'outils permettant de faire affaire avec Desjardins rapidement, de façon sécuritaire et en toute simplicité.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À CHAQUE CLIENTÈLE

Desjardins accorde une écoute attentive à ses différentes clientèles afin de répondre adéquatement aux besoins particuliers de chacune d'entre elles. Tous les efforts sont ensuite déployés pour mettre au point les solutions et les services qui leur donneront satisfaction. Voici quelques exemples.

De plus en plus de personnes nouvellement arrivées au Canada choisissent Desjardins comme institution financière. Afin d'accompagner ces dernières tout en les renseignant judicieusement en matière de finances personnelles, Desjardins a renforcé sa présence auprès des communautés culturelles, notamment en utilisant plus abondamment les canaux de communication ethniques. Le site *immigrer.com*, une référence pour les nouveaux arrivants, renferme maintenant une foule de renseignements sur Desjardins.

En raison de la complexité grandissante des marchés financiers et de la vie économique, Desjardins se préoccupe véritablement de l'éducation financière de ses membres et de ses clients. Ces derniers s'informent d'ailleurs de plus en plus sur les questions financières pour prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. L'information et l'éducation financières ont ainsi pris une grande importance chez Desjardins tout au long de 2011 par le truchement de plusieurs activités : les « Rendez-vous financiers », tenus dans tout le Québec pour présenter des exposés sur le contexte économique et l'état des marchés financiers; des soirées de prestige, qui se sont déroulées dans plusieurs régions du Québec et ont donné lieu à des discussions sur les domaines de la finance et des placements; et des séances tout spécialement conçues pour les familles en affaires.

La clientèle des conseillers en placement a également eu la possibilité de participer à des conférences téléphoniques et Internet ainsi que de prendre connaissance de capsules Web portant sur l'activité des marchés financiers. Les investisseurs autonomes ont, quant à eux, bénéficié de plus de 300 séminaires éducatifs tenus à la fois en ligne et dans plusieurs villes partout au pays.

Par ailleurs, les planificateurs financiers produisent dorénavant un plan financier à l'intention des membres et des clients désireux d'entreprendre une démarche personnalisée concernant leur avenir financier. Le tout nouveau Plan financier Desjardins regroupe un ensemble de conseils, de stratégies et de recommandations qui tiennent compte des priorités, des revenus de retraite, de la diminution de la facture fiscale et de la gestion des dettes. Ce plan peut aussi aider à prévoir les investissements nécessaires pour les études des enfants ou des petits-enfants, à évaluer les meilleures façons de se prémunir contre d'éventuels risques et à déterminer comment léguer son patrimoine.

Dans cette même volonté de mieux répondre aux besoins des membres et des clients, Desjardins a créé en 2011 deux nouveaux placements garantis liés aux marchés. Le Placement garanti à taux bonifié « 5 dans 1 », unique sur le marché, est l'un de ces nouveaux placements et a répondu aux besoins et aux attentes des membres et des clients avec grand succès. De plus, les nouveaux privilèges de rachat ou de conversion applicables à l'ensemble des placements garantis liés aux marchés permettent aux membres et aux clients de racheter ou de convertir leur placement s'ils ont des imprévus. Ils ont aussi droit aux ristournes versées par leurs caisses en fonction de leurs investissements dans les placements garantis liés aux marchés.

Les portefeuilles Chorus II s'adressent tout particulièrement aux investisseurs qui détiennent un actif important et permettent de tirer parti, depuis 2011, d'une efficacité fiscale accrue, notamment grâce à la création de fonds constitués en société, ainsi que d'une gestion dynamique de l'actif et d'une plus grande flexibilité dans la gestion des revenus.

La clientèle fortunée peut bénéficier aussi d'une offre intégrée de services personnalisés en matière de gestion de patrimoine. Cette offre inclut le courtage en ligne, l'assurance de personnes et l'assurance de dommages. De nouveaux produits d'assurance de dommages adaptés à la clientèle fortunée, notamment un avenant pour les résidences d'une valeur élevée, ont aussi été mis en marché. Cette clientèle peut donc compter sur une protection complète pour ses actifs.

Le secteur des entreprises et les chefs d'entreprise ont aussi fait l'objet d'attentions particulières au cours de 2011. Rappelons que Desjardins sert 400 000 entreprises de toutes tailles, ce qui en fait la plus grande force conseil au Québec dans le domaine des affaires. Desjardins est aujourd'hui en mesure d'accompagner les entrepreneurs dans toutes les facettes de leurs opérations courantes et de leurs démarches commerciales.

Par ailleurs, nous avons déployé la Solution de paiement global Desjardins pour les entreprises qui ont un volume important de paiements à effectuer. Au moyen de leur propre système comptable, les entreprises peuvent maintenant régler une multitude de paiements en une seule opération.

Par l'intermédiaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), et depuis 10 ans déjà, nous offrons un levier de financement conçu pour favoriser le développement et la croissance des entreprises et des coopératives dans toutes les régions du Québec. Une somme de 150 M\$ a été investie en 2011 dans les parts de CRCD afin de maintenir ce levier de financement auprès des entreprises.

Desjardins appuie également les entreprises dans leurs démarches sur le marché international. Cet appui a entre autres été accru par l'entremise de notre partenariat avec le groupe ESN North America, grâce auquel un analyste à Londres se consacre maintenant exclusivement au marché canadien afin de soutenir les chefs d'entreprises canadiennes et leurs représentants en coordonnant des rencontres commerciales avec des investisseurs institutionnels européens. Cet analyste a aussi la responsabilité de promouvoir l'investissement par les clients institutionnels européens dans les compagnies canadiennes. Cette initiative donnera une meilleure visibilité aux entreprises canadiennes et favorisera une plus grande diversification de leur actionnariat.

Nous disposons aussi d'une équipe de spécialistes qui peut épauler les membres et clients qui désirent se retirer des affaires tout en assurant la pérennité de leur entreprise. Leur démarche repose sur un certain nombre de valeurs chères à Desjardins, dont la préservation du nombre de petites et moyennes entreprises à propriété québécoise, le maintien des entreprises et des emplois en région et le potentiel de croissance des entreprises.

Enfin, mentionnons d'autres nouveautés liées à la clientèle des entreprises. Les titulaires de la carte *Affaires VISA* Desjardins et ceux du forfait *Solutions Libre-Affaires* ont maintenant droit à des services d'assistance juridique et de protection des renseignements. Du côté de l'assurance de dommages, les chefs d'entreprise peuvent désormais tirer profit de deux services d'assistance inclus dans leur police d'assurance entreprise pour les biens et la responsabilité civile : l'assistance juridique et l'assistance expertise professionnelle.

CRÉER CHAQUE JOUR DES FAÇONS DE FAIRE POUR FAVORISER LA CROISSANCE ET L'INNOVATION

LA CROISSANCE S'AFFICHE

Première institution financière au service des organismes publics au Québec, Desjardins a connu une percée importante auprès de sociétés fédérales et ontariennes en devenant, par exemple, l'agent de règlement de tous les mandats-poste en dollars canadiens ou américains et en livres sterling. Nous avons de plus obtenu une participation importante dans de grands syndicats de financement aux côtés de grandes sociétés d'État ontariennes.

Les Services de paie et de ressources humaines Desjardins constituent la société de traitement de paies la plus importante au Québec et la troisième plus grande au Canada. En 2011, quelque 2 500 nouvelles entreprises ont choisi cette solution d'impartition, c'est-à-dire une augmentation de 12 % par rapport à 2010. La solution de gestion des ressources humaines, qui comprend notamment un module de gestion de la santé et sécurité au travail, n'a pas d'égale dans le marché et offre une grande flexibilité et un rendement très intéressant pour les entreprises.

Globalement, les volumes de transactions dans les secteurs des grandes et des moyennes entreprises ainsi que de l'institutionnel ont augmenté de 7 % comparativement à 2010, pour atteindre 175 millions de transactions. Ces données témoignent bien de la pertinence et de l'efficacité de l'assistance de Desjardins auprès du secteur des entreprises.

Le secteur de l'assurance de dommages a poursuivi sa forte croissance en atteignant l'objectif ambitieux de 2 millions de polices en vigueur en septembre 2011, soit 15 mois d'avance sur la cible initialement fixée en 2012.

L'INNOVATION POUR TOUJOURS MIEUX SERVIR

Nous avons créé la communauté d'échanges eXCentriQ pour générer librement des idées, les faire évoluer, obtenir l'avis de collègues et démontrer de l'intérêt pour les propositions les plus prometteuses. Plus de 1 400 employés se sont inscrits sur le site de cette communauté et plus de 500 idées ont été soumises. C'est là une approche dynamique qui contribue à stimuler l'innovation. Des réalisations novatrices ont évidemment suivi au cours de 2011.

Une toute nouvelle équipe d'experts a été mise à la disposition des moyennes entreprises ayant des besoins de financement de l'ordre de 10 M\$ à 50 M\$. Après moins d'un an, les résultats sont probants puisque nous comptons 14 nouveaux clients et avons accordé des prêts totalisant 309 M\$.

Quant au marché des capitaux, l'ensemble des services a été regroupé au cœur du marché des ressources et de l'énergie à Calgary. Ce choix stratégique a produit des résultats concluants, particulièrement pour ce qui est de la croissance du portefeuille de prêts aux grandes entreprises, des transactions de financement par actions et des activités de fusion et d'acquisition.

Par ailleurs, parmi les services destinés aux voyageurs, l'assistance voyage a fait son apparition sur l'application mobile de Desjardins en 2011, une première au Canada. En outre, les voyageurs peuvent remplir le questionnaire médical en ligne sur le site de l'Assurance voyage (assurancevoyagedesjardins.ca) et recevoir leurs documents d'assurance, ou y avoir accès, aussi par Internet.

Le secteur de l'assurance pour les groupes et les entreprises a lancé son offre de service « Contact 360° – Gestion et prévention des invalidités ». Cette offre repose sur une approche globale de promotion de la santé au travail et de gestion des invalidités. Soulignons qu'elle comprend notamment la toute nouvelle plateforme « À votre santé 360° », qui permet aux adhérents de mieux prendre soin de leur santé au quotidien par des renseignements fournis en ligne ou par téléphone. Cette plateforme aide également les employeurs à limiter les coûts associés aux absences et aux problèmes de santé de leurs employés.

À l'occasion du lancement de cette nouvelle offre globale, le secteur de l'assurance pour les groupes et les entreprises a tenu des rencontres intitulées « Forum Contact 360° », qui ont fourni une tribune pour des sujets d'actualité dans le domaine de l'assurance collective. Ce secteur a ainsi confirmé son statut d'acteur principal sur le marché canadien en ce qui concerne la gestion de façon proactive et humaine des invalidités.

DES ACQUISITIONS PROMETTEUSES

Le Mouvement Desjardins a procédé à l'acquisition de Western Financial Group inc., qui compte plus de 550 000 clients dans l'Ouest du pays. Cette entreprise possède un réseau de courtage en assurance de dommages, une compagnie d'assurance vie et d'assurance pour animaux domestiques ainsi qu'une banque virtuelle. Une première retombée de l'union des forces respectives de Desjardins et de Western Financial Group inc. s'est concrétisée par la mise en marché d'une gamme complète d'assurance automobile et habitation directement par téléphone ou sur Internet, pour les consommateurs de Calgary, d'Edmonton et d'autres villes de l'Alberta, sous la marque « Western Direct ».

L'acquisition de Financière MGI inc. par Desjardins Sécurité financière, filiale d'assurance de personnes du Mouvement Desjardins, permettra au réseau national de distribution de l'assurance et de l'épargne pour les particuliers de prendre encore plus d'envergure grâce à l'arrivée de plus de 225 nouveaux conseillers. Ces derniers sont principalement situés en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Ils se joignent aux 1 650 représentants que comptent les réseaux déjà existants.

DES ENTENTES DE PARTENARIAT

Desjardins a conclu des ententes exclusives de partenariat au cours de 2011, de façon à offrir des produits et services financiers, ou d'assurance de dommages, aux membres d'importants regroupements professionnels, soit des associations ou des ordres, reconnus au Québec et au Canada. Nous avons également établi un partenariat avec une institution coopérative américaine pour le lancement d'une nouvelle carte de crédit en monnaie américaine pour les clients de la Desjardins Bank en Floride. Sur le marché européen, un accord de coopération est intervenu entre le Crédit Mutuel (en France) et le Mouvement Desjardins. Cet accord vise entre autres à mieux accompagner les membres particuliers et entreprises par la prospection de marchés et un appui à d'éventuelles missions commerciales.

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'année 2011 a permis de concevoir une offre intégrée de produits et services à l'intention des membres et des clients qui désirent adhérer de façon tangible aux principes de responsabilité sociale et de développement durable. Ainsi, l'épargne bonifiée par versements favorisera les bonnes habitudes financières de la clientèle des jeunes. Un service d'accompagnement en matière de finances personnelles s'ajoutera à ceux que Desjardins offre déjà aux titulaires d'un prêt étudiant. Le taux utilisé pour établir le paiement mensuel minimal à verser à VISA Desjardins a aussi été haussé de 3 % à 5 % afin de sensibiliser plus particulièrement les membres et les clients à une gestion responsable du crédit.

Desjardins a aussi donné son appui à la mise en place d'une coopérative d'échange de crédits de carbone, tout en accordant de l'intérêt à l'industrie des technologies propres et à l'agriculture de proximité. Desjardins est sensible aux enjeux relatifs aux changements climatiques et l'illustre particulièrement par son offre de « rabais verts » en assurance automobile et habitation.

CRÉER CHAQUE JOUR DES CONDITIONS POUR RENFORCER LA RENTABILITÉ ET LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES FIABLES ET PERFORMANTES

En 2009, Desjardins décidait de lancer un appel de propositions pour ses services informatiques. De cette décision a découlé une stratégie à deux volets en 2011 : rapatrier 250 employés principalement affectés au soutien bureautique et informatique, et confier d'autres activités d'exploitation à deux nouveaux fournisseurs. Ce deuxième volet comportait d'importants défis puisqu'il touchait des services fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et des installations traitant plus d'un milliard de transactions par année. Au terme de cette opération, réalisée en dix mois, l'installation de trois ordinateurs centraux et de 800 serveurs intermédiaires, dans deux nouveaux centres de traitement de données, était terminée et un réseau de télécommunications avait été mis sur pied.

C'est également en 2011 que le Groupe Technologies Desjardins inc. a officiellement vu le jour. Le regroupement des actifs dans cette société de services constitue une autre étape permettant à Desjardins de soutenir la croissance de ses affaires toujours avec le souci de la recherche du plus grand bénéfice pour les membres et clients. Parmi les avantages liés à l'établissement de cette société, soulignons la création de nombreuses synergies ainsi qu'une plus grande mobilité et un meilleur cheminement de carrière pour les employés.

De façon plus particulière, nous avons mis en œuvre, pour le secteur des placements, une nouvelle plateforme de gestion de données et de comptabilité. Cette plateforme permet de répondre aux nouvelles exigences de divulgation financière imposées par les normes IFRS (Normes internationales d'information financière) et d'assurer la gestion intégrée des actifs.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET CAPITALISATION

D'année en année, nous figurons parmi les premiers au Canada pour notre ratio de capital de première catégorie. Le Mouvement Desjardins se classe au dix-huitième rang parmi les « World's 50 Safest Banks 2012 », selon le relevé de mi-année du magazine new-yorkais *Global Finance*, publié en mars 2012. Desjardins se classait au vingtième rang en 2011. Il occupe le quatrième rang au même classement pour l'Amérique du Nord. C'est évidemment la qualité de notre capitalisation qui nous confère une aussi bonne position.

Le lecteur peut prendre connaissance de l'ensemble de l'information financière portant sur la capitalisation de Desjardins et sa solidité financière en consultant le rapport de gestion inclus dans ce rapport annuel.

CRÉER CHAQUE JOUR UN MILIEU PROFESSIONNEL QUI STIMULE LE LEADERSHIP ET LA MOBILISATION

DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CONCERTATION

L'année 2011 a démontré une fois de plus que la culture du Mouvement Desjardins est axée sur le dialogue et l'intercoopération, sans oublier le recours à la participation et à la concertation des dirigeants et des gestionnaires pour orienter ses décisions stratégiques.

Au cours de la dernière année, 58 groupes de travail ont été mis sur pied et ont sollicité la contribution de plus de 300 dirigeants et directeurs généraux de caisse, de centre financier aux entreprises et de centre administratif. Toutes ces énergies ont convergé vers l'amélioration des services offerts aux membres et aux clients ainsi qu'une meilleure gouvernance en toute démocratie.

DE LA FORMATION CONTINUE POUR LES DIRIGEANTS

L'année 2011 a permis la mise en œuvre du plan d'action en réponse au sondage sur la mobilisation des dirigeants, opération qui avait été amorcée en septembre 2010. Ce plan d'action a notamment mis l'accent sur les besoins de perfectionnement révélés par les résultats du sondage.

Nous avons réalisé des travaux afin de bonifier le soutien aux caisses en matière de gouvernance. Dans le même souffle, Desjardins a produit un plan d'action pour les conseils de surveillance et de nombreux dirigeants ont suivi des formations sur les différents volets de la gestion des risques. Mentionnons enfin la tenue d'un premier forum de discussion pour les jeunes dirigeants du Mouvement, une initiative favorisant un dialogue continu avec eux.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL HARMONISÉES POUR LES EMPLOYÉS

La nouvelle structure du Mouvement Desjardins devait se refléter dans les programmes et les systèmes des ressources humaines. L'année 2011 aura été consacrée notamment à l'harmonisation des conditions de travail et au lancement d'un système intégré d'information de gestion des ressources humaines et de gestion de la paie. Soulignons que l'harmonisation des conditions de travail pour les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien du Mouvement est un jalon important de la concrétisation de la notion d'« employé Desjardins ». En effet, Desjardins vient de franchir un pas important pour favoriser l'équité, la mobilité des employés au sein du Mouvement et leur perfectionnement grâce à la mise en place d'un portefeuille de conditions de travail concurrentiel pour tous et adapté à sa réalité multisectorielle.

De plus, étant donné le contexte économique actuel et la pression exercée sur les régimes de retraite, Desjardins a relancé les travaux d'un comité de travail chargé de réfléchir aux moyens d'assurer la stabilité financière du régime du Mouvement. Mentionnons enfin que nous avons procédé en 2011 au versement des sommes dues aux employés admissibles en vertu des prescriptions de la *Loi sur l'équité salariale du Québec*.

DES ACTIVITÉS PROPICES À LA MOBILISATION

En ce qui a trait à la mobilisation des employés des caisses et des centres de services, l'année 2011 a vu la réalisation d'actions concrètes à la suite du sondage de l'année précédente sur la mobilisation. Cette démarche a inspiré plusieurs interventions, dont l'actualisation de la planification de la main-d'œuvre et de la politique de perfectionnement des compétences, qui sont autant d'initiatives réalisées dans les caisses et les centres financiers aux entreprises.

C'est au cours de l'année qu'est né le nouveau portail intranet qui relie aujourd'hui les quelque 17 000 employés des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien du Mouvement. Soulignons aussi le lancement du *Journal D/D News*, un journal d'entreprise qui met en valeur la diversité et la représentativité du personnel et des dirigeants. Quant à la revue *Desjardins*, cette publication a été renouvelée et comporte de nouvelles chroniques stratégiques facilitant la transmission des messages destinés aux dirigeants et aux directeurs généraux. Les blogues permettant des échanges avec la haute direction et mis en ligne au cours de 2010 ont continué d'être alimentés. Quatre blogues sont actuellement actifs.

Un deuxième Forum sur l'intelligence d'affaires a été organisé pour les employés concernés par le sujet. Puisque l'information de gestion est un atout important pour acquérir une vision globale des besoins des diverses clientèles, un tel forum s'avérait des plus pertinents. Cette activité a permis un réseautage fructueux et le partage d'expériences riches autour du thème du développement des affaires. Autre événement d'importance, l'activité « Desjardins et ses fournisseurs » a donné lieu à la présentation de la nouvelle vision de l'approvisionnement stratégique fondée sur la relation d'affaires et la gestion de la performance.

LA MOBILISATION DANS LE CHANGEMENT

Les grands changements apportés à nos infrastructures technologiques ont été notables et ont nécessité un accompagnement soutenu, notamment lors de l'accueil de plus de 250 employés, en provenance d'une entreprise externe, au sein du Mouvement Desjardins. Ces employés sont principalement affectés au soutien bureautique et des guichets ainsi qu'à l'exploitation du système informatique du réseau des caisses. Ils étaient déjà au service de Desjardins lorsqu'ils faisaient partie des ressources externes. Le Mouvement Desjardins est fier de pouvoir continuer à profiter de leur expertise pour assurer aux membres et aux clients un service d'excellente qualité.

À plusieurs égards, les laboratoires d'expérimentation des processus d'affaires et l'évolution des modes de distribution représentent d'importants changements pour certains employés. Plus fondamentalement, c'est un changement de culture qui s'impose dans beaucoup de contextes. L'Institut coopératif Desjardins offre un encadrement complet aux dirigeants et aux directeurs généraux afin de les appuyer à cet effet.

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS

Le repositionnement de l'Institut coopératif Desjardins (ICD) effectué au cours de 2010 a produit ses premiers résultats en 2011. Rappelons que cet institut a pour mandat de favoriser le développement des employés, des gestionnaires et des dirigeants de Desjardins, notamment par la mise en place d'une université d'entreprise et d'une programmation constamment actualisée.

En plus d'avoir conçu le programme « Dialogue de la performance : dynamique régionale », l'ICD a reçu ses premières cohortes dans les programmes suivants : « Gouvernance financière : nouvelles réalités du comité de vérification », « Leadership et performance : créer le Mouvement » et « Séminaire d'intégration à Desjardins ».

Le Programme de développement et de gestion de la relève des cadres a été diffusé auprès de plus de 1 200 gestionnaires du réseau des caisses, des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien du Mouvement depuis son lancement. L'objectif de ce programme est de connaître les intérêts des gestionnaires et de faciliter leur mobilité à l'égard des postes de gestion pour combler les besoins du Mouvement.

Assurer une diversité des talents fait partie intégrante des pratiques en matière de ressources humaines de Desjardins. Nous veillons à ce que ce principe soit intégré aux différentes campagnes promotionnelles ainsi que dans les programmes de formation. Nous avons d'ailleurs procédé, au cours de 2011, à un recensement des compétences clés pour nous aider à atteindre l'objectif de diversité recherché.

L'ICD s'est également doté d'un plan d'action triennal qui établit ses priorités selon les besoins des dirigeants et des gestionnaires de l'ensemble du Mouvement.

LE TALENT QUI FAIT AVANCER LE MOUVEMENT

Le talent des ressources humaines chez Desjardins fait aussi partie des conditions essentielles pour assurer aux membres et aux clients une expérience pleinement satisfaisante. Nous avons donc continué de tout mettre en œuvre pour mousser le sentiment d'appartenance de nos employés et leur inculquer la fierté de bien servir les membres et les clients en déployant tous leurs talents.

Notre vision et notre stratégie d'attraction de gens de talent ont également contribué aux conditions propices à la satisfaction des membres et des clients puisque de nombreuses personnes de grande compétence sont entrées au service de Desjardins. La mobilité et la progression de carrière jumelées à la richesse des ressources humaines recherchées ont servi de cadre à la production d'une nouvelle publicité. Diffusée dans plusieurs médias sociaux et sur des sites de recrutement, cette publicité avait pour thème « C'est votre talent qui fait avancer le Mouvement ». Précisons que Desjardins est aujourd'hui présent sur LinkedIn, Facebook et Twitter, où il compte un total de quelque 24 500 abonnés.

CRÉER L'INSTITUT COOPÉRATIF DES JARDINS DE DEMAIN

En 2011, l'Institut coopératif Desjardins a élargi sa mission en devenant le centre d'apprentissage et de développement du Mouvement de même qu'un foyer de transmission du savoir en matière de coopération et d'engagement. Par ailleurs, il s'ouvrira aux clientèles externes en accueillant un plus grand nombre de stagiaires provenant des cégeps et des universités.



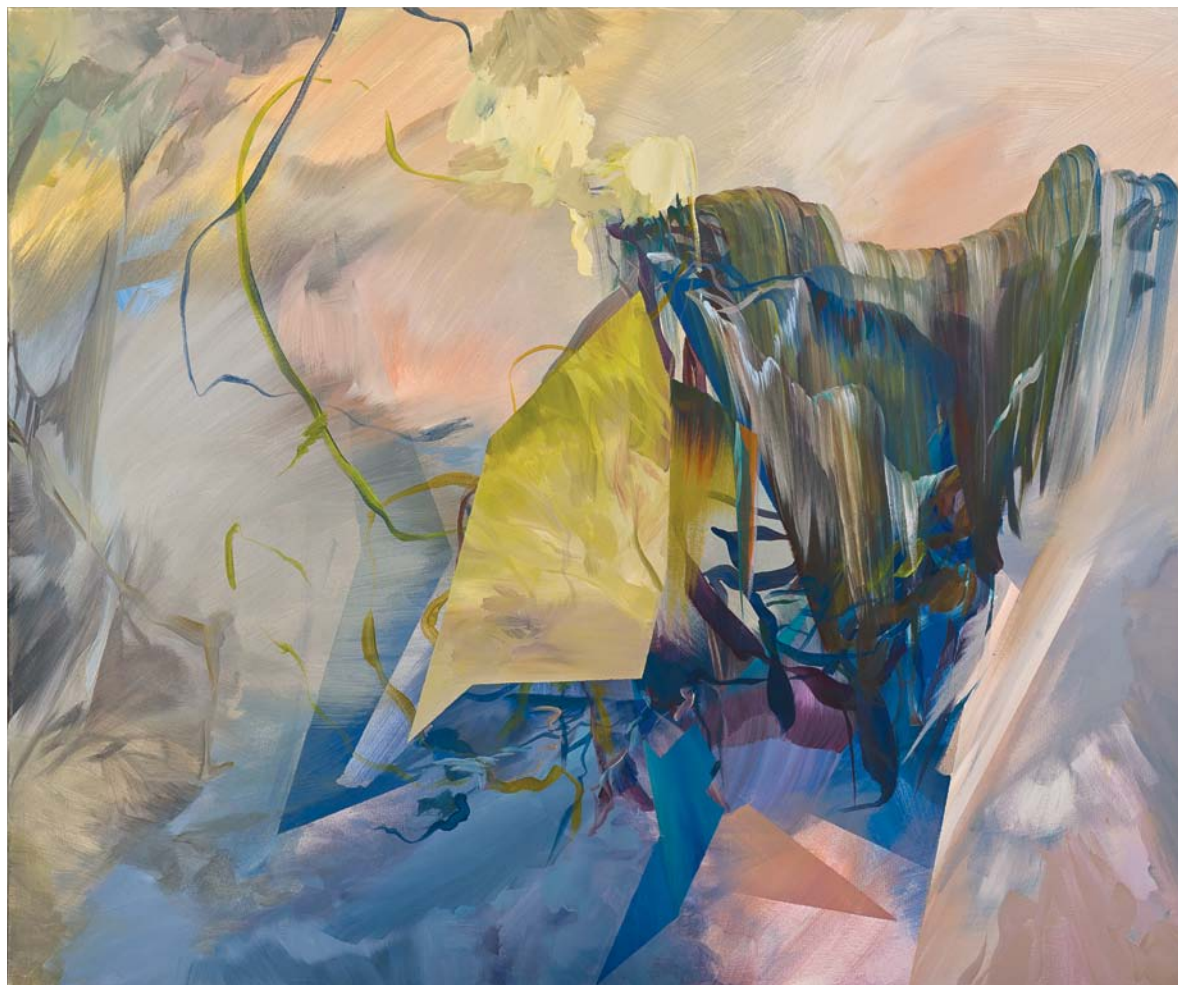
La formation Leadership
et performance donnée
les 5, 6 et 7 octobre 2011.

LA COLLECTION DESJARDINS D'ŒUVRES D'ART

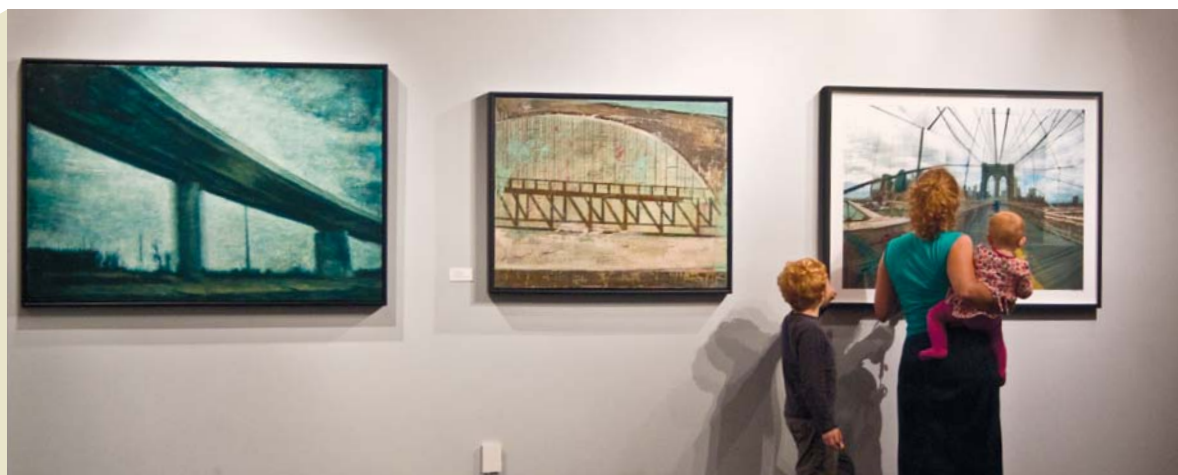
Le Mouvement Desjardins possède une importante collection d'œuvres d'art qui témoigne de son engagement envers l'art, les artistes et le patrimoine artistique. Près de 2 500 œuvres sont ainsi exposées dans les bureaux de Desjardins à Lévis, à Montréal, à Ottawa, à Québec et à Toronto, où elles humanisent et embellissent les espaces de travail tout en sensibilisant les employés au monde de l'art. Chaque année, de nouvelles acquisitions viennent enrichir la collection. Ces créations d'artistes émérites, en mi-carrière ou de la relève illustrent la richesse de la production artistique québécoise et canadienne.

En 2011, pour diffuser plus largement les œuvres de la collection auprès des employés, des dirigeants et des membres de Desjardins de même qu'auprès du grand public, deux expositions temporaires ont été organisées. La première, intitulée *Le plaisir de voir : Œuvres de la Collection du Mouvement Desjardins*, a été présentée du 13 septembre au 30 octobre à la galerie d'art de la Maison des arts Desjardins de Drummondville, tandis que la seconde, *Pas de trois*, s'est tenue du 30 septembre au 4 novembre à la Galerie d'art de Matane. De plus, Desjardins a participé à l'exposition *Entreprise collective* organisée, à Montréal, par l'Association des Collections d'Entreprises et Loto-Québec. D'autres initiatives telles la reproduction de créations de jeunes artistes dans des publicités institutionnelles ou l'intégration d'œuvres d'art dans diverses publications, comme *Desjardins en 3D*, parue en 2011, démontrent la volonté de l'institution de mettre en valeur l'art et les artistes.

La Collection Desjardins d'œuvres d'art contribue, d'une manière unique, à la vitalité des arts visuels d'aujourd'hui et à la conservation du patrimoine collectif.



Mélanie Authier
Drift, 2010
 Acrylique sur toile
 91 cm x 109 cm
 Collection Desjardins
 d'œuvres d'art
Photo: Christian Perreault



Des visiteurs de tous les âges ont admiré les œuvres de la Collection Desjardins présentées à la Galerie d'art de Matane à l'automne 2011.
Photos: Gabrielle Margineanu



CRÉER DE GRANDS ÉVÉNEMENTS POUR ÉCHANGER ET INNOVER



1 Colloque Force de ventes Entreprises 2011

Plus de 1 200 participants se sont déplacés au Centre des congrès de Québec les 1 et 2 février 2011.
Photo: Pierre Joosten



2 Assemblée des représentants

L'Assemblée des représentants s'est tenue les 16 et 17 septembre, à Montréal. Au programme: le dialogue sur la performance, le Plan d'affaires 2012 et quatre sujets traités par le chantier «Concertation, participation et liaison avec le réseau – volet dirigeants».



3 Forum des directeurs généraux et Rendez-vous des présidents

Pour la première fois en 2011, le Forum des directeurs généraux et le Rendez-vous des présidents et directeurs généraux ont eu lieu consécutivement sur deux jours. En effet, les 27 et 28 octobre, sondages, études, témoignages et échanges convergeaient tous vers le même objectif: l'adaptation aux besoins évolutifs des membres et des clients afin de mieux les servir.



4 Assemblées générales annuelles 2011

Les assemblées générales annuelles, qui se sont tenues les 25 et 26 mars à Québec, ont permis de mettre en valeur les grandes réalisations des secteurs.

CRÉER LA FIERTÉ DES JARDINS

Desjardins a raison d'être fier des reconnaissances qu'il a obtenues en 2011 qui démontrent que la coopération est un modèle d'affaires sachant allier performance et valeurs humaines. En voici un aperçu.

DES JARDINS PARMIS LES 100 MEILLEURS EMPLOYEURS AU CANADA

Cette reconnaissance est très précieuse par les employeurs qui se démarquent au sein de leur industrie en offrant des milieux de travail exceptionnels à leurs employés. Le palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada est établi par Mediacorp Canada Inc.

Ce treizième palmarès annuel résulte d'une analyse indépendante menée auprès des 2 750 entreprises participantes. L'évaluation a porté sur huit grands domaines : les lieux de travail, l'atmosphère de travail et la vie sociale, les avantages consentis en matière de santé, de sécurité financière et d'équilibre travail-famille, les vacances et congés, les communications avec les employés, la gestion du rendement, la formation et le développement des talents et l'engagement dans la communauté. Pour en savoir davantage : www.canadastop100.com.



L'UN DES MEILLEURS EMPLOYEURS PRO-FAMILLE AU CANADA

Le Mouvement Desjardins est reconnu comme l'un des « meilleurs employeurs pro-famille au Canada ». Ses pratiques relatives à la conciliation travail-famille ont été qualifiées d'exceptionnelles par Mediacorp Canada Inc., l'organisateur du classement des 100 meilleurs employeurs au Canada.

Desjardins a obtenu cette cote exceptionnelle pour ses politiques, dont celles ayant trait à l'aménagement du temps de travail et au travail à distance, ses prestations complémentaires de congé de maternité et de congé parental pour les nouveaux pères, ses prestations complémentaires de congé d'adoption, son maintien du régime de soins de santé pendant les congés de maternité et parental, ses programmes de promotion de la santé et autres.



DES JARDINS, LÀ OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER

Le *Financial Post*, qui publie annuellement la liste des dix meilleures entreprises pour lesquelles travailler, a sélectionné le Mouvement Desjardins en raison des conditions exceptionnelles de travail qu'il offre à son personnel et de ses mesures pour favoriser l'avancement professionnel rapide au sein de l'organisation.

Parmi les autres motifs pour lesquels Desjardins a été sélectionné, mentionnons l'aide financière pour la formation externe, les programmes de formation en ligne et en milieu de travail, les primes pour l'obtention de certaines accréditations professionnelles, les prestations complémentaires de congé de maternité et parental, la garderie en milieu de travail de Lévis, ainsi que les rabais pour l'inscription aux programmes de vélos en libre-service à Montréal et à Toronto.



LES SERVICES ACCÈSD INSCRIVENT UNE NOUVELLE MARQUE

Les centres de contact avec la clientèle des Services AccèsD ont reçu, pour une huitième année consécutive, la prestigieuse certification COPC (Customer Operation Performance Center), une première mondiale dans le domaine des institutions financières.

Plus qu'une reconnaissance, cette certification représente une démarche permanente d'amélioration des opérations. L'une des plus exigeantes au monde en matière d'exploitation de centres de contact avec la clientèle, elle requiert notamment de se conformer à des critères liés à la productivité, à la qualité de la prestation de services et à la satisfaction de la clientèle. En tout, plus de 200 éléments sont évalués par les auditeurs de la norme COPC.

L'équipe des Services AccèsD reçoit plus de 3 millions d'appels par année, et ses 2,6 millions d'utilisateurs effectuent plus de 1,1 milliard de transactions par Internet et par téléphone tous les ans.



LE TOUR DU CHAPEAU POUR DISNAT

Pour la troisième année consécutive, Disnat obtient « le plus haut niveau de satisfaction chez les courtiers à escompte » au Canada*, selon une étude de J.D. Power and Associates.

Réalisée en mai et juin 2011, cette étude a permis l'évaluation de la satisfaction des investisseurs en fonction des six facteurs suivants, par ordre d'importance : l'interaction, les frais de négociation et les honoraires, les renseignements sur les comptes et les relevés, les produits offerts, les ressources en matière d'information et la résolution de problèmes.

Disnat a obtenu la note cumulative la plus haute avec 729 points sur une échelle de 1 000, par rapport à une note globale moyenne de 679 points pour les autres courtiers exécutants. Elle se distingue particulièrement en ce qui concerne deux des six facteurs, soit les renseignements sur les comptes et les relevés ainsi que les ressources en matière d'information.



DESJARDINS, DIX-HUITIÈME INSTITUTION FINANCIÈRE LA PLUS SÛRE AU MONDE

Le Mouvement Desjardins s'est classé dix-huitième parmi les « World's 50 Safest Banks 2012 », selon le relevé de mi-année du magazine new-yorkais *Global Finance*, publié en mars 2012. Desjardins a progressé de nouveau dans ce classement puisqu'il occupait le vingtième rang en 2011 et le vingt-cinquième rang, l'année précédente. Il est toujours au quatrième rang des institutions financières les plus sûres d'Amérique du Nord, selon le même classement.

Pour sa vingtième édition, *Global Finance* a comparé les 500 institutions bancaires les plus grandes du monde en se basant sur leur cote de crédit à long terme décernée par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch, et sur leur actif total.

Desjardins s'est toujours distingué par sa gestion prudente et soucieuse du long terme. En maintenant ses ratios de fonds propres nettement supérieurs aux seuils recommandés par les organismes de réglementation, il peut continuer d'offrir des produits et services concurrentiels à ses membres et clients tout en assurant sa croissance.



DEUX IMMEUBLES DE LÉVIS OBTIENNENT LA CERTIFICATION BOMA BEST

Les immeubles de Desjardins situés au 6300 et au 6500, boulevard de la Rive-Sud, à Lévis, ont obtenu la certification environnementale BOMA BEST (Building Environmental Standards) en 2011.

BOMA BEST est un programme national canadien de certification environnementale pour les immeubles commerciaux existants. Sa certification est un encouragement à poursuivre les efforts en matière de réduction des déchets, d'efficacité énergétique et de saine gestion de l'eau.

Cette initiative faisait partie du plan d'action du comité Développement durable et distinction coopérative de la première vice-présidence Assurance de dommages. Des travaux sont en cours afin d'obtenir la certification d'autres immeubles de la Cité Desjardins de la coopération de Lévis, soit les 95, 100 et 200, rue des Commandeurs, et le 59, rue Bégin. Rappelons que le complexe Desjardins a obtenu cette certification en 2009.



OBTENTION DE DEUX OCTAS DU RÉSEAU ACTION TI

Le Mouvement Desjardins, la seule institution financière récompensée par le Réseau ACTION TI, a remporté les OCTAS des catégories Gestion de projet en TI et Infrastructure pour son projet Migration technologique du secteur Assurance de dommages. Il aura fallu près de 60 000 jours-personnes échelonnés sur quatre ans pour procéder à la migration complète des systèmes de Desjardins Groupe d'assurances générales d'une plateforme MVS/IDMS vers la plateforme Windows/Oracle.

Deux autres projets de Desjardins ont aussi accédé à la finale, soit les Services mobiles Desjardins, dans la catégorie Affaires électroniques grand public – B2C, et le Service de personnalisation Mon image, dans la catégorie Innovation.

Le Réseau ACTION TI rend hommage tous les ans à des personnes, des entreprises ou des organismes pour leur créativité, leur dynamisme et leur contribution exceptionnelle à l'essor de l'industrie des technologies.



* Disnat a reçu la note la plus élevée parmi 12 firmes de courtage dans le cadre de l'étude « J.D. Power and Associates 2011 Canadian Discount Brokerage Investor Satisfaction StudySM ». Cette étude est basée sur 3 358 réponses mesurant la satisfaction et l'expérience des investisseurs. Ses résultats sont fondés sur les expériences et les perceptions des clients au cours des mois de mai et de juin 2011. Votre propre expérience peut différer. Visitez le site jdpower.com/ca.

L'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIALE DE DESJARDINS

Le présent sommaire retrace les faits saillants de la performance sociale et coopérative du Mouvement Desjardins en tant que groupe financier coopératif dont la mission est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans une perspective de prospérité durable.

Parce que Desjardins est un mouvement coopératif, les valeurs fondamentales qui guident les actions quotidiennes de ses 50 000 dirigeants élus et employés s'inscrivent dans une logique de responsabilité sociale. Les valeurs coopératives que sont l'équité, l'égalité, la démocratie, la solidarité ainsi que la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective font de l'ensemble de ces actions un réel engagement à bâtir un monde meilleur à l'instar des coopératives du monde entier.

Parce que le Mouvement Desjardins croit que l'éducation financière et coopérative est indispensable au bien-être individuel et collectif, son assemblée générale a décidé d'investir 1 % de ses excédents annuels dans le programme Coopmoi. En 2011, ce sont donc 15 M\$ qui ont ainsi été consacrés au soutien d'initiatives permettant, entre autres, de mieux faire connaître le modèle coopératif et son apport à la stabilisation de l'économie en complément aux secteurs privé et public. Les activités en lien avec cette initiative qui sont documentées dans la présente section sont indiquées au moyen du logo « Coopmoi ».

Parce que le Mouvement Desjardins croit qu'une société inclusive est plus forte et plus riche, il contribue au développement d'une finance responsable en se dotant de standards éthiques rigoureux, mais évolutifs et alignés sur ses valeurs. Son engagement se traduit notamment par ses efforts importants au plan de l'éducation financière et son leadership dans l'offre de produits socialement responsables, tels ses produits de solidarité.

Parce que le Mouvement Desjardins croit que la prospérité durable est tributaire de la qualité de l'environnement :

- il a adopté une politique de développement durable qui vise ultimement l'ensemble de ses activités ;
- il adhère aux principes de la Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable des Nations Unies, et aux Principes pour l'investissement responsable en ce qui a trait à ses fonds de placement ;
- il s'associe à des organismes voués à la sensibilisation et à l'action citoyenne, comme Équiterre, la Fondation David Suzuki, la Fondation québécoise en environnement, le Projet de la Réalité Climatique Canada, le Jour de la Terre et la Tablee des Chefs ;
- il donne priorité à la lutte aux changements climatiques dans ses actions touchant l'environnement.

Parce qu'il est porté par la volonté de ses 5 617 390 membres, l'engagement du Mouvement Desjardins envers la prospérité durable est pluriel, évolutif et inclusif.

CHAMP D'ÉTUDES

Ce sommaire de l'année 2011 fait état de la performance de l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Les indicateurs sélectionnés sont basés sur les lignes directrices de la Global Reporting Initiative et visent à répondre aux principales préoccupations des parties prenantes. Un rapport plus complet de la performance sociale de Desjardins sera publié sur le site desjardins.com au cours de l'automne de 2012.

GOVERNANCE

PARTICIPATION À LA VIE DÉMOCRATIQUE

	2011	2010	2009
Participants aux assemblées générales annuelles des caisses	70 496	74 239	88 951
Taux de participation des membres aux assemblées générales annuelles des caisses	1,26 %	1,35 %	1,56 %
Délégués de caisses aux assemblées générales régionales et de caisses de groupes	1 015	1 067	1 030
Délégués de caisses aux assemblées générales de la Fédération	1 075	1 095	1 085
Représentants qui ont participé aux assemblées des représentants ⁽¹⁾	90,6 %	88,7 %	85,4 %

(1) L'Assemblée des représentants se réunit trois fois par année et regroupe les membres des 17 conseils des représentants du Québec et de l'Ontario ainsi que le président et chef de la direction du Mouvement (256 personnes).

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DES CAISSES – QUÉBEC ET ONTARIO⁽²⁾

	2011	2010	2009
Femmes dirigeantes (élues)	34,9 %	34,9 %	34,7 %
Femmes présidentes du conseil d'administration	15,2	14,7	14,6
Femmes présidentes du conseil de surveillance ⁽³⁾	33,6	34,0	33,5

(2) Données incluant les jeunes dirigeantes stagiaires ; ces personnes ne sont toutefois pas élues.

(3) Seules les caisses du Québec ont un conseil de surveillance.

REPRÉSENTATIVITÉ DES DIRIGEANTS ÉLUS PAR GROUPES D'ÂGE – QUÉBEC ET ONTARIO⁽⁴⁾

	2011	2010	2009
Dirigeants âgés de 18 à 34 ans	11,3 %	11,1 %	11,0 %
Dirigeants âgés de 35 à 49 ans	19,2	19,8	20,7
Dirigeants âgés de 50 à 64 ans	42,5	43,4	43,6
Dirigeants de 65 ans et plus	27,0	25,7	24,7

(4) Données incluant les jeunes dirigeants stagiaires ; ces personnes ne sont toutefois pas élues.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

	2011	2010	2009
Employés sensibilisés à la sécurité de l'information du Mouvement	81,9 %	81,5 %	s. o.

s. o. : sans objet

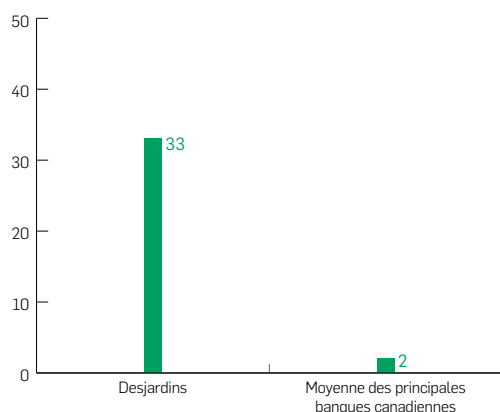
RELATIONS AVEC LES MEMBRES

ACCESSIBILITÉ DU MOUVEMENT DES JARDINS – QUÉBEC ET ONTARIO

	2011	2010	2009
Nombre total de caisses	422	451	481
Nombre de centres financiers aux entreprises	43	48	51
Nombre de centres de services	888	924	903
Nombre de guichets automatiques	2 559	2 652	2 728

POINTS DE SERVICE SITUÉS DANS DES ZONES À FAIBLE DENSITÉ DE POPULATION⁽⁵⁾

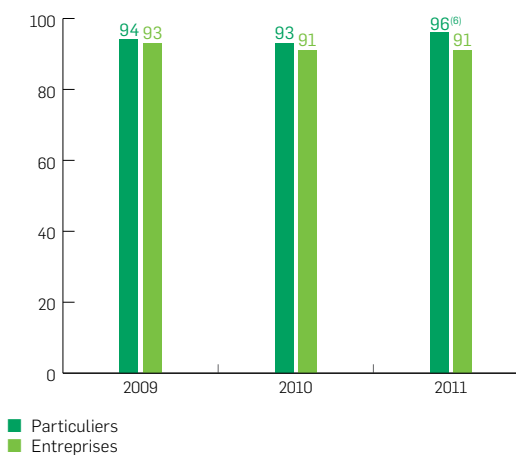
(en %)



(5) Municipalités de moins de 2 000 habitants qui ne font pas partie d'une région urbaine telle qu'elle est définie par Statistique Canada. La densité moyenne de ces municipalités est de 0,5 habitant par km². Données pour le Québec uniquement.

SATISFACTION GLOBALE DES MEMBRES DU RÉSEAU DES CAISSES

(en % de répondants « assez satisfaits » et « très satisfaits »)



■ Particuliers
■ Entreprises

(6) Méthodologie différente en 2010. Résultats non comparables avec les données antérieures.

SONDAGE SUR LA SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA DISTINCTION COOPÉRATIVE

	2011	2010	2009
Membres particuliers « assez satisfaits » et « très satisfaits »	86 %	86 %	83 %
Membres entreprises « assez satisfaits » et « très satisfaits »	85	86	88

FONDS D'ENTRAIDE DES JARDINS (FED) – MICROCRÉDIT AUX PARTICULIERS⁽⁷⁾



	2011	2010	2009
Caisses participantes	80 %	63 %	61 %
Nombre de prêts consentis par l'entremise d'un FED	687	705	703
Sommes prêtées par les FED	400 530 \$	409 103 \$	433 150 \$
Taux de récupération	92 %	82 %	83 %

(7) Les données de 2011 sont partielles et pourraient être modifiées, car la collecte de données auprès des partenaires n'était pas complétée à la date de publication.

ENCOURS DES FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLES

	2011	2010	2009
Fonds Desjardins Environnement	179,6 M\$	200,92 M\$	149,86 M\$
Fonds SociétéTerre Sécuritaire boursier	73,1	44,48	12,36
Fonds SociétéTerre Équilibré	195,9	116,3	34,58
Fonds SociétéTerre Croissance	139,0	101,45	45,64
Fonds SociétéTerre Croissance plus	58,1	42,61	16,67
Valeur monétaire totale	645,7 M\$	505,76 M\$	259,11 M\$

PLACEMENT GARANTI VALEURS MONDIALES⁽⁸⁾

	2011	2010	2009
Encours	102,5 M\$	82 M\$	36 M\$
Nombre de certificats	19 510	16 039	6 241

(8) Le Placement garanti Valeurs mondiales est constitué de titres d'entreprises soucieuses de l'environnement et des défis liés aux changements climatiques.

INVESTISSEMENT DANS LE MILIEU

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)⁽⁹⁾

	2011	2010	2009
Caisses qui possèdent un FADM	—	95,0 %	93,9 %
Solde du FADM à la fin de l'année	—	92,2 M\$	89,2 M\$
Sommes versées au FADM en cours d'année	—	28,8	25,5
Sommes versées pour soutenir des initiatives	—	25,8	22,8

(9) Les données de 2011 seront connues au terme du premier semestre de 2012, c'est-à-dire une fois terminées les assemblées générales annuelles des caisses au cours desquelles les membres de celles-ci se seront prononcés sur le versement des excédents au FADM, et elles figureront dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative publié à l'automne de 2012.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT GÉRÉS PAR DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE⁽¹⁰⁾

	2011	2010	2009
Investissements (au coût) en capital de développement au Québec	621,5 M\$	582,2 M\$	604,2 M\$
Nombre d'entreprises, de coopératives et de fonds appuyés au Québec	347	316	323
Investissements (au coût) dans des coopératives ou des entreprises situées dans les régions ressources ⁽¹¹⁾	120,1 M\$	112,3 M\$	120,8 M\$

(10) Les investissements en capital de développement proviennent principalement de Capital régional et coopératif Desjardins, un fonds public de 107 000 actionnaires, créé à l'initiative du Mouvement Desjardins et géré par Desjardins Capital de risque. Non seulement ses actions sont distribuées par le réseau des caisses Desjardins, mais c'est grâce à l'expertise de son gestionnaire que ce capital est investi auprès des PME et des coopératives québécoises. Les projets d'investissement prennent différentes formes : expansion et modernisation, acquisition et fusion, rachat d'entreprise, transfert d'entreprise, etc.

(11) Ces sommes sont incluses dans les investissements en capital de développement au Québec.

ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

CAISSE SCOLAIRE – PROGRAMME D'ÉDUCATION FINANCIÈRE POUR LES JEUNES



	2011	2010	2009
Caisses offrant la caisse scolaire ⁽¹²⁾	77 %	77 %	77 %
Écoles bénéficiant de la caisse scolaire ⁽¹²⁾	1 075	1 075	1 075
Valeur totale des « ristournes jeunesse » versées aux membres de la caisse scolaire (jeunes de 5 à 14 ans)	364 724 \$	337 904 \$	349 201 \$

(12) Données basées sur un recensement biannuel volontaire réalisé auprès des caisses. Le recensement des caisses scolaires n'a pas été fait en 2011.

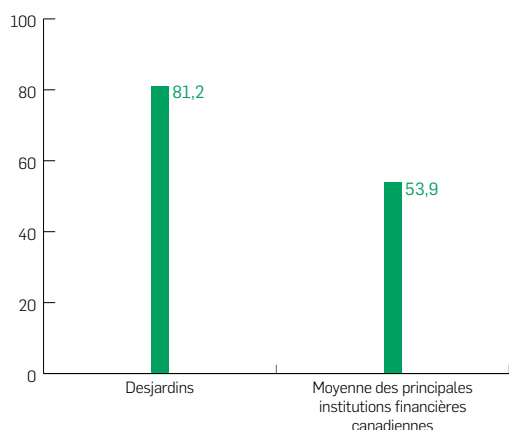
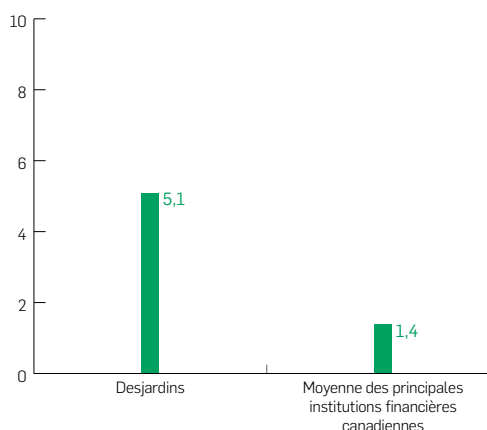
BOURSES ET PRIX ATTRIBUÉS PAR LA FONDATION DESJARDINS⁽¹³⁾

	2011	2010	2009
Bourses universitaires	540 925 \$	539 700 \$	507 500 \$
Bourses en appui à la formation autre qu'universitaire	109 750	69 856	92 500
Bourses en lien avec l'esprit coopératif	67 864	63 444	49 700
Prix en reconnaissance de l'action bénévole	35 000	35 000	35 000
Prix en soutien à l'entrepreneuriat (y compris le développement durable)	50 000	40 000	30 000
Nombre total de bourses et de prix attribués	322	311	323
Valeur totale des bourses et des prix attribués	803 539 \$	748 000 \$	714 700 \$

(13) Ces données n'incluent pas les programmes de bourses offerts par les caisses, la Fédération ou les filiales.

MONTANTS VERSÉS EN COMMANDITES ET EN DONS PAR SECTEUR

	2011	2010	2009
Arts et culture	9,3 M\$	8,5 M\$	7,8 M\$
Développement économique	20,6	19,5	17,9
Éducation	12,5	11,6	10,6
Œuvres humanitaires	5,0	6,5	5,6
Santé et mieux-être	21,7	22	19,6
Sports et loisirs	11,0	10,4	10,0
Environnement	1,1	1,1	0,8
Total	81,2 M\$	79,6 M\$	72,3 M\$

MONTANTS VERSÉS EN COMMANDITES ET DONS PAR LES PRINCIPALES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES⁽¹⁴⁾
(en M\$)POURCENTAGE DES EXCÉDENTS (BÉNÉFICES) VERSÉS EN DONS ET COMMANDITES PAR LES PRINCIPALES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES
(en % du bénéfice net)

(14) Selon les données disponibles le 1^{er} février 2012.

SOUTIEN FINANCIER ANNUEL AUX MOUVEMENTS COOPÉRATIFS AU QUÉBEC, AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL⁽¹⁵⁾

	2011	2010	2009
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	1 097 964 \$	745 702 \$	633 168 \$
Fédérations de coopératives – commandites/événements	88 621	—	—
Conseil de la coopération de l'Ontario	31 539	23 983	23 983
Conseil canadien de la coopération et de la mutualité	82 500	110 298	15 000
Alliance coopérative internationale	161 674	73 747	77 216
International Cooperative and Mutual Insurance Federation	90 725	79 661	65 000
International Cooperative and Mutual Insurance Federation/Regional Association for the Americas	43 267	41 802	40 746
Confédération internationale des banques populaires	37 578	36 972	38 971
Groupe européen des banques coopératives	43 165	45 602	42 449
Total	1 677 033 \$	1 157 767 \$	936 533 \$

(15) Inclut les contributions financières de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, de Desjardins Sécurité financière et de Desjardins Groupe d'assurances générales.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIVES FINANCIÈRES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

	2011 ⁽¹⁶⁾	2010	2009
Nombre de membres ou de clients des institutions partenaires de Développement international Desjardins	8 446 672	7 534 493	7 388 970
Volume d'épargne de ces institutions	2 307 M\$	2 027 M\$	1 860 M\$
Volume de crédit en cours	2 456 M\$	2 132 M\$	2 022 M\$
Pourcentage de membres ou de clients de sexe féminin	40,2 %	38,1 %	36,1 %

(16) Données au 30 juin 2011. Nous avons procédé à quelques rajustements des données de 2010 à partir des rapports financiers vérifiés de nos partenaires.

ENVIRONNEMENT

ASSURANCES VERTES



	2011	2010	2009
Nombre de véhicules hybrides assurés avec réduction de prime	4 780	3 702	2 821
Valeur des primes pour des véhicules hybrides	4 451 365 \$	3 298 426 \$	2 464 627 \$
Nombre de constructions LEED assurées avec réduction de prime	11	6	7
Valeur des primes pour des constructions LEED	6 162 \$	2 775 \$	4 037 \$

RÉSULTATS DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

	2011	2010	2009
Nombre d'événements écoresponsables (volets gaz à effet de serre et gestion des matières résiduelles)	3	6	4
Nombre d'événements comprenant le volet gaz à effet de serre uniquement	7	12	10
Taux de recyclage ou de valorisation des matières résiduelles	82 %	85,2 %	80,3 %
Émissions de gaz à effet de serre compensées par l'achat de crédits de carbone (tonnes d'équivalent de CO ₂)	397	622	490
Nombre de portions alimentaires redistribuées	1 078	1 465	1 013

CONSOMMATION DE PAPIER⁽¹⁷⁾

	2011	2010	2009
Utilisation totale de papier – activités internes et commerciales (en tonnes)	4 399	4 421	4 323
Pourcentage de papier d'origine recyclée	73 %	71 %	78 %

(17) Selon les données des principaux fournisseurs de Desjardins et les résultats d'un sondage à participation volontaire mené auprès des caisses.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN TONNES D'ÉQUIVALENT DE CO₂⁽¹⁸⁾

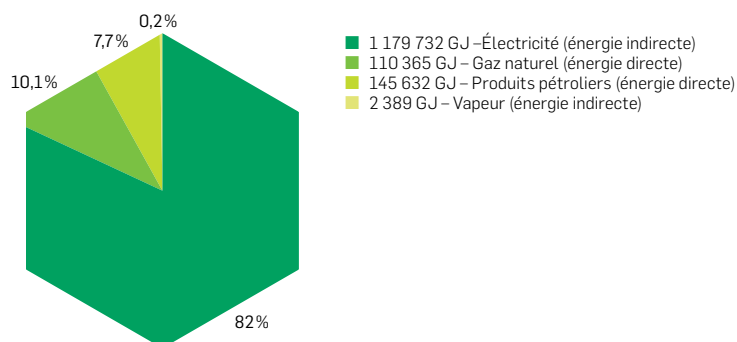
	2011	2010	2009
Émissions directes: parc automobile et carburants	11 902	12 016	13 513
Émissions indirectes: électricité et vapeur	2 038	2 926	2 644
Émissions indirectes: véhicules de location, véhicules personnels, avion, navette Desjardins, locaux loués (carburants) et papier ⁽¹⁹⁾	21 507	22 403	21 800
Total des émissions de GES	35 448	37 346	37 957
Intensité des émissions (tonnes par employé)	0,82	0,88	0,91
Variation de l'intensité des émissions par rapport à 2008	(15) %	(9) %	(7) %

(18) Les données de 2009 et de 2010 ont été redressées à la suite de mises à jour des facteurs d'émission et de certains correctifs. Les données des caisses sont basées sur un recensement volontaire annuel.

(19) Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont calculées à partir du calculateur de papier de l'Environmental Paper Network.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SOURCE

(en gigajoules (GJ))



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS⁽²⁰⁾

	2011	2010	2009
Par secteur			
Secteurs d'affaires et fonctions de soutien du Mouvement	20 206	17 556	16 803
Réseau des caisses	24 439	25 085	25 307
Par province			
Québec	40 433	39 757	39 271
Ontario	2 521	2 684	2 657
Autres provinces	1 610	139	127
Hors Canada	81	61	55
Par statut⁽²¹⁾			
Régulier	89,2 %	89,1 %	89,2 %
Temporaire	10,8 %	10,9 %	10,8 %
Par catégorie d'emploi⁽²¹⁾			
Cadre supérieur	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Gestionnaire (exclut les cadres supérieurs)	6,3 %	6,7 %	6,6 %
Salarié	92,4 %	92,1 %	92,1 %
Nombre total d'employés⁽²²⁾	44 645	42 641	42 110

(20) Certaines données publiées antérieurement ont dû être modifiées.

(21) Données arrondies.

(22) Exclut les employés de la Caisses centrale Desjardins U.S. Branch.

REPRÉSENTATIVITÉ DES EMPLOYÉS ÂGÉS DE 30 ANS ET MOINS

	2011	2010	2009
Gestionnaires (y compris les cadres supérieurs)	2,9 %	3,3	2,5
Salariés	20,4	20,4	20,8
Total	19,1 %	19,1 %	19,3 %

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

	2011	2010	2009
Cadres supérieurs	22,3 %	20,7 %	20,5 %
Gestionnaires (autres que cadres supérieurs)	57,5	58,3	55,9
Salariées	76,5	77,7	78,3

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

PROMOTION DE LA SANTÉ

	2011	2010	2009
Pourcentage de la masse salariale investi dans des programmes de prévention et de promotion	0,30 %	0,31 %	0,33 %
Nombre de participants de Desjardins au Défi Santé 5/30	13 726	12 209	10 458
Nombre d'employés ayant bénéficié de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière	9 566	9 029	6 892

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS	47
1.1 Profil et orientations stratégiques	47
1.2 Suivi des objectifs financiers	52
1.3 Évolution de la situation économique et de l'industrie	53
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS	55
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2011	55
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	62
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	62
2.2.2 Secteur d'activité Gestion du patrimoine et Assurance de personnes	66
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	68
2.2.4 Rubrique Autres	72
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre	73
3.0 REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	76
3.1 Gestion de la situation financière	76
3.2 Gestion du capital	83
3.3 Analyse des flux de trésorerie	87
3.4 Arrangements hors bilan	88
4.0 GESTION DES RISQUES	92
4.1 Gestion des risques	92
4.2 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	109
5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	110
5.1 Contrôles et procédures	110
5.2 Information relative aux parties liées	111
5.3 Événements importants	111
5.4 Méthodes comptables critiques et estimations	112
5.5 Modifications comptables futures	116
5.6 Statistiques des cinq dernières années	118

Le Mouvement des caisses Desjardins (ci-après appelé Mouvement Desjardins, Desjardins ou Mouvement) regroupe le réseau des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario (le réseau des caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération) et ses filiales, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le présent rapport de gestion, daté du 23 février 2012, fait état des résultats de l'analyse des principaux éléments et changements survenus dans la situation financière du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2011, en comparaison avec les exercices antérieurs. Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés audités (états financiers combinés), y compris les notes, au 31 décembre 2011.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de Capital Desjardins inc. et de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs, bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Mouvement Desjardins publie ses états financiers combinés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), lesquelles ne diffèrent pas des PCGR. Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la décision du Conseil des normes comptables du Canada les entités ayant une obligation d'information du public doivent publier des états financiers selon un nouveau référentiel comptable, les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les IFRS constituent la Partie I du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité.

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins 2011 sont les premiers états financiers préparés selon les IFRS. Auparavant, le Mouvement Desjardins appliquait les PCGR du Canada tels que repris dans la Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Dans les états financiers combinés, le terme « PCGR du Canada » s'entend des PCGR avant l'adoption des IFRS. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement sont établis conformément à l'IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les chiffres comparatifs de 2010 ont été retraités pour tenir compte des IFRS. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables ainsi que les rapprochements des données comparatives, veuillez vous reporter respectivement à la note 2 « Principales méthodes comptables » ainsi qu'à la note 4 « Effets de l'adoption des IFRS », complémentaires aux états financiers combinés. Les données présentées dans ce rapport qui sont antérieures au 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS, sont présentées conformément aux PCGR du Canada.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés respectivement pour désigner les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise et présente à la fois des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes, autres que les ratios réglementaires, pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées, ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres pour l'analyse du rendement financier. Ces mesures sont définies ci-après :

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, le résultat étant exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres, qui est exprimé en pourcentage, correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant participations ne donnant pas le contrôle.

Croissance des revenus d'exploitation

La croissance des revenus d'exploitation correspond à la variation en pourcentage du revenu total, déduction faite des revenus sur les titres disponibles à la vente, des revenus sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat et des revenus sur autres placements, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais

L'écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais correspond à la différence entre la croissance, exprimé en pourcentage, du revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, moins la croissance, exprimée en pourcentage, des frais autres que d'intérêts par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Le solde moyen pour ces éléments correspond à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations peuvent également régir certaines activités que mènent des entités du Mouvement, par exemple, en matière d'assurance ou de courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émise par l'AMF, lesquelles sont adaptées en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II. Même si le Mouvement Desjardins n'est pas un émetteur assujéti selon le « Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs » de l'AMF, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière du Mouvement Desjardins ainsi que la gouvernance d'entreprise sont traitées aux pages 110 et 111 de ce rapport de gestion et aux pages 205 à 219 de ce rapport annuel.

Section 1.0

Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2011, y compris les orientations stratégiques retenues pour les années 2010 à 2012. On y trouve également une description de l'environnement économique de 2011, les tendances de l'industrie ainsi que les perspectives économiques pour 2012.

Section 2.0

Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2011. Elle présente, pour chacun de ses secteurs d'activité, le profil du secteur, la description de l'industrie, les faits saillants financiers, la stratégie et les priorités ainsi que l'analyse des résultats financiers. Elle fournit également une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

Section 3.0

Revue de la situation financière

Cette section commente la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital, de l'analyse des flux de trésorerie et des arrangements hors bilan.

Section 4.0

Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins.

Section 5.0

Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les événements importants, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Les énoncés prospectifs, dans ce rapport de gestion, comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, ceux figurant dans les sections 1.2 « Suivis des objectifs financiers », 1.3 « Évolution de la situation économique et de l'industrie », 3.0 « Revue de la situation financière » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible que ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, en raison de plusieurs facteurs, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels diffèrent sensiblement. Divers facteurs, indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins, peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent entre autres les risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnels, d'assurance, stratégiques et de réputation. Mentionnons également au titre des risques, les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux nouvelles directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités ou les interprétations qui en sont faites ainsi que les modifications et les nouvelles interprétations apportées aux lignes directrices relatives au capital.

Citons également des facteurs liés à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou dans le monde, notamment le taux de chômage; la concentration géographique des activités; les variations des taux d'intérêt et des cours de change; les échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis; la capacité des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement Desjardins; les dépenses de consommation; la demande de crédit; l'effet de la vive concurrence dans un marché fortement perméable à la mondialisation;

la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les fraudes, y compris celles commises par l'utilisation inédite de nouvelles technologies contre le Mouvement Desjardins ou ses membres et ses clients; les procédures judiciaires ou réglementaires et les actions en justice; le comportement d'épargne des particuliers; l'incidence d'éventuels conflits internationaux, y compris le terrorisme, ou les catastrophes naturelles; et les faits nouveaux.

Finalement, mentionnons certains des facteurs de risques opérationnels, notamment les modèles de gestion du risque qui comportent des limites intrinsèques; les changements technologiques; les interruptions de services Internet et autres technologies; l'aptitude à concevoir de nouveaux produits et services et à les lancer sur le marché en temps opportun; la capacité de recueillir une information complète et exacte auprès de notre clientèle et de ses contreparties; l'aptitude à réaliser et à intégrer des acquisitions et des alliances stratégiques; les modifications des méthodes comptables dont le Mouvement Desjardins se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables, et les modifications apportées aux estimations; l'incidence de l'application de modifications comptables futures; la capacité de recruter et de conserver des dirigeants clés; et l'aptitude de la direction à prévoir et à gérer les facteurs de risque.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir que ces attentes se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les membres et les analystes à comprendre la situation financière aux dates indiquées ou les résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que les priorités et les objectifs stratégiques du Mouvement Desjardins. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

SECTION 1.1

PROFIL ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Québec avec un actif de 190,1 G\$. Il est également le premier groupe financier coopératif du Canada. Il regroupe, entre autres, 422 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'affaires « Particuliers et Entreprises », « Gestion du patrimoine et Assurance de personnes » et « Assurance de dommages » proposent aux 5,6 millions de membres et de clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Étant l'un des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de ses 44 645 employés et l'engagement de près de 5 400 dirigeants élus.

Les activités de trésorerie ainsi que de représentant officiel auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumées par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative.

MISSION

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux ;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

VISION

Desjardins,
premier groupe financier coopératif du Canada,
inspire confiance dans le monde
par l'engagement des personnes,
par sa solidité financière et
par sa contribution à la prospérité durable.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés. Notre mission et nos valeurs teignent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins joue un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent et créateur de prospérité durable.

La proximité des canaux de distribution et la multitude de réseaux intermédiaires permettent au Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients et, par le fait même, de profiter d'une proximité avec les collectivités. Afin d'assurer la vitalité de la vie coopérative au niveau de la caisse quant à la vie démocratique, la représentativité, l'éducation et la formation, l'intercoopération et le soutien au développement du milieu, le Mouvement Desjardins porte une attention particulière au nombre de caisses incluant les modes de distribution de ses services, guidé par le souci d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation par l'entremise des assemblées générales régionales et des conseils des représentants.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur quatre grands secteurs d'affaires permettant d'accroître l'agilité à faire évoluer nos produits et services.



COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS



1 Monique F. Leroux, présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins **2 Serge Cloutier**, vice-président exécutif, Soutien au développement coopératif et aux instances démocratiques **3 Sylvie Paquette**, première vice-présidente et directrice générale, Assurance de dommages **4 Marc Laplante**, premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération **5 Marie-Huguette Cormier**, vice-présidente exécutive, Communications **6 Normand Desautels**, premier vice-président et directeur général, Services aux particuliers **7 Raymond Laurin**, premier vice-président, Finances et Trésorerie et chef de la direction financière **8 Denis Berthiaume**, premier vice-président et directeur général, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes **9 Stéphane Achard**, premier vice-président et directeur général, Services aux entreprises **10 Jacques Dignard**, premier vice-président, Capital humain et Culture **11 Réal Bellemare**, vice-président exécutif, Gestion des risques **12 Robert Ouellette**, premier vice-président, Technologies et Services partagés **13 Louis-Daniel Gauvin**, premier vice-président et directeur général de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. **14 Daniel Dupuis**, premier vice-président, Soutien au réseau des caisses

FAITS SAILLANTS

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 582 M\$, en hausse de 14,1 % par rapport à 2010.
- Retour aux membres et à la collectivité de 401 M\$, incluant la charge pour ristournes, les commandites et les dons.
- Ratio de capital de première catégorie de 17,3 % en date du 31 décembre 2011 démontrant la solidité financière de l'institution.
- Reconnu mondialement comme étant une institution financière aux assises solides, avec des cotes de crédit parmi les meilleures de l'industrie au Canada.
- Classé 18^e parmi les « World's 50 Safest Banks 2012 », selon le relevé de mi-année du magazine new-yorkais *Global Finance* (20^e en 2011).
- Croissance de 6,3 % de l'actif total pour totaliser 190,1 G\$ au 31 décembre 2011.
- Augmentation de 5,2 G\$ des encours des prêts hypothécaires résidentiels depuis un an, les portant à 79,7 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité avec un ratio de prêts dépréciés bruts de 0,41 %.
- Hausse de la collecte d'épargne de 7,6 %, qui s'établit à 123,4 G\$.
- Première émission par la Caisse centrale Desjardins d'obligations sécurisées pour un montant de 1,0 G\$ US.
- Émission de billets de dépôt à moyen terme de 500 M\$ par la Caisse centrale Desjardins et émission de billets de premier rang de 500 M\$ par Capital Desjardins inc.
- Augmentation du revenu total de 1 663 M\$, ou de 14,4 % par rapport à 2010.
- Forte croissance des activités de Western Financial Group inc., société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien, acquise le 15 avril 2011.
- Acquisition le 5 octobre 2011, de Financière MGI inc., spécialisée en courtage de fonds communs de placement.
- Entente en vue de l'acquisition du portefeuille de cartes privatives des magasins Staples/Bureau en gros.
- Indice de productivité de 71,1 %, comparativement à 72,6 % en 2010.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET RATIOS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	3 921 \$	3 892 \$	3 522 \$
Primes nettes	4 851	4 360	4 247
Autres revenus	4 434	3 291	2 901
Revenu total	13 206	11 543	10 670
Dotation à la provision pour pertes sur créances	237	203	260
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	5 292	4 136	3 758
Frais autres que d'intérêts	5 624	5 380	5 149
Impôts sur les excédents	471	438	412
Excédents avant ristournes aux membres	1 582 \$	1 386 \$	1 091 \$
Apport aux excédents combinés par secteur d'activité			
Particuliers et Entreprises	987 \$	934 \$	633 \$
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes	280	249	237
Assurance de dommages	144	131	104
Autres	171	72	117
	1 582 \$	1 386 \$	1 091 \$
Montant retourné aux membres et à la collectivité			
Provision pour ristournes aux membres	320 \$	299 \$	311 \$
Commandites et dons	81	80	72
	401 \$	379 \$	383 \$
Ratios			
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	12,2 %	12,2 %	10,2 %
Indice de productivité ⁽²⁾	71,1	72,6	74,5

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(2) Voir la page 45 « Mode de présentation de l'information financière ».

TABLEAU 2 – SITUATION FINANCIÈRE ET RATIOS

Aux 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Situation financière			
Actif	190 137 \$	178 931 \$	157 442 \$
Prêts	125 154	118 258	110 300
Dépôts	123 403	114 663	106 161
Capitaux propres	14 027	12 156	11 726
Ratios			
Ratio de capital de première catégorie	17,3 %	17,7 %	15,8 %
Ratio de capital total	19,3	18,7	15,8
Ratio des prêts dépréciés bruts / prêts bruts	0,41	0,43	0,46

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 3 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour les exercices terminés et aux 31 décembre

	2011	2010	2009
Nombre de membres	5,617 millions	5,723 millions	5,806 millions
Nombre de dirigeants élus	5 366	5 877	6 258
Nombre d'employés	44 645	42 641	42 110
Nombre de caisses	422	451	481
Nombres de centres de service	888	924	903
Nombre de guichets automatiques	2 559	2 652	2 728
Nombre de transactions automatisées	1 049 337 914	931 348 504	844 056 999
y compris les transactions sur appareil mobile ⁽¹⁾	34 973 300	3 350 990	—

(1) Le service transactionnel sur appareil mobile a été lancé en septembre 2010.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2012

Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en février 2010 dans le cadre de son Plan stratégique 2010-2012. Elles visent à faire du Mouvement Desjardins une organisation stimulante, distinctive et performante, qui apporte une contribution unique à l'évolution de notre société. Elles établissent les principales voies à préconiser pour appuyer la vision, en lien avec l'objectif d'atteindre le plein potentiel de développement des affaires et d'optimiser la force financière et coopérative du groupe. Elles constituent une base commune à partir de laquelle le réseau des caisses et les secteurs d'affaires déclinent leurs propres orientations, stratégies et priorités.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Coopération et engagement	• Miser sur les valeurs de coopération et de responsabilité sociale pour différencier le Mouvement Desjardins • Accroître sa capacité d'attraction
Excellence de l'expérience membre et client	• Mettre en œuvre une approche centrée sur le membre et le client à l'échelle du Mouvement Desjardins
Croissance et innovation	• Réaliser une croissance soutenue et rentable en misant sur l'ouverture, l'innovation et l'agilité
Rentabilité et solidité financière	• Optimiser la productivité et la performance globale et renforcer la solidité financière du Mouvement Desjardins
Leadership et mobilisation	• Miser sur le leadership et la mobilisation des dirigeants et des employés pour soutenir l'évolution du Mouvement Desjardins

Les orientations stratégiques « Coopération et engagement », « Excellence de l'expérience membre et client » ainsi que « Leadership et mobilisation » sont commentées principalement dans la section du Profil distinctif aux pages 21 à 30 de ce rapport annuel.

GROUPE DE COORDINATION



Le Mouvement Desjardins peut compter sur tous les premiers vice-présidents et les vice-présidents de l'organisation pour réaliser la mise en œuvre des orientations stratégiques du Mouvement. En contribuant au groupe de coordination, ils veillent à dégager une vision d'ensemble sur les enjeux importants et à faciliter la mise en place de stratégies opérationnelles, en plus de participer à l'élaboration de pistes de solution dans le but d'apporter un soutien efficace au réseau des caisses.

SECTION 1.2

SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

TABLEAU 4 – SUIVI DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2011

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en pourcentage)

	Objectifs financiers pour 2010-2012	Résultats pour 2011
Croissance et développement		
Croissance des revenus d'exploitation ⁽¹⁾	Supérieure à 8 %	7,9 %
Rentabilité et productivité		
Indice de productivité ⁽¹⁾	Inférieur à 70 % en 2012	71,1 %
Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais ⁽¹⁾	Supérieur à 2 % en 2012	2,3
Croissance des excédents après impôts	Entre 5 % et 10 %	14,1
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	Supérieur à 9 %	12,2
Solidité financière et gestion des risques		
Ratio de capital de première catégorie	Supérieur à 15 %	17,3 %
Prêts dépréciés bruts / prêts bruts	Inférieurs à 1 %	0,41

(1) Voir la page 45 « Mode de présentation de l'information financière ».

Les objectifs financiers présentés dans le tableau 4 ci-dessus ont été établis lors de la mise en œuvre du Plan stratégique 2010-2012. Ces cibles de performance s'appuient sur des orientations et des initiatives en soutien aux ambitions stratégiques du Mouvement Desjardins, lesquelles visent à réaliser une rentabilité qui reflète l'équilibre souhaité entre la performance coopérative et la performance financière.

Au cours de l'année 2011, le Mouvement Desjardins a affiché une performance financière supérieure aux attentes avec des excédents après impôts de 1 582 M\$, en hausse de 14,1 % par rapport à l'an dernier. Cette performance est d'autant plus marquante qu'elle a été réalisée tout en mettant en place, au cours des dernières années, diverses mesures qui ont permis de renforcer la solidité financière et la résilience du Mouvement Desjardins face à un contexte économique beaucoup moins favorable que celui prévalant en 2009, au moment de l'élaboration des cibles de la planification stratégique. Ces mesures incluent principalement la constitution d'une importante marge de manœuvre en liquidités, l'allongement des échéances de nos financements sur les marchés et la réduction importante des positions à risque des portefeuilles de placement au cours des deux dernières années.

Quant au rendement des capitaux propres, il s'établit à 12,2 % comparativement à la cible de 9 %.

Par ailleurs, le Mouvement a entrepris au cours des dernières années différentes initiatives qui lui ont permis de renforcer sa performance et sa productivité tout en veillant à améliorer son offre de service. En effet, l'amélioration de la productivité du Mouvement en 2011 reflète bien les efforts qui sont déployés par le réseau des caisses et par l'ensemble des composantes du Mouvement à cet égard. Le réseau des caisses, force motrice du Mouvement, est aujourd'hui engagé dans une démarche d'évolution et de transformation qui lui permettra d'améliorer sa performance et de consolider sa position de leader dans ses différents marchés au cours des prochaines années.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2012

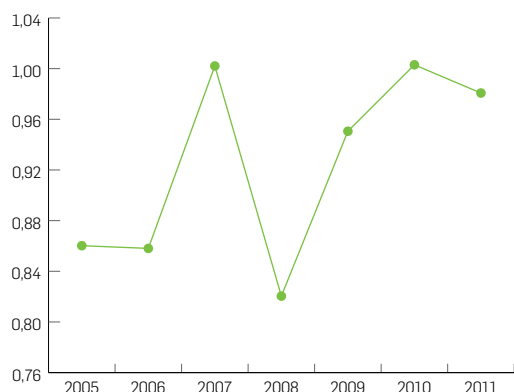
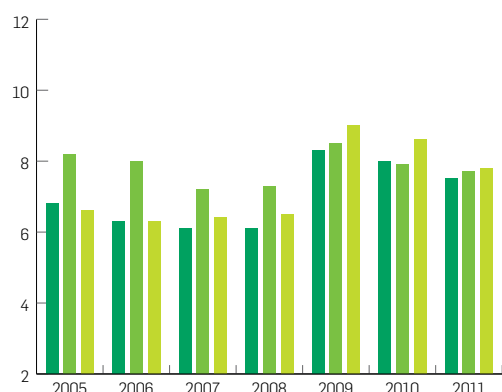
Au cours de 2012, le Mouvement sera confronté à un environnement économique incertain dans lequel les taux d'intérêt resteront faibles. En combinant la faiblesse des taux d'intérêt et la forte concurrence de l'industrie, une pression soutenue sur la marge nette d'intérêt se fera sentir en 2012.

Bien que des progrès aient été réalisés au cours des dernières années, l'amélioration de la productivité demeure une priorité du Mouvement Desjardins afin de réaliser ses initiatives de croissance et lui permettre d'atteindre une position concurrentielle favorable en proposant une offre de service supérieure à ses membres et à ses clients. En outre, des investissements majeurs ont été effectués dans le cadre du programme de la transformation des technologies de l'information et dans la poursuite de différentes initiatives de développement stratégique.

Le Mouvement Desjardins amorcera donc l'année 2012, dernière année de son Plan stratégique 2010-2012, en s'appuyant sur de solides fondations, dont un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. En effet, le Mouvement demeure une institution financière solide et bien capitalisée avec un ratio de capital de première catégorie supérieur à 17 % et jouit d'une excellente qualité de ses actifs avec un ratio des prêts douteux bruts sur les prêts bruts inférieur à 0,50 %. Le Mouvement dispose donc des atouts pour atteindre en 2012 ses objectifs stratégiques qui lui permettront de réaliser pleinement sa mission tout en mettant de l'avant ses valeurs coopératives.

SECTION 1.3

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INDUSTRIE

ÉVOLUTION DU DOLLAR CA vs US
(en \$ CA / \$ US)ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)

■ Canada
■ Québec
■ Ontario

ÉVOLUTION DU PIB
(en %)

■ Canada
■ Québec
■ Ontario

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2011

L'année 2011 a été riche en bouleversements. Elle a débuté sur fond de crise en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les prix du pétrole ont alors suivi la montée des tensions, atteignant presque les 115 \$ US pour le baril de West Texas Intermediate (WTI) en raison de l'incertitude relative à de possibles perturbations dans certains grands pays producteurs de pétrole. La hausse des prix de l'essence qui en a résulté a eu une incidence sur la croissance économique mondiale. Le 11 mars, le Japon subissait un tremblement de terre et un tsunami qui ont endommagé plusieurs centrales nucléaires. En plus de faire retomber ce pays en récession, les arrêts de production dans les secteurs d'exportation ont perturbé l'approvisionnement de nombreuses usines nord-américaines, notamment dans le secteur automobile.

Aux États-Unis, l'incertitude politique et les débats relatifs au relèvement du plafond de la dette ont finalement entraîné en août une décote de la dette américaine par l'agence Standard & Poor's. Au même moment, la publication d'indicateurs économiques décevants provoquait une forte volatilité sur les marchés financiers. Les prévisions de croissance économique des pays industrialisés ont alors été fortement révisées à la baisse. Quant à la crise des dettes souveraines en Europe, elle a fait des vagues tout au long de l'année 2011 et la situation continue d'être préoccupante. Malgré tous les efforts réalisés dans le courant de l'année, les investisseurs demeurent sceptiques quant à la capacité des dirigeants européens à reprendre la situation en main. Cela a eu comme conséquence d'augmenter les coûts de financement de plusieurs pays membres de la zone euro.

Cette succession d'événements a créé beaucoup de volatilité sur les marchés financiers en 2011. Les taux d'intérêt obligataires nord-américains ont d'ailleurs atteint leurs plus bas niveaux en plus de 50 ans, et ce, pour plusieurs échéances. De plus, le prix de l'or a également dépassé les 1 900 \$ US l'once. La Réserve fédérale américaine a multiplié les actions pour ranimer leur économie. Ces efforts ont plutôt permis d'éviter une autre récession sans véritablement relancer la croissance. Les difficultés persistantes connues par les marchés de l'emploi et de l'immobilier le montrent bien. Le Canada a, quant à lui, mieux tiré son épingle du jeu, grâce à un système financier solide et à l'abondance de matières premières recherchées à l'échelle mondiale, même si les problèmes d'approvisionnement de certaines industries ont provoqué une baisse du PIB réel au deuxième trimestre. La valeur élevée du dollar canadien a malmené les exportations, mais elle a favorisé les investissements des entreprises.

DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

L'année 2011 a été marquée par de nombreuses incertitudes aux États-Unis et au Canada. En dépit de ces inquiétudes, l'industrie financière canadienne a réussi à garder le cap et elle n'a pas connu de changements importants. Ainsi, le Canada compte plus de 800 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu moins de 50 % font partie du Mouvement Desjardins, ainsi que quelque 70 institutions bancaires canadiennes et étrangères.

Les sociétés d'assurance sont d'autres acteurs de premier plan de l'industrie. En 2011, plus de 300 d'entre elles étaient en activité au Canada. Bien qu'un certain nombre soient présentes à la fois dans l'assurance de dommages et dans l'assurance de personnes, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisait dans la première catégorie, tandis que l'autre tiers évoluait en assurance de personnes. Plus particulièrement, dans le secteur de l'assurance de personnes, on comptait quelques gros joueurs, dont les trois plus importants accaparaient près de 60 % des primes perçues dans cette industrie au Canada. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Sécurité financière, occupait le cinquième rang dans ce marché. Le secteur de l'assurance de dommages, pour sa part, a présenté un tableau un peu différent. Le nombre d'institutions d'importance était un peu plus élevé, mais les trois principales ne composaient que près de 30 % de cette industrie. Le Mouvement Desjardins, par l'entremise de sa filiale Desjardins Groupe d'assurances générales, tenait le neuvième rang dans ce marché.

Alors que l'on a remis en question la solidité des institutions financières européennes ainsi que leur capacité à surmonter la crise des dettes souveraines, les institutions canadiennes n'ont pas suscité de telles craintes. En fait, elles inspirent la confiance à un point tel que, pour la quatrième année consécutive, le Forum économique mondial a affirmé que le secteur bancaire canadien était le plus solide au monde. La démonstration en a été faite une fois de plus puisque, malgré les vives tensions sur les marchés financiers et le ralentissement de la cadence de l'économie, le système financier canadien n'a pas vu ses pertes sur prêts augmenter significativement en 2011. La chute des marchés boursiers a favorisé les produits financiers classiques, ce qui a été profitable pour les institutions financières traditionnelles.

Enfin, l'année 2011 a été placée sous le signe de l'attentisme. Dans ce contexte, les banques centrales américaine et canadienne ont maintenu leurs taux d'intérêt directeurs très bas. Cette conjoncture de faibles taux d'intérêt a permis aux ménages d'éviter une détérioration de leur situation financière, quoiqu'ils aient été touchés par la chute des marchés boursiers. En 2012, l'attention sera encore dirigée sur la santé financière des particuliers et les yeux seront tournés également vers les entreprises.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2012

L'économie de la zone euro ne pourra plus résister longtemps à la crise des dettes souveraines et la récession devrait frapper cette région en 2012. En conséquence, la croissance économique mondiale s'établira à la limite de ce que le Fonds monétaire international (FMI) qualifie de taux indicateur d'une récession mondiale, soit 3,0 %. L'environnement économique commandera donc des conditions monétaires très accommodantes dans les pays industrialisés. Selon toute vraisemblance, la Banque du Canada ne bougera pas ses taux d'intérêt directeurs en 2012, tout comme la Réserve fédérale américaine, qui prévoit d'ailleurs les maintenir au plancher actuel jusqu'à tard en 2014. Les taux obligataires américains et canadiens devraient demeurer faibles, mais ils pourraient se relever légèrement au fur et à mesure que l'année avancera. Les marchés boursiers pourraient être soumis à beaucoup de volatilité.

Les problèmes structurels des États-Unis pourraient continuer de freiner la croissance économique mondiale cette année. Le marché immobilier résidentiel américain devrait rester déprimé en raison du surplus important de maisons à vendre, d'une faible demande et des conditions de crédit relativement difficiles. Le marché du travail, quant à lui, devrait mettre du temps à se rétablir chez notre voisin du Sud, et ce pourrait être long avant de voir le taux de chômage descendre à un niveau acceptable pour les autorités monétaires et gouvernementales.

Peu de changements sont prévus du côté de l'économie canadienne. Le secteur extérieur devrait faire les frais de la faiblesse de l'économie mondiale, notamment de celle des États-Unis, et de la valeur élevée du dollar canadien. L'économie canadienne devrait afficher une croissance autour des 2 % alors que les provinces les plus engagées dans la production manufacturière, comme l'Ontario et le Québec, pourront difficilement égaler cette performance. Ces dernières pourraient aussi souffrir des efforts de redressement des finances des gouvernements, qui auront un effet sur les dépenses publiques et la consommation des ménages, en raison de diverses hausses de taxes et des tarifs. Les investissements des entreprises devraient cependant être encouragés par les faibles taux d'intérêt et par un dollar canadien relativement fort. Par ailleurs, le secteur immobilier devrait quant à lui subir un certain ralentissement.

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS

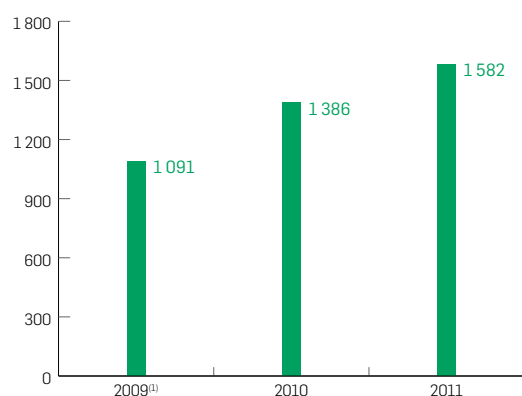
RÉSULTATS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- Excédents combinés avant ristournes de 1 582 M\$, en hausse de 14,1 %.
- Augmentation du revenu total de 1 663 M\$, ou de 14,4 %.
- Hausse du revenu net d'intérêts de 29 M\$, ou de 0,7 %.
- Progression des primes nettes de 491 M\$, ou de 11,3 %.
- Augmentation des autres revenus de 1 143 M\$, ou de 34,7 %.
- Hausse des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, qui atteignaient 5 292 M\$ au 31 décembre 2011, par rapport à 4 136 M\$ en 2010, soit une augmentation de 27,9 %.
- Augmentation des frais autres que d'intérêts de 244 M\$, ou de 4,5 %, pour s'établir à 5 624 M\$ au 31 décembre 2011.
- Indice de productivité de 71,1 %, comparativement à 72,6 % en 2010.
- Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et du crédit à la consommation, y compris le financement au point de vente, avec des parts de marché de 38,4 % et 20,7 % respectivement.
- Hausse de 39,0 % des ventes d'assurance individuelle en caissassurance pour les particuliers, un taux de croissance supérieur à celui du marché.

SECTION 2.1

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES
(en M\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

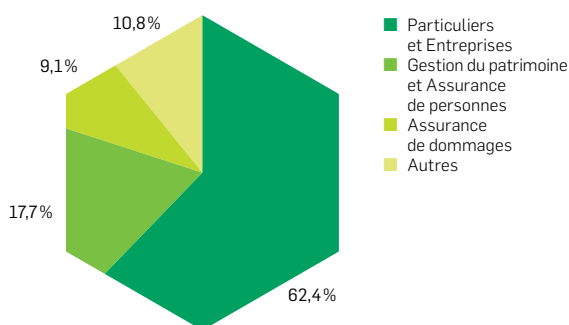
EXCÉDENTS 2011

Pour l'exercice 2011, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 582 M\$, soit une hausse de 196 M\$, ou de 14,1 %, par rapport à l'année 2010. Le rendement des capitaux propres se situait à 12,2 %, identique à celui de 2010.

Ces résultats reflétaient la contribution importante du secteur Particuliers et Entreprises, avec un apport de 987 M\$, ou de 62,4 %. Les secteurs Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 280 M\$ et de 144 M\$, qui représentaient respectivement 17,7 % et 9,1 %. La rubrique Autres, quant à elle, a apporté une contribution de 171 M\$, soit de 10,8 %.

Dans un contexte de gestion prudente du Mouvement Desjardins et de son réseau des caisses, et compte tenu, notamment, de l'incidence de l'adoption des IFRS sur les ratios de capitalisation des institutions financières, la charge pour l'exercice en cours pour les ristournes aux membres, calculée à partir des excédents réalisés par le réseau des caisses, s'élève à 320 M\$, comparativement à 299 M\$ en 2010. De plus, une somme de 81 M\$ a été distribuée à la collectivité sous forme de commandites et dons. En tout, ce sont 401 M\$ qui retournent aux membres et à la collectivité.

CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2011

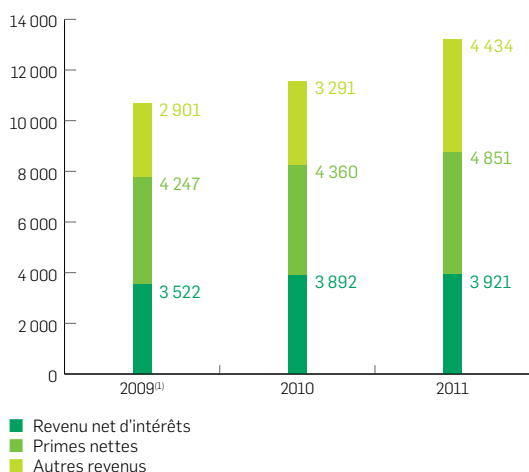


REVENU TOTAL

Le revenu total, constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes et des autres revenus, se chiffrait à 13 206 M\$, en hausse de 1 663 M\$, ou de 14,4 %, comparativement à la même période en 2010. Le revenu net d'intérêts, provenant surtout du secteur Particuliers et Entreprises, est demeuré relativement stable comparativement à celui de l'année 2010, atteignant 3 921 M\$. Les primes nettes ont crû de 11,3 %, pour atteindre 4 851 M\$, notamment en raison de la croissance des primes d'assurance, autant dans l'assurance de personnes que dans l'assurance de dommages.

Enfin, les autres revenus se chiffraient à 4 434 M\$, une croissance de 1 143 M\$, ou de 34,7 %. Cette hausse résultait principalement de l'augmentation des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat et ceux disponibles à la vente, ainsi qu'à l'augmentation des autres revenus. Elle a cependant été compensée en grande partie par celle des provisions techniques associées aux activités des compagnies d'assurance présentées sous les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. La croissance des autres revenus s'explique également par un apport de 106 M\$ provenant de la consolidation des activités de Western Financial Group inc., acquis en cours d'année.

REVENU TOTAL
(en M\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre le revenu d'intérêts gagné sur des éléments d'actif, comme les prêts et les valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que les dépôts, les emprunts et les obligations subordonnées. Il est touché par les variations de taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons dans le tableau 5 son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 6 présente en détail les effets sur le revenu net d'intérêts des variations de volume et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins présentaient, pour l'année 2011, un revenu net d'intérêts de 3 921 M\$, en hausse de 29 M\$, ou de 0,7 %, sur une base annuelle. Exprimée en pourcentage de l'actif moyen, cette marge nette a diminué de 14 points de base. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêt et son effet sur le choix par les membres des échéances et des produits offerts tant en matière de crédit que d'épargne et placement ont fait diminuer le rendement moyen des prêts de 11 points.

L'évolution favorable du revenu net d'intérêts de 29 M\$, ou de 0,7 %, est expliquée dans le tableau 6 par la croissance importante du volume moyen des activités de crédit équivalant à 7,2 G\$ et représentant une progression de 6,5 %.

Quant aux revenus d'intérêts, ils se chiffraient à 5 890 M\$ au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 201 M\$, ou de 3,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 8,0 G\$, ou de 6,3 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 364 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que la diminution de 10 centièmes du rendement moyen de ces actifs a entraîné une diminution du revenu d'intérêts de 163 M\$.

Au cours de 2011, la demande de crédit des particuliers et des entreprises est restée relativement soutenue, ce qui a favorisé la croissance des affaires. L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement, net de la provision pour pertes sur prêts, a augmenté de 6,9 G\$, ou de 5,8 %, depuis la fin de 2010, pour s'établir à 125,2 G\$ au 31 décembre 2011. Malgré une activité à la baisse dans le marché de l'habitation au Québec, le Mouvement Desjardins est demeuré le meneur du marché du financement domiciliaire dans cette province. Au 31 décembre 2011, son encours des prêts hypothécaires atteignait un volume de 79,7 G\$, en hausse de 5,2 G\$, ou de 7,0 %, en regard d'une augmentation de 6,8 G\$, ou de 10,1 %, enregistrée en 2010. Par ailleurs, dans le marché du financement à la consommation et sur cartes de crédit et des autres prêts aux particuliers, la hausse a été de 481 M\$, ou de 2,7 %, depuis la fin de 2010, pour un encours de 18,0 G\$ au 31 décembre 2011, comparativement à une croissance de 589 M\$, ou de 3,5 %, observée un an auparavant.

TABLEAU 5 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYEN

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011			2010		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	17 161 \$	428 \$	2,49 %	16 313 \$	439 \$	2,69 %
Prêts	117 548	5 462	4,65	110 380	5 250	4,76
Total de l'actif portant intérêt	134 709	5 890	4,37	126 693	5 689	4,49
Autres actifs	5 956	—	—	5 962	—	—
Total de l'actif	140 665 \$	5 890 \$	4,19 %	132 655 \$	5 689 \$	4,29 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	119 266 \$	1 818 \$	1,52 %	111 021 \$	1 692 \$	1,52 %
Emprunts et obligations subordonnées	2 944	151	5,13	1 920	105	5,47
Total du passif portant intérêt	122 210	1 969	1,61	112 941	1 797	1,59
Autres passifs	7 895	—	—	10 027	—	—
Capitaux propres	10 560	—	—	9 687	—	—
Total du passif et des capitaux propres	140 665 \$	1 969 \$	1,40 %	132 655 \$	1 797 \$	1,36 %
Revenu net d'intérêts		3 921 \$			3 892 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,79 %			2,93 %

TABLEAU 6 – RÉPERCUSSIONS SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS LES SOLDES ET LES TAUX

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011			Augmentation (diminution)	
	Variation volume moyen	Variation taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif					
Valeurs mobilières, encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	848 \$	(0,20) %	(11) \$	23 \$	(34) \$
Prêts	7 168	(0,11)	212	341	(129)
Variation du revenu d'intérêts			201	364	(163)
Passif					
Dépôts	8 247	—	126	126	—
Emprunts et obligations subordonnées	1 024	(0,34)	46	56	(10)
Variation des frais d'intérêts			172	182	(10)
Variation du revenu net d'intérêts			29 \$	182 \$	(153) \$

Le Mouvement Desjardins a aussi été très actif auprès des entreprises et des gouvernements. En effet, les prêts en cours dans ce domaine ont crû de 1,2 G\$, ou de 4,4 %, en 2011, pour s'élever à 28,0 G\$, par rapport à une majoration de 518 M\$, ou de 2,0 %, enregistrée à la fin de 2010.

Quant aux frais d'intérêts, ils se chiffraient à 1 969 M\$, représentant une augmentation de 172 \$, ou de 9,6 %, par rapport à l'exercice 2010. Ainsi, la croissance de 9,3 G\$, ou de 8,2 %, de l'approvisionnement en fonds moyen des dépôts, emprunts et obligations subordonnées a eu pour effet d'ajouter 182 M\$ en frais d'intérêts. La diminution de 34 centièmes du coût moyen des emprunts et obligations subordonnées a entraîné une diminution des frais d'intérêts de 10 M\$.

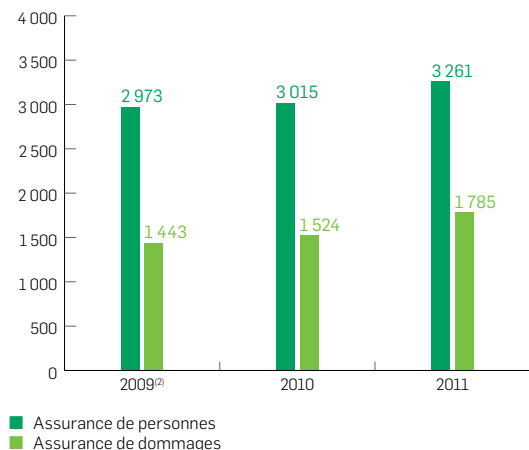
Au terme de 2011, l'encours des dépôts du Mouvement s'est accru de 8,7 G\$, ou de 7,6 %, pour atteindre 123,4 G\$. La composition du portefeuille de dépôts n'a pas été modifiée significativement au cours de l'année. L'épargne confiée par les membres et les clients – particuliers, entreprises et gouvernements – constitue toujours la principale source de fonds du Mouvement pour soutenir son développement. Il s'agit d'une base solide qui regroupe à elle seule 90,4 % du passif-dépôts à la fin de 2011, soit sensiblement la même proportion qu'en 2010. L'épargne confiée par les membres et les clients – particuliers, entreprises et gouvernements – a affiché une majoration de 7,6 G\$, ou de 7,3 %, pour atteindre 111,5 G\$ au 31 décembre dernier.

En complémentarité avec les principales sources de fonds, les autres types de dépôts, comme ceux en provenance des institutions de dépôts et autres, représentaient 9,6 % du passif-dépôts au terme de l'année 2011. Ces dépôts ont augmenté de 1,1 G\$ depuis un an, pour s'établir à 11,9 G\$.

PRIMES NETTES

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, d'assurance de dommages et de rentes, ont augmenté de 491 M\$, ou de 11,3 %, pour s'établir à 4 851 M\$ au 31 décembre 2011.

PRIMES NETTES⁽¹⁾
(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.
(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

SECTEUR GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 3 261 M\$ pour l'année 2011, comparativement à 3 015 M\$ pour la même période en 2010, représentant une hausse de 8,2 %. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 7,6 % par rapport à 2010, atteignant 2 944 M\$. Les primes nettes d'assurance au Québec ont connu une croissance de 8,0 % alors qu'elles ont progressé de 7,1 % dans les autres provinces.

TABLEAU 7 – AUTRES REVENUS
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Frais de service sur les dépôts et paiements	512 \$	535 \$	513 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	483	451	444
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	677	656	581
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 706	984	666
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	299	174	79
Revenus nets sur autres placements	264	251	275
Autres	493	240	343
Total des autres revenus	4 434 \$	3 291 \$	2 901 \$
Croissance des autres revenus ⁽²⁾	34,7 %	13,4 %	252,1 %
Autres revenus en pourcentage du revenu total	33,6	28,5	27,2

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.
(2) La croissance exceptionnellement élevée en 2009 a été causée par un rebond à la suite de la crise financière de 2008.

Le volume des primes d'assurance individuelle a totalisé 499 M\$, en hausse de 32 M\$ par rapport à 2010. Le volume de primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière attirés des caisses Desjardins a connu une croissance de 16,8 % par rapport à l'année précédente. Dans le contexte d'une progression remarquable des ventes au cours des dernières années par les réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 8,7 M\$ comparativement à 2010, soit une hausse de 2,9 %. De plus, le volume de primes au chapitre des produits commercialisés par le mode de distribution directe affichait une croissance de 8,7 %, atteignant 83 M\$.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 4,8 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 8,9 %.

SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 1 785 M\$ en 2011, comparativement à 1 524 M\$ pour la même période en 2010, soit une hausse de 17,1 %. Cette augmentation s'expliquait, entre autres, par une hausse du nombre de polices émises grâce aux retombées découlant des initiatives de croissance visant les clientèles des grands marchés et les groupes tant au Québec qu'à l'échelle nationale, le développement de partenariats en marque privée, le développement du secteur de l'assurance aux entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activités. La société Western Financial Group inc. a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 71 M\$ depuis son acquisition au deuxième trimestre de 2011.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus s'établissaient à 4 434 M\$ pour l'année 2011, soit une augmentation de 1 143 M\$, ou de 34,7 %, par rapport à l'exercice précédent. La portion des autres revenus sur le revenu total correspondait à 33,6 % pour l'année 2011, comparativement à 28,5 % en 2010.

Les autres revenus ont crû en raison de l'augmentation de 722 M\$ des revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de 125 M\$ des revenus nets sur les titres disponibles à la vente. Une grande partie de la hausse des revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat provenant des activités de la filiale d'assurance de personnes a été contrebalancée par l'augmentation des provisions techniques enregistrées sous les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement.

Les revenus provenant des frais de service sur les dépôts et paiements ont diminué à la suite de la réduction des frais totaux d'utilisation dans les caisses et ont ainsi affiché une baisse de 23 M\$, ou de 4,3 %. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes Desjardins, ont totalisé 483 M\$ en 2011, en hausse de 7,1 %, ou de 32 M\$, par rapport à 2010. La croissance des volumes d'affaires explique cette situation.

Les revenus des services de courtage, de fonds de placement et de fiducie ont augmenté de 21 M\$, ou de 3,2 %, par rapport à 2010. Cette hausse s'expliquait principalement par l'augmentation des encours des fonds de placement et par la croissance des revenus d'honoraires découlant principalement de l'augmentation de l'actif sous gestion et du nombre de transactions.

Les revenus figurant à la rubrique Autres ont augmenté de 253 M\$, ou de 105,4 %, par rapport à 2010, pour atteindre 493 M\$. La consolidation des activités de Western Financial Group inc. au cours de l'année expliquait en partie cette hausse pour 91 M\$. De plus, cette rubrique incluait des dépréciations d'actifs en 2010.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2011, l'encours des prêts dépréciés bruts se chiffrait à 520 M\$, en hausse de 8 M\$ depuis le 31 décembre 2010. Le ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,41 % au 31 décembre 2011, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,43 % du 31 décembre 2010. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins demeure l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'élève à 237 M\$ pour l'année 2011, soit en hausse de 34 M\$ par rapport à la période correspondante de 2010, et découle, entre autres, de la hausse des encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 1 156 M\$, ou de 27,9 %, pour s'établir à 5 292 M\$ au 31 décembre 2011.

SECTEUR GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

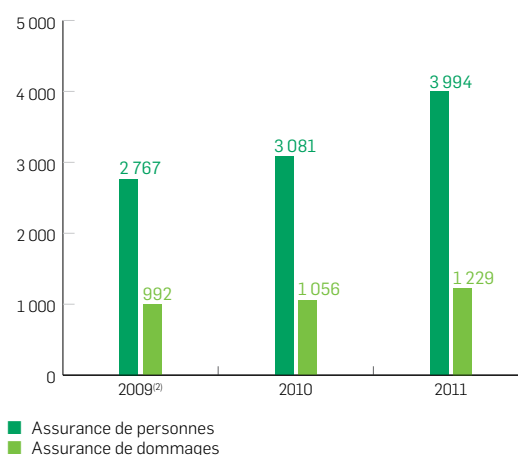
Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes a encouru une charge de 3 994 M\$ pour couvrir les prestations d'assurance et de rentes, les autres paiements aux assurés et la variation des provisions techniques, comparativement à 3 081 M\$ en 2010, soit une augmentation de 913 M\$. Cette augmentation de 29,6 % résultait principalement des provisions techniques plus élevées incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », y compris la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements. De plus, la croissance des affaires a entraîné une augmentation de la charge relative aux prestations.

SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

La charge du secteur Assurance de dommages affiche un montant de 1 299 M\$, comparativement à 1 056 M\$ pour la même période en 2010, ce qui représentait un taux de sinistralité de 72,8 % par rapport à 69,3 % en 2010. Cette hausse de 243 M\$ découle, en partie, de la croissance du portefeuille d'assurance automobile en Ontario ainsi que de l'ouragan Irène, qui a touché principalement le Québec et les Maritimes au cours du troisième trimestre de 2011. De plus, la baisse des taux d'intérêt sur le marché, ayant pour effet d'augmenter la valeur actualisée des provisions pour sinistres, ainsi que le renforcement des provisions liées à la pyrrhotite en assurance aux entreprises, expliquent principalement l'augmentation du taux de sinistralité de 3,5 points comparativement à 2010. Également, une partie de la hausse est attribuable à l'acquisition de Western Financial Group inc. pour un montant de 43 M\$.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾

(en M\$)



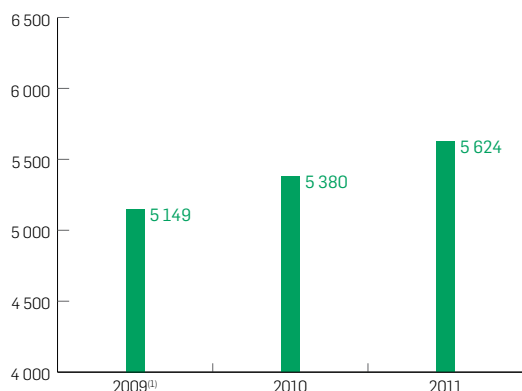
(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts totalisaient 5 624 M\$ par rapport à 5 380 M\$ pour la même période en 2010, ce qui représente une hausse de 244 M\$, ou de 4,5 %, provenant essentiellement des sommes de 85 M\$ investies dans la modernisation des technologies de l'information, de la consolidation des activités de Western Financial Group inc. pour 122 M\$, ainsi que de la croissance annuelle des salaires et des avantages sociaux majorés de l'indexation.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS (en M\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

INDICES DE PRODUCTIVITÉ

Quant à l'indice de productivité, établi en calculant le rapport entre les frais autres que d'intérêts sur le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, il s'élevait à 71,1 % en 2011, comparativement à 72,6 % en 2010.

TABLEAU 8 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 324 \$	2 173 \$	2 113 \$
Avantages sociaux	461	428	310
	2 785	2 601	2 423
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	517	425	415
Entente de services et impartition	270	363	371
Communications	262	258	237
Autres	1 790	1 733	1 703
Total des frais autres que d'intérêts	5 624 \$	5 380 \$	5 149 \$
Indice de productivité – Mouvement Desjardins ⁽²⁾	71,1 %	72,6 %	74,5 %

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(2) Voir la page 45 « Mode de présentation de l'information financière ».

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 184 M\$, ou de 7,1 %, pour atteindre 2 785 M\$ en 2011. Cette augmentation était principalement attribuable à la croissance des affaires, à l'indexation annuelle et à l'intégration des activités de Western Financial Group inc., qui compte pour 60 M\$ de salaires. Ce poste de dépenses représentait 49,5 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins, comparativement à 48,3 % en 2010. Pour l'exercice 2011, les salaires se chiffraient à 2 324 M\$, une augmentation de 6,9 %, comparativement à 2 173 M\$ en 2010.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a été relativement stable, passant de 19,7 % en 2010 à 19,8 % en 2011.

AUTRES FRAIS

Pour l'année 2011, les frais liés aux locaux, matériels et mobiliers, y compris l'amortissement, s'établissaient à 517 M\$, par rapport à 425 M\$ en 2010, soit une augmentation de 92 M\$, ou de 21,6 %, découlant principalement de l'acquisition d'équipements informatiques. Les honoraires liés à l'entente de services et d'impartition ont diminué de 93 M\$, ou de 25,6 %, comparativement à l'an dernier, pour se chiffrer à 270 M\$ en 2011. Cette diminution est attribuable, en partie, aux synergies réalisées depuis la création de Groupe Technologies Desjardins inc. Les dépenses de communications, qui comprennent les coûts de la téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont augmenté de 4 M\$, ou de 1,6 %, par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 262 M\$ en 2011.

Les autres catégories de frais s'établissaient à 1 790 M\$, une augmentation de 57 M\$, ou de 3,3 %, comparativement à la même période en 2010, y compris une hausse de 34 M\$ attribuable à l'ajout des activités de Western Financial Group inc. en 2011.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, principalement les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Fédération des caisses populaires l'Ontario, est considérée comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières qui, elles, sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition des sociétés privées. Le législateur a fait en sorte que ce régime soit adapté de façon à permettre aux caisses d'accumuler une réserve générale suffisante, laquelle constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, la caisse est alors assujettie aux mêmes taux d'imposition que ceux qui s'appliquent aux grandes sociétés.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôts sur les excédents comprend les impôts sur les activités des diverses entités du Mouvement Desjardins.

Les impôts indirects sont les impôts et taxes sur le capital, l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2011, les entités du Mouvement ont versé 751 M\$ en impôts indirects.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS DE 2010 ET DE 2009

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

Les données de 2010 ont été établies en utilisant les IFRS à titre de référentiel comptable alors que les données de 2009 respectent les PCGR du Canada. Ce passage n'a pas entraîné d'incidence significative sur les résultats financiers. Pour plus de détails, se reporter à la note 4 « Effets de l'adoption des IFRS » aux états financiers aux pages 147 à 155.

Sous le référentiel comptable IFRS, les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice financier de 2010 était de 1 386 M\$, soit une hausse de 295 M\$, ou de 27,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres se situait à 12,2 %, par rapport à 10,2 % au terme de l'exercice financier de 2009.

Ces résultats reflétaient la contribution importante du secteur Particuliers et Entreprises, dont l'apport se chiffrait à 934 M\$, ou à 67,4 %. Les secteurs Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages procuraient respectivement des apports de 249 M\$, ou de 18,0 %, et 131 M\$, ou de 9,5 %. Quant à la rubrique Autres, son incidence a été de 72 M\$, soit de 5,1 %.

Le revenu total se chiffrait à 11 543 M\$, en hausse de 873 M\$, ou de 8,2 %, comparativement à l'année précédente. Le revenu net d'intérêts était de 3 892 M\$, en hausse de 370 M\$, ou de 10,5 %, par rapport à 2009. Cette hausse s'expliquait principalement par le dynamisme des caisses dans le marché des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises. Les autres revenus se chiffraient à 3 291 M\$, une croissance de 390 M\$, ou de 13,4 %. Cette hausse résultait notamment de l'augmentation des revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de ceux liés aux titres disponibles à la vente ainsi que de l'augmentation des revenus des services de courtage, de fonds de placement et de fiducie.

Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. La dotation à la provision pour pertes sur créances s'élevait à 203 M\$ pour l'année 2010, soit une baisse de 57 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009.

Les frais de Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 378 M\$, ou de 10,1 %, se chiffrant à 4 136 M\$. Cette augmentation résultait principalement des provisions techniques plus élevées découlant de l'appréciation de la juste valeur des placements qui leur sont appariés et de l'augmentation du taux de sinistralité en assurance automobile dans le marché ontarien.

Les frais autres que d'intérêts totalisaient 5 380 M\$ par rapport à 5 149 M\$ en 2009, une hausse de 231 M\$, ou de 4,5 %. Cette hausse découlait principalement de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux en raison, notamment, de l'indexation annuelle des salaires et des frais liés aux régimes de retraite.

SECTION 2.2

ANALYSE DES RÉSULTATS
DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elle reflète son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc présentés selon trois secteurs d'activité, soit « Particuliers et Entreprises », « Gestion du patrimoine et Assurance de personnes » et « Assurance de dommages ». La présente section comprend le profil, les activités, la description de l'industrie, les faits saillants financiers de 2011, la stratégie et les priorités pour 2012 ainsi que l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Une rubrique « Autres » s'ajoute également à ces trois secteurs d'activité.

Au cours du deuxième trimestre de 2011, le Mouvement Desjardins a cessé d'allouer les résultats des fonctions de soutien de la Fédération entre ses différents secteurs d'activité. Ces fonctions de soutien de la Fédération sont maintenant présentées sous la rubrique Autres. Cette nouvelle présentation permet au Mouvement Desjardins de produire une information plus représentative des résultats d'exploitation propres à chacun de ses secteurs d'activité. L'information sectorielle de 2010 présentée à titre comparatif a été retraitée afin de la rendre conforme à cette nouvelle présentation.

Les transactions entre les secteurs sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les différentes entités légales et unités d'affaire.

SECTION 2.2.1

SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS
ET ENTREPRISES

SERVICES AUX PARTICULIERS

PROFIL

Les Services aux particuliers proposent aux membres et aux clients, par l'entremise du réseau des caisses, des services, des produits et des conseils en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne fluctuante et à terme, de financement, ainsi que de cartes de paiement et de crédit.

Ils rendent également leurs produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations courantes, de convenance et d'épargne** regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés (traites, coffrets de sûreté, etc.). Elles englobent également l'épargne fluctuante (comptes avec opérations, d'épargne stable, etc.) et l'épargne à terme.

Les activités de **financement** comprennent :

- **le crédit hypothécaire résidentiel** : pour l'achat d'habitations neuves ou existantes et pour la rénovation ;
- **le crédit à la consommation** : comprenant, entre autres, les prêts octroyés pour l'achat de biens durables, les avances aux détenteurs de cartes de crédit, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants.

Les activités des **Services de cartes Desjardins** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et, depuis novembre 2011, les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente. Auparavant, les opérations relatives à ces activités relevaient des caisses du Québec et de l'Ontario.

Les activités liées aux **Services d'accès** permettent d'offrir et de faire évoluer l'accessibilité des produits et services grâce à des modes d'accès permettant d'effectuer la plupart des transactions financières à toute heure, de n'importe où dans le monde par téléphone, par Internet ou au moyen d'applications pour appareils mobiles.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

La forte concentration de différents acteurs et la saturation des marchés caractérisent l'industrie canadienne des services bancaires. Cela entraîne une solide concurrence dans les stratégies déployées par les différents acteurs.

En 2011, l'industrie des solutions de cartes et de paiement a été caractérisée par des changements non seulement de l'environnement d'affaires avec les réseaux de paiement, mais également du cadre réglementaire autant au Québec qu'au Canada (code de conduite, *Loi sur la protection du consommateur*, etc.). Certains de ces changements ont aussi touché l'industrie du financement.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2011

- Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et du crédit à la consommation, y compris le financement au point de vente, avec des parts de marché de 38,4 % et de 20,7 % respectivement.
- Pionnier et chef de file en matière de services en ligne au Québec, *desjardins.com* est le site Internet financier le plus visité au Québec et il figure parmi les premiers au Canada. Desjardins compte 2,1 millions de membres particuliers actifs sur AccèsD Internet en décembre 2011.
- Chef de file, au Québec, en matière d'émission de cartes de crédit et de débit. Dans une perspective canadienne, plus de 4,8 millions de titulaires de cartes de crédit et de 5,6 millions de titulaires de cartes de débit au Canada.
- Augmentation du crédit hypothécaire résidentiel de 4,6 G\$, se traduisant par une hausse de 0,1 % des parts de marché au Québec et dont une part de 38,4 % est attribuable aux activités de développement des affaires des caisses et des représentants hypothécaires.
- Croissance de l'épargne bilan au Québec de 3,8 G\$, qui se traduit par une augmentation de 0,1 % des parts de marché dans cette province, pour atteindre 43,0 %.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2012

Le secteur Services aux particuliers entend renforcer sa position de chef de file en matière de financement et de services transactionnels, et assurer une croissance rentable de ses parts de marché au Québec et au Canada. Pour réaliser ces priorités, il s'appuiera principalement sur la qualité, l'innovation et la rentabilité de ses offres en matière de financement, d'épargne, d'opérations courantes et de services de convenance et de cartes ainsi que sur son haut niveau d'accessibilité.

Pour réaliser cette stratégie, le secteur maintiendra le cap sur les priorités suivantes :

- développer de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles ;
- rendre plus simple et plus facile pour les membres et les clients le fait de faire affaire avec Desjardins et d'avoir accès à l'ensemble des services selon leurs attentes et leurs besoins et par l'intermédiaire des différents canaux disponibles ;
- optimiser la distribution physique et virtuelle ;
- faire évoluer les processus de vente et les processus administratifs afin d'améliorer la qualité de l'expérience des membres et clients ainsi que l'efficacité opérationnelle ;
- conserver le leadership en matière d'épargne traditionnelle et de crédit hypothécaire et à la consommation ;
- accentuer les activités d'éducation financière en misant, notamment, sur l'utilisation responsable du crédit.

SERVICES AUX ENTREPRISES

PROFIL

Les Services aux entreprises proposent aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant à tous les besoins de la très petite comme de la grande entreprise de même qu'aux institutions par l'intermédiaire des caisses du Québec et de l'Ontario, de leurs centres financiers aux entreprises et de l'équipe des comptes majeurs. Cette offre répond aux besoins en matière d'opérations courantes, de convenance, de placements mobiliers, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprise et de conseils.

Ils offrent également leurs produits et services par l'entremise de réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques. De plus, ils disposent d'équipes de vente dans tout le Québec et dans certaines grandes villes du Canada.

ACTIVITÉS

En plus des activités **d'opérations courantes, de convenance, et d'épargne et de crédit**, l'offre de ce secteur se décline en activités axées sur l'accompagnement des petites, moyennes et grandes entreprises à tous les stades de leur croissance tant sur les marchés québécois et canadiens qu'internationaux.

Les activités de crédit ciblant les **moyennes entreprises** permettent d'offrir des services et produits de Desjardins dans les secteurs commercial et industriel, de l'immobilier commercial, le secteur public, des franchises et des transferts d'entreprises.

Les activités destinées aux **marchés agricole et agroalimentaire** répondent à l'ensemble des besoins spécifiques des entreprises de ces domaines.

Les **services spécialisés** comprennent des services de garde de valeurs et fiduciaires, des solutions de paie et de ressources humaines, des services internationaux et des services bancaires ainsi que le programme Immigrants Investisseurs.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises québécoises, des coopératives et des entreprises canadiennes de divers secteurs, tels que les mines, les métaux et l'énergie, et leur proposent des services-conseils en matière de fusion et d'acquisition ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et obligataires. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités de **capital de développement et de transfert d'entreprises** permettent d'investir, en direct ou par l'intermédiaire de fonds, dans les coopératives et les PME du Québec qui ont des projets porteurs, en les accompagnant à chacune des étapes de leur croissance.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'environnement économique dans lequel évoluent les Services aux entreprises est changeant et compétitif. L'activité sur le marché canadien des capitaux d'emprunt et d'actions est dynamique, et cette vigueur de notre économie attire les investisseurs étrangers. Certains risques et inquiétudes liés surtout à la situation internationale ont influencé l'environnement économique.

Le secteur public se caractérise par un faible rapport risque-rendement qui favorise une saine diversification des risques et un approvisionnement important en dépôts. Le Mouvement Desjardins détient d'importantes parts de marché dans tous les sous-secteurs institutionnels.

Le retour en force des banques dans le secteur des entreprises s'est confirmé en 2011. Alors que Desjardins enregistrait en 2009 des gains de parts de marché appréciables dans le secteur du financement aux entreprises, les institutions financières affichaient quant à elles un recul dans ce domaine. Toutefois, l'année 2010 s'est manifestée par un retour des banques, lequel s'avère maintenant confirmé en 2011.

L'industrie de la garde de valeurs est concentrée entre seulement cinq acteurs importants au Québec. Quant à celle des solutions de paie et de ressources humaines, la compétition y est serrée, notamment sur le plan de la tarification. Le Mouvement Desjardins demeure toutefois premier dans ce marché au Québec.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2012

Le secteur Services aux entreprises vise à apporter une contribution à la croissance économique durable des entreprises et des collectivités à qui il offre ses services. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires, et sur une philosophie axée sur le développement durable. Elle se réalise en prenant appui sur son solide ancrage dans les régions et sur son engagement de longue date dans le milieu socio-économique.

Les priorités pour 2012 en lien avec cette stratégie sont les suivantes :

- connaître la plus forte croissance de l'industrie en matière de financement pour le segment moyenne entreprise et intensifier le développement de la grande entreprise, tout en appliquant une gestion saine et prudente des risques ;
- maintenir un fort leadership dans le domaine du financement pour le segment de la petite entreprise ainsi que pour les secteurs agricoles et institutionnels ;
- créer des relations d'affaires durables, humaines et distinctives avec les membres et clients entreprises.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2011

- Croissance des revenus net d'intérêts de 58 M\$ en 2011 par rapport à l'an passé.
- Croissance des engagements de la Caisse centrale de 23,9 % pour atteindre 8,3 G\$ au 31 décembre 2011.
- Globalement, les volumes de transactions dans les secteurs de la grande et moyenne entreprise ainsi que de l'institutionnel ont augmenté de 7 % comparativement à 2010, pour atteindre 175 millions de transactions.
- À la fin de l'année 2011, les actifs sous gestion de Desjardins Capital de risque inc. se chiffraient à 1 315 M\$, comparativement à 1 092 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Par le biais de ses fonds sous gestion, Desjardins Capital de risque inc. appuie la croissance de 347 entreprises, coopératives et fonds répartis dans toutes les régions du Québec.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 9 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 715 \$	3 679 \$	3 183 \$
Autres revenus	1 739	1 553	1 777
Revenu total	5 454	5 232	4 960
Dotation à la provision pour pertes sur créances	236	204	259
Frais autres que d'intérêts	3 884	3 779	3 830
Impôts sur les excédents	347	315	238
Excédents avant ristournes aux membres	987 \$	934 \$	633 \$
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouverts	230 \$	218 \$	213 \$
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	1	2	1
Excédents de la période après ristournes aux membres – Part revenant au Groupe	756 \$	714 \$	419 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

COMPARAISON DES EXERCICES DE 2011 ET DE 2010

Pour l'exercice financier 2011, les excédents avant ristournes aux membres attribuables à ce secteur étaient de 987 M\$, soit une hausse de 5,7 %, ou de 53 M\$, par rapport à la même période en 2010.

Le revenu total a crû de 222 M\$, ou de 4,2 %, s'élevant à 5 454 M\$. Ces résultats incluaient une hausse du revenu net d'intérêts de 36 M\$, ou de 1,0 %, générés en partie par la croissance des encours de crédit hypothécaire et de cartes de crédit. À cela s'ajoute l'augmentation des engagements de crédit de 1,4 G\$ pour le secteur de la grande entreprise témoignant des résultats associés à nos stratégies de développement. La croissance de 237 M\$ du volume moyen du segment des moyennes entreprises et celle des dépôts provenant des clients du côté des services bancaires expliquent aussi la hausse du revenu net d'intérêts. Quant aux autres revenus, ils affichaient une hausse de 186 M\$, ou de 12,0 %, en raison de l'augmentation des ventes, dans le réseau des caisses, de produits de Desjardins conçus par les filiales, de la croissance des revenus de placement ainsi que de la hausse des dépenses de consommation, qui ont favorisé les activités de cartes de crédit. Notons également une croissance des revenus liés aux activités de l'équipe des fusions et acquisitions, qui a complété treize mandats en 2011.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 32 M\$, ou de 15,7 %, par rapport à ce qu'elle était pour l'exercice 2010. Cet écart découlait principalement de la hausse des encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit ainsi qu'au renversement de certaines provisions en 2010 suite à des conditions économiques favorables et du recouvrement de certains prêts. Cette hausse a toutefois été partiellement compensée par une diminution de la provision dans le réseau des caisses en 2011.

Les frais autres que d'intérêts ont progressé de 105 M\$, ou de 2,8 %, par rapport à 2010. Cette variation s'expliquait entre autres par une augmentation des sommes consacrées aux investissements en technologies de l'information, au développement pancanadien, au programme Coopmoi ainsi que par l'augmentation des frais du programme de récompense BONIDOLLARS. Soulignons que les efforts du réseau des caisses lui ont permis d'absorber l'augmentation liée à l'inflation et de maintenir ses frais au même niveau qu'en 2010.

SECTION 2.2.2

SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION
DU PATRIMOINE ET ASSURANCE
DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes propose une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion des avoirs et de sécurité financière des particuliers, des groupes et des entreprises, soit à titre de membres du réseau des caisses ou de clients de canaux complémentaires de distributions. Cette offre répond aux besoins de services-conseils et de produits d'assurance vie et santé, de régimes d'assurance collective, d'épargne, de courtage et de placements mobiliers et immobiliers partout au Québec et en Ontario ainsi que dans les plus grandes villes canadiennes, dont Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax et St John's.

La distribution de ses produits et services se fait également par l'entremise de planificateurs financiers dans le réseau des caisses, ainsi que par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** offrent à cette clientèle des produits d'assurance protégeant la qualité de la vie, la santé, la famille et les proches, tout en la rendant apte à faire face aux imprévus de la vie.

Les activités des **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises et des organisations de toutes les tailles avec des solutions adaptées par des experts en matière d'implantation et d'administration de régimes d'assurance collective.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer la retraite, planifier un voyage ou financer les études de leurs enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme les fonds et les solutions de placement ainsi que les placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes représentait, en 2010, des revenus de primes de 80,3 G\$, tirés d'une vaste gamme de produits contribuant à la sécurité financière de plus de 26 millions d'assurés au Canada, et l'équivalent de 3,6 billions de dollars de couverture d'assurance vie pour l'ensemble du pays. Les prestations versées ont totalisé 64,1 G\$. Les trois principales compagnies d'assurance de personnes au Canada détenaient à elles seules 60,0 % du marché. Au Canada, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, occupe le cinquième rang au sein de cette industrie.

Les grandes banques possèdent leur propre réseau exclusif de distribution et une gamme complète de produits de gestion de patrimoine. Elles ont de grandes plateformes et en poursuivent le développement. On s'attend à une évolution du rôle des canaux de distribution bancaire au cours de la prochaine décennie et à ce que les succursales et les services électroniques soient de plus en plus axés sur les conseils. Les succursales occupent toujours une place importante en matière de services-conseils et elles demeureront le principal canal des ventes. Les services bancaires mobiles constituent un canal en effervescence pour les opérations et prendront éventuellement le pas sur les services en ligne, les guichets automatiques et les services par téléphone.

Les cabinets d'assurance de personnes ont de plus en plus tendance à s'allier à de grandes institutions financières pour leur infrastructure, tout en se réservant le choix des produits financiers. Les banques rendent accessible leur offre de service d'assurance de personnes sur Internet et mettent au point des partenariats avec des assureurs pour fournir aux conseillers une gamme élargie de produits et de services. Le commerce électronique continue à prendre de l'ampleur. Enfin, les clientèles sont plus avisées et plus actives sur Internet.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2012

Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes vise à être reconnu comme un acteur de choix en gestion des avoirs et comme un acteur national dans l'industrie de l'assurance de personnes, et ce, en proposant une offre de service intégrée répondant efficacement aux besoins évolutifs des membres et des clients de Desjardins.

Les priorités pour 2012 en lien avec cette stratégie sont les suivantes :

- mettre de l'avant une marque forte et distinctive en gestion de patrimoine et offrir une expérience-client haut de gamme aux membres fortunés et à leur famille ;
- augmenter les parts de marché de Desjardins dans les produits et services d'épargne spécialisée ;
- maintenir le leadership en assurance de personnes et continuer de se démarquer fortement sur le marché canadien ;
- poursuivre l'exécution du plan de croissance accélérée de l'épargne collective et individuelle ;
- viser une croissance nationale en assurance pour les groupes et les entreprises, prioritairement auprès des moyennes et des grandes entreprises.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2011

- Croissance de 30,0 % des ventes d'assurance voyage sur Internet.
- Hausse de 39,0 % des ventes d'assurance individuelle du secteur caissassurance pour les particuliers, un taux de croissance supérieur à celui du marché.
- Le secteur de l'assurance pour les groupes et les entreprises a franchi le cap des 2,0 G\$ en primes administrées.
- Augmentation de 26,7 % des ventes du secteur de l'épargne-retraite collective. Les résultats de l'offre distribuée par ce secteur dans le réseau des caisses et des centres financiers aux entreprises Desjardins sont en hausse de 273,2 % par rapport à ceux de 2010.
- Poursuite de la progression des parts de marché de Desjardins au Québec en ce qui concerne l'épargne bilan (43,0 % de parts de marché à la fin 2011) et l'épargne hors bilan (14,7 % de parts de marché à la fin 2011).
- Ventes appréciables des portefeuilles Chorus II depuis leur lancement par les Fonds Desjardins (encours de 258 M\$ à la fin de 2011).
- Ventes de valeurs mobilières totalisant 1,3 G\$ par le réseau des caisses Desjardins.
- Expansion du réseau national de distribution d'épargne individuelle à la suite de l'acquisition de Financière MGI inc., une société se spécialisant dans le courtage de fonds communs de placement.
- Poursuite de l'exécution du plan de croissance accélérée du secteur de l'assurance de personnes, avec un rendement sur les capitaux propres de 21,2 %. Poursuite de la croissance à l'extérieur du Québec, les actifs d'épargne étant désormais plus importants à l'extérieur du Québec (4,9 G\$) qu'au Québec (4,8 G\$). L'assurance pour les groupes et les entreprises génère pratiquement la moitié des primes à l'extérieur du Québec.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 10 – GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	4 \$	3 \$	3 \$
Primes nettes	3 261	3 015	2 973
Autres revenus	2 637	1 839	1 450
Revenu total	5 902	4 857	4 426
Dotation à la provision pour pertes sur créances	—	(1)	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 994	3 081	2 767
Frais autres que d'intérêts	1 560	1 456	1 352
Impôts sur les excédents	68	72	69
Excédents avant ristournes aux membres	280 \$	249 \$	237 \$
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	7 \$	6 \$	— \$
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	16	(4)	2
Excédents de la période après ristournes aux membres – Part revenant au Groupe	257 \$	247 \$	235 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

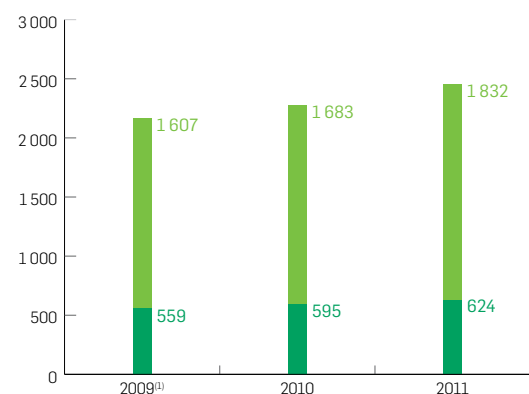
TABLEAU 11 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Prestations d'assurance et de rentes	2 378 \$	2 214 \$	2 175 \$
Variation des provisions techniques	1 495	754	467
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	121	113	125
Total	3 994 \$	3 081 \$	2 767 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

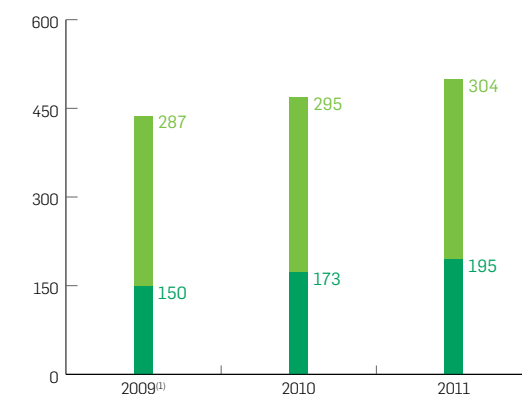
PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE PAR RÉSEAU DE DISTRIBUTION (en M\$)



■ Membres du Mouvement des caisses Desjardins
■ Autres clientèles

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE PAR RÉSEAU DE DISTRIBUTION (en M\$)



■ Membres du Mouvement des caisses Desjardins
■ Autres clientèles

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

COMPARAISON DES EXERCICES DE 2011 ET DE 2010

Pour l'exercice 2011, les excédents avant ristournes aux membres attribuables à ce secteur étaient de 280 M\$, soit une hausse de 31 M\$, ou de 12,4 %, par rapport à ceux de l'année 2010. Une gestion financière active passant par la croissance des affaires et le contrôle rigoureux des dépenses, ainsi que par les activités de gestion de placements et d'optimisation d'appariement, a contribué à l'atteinte de ces excellents résultats, et ce, malgré le contexte difficile associé aux bas taux d'intérêt et à la faiblesse des marchés financiers.

Le revenu total du secteur s'élevait à 5 902 M\$, soit une augmentation de 1 045 M\$, ou de 21,5 %. Cette progression découle principalement de la hausse de 715 M\$ des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes contrebalancée, en partie, par une augmentation des passifs des contrats d'assurance incluse dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Elle s'explique également par une augmentation de 209 M\$ des primes nettes d'assurance et de 37 M\$ des primes nettes de rentes. Notons que les primes d'assurance individuelle et collective sont en hausse tant pour les membres que pour les autres clientèles. Enfin, la croissance de l'actif moyen sous gestion relatif à la distribution de différents produits a aussi contribué à la hausse des autres revenus.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement étaient de 3 994 M\$, en hausse de 913 M\$, ou de 29,6 %, comparativement à la même période en 2010. Cette variation a résulté d'une augmentation de 741 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », y compris la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements. Elle s'expliquait aussi par une augmentation de 164 M\$ des prestations et des rentes attribuable principalement à la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 104 M\$, ou de 7,1 %, pour atteindre 1 560 M\$ pour l'exercice 2011. Cette progression était essentiellement attribuable à la croissance des commissions sur les ventes d'épargne et de la rémunération versée au réseau des caisses, et à l'augmentation des salaires et des avantages sociaux provenant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle.

SECTION 2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que de Western Financial Group inc. depuis son acquisition par le Mouvement Desjardins le 15 avril 2011. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. offre une gamme de produits d'assurance automobile et habitation en direct au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois. Western exploite un important réseau de distribution de services financiers et de produits d'assurance qui offre ses services à plus de 550 000 clients dans l'Ouest canadien. Western distribue aussi ses propres produits d'assurance vie, d'assurance des animaux ainsi que certains produits bancaires.

La distribution des produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. se fait par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres financiers aux entreprises, par Internet et, pour certains produits, par des applications sur téléphones mobiles. Western Financial Group inc., pour sa part, distribue ses produits d'assurances vie et bancaires au moyen de son propre réseau de distribution ainsi que par d'autres réseaux de courtiers, et distribue ses produits d'assurance des animaux par une multitude de points de vente incluant les cliniques vétérinaires et ses centres d'appels.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 2 millions de polices en vigueur, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché individuel sous la bannière Desjardins Assurances générales inc. et auprès du marché des groupes, qui inclut les membres d'associations professionnelles, d'employeurs et de syndicats, sous la bannière La Personnelle.

Les sociétés manufacturières de produits d'assurances générales sont également actives dans le marché des marques privées, notamment auprès d'une institution financière canadienne bien établie ainsi qu'avec Western Financial Group inc., pour lequel une offre d'assurance en direct a été lancée dans certains marchés urbains ciblés sous la marque Western Direct.

ACTIVITÉS

Les activités **d'assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent une assurance sur mesure, en fonction de la valeur du véhicule et des besoins exprimés par l'assuré. Dans les provinces n'étant pas assujetties à un régime public, l'assurance inclut les couvertures nécessaires permettant d'obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels.

Les activités **d'assurance habitation** proposent aux consommateurs des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires, protégeant ainsi les biens matériels des membres et des clients. Des protections tous risques, en plus de garanties optionnelles, permettent d'obtenir une couverture complète, correspondant aux besoins réels des assurés.

Les activités **d'assurance pour les entreprises** répondent aux besoins de protection en assurance de véhicules commerciaux, en assurance commerciale de biens et en responsabilité civile des petites et moyennes entreprises du Québec. Les secteurs desservis sont les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garagistes, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, ainsi que les immeubles en copropriété et immeubles d'habitation.

Les activités **d'assurance des animaux** répondent aux besoins d'assurance santé des chiens et des chats domestiques. Western possède les permis pour souscrire cette assurance dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Les activités de **distribution de produits financiers** consistent en un réseau de courtiers indépendants représentant environ 125 points de vente en Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba. Le réseau offre une grande variété de produits d'assurances générales incluant l'assurance automobile, biens, fermes, entreprises, responsabilité, autres produits spécialisés ainsi que des produits d'assurance vie et bancaires.

Les **autres activités** de Western incluent certains produits d'assurance vie ainsi que des solutions bancaires.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de l'assurance de dommages au Canada offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, la responsabilité civile ainsi que d'autres lignes générales. En 2010, le montant total de primes directes souscrites s'élevait à 41,2 G\$ dont 62,7 % en assurance des particuliers et 37,3 % en assurances des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers possèdent une part de marché de 67,9 % alors que les assureurs directs ont 21,1 % du marché et les agents exclusifs 11,0 %. Au Québec par ailleurs, les assureurs directs ont gagné des parts de marché importantes depuis leur arrivée et occupent maintenant 43,0 % du marché comparativement à 55,9 % pour les courtiers et le reste pour les agents exclusifs.

En 2010, les dix plus gros assureurs au Canada représentaient 59,0 % du marché, une hausse de 3 points de pourcentage depuis 2006 tandis que les cinq plus gros assureurs représentaient 37,0 % du marché comparativement à 36,0 % en 2006.

L'assurance de dommages au Canada constitue un marché mature et cyclique, qui a connu une croissance annuelle de 3,7 % depuis 2006 et a enregistré un rendement moyen de 11,8 % au cours des cinq dernières années. La croissance de l'industrie est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que de l'expérience des différentes lignes d'affaires. La performance financière de l'industrie est tributaire de la rentabilité des opérations d'assurance, c'est-à-dire le niveau des primes d'assurance moins les charges de sinistres et les frais d'exploitation ainsi que du rendement du portefeuille de placements.

En Ontario, le cycle de marché ferme se poursuit et crée ainsi des opportunités de croissance intéressantes pour les assureurs. Le marché ontarien affiche toujours une sinistralité automobile élevée en 2011, mais les effets positifs des réformes ontariennes ont commencé à se faire sentir avec la stabilisation des hausses de taux et de coûts d'indemnisation. En effet, les réformes implantées en septembre 2010 visent à faire face à l'augmentation des coûts associés aux réclamations, tout en améliorant le processus d'indemnisation pour mieux répondre aux besoins des assurés. Également, la fraude demeure un enjeu important, notamment dans la région du Grand Toronto, et les assureurs et gouvernements mettent en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

En 2011, une transaction majeure entre deux assureurs de l'industrie a eu lieu, ce qui devrait contribuer à accélérer la consolidation du marché de l'assurance de dommages canadien. La position des plus grands assureurs se renforce, ce qui fait en sorte que leur influence s'accroît au sein de l'industrie, exerçant ainsi une pression supplémentaire en renforçant la concurrence.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2012

Le secteur poursuivra son plan de croissance profitable visant à renforcer sa position dominante au Québec et à positionner Desjardins comme un assureur de choix en Ontario, en plus de stimuler son développement dans l'Ouest. Pour le Québec, il entend connaître une croissance supérieure au marché en profitant pleinement de son appartenance au Mouvement Desjardins et en renforçant sa culture de croissance tout en préservant une saine rentabilité. En Ontario, le secteur tirera avantage des occasions de croissance liées au cycle ferme actuellement en cours. Dans l'Ouest, il misera sur son plan de croissance par acquisition dans le réseau de courtiers ainsi que sur des initiatives réalisées en collaboration avec Western Financial Group inc., qui bénéficie d'une grande notoriété dans son marché.

Le secteur mise aussi sur un modèle et une stratégie bien alignés sur la dynamique des marchés, de même que sur ses compétences en matière d'évaluation des risques et de gestion des demandes d'indemnisation. De plus, il vise à continuer à s'adapter à l'évolution des modes de distribution en fonction des impératifs de marché, tout en conservant les forces de son modèle en direct.

Les priorités 2012 sont les suivantes :

DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

- poursuivre la croissance par acquisition et partenariats stratégiques afin de se situer parmi les trois grands du marché des particuliers au Canada.
- accroître notre accès au marché en continuant à faire évoluer notre modèle d'affaires tout en conservant nos forces en tant qu'assureur direct.
- améliorer la satisfaction des clients, en simplifiant, rehaussant et en se distinguant en matière d'expérience client.

WESTERN FINANCIAL GROUP INC.

- poursuivre la forte croissance par acquisition et croissance organique afin d'être un acteur important de la consolidation de l'industrie en assurance de dommages et demeurer le plus important réseau de courtiers de l'Ouest canadien.
- mettre en place des initiatives de développement conjoint avec les différentes composantes du Mouvement Desjardins afin :
 - d'accélérer le rythme de croissance du réseau de distribution de Western et d'élargir la gamme de produits et services offerts à la clientèle ;
 - de renforcer la présence de Desjardins dans l'Ouest canadien.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2011

- Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 048 M\$ en 2011, une augmentation de 25,5 % comparativement à 2010.
- Hausse importante du nombre de polices émises chez Desjardins Groupe d'assurances générales inc. grâce aux initiatives de croissance permettant de franchir le plateau des 2 millions de polices en vigueur.
- Western Financial Group inc. a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant s'élevant à 71 M\$ depuis son acquisition le 15 avril 2011.
- Plusieurs initiatives porteuses chez Western Financial Group inc., telles que :
 - Lancement de Western Direct dans certains marchés urbains, dont Calgary et Edmonton afin de fournir de l'assurance auto et habitation en direct, par téléphone ou sur Internet ;
 - Poursuite de la stratégie de croissance externe avec la réalisation de nombreuses acquisitions de portefeuilles de courtiers pour The Network ;
 - Redéploiement du portefeuille de prêts de Bank West dans certains créneaux à fort potentiel et dont les marges sont attrayantes.
- Taux de sinistralité du secteur légèrement supérieur, soit 72,8 % en 2011 comparativement à 69,3 % en 2010, notamment en raison de la sinistralité automobile en Ontario, qui demeure élevée.

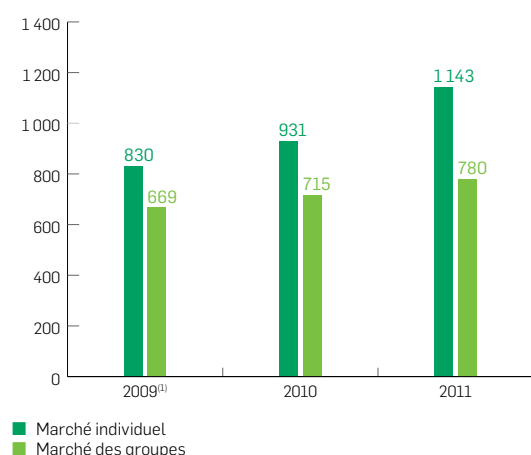
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 12 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	11 \$	— \$	— \$
Primes nettes	1 785	1 524	1 443
Autres revenus	252	108	66
Revenu total	2 048	1 632	1 509
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1	—	—
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 299	1 056	992
Frais autres que d'intérêts	550	389	370
Impôts sur les excédents	54	56	43
Excédents avant ristournes aux membres	144 \$	131 \$	104 \$
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	13 \$	10 \$
Excédents de la période après ristournes aux membres – Part revenant au Groupe	127 \$	118 \$	94 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES
(en M\$)

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

RATIO COMBINÉ
(en % des primes nettes acquises)

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

COMPARAISON DES EXERCICES DE 2011 ET DE 2010

Pour l'exercice 2011, les excédents avant ristournes aux membres provenant du secteur étaient de 144 M\$, soit une hausse de 13 M\$, ou de 9,9 %, comparativement à 2010. Elle provenait principalement de la contribution de 16 M\$ de Western Financial Group inc. aux excédents depuis la date de son acquisition, le 15 avril 2011.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 048 M\$ en 2011, une augmentation de 416 M\$, ou de 25,5 %, comparativement à la même période en 2010. Cette solide performance est attribuable à la croissance de 261 M\$ des revenus de primes nettes, et ce, en raison de la hausse du nombre de polices émises grâce aux initiatives de croissance visant les clientèles des grands marchés ainsi que les groupes, et ce, tant au Québec qu'à l'échelle nationale, du développement de partenariats en marque privée, du développement de l'assurance pour les entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activités, en particulier en assurance automobile en Ontario. Quant à Western Financial Group inc., cette société a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant s'élevant à 71 M\$ depuis son acquisition au début du deuxième trimestre de 2011. Les autres revenus ont, pour leur part, progressé de 144 M\$ en raison, notamment, de la contribution de 106 M\$ de Western Financial Group inc. et de la disposition de placements.

Les charges attribuables aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 243 M\$, soit une hausse de 23,0 % comparativement à 2010. Cette variation provient, notamment, de la croissance du portefeuille de polices en assurance automobile en Ontario, pour lequel le taux de sinistralité, particulièrement en ce qui concerne la garantie en dommages corporels, est plus élevé que celui des autres segments d'activités.

De plus, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet d'augmenter la valeur actualisée des provisions pour sinistres. Le taux de sinistralité (les frais de sinistres divisés par les primes nettes) s'est établi à 72,8 % en 2011, en hausse de 3,5 points par rapport aux résultats de 2010. Cette variation est entre autres attribuable à l'ouragan Irène, qui a touché le sud du Québec et les provinces des Maritimes, au renforcement des provisions en assurance pour les entreprises lié à la pyrrhotite ainsi qu'à l'augmentation du taux de sinistralité en assurance habitation, comparativement à celui exceptionnellement faible enregistré en 2010. Enfin, une hausse de 43 M\$ est attribuable à l'ajout des activités de Western Financial Group inc.

Quant aux frais autres que d'intérêts, ils ont crû de 161 M\$, ou de 41,4 %, provenant surtout de la consolidation des activités de Western Financial Group inc., et ce, pour un montant de 122 M\$.

SECTION 2.2.4 RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle comprend principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les fonctions de soutien de la Fédération, les activités de Capital Desjardins inc., celles du Fonds de sécurité Desjardins et les résultats d'exploitation liés aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi, depuis le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle entité, Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements de consolidation, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique. Les données comparatives ont été reclassées en conséquence.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par poste des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, le Mouvement présente une analyse fondée sur l'apport aux excédents avant ristournes aux membres de ces activités.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Pour l'exercice 2011, les excédents avant ristournes aux membres totalisaient 171 M\$, comparativement à 72 M\$ pour la même période en 2010.

EXERCICE 2011

Les excédents avant ristournes aux membres qui atteignaient 171 M\$, étaient surtout attribuables aux activités de trésorerie, aux incidences nettes favorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture ainsi qu'à la variation positive de la juste valeur des portefeuilles des BTAA et des éléments afférents. De plus, les revenus de placements dans le Fonds de sécurité Desjardins ont contribué à ces excédents au cours de 2011. Soulignons également que le Mouvement Desjardins a investi dans la transformation des technologies de l'information, conformément à son plan financier annuel.

EXERCICE 2010

Les excédents avant ristournes aux membres de 72 M\$ s'expliquaient, entre autres, par les activités de trésorerie, par la variation positive de la juste valeur des portefeuilles de BTAA et des éléments afférents ainsi que par les excédents générés par les placements du Fonds de sécurité Desjardins. Au cours de l'année 2010, d'importantes sommes ont été investies dans l'optimisation du Mouvement en vue de lui permettre d'améliorer sa performance et de consolider sa position de chef de file dans ses différents marchés.

SECTION 2.3

ANALYSE DES RÉSULTATS
DU QUATRIÈME TRIMESTRETABLEAU 13 – RÉSULTATS TRIMESTRIELS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	2011				2010			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	1 007 \$	968 \$	979 \$	967 \$	982 \$	999 \$	967 \$	944 \$
Primes nettes	1 221	1 233	1 238	1 159	1 181	1 079	1 053	1 047
Autres revenus	1 284	1 525	1 014	611	471	1 135	889	796
Revenu total	3 512	3 726	3 231	2 737	2 634	3 213	2 909	2 787
Dotation à la provision pour pertes sur créances	54	56	83	44	42	60	40	61
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 444	1 750	1 277	821	907	1 310	1 034	885
Frais autres que d'intérêts	1 478	1 325	1 415	1 406	1 473	1 270	1 312	1 325
Impôts sur les excédents	109	150	103	109	41	141	111	145
Excédents avant ristournes aux membres	427	445	353	357	171	432	412	371
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	90	43	50	47	65	49	51	53
Excédents de la période après ristournes aux membres	337 \$	402 \$	303 \$	310 \$	106 \$	383 \$	361 \$	318 \$
Total de l'actif	190 137 \$	189 683 \$	188 024 \$	184 383 \$	178 931 \$	181 487 \$	178 486 \$	170 321 \$
Rendement des capitaux propres	11,9 %	13,5 %	11,5 %	12,0 %	5,6 %	14,6 %	14,9 %	14,2 %
Ratio de capital de première catégorie	17,3	17,0	17,2	17,6	17,7	17,8	16,8	16,0
Ratio de capital total	19,3	18,3	18,6	19,1	18,7	18,1	17,3	16,0

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au terme du quatrième trimestre de 2011, le Mouvement enregistrait des excédents avant ristournes aux membres de 427 M\$, comparativement à 171 M\$ un an plus tôt, soit une hausse de 149,7%. Ces excédents incluent la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, qui s'élevaient à 22 M\$ pour le quatrième trimestre de 2011 par rapport à 3 M\$ pour celui de 2010.

Le réseau des caisses, les Services de cartes Desjardins et les filiales d'assurance ont continué de connaître une bonne croissance de leur volume d'affaires, ce qui a permis au Mouvement Desjardins de poursuivre son développement dans les différents segments de marché. La croissance des excédents est aussi attribuable à des revenus d'activités de trésorerie et de placement.

Le rendement des capitaux propres du trimestre se situe à 11,9 %, par rapport à 5,6 % au quatrième trimestre de 2010. Quant au ratio de capital de première catégorie, il s'élève à 17,3 %, par rapport à 17,7 % au 31 décembre 2010.

REVENU TOTAL

Le revenu total du quatrième trimestre de 2011 s'élevait à 3 512 M\$, en hausse de 878 M\$, ou de 33,3 %, par rapport au même trimestre de 2010. Une croissance des affaires, s'appuyant notamment sur la signature de nouveaux contrats et la hausse du nombre de polices, autant en assurance de personnes qu'en assurance de dommages, a généré une augmentation de 3,4 % des primes nettes, qui s'élevaient à 1 221 M\$. Une hausse des encours des prêts de 5,8 % depuis un an a engendré une augmentation de 2,5 % du revenu net d'intérêts, qui atteint 1 007 M\$.

Quant aux autres revenus, ils s'élevaient à 1 284 M\$, en hausse de 813 M\$, ou de 172,6 %, par rapport au trimestre correspondant de 2010. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes, qui est compensée par une augmentation des provisions incluses dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. La hausse s'expliquait également par la croissance des revenus de placement du secteur Particuliers et Entreprises et les autres revenus de 38 M\$ de Western Financial Group inc.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET
VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS
D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement s'élevaient à 1 444 M\$, en hausse de 537 M\$, ou de 59,2 %, par rapport à la même période l'an dernier. Cette augmentation découle notamment de la hausse des passifs des contrats d'assurance, qui s'expliquait par la croissance des affaires et l'augmentation de la juste valeur des placements qui leur sont appariés.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts sont demeurés stables par rapport à l'année dernière, totalisant 1 478 M\$ au cours du quatrième trimestre de 2011. Quant à l'indice de productivité, établi en calculant le rapport entre les frais autres que d'intérêts sur le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, il s'élevait à 71,5 % au terme du quatrième trimestre, comparativement à 85,3 % au même trimestre l'an dernier.

RÉSULTATS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Pour le quatrième trimestre de 2011, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises étaient de 290 M\$, soit une hausse de 55 M\$, ou de 23,4 %, par rapport à la même période en 2010.

Le revenu total du secteur a crû de 132 M\$, ou de 10,4 %, s'élevant à 1 405 M\$. Le revenu net d'intérêts, pour sa part, était en baisse de 12 M\$, ou de 1,2 %. Quant aux autres revenus, ils étaient en progression de 144 M\$, ou de 46,3 %. Le réseau des caisses a contribué à cette hausse principalement par la croissance des revenus de placement. Rappelons également qu'en 2010, les autres revenus incluaient la radiation du placement dans Desjardins Credit Union inc.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 11 M\$, ou de 25,6 %, par rapport à la même période en 2010. Cet écart découlait principalement de la hausse des encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit ainsi qu'au renversement de certaines provisions en 2010 à la suite de conditions économiques favorables, et au recouvrement de certains prêts. Cette hausse a toutefois été partiellement compensée par une diminution de la provision dans le réseau des caisses.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 37 M\$, ou de 4,0 %, comparativement à la même période de 2010, reflétant l'augmentation des salaires et avantages sociaux provenant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle.

GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Pour le quatrième trimestre de 2011, les excédents avant ristournes aux membres du secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes étaient de 105 M\$, en hausse de 61 M\$, ou de 138,6 %, comparativement à la même période en 2010. Une gestion financière active, passant tant par des activités de gestion de placements que d'optimisation de l'appariement et de gestion rigoureuse, a contribué à l'atteinte de ces résultats, et ce, malgré le contexte difficile associé aux bas taux d'intérêt et à la faiblesse des marchés financiers.

Le revenu total du secteur s'élevait à 1 646 M\$, soit une augmentation de 602 M\$, ou de 57,7 %, par rapport au même trimestre de 2010. Cette croissance provenait principalement d'une hausse de 632 M\$ des autres revenus, laquelle s'expliquait en majeure partie par une progression de 606 M\$ des revenus de placement associés aux activités de l'assurance de personnes.

Cette croissance provenait des ajustements de juste valeur des obligations et des instruments financiers dérivés. Elle est toutefois compensée par une augmentation des passifs des contrats d'assurance. De plus, les revenus de primes nettes d'assurance ont augmenté de 50 M\$, provenant en grande partie du secteur collectif. Par contre, les primes de rentes ont diminué de 81 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2010.

En contrepartie, les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 515 M\$. Cet écart s'expliquait par une hausse de 498 M\$ de la variation des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, y compris la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 10 M\$, ou de 2,5 %. Cette progression provenait essentiellement de la croissance des commissions sur les ventes d'épargne et de la rémunération versée au réseau des caisses ainsi qu'à l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Pour le quatrième trimestre de 2011, les excédents avant ristournes aux membres provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 42 M\$, en hausse de 28 M\$ par rapport à la même période en 2010. Cette croissance résultait d'une augmentation des revenus de primes, d'une sinistralité plus favorable au quatrième trimestre de 2011 de même que d'une hausse des revenus de placement, par rapport au même trimestre de 2010.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 547 M\$ en 2011, une augmentation de 115 M\$, ou de 26,6 %, comparativement à la même période en 2010. Cette performance est expliquée par la croissance de 74 M\$ des revenus de primes nettes, et ce, principalement en raison de la hausse du nombre de polices émises grâce aux retombées découlant des initiatives de croissance visant les clientèles grands marchés ainsi que les groupes tant au Québec qu'à l'échelle nationale, du développement de partenariats en marque privée, du développement du secteur de l'assurance pour les entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activités, en particulier en assurance automobile en Ontario. Quant à Western Financial Group inc., cette société a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant s'élevant à 26 M\$ au cours du quatrième trimestre de 2011. Les autres revenus ont, pour leur part, progressé de 37 M\$ en raison, principalement, de la contribution de Western Financial Group inc.

Les charges attribuables aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 22 M\$ comparativement à la même période de 2010. Cette hausse provient, notamment, de la croissance du portefeuille de polices en assurance automobile en Ontario et du renforcement des provisions liées à la pyrrhotite en assurance pour les entreprises. De plus, la baisse des taux d'intérêt sur le marché a eu pour effet d'augmenter la valeur actualisée des provisions pour sinistres. Malgré cela, le taux de sinistralité (les frais de sinistres divisés par les primes nettes) s'est établi à 66,7 % au dernier trimestre de 2011, en baisse de 6,8 points sur les résultats de 2010. Cette variation est notamment imputable au taux de sinistralité favorable en assurance habitation en 2011 comparativement à celui enregistré en 2010. Enfin, une hausse de 16 M\$ est attribuable à l'ajout des activités de Western Financial Group inc.

L'augmentation de 55 M\$ des frais autres que d'intérêts est, quant à elle, tributaire essentiellement de la consolidation des activités de Western Financial Group inc., qui se sont chiffrées à 49 M\$, et de l'accroissement des frais d'exploitation en lien avec la croissance des affaires du secteur.

RUBRIQUE AUTRES

APPORT AUX EXCÉDENTS

Le déficit avant ristournes aux membres pour le quatrième trimestre de 2011 s'établissait à 10 M\$, comparativement à 122 M\$ pour la même période en 2010.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2011

Le déficit avant ristournes aux membres de 10 M\$ était surtout attribuable aux investissements consentis pour la transformation des technologies de l'information et aux incidences nettes défavorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture contrebalancées par les activités de trésorerie.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2010

Le déficit avant ristournes aux membres de 122 M\$ était attribuable principalement à la radiation de certains actifs, par l'ajustement de la charge de retraite et aux incidences nettes défavorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture contrebalancées par les activités de trésorerie.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres fluctuent en fonction de certaines tendances, y compris, entre autres, des fluctuations saisonnières, de la conjoncture générale et des conditions du marché. Le tableau 13 présente les résultats des huit derniers trimestres.

Les faibles taux d'intérêt sur les marchés au cours des derniers trimestres ont engendré une pression sur le revenu net d'intérêts, ce qui a provoqué une stagnation de ce dernier même si l'encours des prêts a augmenté tout au long de l'année. Le Mouvement Desjardins a affiché une forte croissance de ses revenus de placement associés aux activités de l'assurance de personnes depuis le quatrième trimestre de 2010, une augmentation compensée en grande partie toutefois par une hausse des passifs des contrats d'assurance.

Les primes nettes ont connu une croissance constante du premier trimestre de 2010 jusqu'au deuxième trimestre de 2011, pour ensuite se stabiliser au cours du dernier semestre de l'exercice de 2011.

La dotation à la provision pour pertes sur créances est demeurée stable, et ce, malgré une hausse des encours de prêts qui ont constamment progressé depuis le premier trimestre de 2010, ce qui reflète une bonne qualité des actifs.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont subi des fluctuations trimestrielles découlant de la variation de la juste valeur des placements associés aux activités de l'assurance de personnes, démontrant la volatilité du marché. La détérioration de la sinistralité attribuable au passage de l'ouragan Irène au cours du troisième trimestre de 2011 et à l'assurance automobile hors Québec explique aussi cette hausse.

Suivant le rythme de la croissance des affaires, les frais autres que d'intérêts sont en progression depuis le début de 2010. Les périodes estivales sont marquées par une diminution des charges de salaires découlant des activités moins intenses sur les marchés financiers.

Soulignons que depuis le deuxième trimestre de 2011, les résultats de Western Financial Group inc. ont été intégrés avec ceux du Mouvement Desjardins.

3.0 REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS

- Solidité financière du Mouvement Desjardins reflétée par les cotes de crédit de première qualité de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.
- Ratio de capital de première catégorie de 17,3 % en date du 31 décembre 2011 démontrant la solidité financière de l'institution.
- Portefeuille de prêts de qualité avec un ratio de prêts dépréciés bruts de 0,41 %.
- Croissance de 6,3 % de l'actif total pour totaliser 190,1 G\$ au 31 décembre 2011.
- Augmentation de 5,2 G\$ des encours des prêts hypothécaires résidentiels depuis un an, les portant à 79,7 G\$.
- Hausse de la collecte d'épargne de 7,6 % qui s'établit à 123,4 G\$.
- Première émission par la Caisse centrale Desjardins d'obligations sécurisées pour un montant de 1,0 G\$ US.
- Émission de billets de dépôt à moyen terme de 500 M\$ par la Caisse centrale Desjardins et émission de billets de premier rang de 500 M\$ par Capital Desjardins inc.
- Croissance des biens administrés de 6,2 G\$ depuis un an pour totaliser 283,3 G\$.
- Forte croissance des activités de Western Financial Group inc., société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien, acquise le 15 avril 2011.
- Acquisition le 5 octobre 2011, de Financière MGI inc., spécialisée en courtage de fonds communs de placement.
- Entente en vue de l'acquisition du portefeuille de cartes privatives des magasins Staples/Bureau en gros.

SECTION 3.1

GESTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 14 – SITUATION FINANCIÈRE COMBINÉE

Aux 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011		2010		2009 ⁽¹⁾	
Actif						
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	1 356 \$	0,7 %	1 621 \$	0,9 %	1 086 \$	0,7 %
Valeurs mobilières	41 205	21,7	37 420	20,9	31 431	20,0
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 959	2,6	7 034	3,9	5 055	3,2
Prêts	125 154	65,8	118 258	66,1	110 300	70,0
Actifs des fonds distincts	5 427	2,9	4 774	2,7	—	—
Autres actifs	12 036	6,3	9 824	5,5	9 570	6,1
Total de l'actif	190 137 \$	100,0 %	178 931 \$	100,0 %	157 442 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	123 403 \$	64,9 %	114 663 \$	64,1 %	106 161 \$	67,4 %
Autres passifs	49 357	25,9	49 307	27,5	38 261	24,3
Obligations subordonnées	3 350	1,8	2 805	1,6	1 294	0,8
Capitaux propres	14 027	7,4	12 156	6,8	11 726	7,5
Total du passif et des capitaux propres	190 137 \$	100,0 %	178 931 \$	100,0 %	157 442 \$	100,0 %

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

ACTIF TOTAL

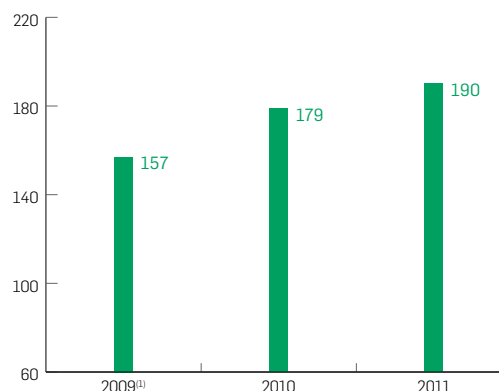
Au 31 décembre 2011, l'actif total du Mouvement Desjardins s'établissait à 190,1 G\$, en hausse de 11,2 G\$, ou de 6,3 %, depuis un an, comparativement à une progression de 21,5 G\$, ou de 13,6 %, observée à la fin de 2010. Bien qu'inférieure à celle de 2010, l'expansion du Mouvement Desjardins s'est donc poursuivie en 2011 grâce, principalement, à l'accroissement de l'encours de ses valeurs mobilières, de son portefeuille de prêts et de ces autres éléments d'actifs, et ce, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique au Canada. Le Mouvement Desjardins a traversé cette période en minimisant ses conséquences sur l'état combiné de sa situation financière. Il a su profiter de la robustesse de la demande intérieure au Québec et en Ontario, ce qui a contrebalancé les difficultés du secteur extérieur de ces provinces.

La participation fort importante du Mouvement Desjardins dans le financement de l'activité économique, notamment sur le territoire québécois, lui a permis d'accompagner bon nombre de ses membres et clients dans plusieurs de leurs projets d'investissement en 2011. En dépit d'un contexte un peu moins favorable dans le secteur domiciliaire, où la demande de prêts hypothécaires s'est amoindrie quelque peu, il a affiché des résultats très positifs. Il a donc conservé sa position de chef de file dans ce marché fort convoité par ses concurrents.

De plus, le Mouvement Desjardins s'est également distingué dans le domaine de l'épargne en provenance des particuliers et des entreprises en 2011. Il a ainsi obtenu de solides résultats dans sa collecte de dépôts, qui constitue sa principale source de financement pour appuyer son expansion. Cependant, étant donné la déprime des marchés boursiers et leur grande volatilité à partir de la seconde moitié de l'année, l'enthousiasme des épargnants à l'égard des produits plus risqués, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, a diminué. Cela s'est répercuté sur les activités fiduciaires et de gestion de patrimoine du Mouvement Desjardins, quoique très modestement, puisque ses parts de marché dans ce secteur ont augmenté en 2011.

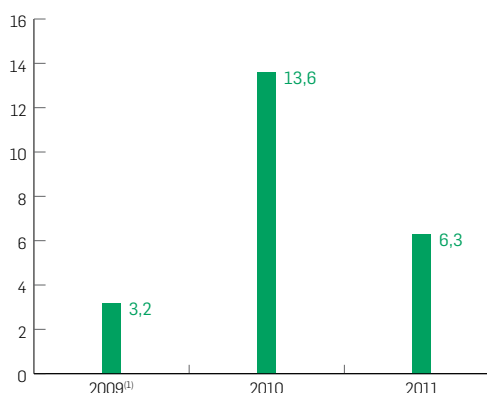
En effet, le Mouvement Desjardins a accru ses parts de marché en 2011 dans la plupart des domaines où il est actif. La grande qualité de ses produits et services n'est évidemment pas étrangère à ces gains, qu'il a réalisés dans des secteurs très compétitifs et où il possède déjà une forte avance, notamment au Québec.

ACTIF TOTAL (en G\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

CROISSANCE DE L'ACTIF (en %)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

PRÊTS

TABLEAU 15 – PRÊTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Aux 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011		2010		2009 ⁽¹⁾	
Hypothécaires résidentiels	79 686 \$	63,4 %	74 466 \$	62,7 %	67 667 \$	61,0 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 985	14,3	17 504	14,7	16 915	15,3
Aux entreprises	25 998	20,7	24 776	20,9	24 776	22,4
Aux gouvernements	1 950	1,6	2 001	1,7	1 483	1,3
	125 619	100,0 %	118 747	100,0 %	110 841	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(465)		(489)		(541)	
Total des prêts par catégorie d'emprunteurs	125 154 \$		118 258 \$		110 300 \$	
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus ⁽²⁾	36 362 \$		31 423 \$		28 224 \$	
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts	28,9 %		26,5 %		25,5 %	
Prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	77,7		77,4		76,3	

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(2) Les données de 2010 et 2009 ont été retraitées pour les rendre conformes à la présentation des données de 2011.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le Mouvement Desjardins est un acteur de premier plan dans le financement de l'activité économique au Québec ainsi que dans certaines régions de l'Ontario et des autres provinces canadiennes. Sa volonté d'être présent dans le développement économique et social de toutes les collectivités où il est actif, conjuguée à son offre de crédit fort concurrentielle auprès de ses membres et clients particuliers et entreprises, lui a permis d'afficher une progression notable dans ce domaine en 2011 malgré le ralentissement économique au pays.

Au 31 décembre 2011, son portefeuille de prêts en cours, net de la provision pour pertes sur prêts, s'est accru de 6,9 G\$, ou de 5,8 %, sur une base annuelle, pour atteindre 125,2 G\$, comparativement à une majoration de 8,0 G\$, ou de 7,2 %, observée en 2010. Ce ralentissement de la progression n'est pas vraiment étonnant puisqu'il s'inscrit dans un contexte teinté d'incertitudes. Les économies du Canada, du Québec et de l'Ontario n'ont pas échappé à la dégradation du contexte économique mondial, quoique la croissance de leur PIB réel ait été touchée moins durement que celle de bien des pays industrialisés.

À la lumière des principales catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 15, il ressort que le financement consenti par le Mouvement Desjardins aux particuliers, qui comprend les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation, les avances sur cartes de crédit et les autres prêts personnels, est le plus important. En effet, au 31 décembre 2011, il accaparait 77,7 % de l'ensemble de son portefeuille de prêts, une part légèrement plus élevée que celle observée à la fin de 2010. Plus spécifiquement, l'encours de ses prêts aux particuliers, qui s'élevait à 97,7 G\$ à la fin de décembre 2011, a augmenté de 5,7 G\$, ou de 6,2 %, annuellement, comparativement à un accroissement de 7,4 G\$, ou de 8,7 %, enregistré en 2010. Cette progression plus lente s'explique, notamment, par le recul de la construction résidentielle et de la revente de résidences existantes au Québec. De plus, l'essoufflement du marché de l'habitation a produit un effet négatif sur les dépenses des ménages, entre autres, sur leurs achats de biens durables.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins est également très actif dans le financement destiné aux entreprises et aux gouvernements. Ses prêts en cours dans ce secteur, qui totalisaient 27,9 G\$ au 31 décembre 2011, ont crû de 1,2 G\$, ou de 4,4 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 518 M\$, ou de 2,0 %, observée en 2010. Malgré la détérioration du climat économique, les investissements des entreprises sont demeurés relativement élevés, ce qui a soutenu leur demande d'emprunt en 2011.

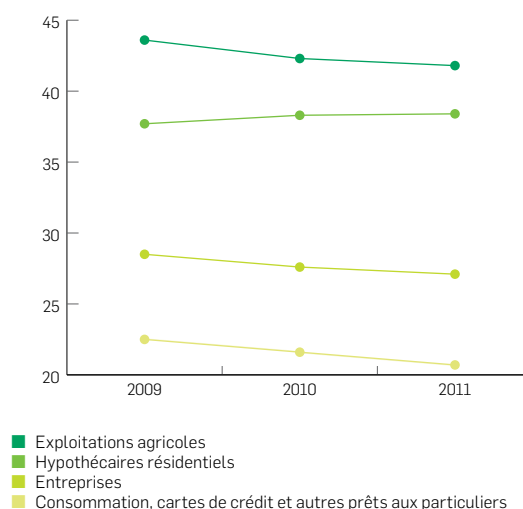
À l'instar de toutes les grandes institutions financières dans le monde, le Mouvement Desjardins se préoccupe constamment de la gestion des risques, notamment du risque de crédit. Ses activités de financement sont encadrées par des pratiques de gestion des plus rigoureuses qui sont décrites en détail dans la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 94 à 100.

Une analyse des résultats du Mouvement Desjardins par grandes catégories d'emprunteurs est présentée brièvement dans les pages qui suivent.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en %)



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

En 2011, le marché de l'habitation s'est essouffé au Québec alors qu'il a plutôt repris de la vigueur en Ontario. Par exemple, les mises en chantier en sol québécois ont totalisé 41 836 unités, comparativement à 43 527 unités en 2010, ce qui représente une diminution de 3,9 %. Ce repli a été considérable en ce qui concerne les maisons individuelles, jumelées et en rangée ainsi que dans le secteur du logement locatif, alors qu'au chapitre des immeubles en copropriété, on a observé une autre année de progression soutenue. Quant à l'Ontario, elle a fait bande à part en enregistrant un renforcement de son activité domiciliaire. Ainsi, le nombre de nouveaux logements qui ont vu le jour dans cette province en 2011 s'est chiffré à 65 240 unités, par rapport à 57 104 unités en 2010, soit une poussée de 14,2 %. Les logements locatifs et en copropriété expliquent ce dynamisme puisque du côté des maisons individuelles, jumelées et en rangée, ce sont plutôt des baisses notables qui ont été observées.

Le secteur de la revente de maisons existantes au Québec a également pris une direction légèrement opposée à celle observée en Ontario. En effet, le Service inter-agences (SIA) a répertorié 77 258 transactions sur le territoire québécois en 2011, comparativement à 80 029 ventes enregistrées en 2010, soit une diminution de 3,5 % sur une base annuelle. En Ontario, le SIA rapporte que 200 334 résidences ont changé de mains en 2011, soit 2,4 % de plus qu'en 2010, année pendant laquelle 195 591 transactions avaient été dénombrées. Par ailleurs, malgré une baisse de l'activité au Québec, le marché est resté relativement dynamique, ce qui a contribué à de nouvelles appréciations de la valeur des résidences. Par exemple, au Québec, le prix de vente moyen a progressé de 5,1 %, tandis qu'en Ontario, il a bondi de 7,9 % en 2011.

Ce rythme moins trépidant du secteur domiciliaire s'est soldé, entre autres, par un accroissement moins marqué du volume potentiel d'affaires dans ce domaine, notamment au Québec. À l'instar des autres institutions prêteuses, le Mouvement Desjardins n'a pas échappé à cette tendance baissière de l'industrie. Par exemple, l'encours de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et de marges Atout, qui totalisait 79,7 G\$ au 31 décembre dernier, a augmenté de 5,2 G\$, ou de 7,0 % annuellement, en regard d'une majoration de 6,8 G\$, ou de 10,0 %, en 2010.

Cependant, le Mouvement Desjardins a tout de même su tirer avantage des occasions qui se sont présentées dans ce contexte un peu moins favorable. La notoriété qu'il s'est forgée au fil des années dans ce marché auprès de ses membres et clients n'est bien sûr pas étrangère à ces excellents résultats. En outre, la qualité et la diversité de ses produits de prêts hypothécaires ont fait de lui une institution financière de premier plan dans cette industrie. Cette expertise du Mouvement Desjardins, conjuguée à son vaste réseau de distribution, a donc permis à de nombreux membres et clients d'accéder à la propriété en 2011.

Par ailleurs, en raison de la grande qualité de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, le Mouvement Desjardins a poursuivi son programme de titrisation hypothécaire en 2011. Cependant, comme ses états financiers combinés sont dorénavant présentés selon les IFRS, ses prêts titrisés ne sont plus décomptabilisés de son état de la situation financière. De plus, notons que pour la première fois, il a également émis des obligations sécurisées pour un montant de 1,0 G\$ US. À la note 14 « Obligations sécurisées » des états financiers combinés, des renseignements complémentaires sont présentés.

Enfin, soulignons que le Mouvement Desjardins est toujours le meneur parmi les prêteurs hypothécaires au Québec. Au 31 décembre 2011, sa part de marché était estimée à 38,4 %.

PRÊTS À LA CONSOMMATION, SUR CARTES DE CRÉDIT ET AUTRES PRÊTS AUX PARTICULIERS

La création d'emplois au Québec et en Ontario a connu un ralentissement en 2011 en comparaison de 2010. Toutefois, même si la création de nouveaux postes a été plus modeste, le taux de chômage a tout de même connu une légère amélioration dans ces deux provinces. Par ailleurs, la confiance des consommateurs québécois et ontariens a été ébranlée, au cours de la première moitié de l'année, par la hausse importante du prix de l'essence, et dans la seconde, par la déconfiture des marchés boursiers. Devant la morosité du contexte économique et financier, les ménages ont donc quelque peu modéré leurs dépenses, en particulier leurs achats de biens durables (automobiles, meubles, appareils électroniques et électroménagers).

Malgré ce climat moins favorable, le Mouvement Desjardins a réussi à tirer son épingle du jeu dans le marché des prêts aux particuliers en 2011. Son portefeuille de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers (à l'exclusion des marges Atout), qui s'élevait à 18,0 G\$ au 31 décembre 2011, a augmenté de 481 M\$, ou de 2,7 %, sur une base annuelle, comparativement à une majoration de 589 M\$, ou de 3,5 %, observée en 2010. Mentionnons que cette catégorie de crédit est touchée par la plus grande propension de ses membres et clients à recourir à une marge de crédit hypothécaire, comme la marge Atout, pour financer leurs achats de biens durables et par le fait que la location d'automobiles a continué de regagner en popularité en 2011, de sorte que le volume de nouveaux prêts-auto s'est de nouveau amenuisé.

Enfin, les parts de marché du Mouvement Desjardins au Québec et en Ontario n'ont pas trop écopé de ce contexte moins propice au développement des affaires. En sol québécois, sa part de marché était évaluée à 20,7 % au 31 décembre 2011, alors qu'en Ontario, elle atteignait 1,4 %.

PRÊTS AUX ENTREPRISES

Outre les dépenses des consommateurs, qui ont été un élément moteur dans la croissance de l'économie du Québec et de l'Ontario, la progression soutenue des investissements des entreprises a aussi joué un rôle non négligeable en 2011. Ces investissements ont connu une poussée notable, qui faisait suite à une reprise considérable en 2010. Le retard enregistré à ce chapitre en 2008 et en 2009 est pratiquement comblé. Cet essor a été alimenté, entre autres, par une amélioration de la rentabilité des entreprises au cours des deux dernières années ainsi que par des coûts de financement très bas. Par exemple, les données préliminaires sur leurs dépenses en immobilisations et en achats de machinerie et d'équipement font état d'augmentations annuelles relativement élevées de 10,2 % et de 14,4 %, respectivement, dans les deux provinces.

Pour satisfaire les besoins de ses membres et clients en matière de financement aux entreprises, le Mouvement Desjardins dispose d'un réseau de distribution très étendu, dont les caisses et leurs centres financiers aux entreprises ainsi que la Caisse centrale Desjardins. L'éventail des produits et services du Mouvement lui permet de répondre efficacement aux besoins exprimés par une très large majorité des entrepreneurs, et ce, peu importe leur taille ou le secteur d'activité économique dans lequel ils sont actifs. Qui plus est, grâce à la stratégie d'expansion très concurrentielle qu'il a mise en œuvre au fil des années, le Mouvement Desjardins est devenu un joueur incontournable dans ce marché, notamment au Québec et dans plusieurs régions de l'Ontario.

Au 31 décembre 2011, l'encours de son portefeuille de crédit aux entreprises, qui est composé de prêts commerciaux et industriels et de prêts agricoles, s'élevait à 26,0 G\$, en hausse de 1,2 G\$, ou de 4,9 %, depuis un an, alors qu'il était demeuré stable en 2010. L'essor qu'a connu le Mouvement Desjardins dans cette industrie depuis de nombreuses années lui a permis de maintenir ses parts de marché au Québec, qui s'élevaient à 27,1 % à la fin de 2011.

Soulignons que ce développement a été réalisé dans le plus grand respect des saines pratiques de gestion du risque de crédit, qui sont parmi les plus sévères de l'industrie au pays.

Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, le Mouvement Desjardins a de profondes racines dans le milieu agricole qui s'étendent à toutes les régions du Québec, alors qu'en Ontario, il est solidement implanté dans les communautés francophones. Le secteur agricole a subi au cours des dernières années d'importants changements qui ont, entre autres, accru la concurrence entre les différentes institutions prêteuses. Néanmoins, grâce à sa notoriété et à la qualité de ses produits et services, le Mouvement Desjardins a su conserver son titre de chef de file dans ce marché hautement compétitif, notamment en sol québécois.

L'encours des prêts agricoles du Mouvement Desjardins, qui totalisait 5,4 G\$ au 31 décembre 2011, a enregistré une augmentation de 183 M\$, ou de 3,5 %, comparativement à une baisse de 125 M\$, ou de 2,3 %, observée en 2010. La hausse de 24,6 % de la valeur des transactions de ventes de quotas laitiers au Québec et de 31,2 % en Ontario a soutenu quelque peu la demande d'emprunt dans ce domaine. De plus, l'essor du financement octroyé par le Mouvement Desjardins dans le secteur horticole a atténué le recul notable de ses activités observées dans les productions bovine et porcine. Notons que le Mouvement Desjardins détenait une part de marché enviable de 41,8 % dans le secteur agricole au Québec à la fin de 2011.

PRÊTS AUX GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de prêts en cours du Mouvement Desjardins auprès des gouvernements, notamment au niveau municipal, s'établissait à 2,0 G\$, en baisse de 51 M\$, ou de 2,5 %, depuis un an, en regard d'une croissance de 518 M\$, ou de 34,9 %, enregistrée à la fin de 2010. Soulignons qu'en raison de la nature des besoins de financement des gouvernements, entre autres, au palier municipal, une forte proportion de l'encours du crédit du Mouvement Desjardins dans ce domaine est sous forme de marges de crédit et comporte donc d'importantes fluctuations.

QUALITÉ DU CRÉDIT

La qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins est excellente. En effet, son encours des prêts dépréciés bruts se chiffrait à 520 M\$ au 31 décembre 2011, en légère hausse comparativement à 512 M\$ à la fin de 2010. Le ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du total du portefeuille de prêts bruts, s'établissait à 0,41 % au 31 décembre 2011, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,43 % à la même date l'an dernier. De plus, les prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 28,9 % du portefeuille total des prêts bruts du Mouvement.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » aux pages 99 et 100 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 16 – DÉPÔTS

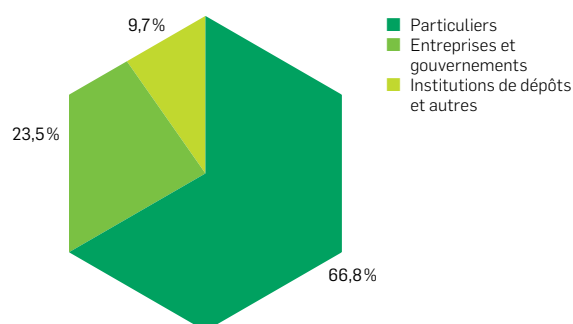
Aux 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	2011		2010		2009 ⁽¹⁾	
				Total	Total	Total	Total	Total	Total
Particuliers	27 785 \$	3 851 \$	50 850 \$	82 486 \$	66,8 %	78 747 \$	68,7 %	75 420 \$	71,0 %
Entreprises et gouvernements	13 627	326	15 056	29 009	23,5	25 144	21,9	21 876	20,6
Institutions de dépôts et autres	81	—	11 827	11 908	9,7	10 772	9,4	8 865	8,4
Total des dépôts	41 493 \$	4 177 \$	77 733 \$	123 403 \$	100,0 %	114 663 \$	100,0 %	106 161 \$	100,0 %

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS

Au 31 décembre 2011



ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE

Au 31 décembre 2011, les dépôts en cours dans le Mouvement Desjardins, qui totalisaient 123,4 G\$, affichaient une augmentation de 8,7 G\$, ou de 7,6 %, sur une base annuelle, comparativement à une majoration de 8,5 G\$, ou de 8,0 %, en 2010. Il s'agit d'une croissance soutenue qui s'explique principalement par sa collecte de dépôts auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements.

Quant aux dépôts accumulés dans des institutions de dépôts et autres, ils ont crû de 1,1 G\$, ou de 10,5 %, annuellement, pour s'établir à 11,9 G\$ à la fin de 2011, par rapport à un accroissement de 1,9 G\$, ou de 21,5 %, enregistré en 2010. Cette catégorie de dépôts, qui regroupe notamment les émissions de titres sur les marchés financiers, ne constituait que 9,7 % de l'ensemble de son passif-dépôts à la même date, par rapport à 9,4 % un an auparavant.

Les émissions de titres, qui sont réalisées afin de profiter, entre autres, des différentes occasions d'affaires offertes sur les marchés, complètent ses deux autres sources principales de fonds du Mouvement. Elles contribuent donc également au développement de ses affaires en appuyant son expansion. En contrepartie, la progression rapide en 2011 des dépôts des membres et des clients particuliers, des entreprises et des gouvernements a réduit quelque peu la nécessité de recourir à des émissions importantes de titres sur les marchés.

La composition du portefeuille de dépôts du Mouvement Desjardins est demeurée pratiquement la même en 2011. L'épargne confiée par ses membres et clients – particuliers, entreprises et gouvernements – représentait encore sa principale source de fonds pour assurer la croissance de ses activités. Cette base solide regroupait à elle seule 90,3 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2011, par rapport à une proportion de 90,6 % observée à la fin de 2010. Les dépôts provenant des particuliers, qui s'établissaient à 82,5 G\$ à la fin de 2011, se sont accrus de 3,7 G\$, ou de 4,7 %, annuellement, contre une hausse de 3,3 G\$, ou de 4,4 %, enregistrée un an plus tôt.

Le passif-dépôts du Mouvement Desjardins est donc largement dominé par l'épargne en provenance des particuliers, mais la contribution des entreprises et des gouvernements est loin d'être négligeable. En effet, leurs dépôts ont bondi de 3,9 G\$, ou de 15,4 %, sur une base annuelle, pour atteindre 29,0 G\$ au 31 décembre 2011, en regard d'une augmentation de 3,3 G\$, ou de 14,9 %, affichée en 2010. Leur importance relative dans le passif-dépôts du Mouvement Desjardins s'élevait ainsi à 23,5 % à la fin de 2011, par rapport à 21,9 % un an auparavant.

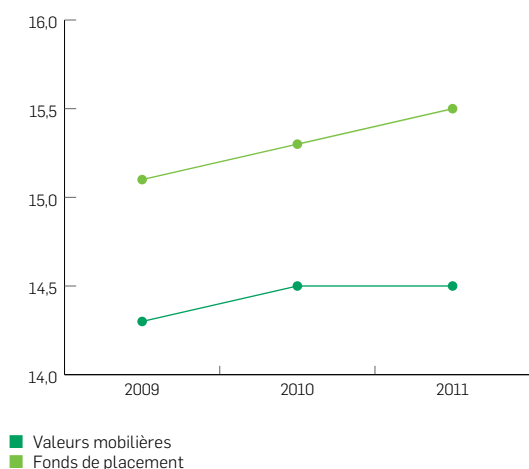
Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement à la page 104, et sur la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins, à la page 102.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE

VALEURS MOBILIÈRES ET FONDS DE PLACEMENT

(en %)



ÉPARGNE EN PROVENANCE DES PARTICULIERS

Les dépôts en provenance des particuliers occupent depuis toujours une place prédominante parmi les différents leviers dont dispose le Mouvement Desjardins pour soutenir sa croissance. Ils ont toujours été privilégiés et, à cet égard, ils accaparaient 66,8 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2011, soit un poids légèrement à la baisse par rapport à celui qu'on observait à la fin de 2010, qui était de 68,7 %. L'attention particulière accordée à ces dépôts par le Mouvement Desjardins et ses principaux concurrents, s'explique par la stabilité qui les caractérise compte tenu de leur grande diversification. En effet, ces dépôts proviennent d'un nombre important de déposants ayant des profils très variés quant à leur âge, leur sexe, leur revenu et leur lieu de résidence. Ce marché est donc hautement concurrentiel. Qui plus est, l'épargne des particuliers constitue aussi une source de financement généralement moins coûteuse que les autres types de fonds, ce qui en fait une source très convoitée par l'ensemble des institutions financières pour soutenir leur développement.

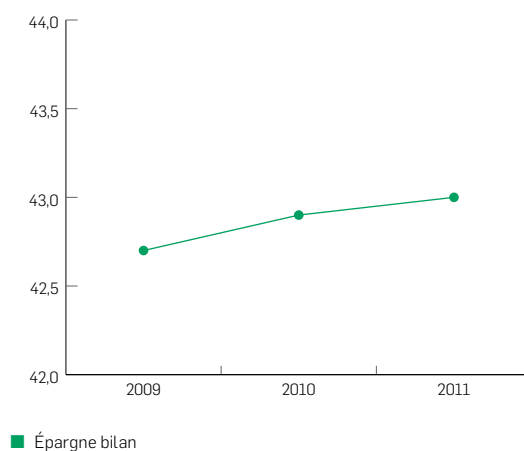
Au 31 décembre 2011, le volume d'épargne personnelle du Mouvement Desjardins totalisait 82,5 G\$, en hausse de 3,7 G\$, ou de 4,7 %, depuis un an, en regard d'une progression de 3,3 G\$, ou de 4,4 %, enregistrée en 2010. Il s'agit d'une légère accélération de la collecte d'épargne auprès des particuliers du Mouvement Desjardins, qui est notable compte tenu du contexte de taux d'intérêt historiquement bas. De plus, soulignons qu'en raison des hésitations des principales Bourses dans le monde les produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, ont perdu de leur lustre auprès de nombreux épargnants.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE

ÉPARGNE BILAN

(en %)



Par ailleurs, parmi les trois grandes catégories de dépôts offertes par le Mouvement Desjardins à ses membres et clients particuliers, l'épargne payable à terme fixe accapare toujours la part la plus importante de son portefeuille d'épargne personnelle. Par exemple, au terme du quatrième trimestre de 2011, ce type de dépôt représentait 61,6 % de l'épargne des particuliers, comparativement à 62,5 % à la fin de 2010. En effet, elle a progressé de 1,6 G\$, ou de 3,3 %, sur une base annuelle, pour se chiffrer à 50,8 G\$ au 31 décembre 2011, comparativement à une hausse de 689 M\$, ou de 1,4 %, observée à la fin de 2010. Quant à l'épargne payable à vue et sur préavis, qui composait 38,4 % des dépôts confiés au Mouvement Desjardins par ses membres et ses clients particuliers au fil des années, elle a crû de 2,1 G\$, ou de 7,2 %, annuellement, pour totaliser 31,6 G\$.

En dépit d'une concurrence qui ne cesse de s'accroître dans le domaine de la collecte de dépôts, le Mouvement Desjardins est toujours bon premier au Québec, avec une part de marché évaluée à 43,0 % au 31 décembre 2011.

ÉPARGNE PERSONNELLE HORS BILAN

Les marchés boursiers ont été passablement malmenés partout dans le monde en 2011 en raison, entre autres, du climat d'incertitude entourant la crise de la dette dans certains pays européens, du jeu politique lié au relèvement du plafond de la dette américaine et de la publication de statistiques économiques inquiétantes, notamment aux États-Unis. Au Canada, l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto affichait un recul de 11,1 % au 31 décembre dernier par rapport à son niveau de clôture à la fin de 2010.

Il s'agit évidemment d'un contexte moins propice pour la vente de produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières. Ces produits ont donc été moins prisés par les épargnants en raison de ce climat économique et financier incertain. De plus, ils ont essuyé une forte dépréciation provenant du recul des indices boursiers. Le Mouvement Desjardins n'a pas été épargné par cette tendance baissière dans ce domaine. Cependant, l'encours de ses fonds de placement et de ses autres valeurs mobilières a crû de 160 M\$, ou de 0,3 %, sur une base annuelle, pour totaliser 48,6 G\$ au 31 décembre 2011, comparativement à une poussée de 6,1 G\$, ou de 14,4 %, enregistrée à la fin de 2010.

SECTION 3.2

GESTION DU CAPITAL

RATIO DE CAPITAL DE PREMIÈRE CATÉGORIE
(en %)

(1) Les données de 2010 et 2009 ont été calculées à partir des données financières établies selon les PCGR du Canada.

La gestion du capital est un élément crucial de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle tient compte de ses obligations réglementaires, de la conjoncture économique et financière, de son profil de risque ainsi que de sa distinction et de ses objectifs coopératifs.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de capital réglementaire supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2011, les ratios de capital de première catégorie et de capital total du Mouvement Desjardins atteignaient respectivement 17,3 % et 19,3 % alors que, au 31 décembre 2010, ils étaient respectivement de 17,7 % et de 18,7 %. La gestion prudente du Mouvement Desjardins se reflète d'ailleurs dans les cotes de crédit avantageuses que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale de 2008-2009 a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur la capitalisation. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a maintenu à 15 % sa cible minimale de capital de première catégorie sur l'horizon 2011-2013.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL
DU MOUVEMENT DESJARDINS

La gestion du capital a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital du Mouvement Desjardins et de ses composantes soient adéquats par rapport aux attentes des agences de notation, aux risques pris par l'organisation, aux exigences des organismes de réglementation, aux cibles de rentabilité et aux objectifs de croissance. De plus, elle se doit d'optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation de ce dernier à l'interne, et de soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques des actifs du Mouvement Desjardins.

De façon générale, le cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir ses cibles de capitalisation et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte des cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation du capital à l'interne.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'un processus de simulation de crise. Son objectif est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'ensemble de ses composantes et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le capital requis établi selon le plan de capitalisation est adéquat en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

POLITIQUES

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif afin de veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière prépare donc annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement Desjardins, un plan de capitalisation permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

La situation actuelle et celle projetée pour la durée du Plan stratégique révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une excellente base de capital et, de ce fait, d'une marge de manœuvre rassurante pour sa croissance.

ACCORD DE BÂLE II

Les ratios de capital réglementaire du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Depuis l'exercice financier 2009, ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux. À cet égard, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'approche notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ».

Depuis la mise en application de Bâle II, le Mouvement Desjardins applique le traitement différé prescrit par l'AMF en vertu duquel les participations liées aux investissements dans ses filiales d'assurance effectués avant le 1^{er} janvier 2007 sont entièrement déduites du capital de deuxième catégorie, et ce, jusqu'à l'exercice 2012. À partir de 2012, ces participations seront déduites à 50 % du capital de catégorie 1 et à 50 % du capital de catégorie 2. Si la fin de l'application de ce traitement différé s'était appliquée le 31 décembre 2011, les répercussions auraient été défavorables sur le ratio de capital de première catégorie de 137 points de base, mais le ratio de capital total serait demeuré le même.

D'ici la mise en application des nouvelles exigences de Bâle III en 2013, les autorités réglementaires ont revu certaines réglementations en ce qui concerne, notamment, le risque de marché et la pondération de certaines catégories de titrisation (Bâle 2.5). L'augmentation des actifs pondérés pour le risque découlant de ces modifications devrait être entièrement compensée par la diminution de l'ajustement pour le seuil qui en découlera, de sorte que les conséquences sur les ratios de capital du Mouvement Desjardins devraient être nulles.

ACCORD DE BÂLE III

Le 16 décembre 2010 et le 13 janvier 2011, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences (Bâle III) concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital. En effet, depuis 2009, différents documents consultatifs ont été soumis à l'ensemble de l'industrie bancaire dans le but d'établir un système financier plus sécuritaire et plus résilient lors des périodes de tension. Les nouvelles règles, qui seront mises en application de façon progressive au cours des prochaines années, rehausseront les exigences en matière de capital (seuils minimaux à respecter), mais également celles relatives à la gestion des risques. Le nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. À la suite de la publication des nouvelles normes de Bâle III, les régulateurs nationaux intégreront ces exigences dans leurs lignes directrices en 2012. Pour le Mouvement Desjardins, déjà bien capitalisé par rapport à ses pairs, l'incidence de ces nouvelles exigences sera limitée.

Voici les points clés des nouvelles normes de capital réglementaire définies dans Bâle III :

1. amélioration de la qualité du capital des institutions financières :
 - nouvelle définition des éléments constituant les catégories de capital ;
 - accent mis sur la meilleure composante du capital de première catégorie pour absorber des pertes (« Common Equity Tier 1 ») ;
2. relèvement du niveau minimal de capital exigé :
 - ratio de 4,5 % pour le capital de catégorie « Common Equity Tier 1 » ;
 - ratio de 6,0 % pour le capital de catégorie « Tier 1 » ;
 - ajout d'une marge de sécurité de capital de 2,5 % appliquée au capital de catégorie dit « Common Equity Tier 1 » pour faire face aux périodes de tension, ce qui fait qu'en temps normal, l'exigence minimale à l'égard du « Common Equity Tier 1 » sera de 7,0 % ;
 - ajout d'un ratio minimal (coefficient de levier) pour contrer le recours abusif à l'effet de levier (exigence déjà imposée au Mouvement Desjardins par son autorité réglementaire) ;
3. réduction du risque systémique :
 - forte incitation à détenir une marge de sécurité de capital « contracyclique », variant de 0 à 2,5 %, dans le but de lutter contre la contagion du risque à l'ensemble du système financier (exigence laissée à la discrétion des autorités nationales) ;
4. ajout de critères additionnels pour les instruments de capitalisation afin d'assurer leur capacité à absorber des pertes en cas de situation d'insolvabilité ;
5. mise en place d'un calendrier raisonnable permettant aux institutions financières de s'adapter au nouveau régime :
 - instauration progressive des nouvelles exigences entre 2013 et 2019.

Il est prévu que ces nouveaux critères seront intégrés dans la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'AMF et que toute émission d'instrument de capital postérieure au 12 septembre 2010 devra respecter les nouveaux critères de qualification pour être admissible au titre de capital réglementaire en vertu des nouvelles normes. Le Mouvement Desjardins a l'intention de se conformer à l'ensemble des nouvelles règles qui seront introduites à la ligne directrice. Ainsi, les instruments émis avant le 12 septembre 2010 qui ne respecteront pas les nouveaux critères devront être exclus du capital de base selon les règles relatives à une période transitoire.

Aux nouvelles normes de capital réglementaire s'ajoutent également des exigences internationales minimales de liquidité : un ratio de liquidité à court terme pour permettre aux institutions financières de faire face à une éventuelle situation de crise (« illiquidité ») et un ratio de liquidité à long terme pour remédier aux asymétries entre les actifs et les sources de financement.

ACTIVITÉS DE GESTION DU CAPITAL

Le 15 décembre 2011, Capital Desjardins inc. a émis pour une contrepartie de 500 M\$ des obligations subordonnées, série J, échéant en décembre 2026. Ces obligations subordonnées se qualifient comme capital de deuxième catégorie sur le plan réglementaire.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses efforts visant à procéder à une émission de parts de capital par l'entremise de la Fédération. Ce nouvel instrument de fonds propres sera reconnu comme étant de catégorie « Common Equity Tier 1 » sous Bâle III. Cette émission, dont le lancement est prévu au cours de l'exercice 2012, bonifiera substantiellement les ratios de capital.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Mouvement Desjardins compte parmi les institutions financières les mieux capitalisées du Canada : ses ratios de capital de première catégorie et total, évalués conformément au cadre réglementaire (Bâle II), atteignaient respectivement 17,3 % et 19,3 % au 31 décembre 2011 alors que, au décembre 2010, ils étaient respectivement de 17,7 % et de 18,7 %. Le Mouvement Desjardins jouit donc toujours d'une excellente capitalisation, son ratio de capital de première catégorie se situant au-dessus de son objectif de 15 %. Le haut niveau de son capital de première catégorie témoigne ainsi de la solidité financière de Desjardins, même dans un environnement économique plus difficile.

Le ratio de capital de première catégorie au 31 décembre 2011, à 17,3 %, est en baisse de 0,4 % par rapport à son niveau un an plus tôt. Cette diminution s'explique principalement par les répercussions négatives liées à l'entrée en vigueur des IFRS et à l'acquisition de la société Western Financial Group inc. En excluant ces deux éléments, le ratio aurait plutôt crû de 1,1 %, grâce aux excédents de l'exercice, net de l'augmentation des actifs à risque. Le ratio de capital total, quant à lui, est en hausse de 0,6 %, principalement en raison de l'émission d'obligations subordonnées de 0,5 G\$ survenue au cours de l'exercice.

À la date de conversion aux IFRS le 1^{er} janvier 2011, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de la disposition transitoire permise par l'AMF. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer les répercussions des nouvelles normes comptables par un ajustement trimestriel des excédents non répartis admissibles sur une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2012. De ce fait, aux fins du calcul du ratio de capital de première catégorie, le Mouvement Desjardins amortit, depuis le 1^{er} janvier 2011, la portion admissible des répercussions des IFRS de 1,2 G\$ sur une base linéaire à raison de 145 M\$ par trimestre, et ce, jusqu'au 31 décembre 2012. En tenant compte de cette mesure transitoire, l'incidence des IFRS sur les ratios de capital de première catégorie et de capital total au 31 décembre 2011 se traduit par une diminution de ces derniers de 104 points de base et de 78 points de base respectivement. N'eût été cette mesure transitoire, ils auraient plutôt subi une baisse de 185 points de base et de 136 points de base respectivement.

Au cours du deuxième trimestre de 2011, le Mouvement Desjardins a procédé à l'acquisition de la société Western Financial Group inc. Sans cette acquisition, les ratios de capital de première catégorie et de capital total au 31 décembre 2011 auraient été supérieurs de 45 points de base et de 40 points de base respectivement.

RATIOS MINIMAUX

Le ratio de capital total minimal recommandé aux institutions pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque des règlements internationaux et pour être considérées comme suffisamment capitalisées, est de 8 %. De plus, le ratio de capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio de capital total. Avec l'entrée en vigueur du cadre réglementaire (Bâle II), l'AMF a revu à 11,5 % son exigence minimale relative au ratio de capital total. L'objectif financier du ratio de capital de première catégorie du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital total), ce qui tient compte du contexte économique mondial qui prévaut et du cadre de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'AMF.

S'élevant respectivement à 17,3 % et à 19,3 %, les ratios de capital de première catégorie et total du Mouvement Desjardins dépassent l'exigence réglementaire minimale, de même que l'objectif financier du Mouvement.

TABLEAU 17 – CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Aux 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Capital de première catégorie		
Parts de capital admissibles	2 186 \$	2 137 \$
Réserves	9 032	9 198
Excédents non répartis	1 236	1 102
Report attribuable à l'entrée en vigueur des IFRS	578	—
Participations ne donnant pas le contrôle	60	50
Écart d'acquisition	(336)	(109)
Autres déductions ⁽²⁾	(423)	(345)
Total du capital de première catégorie	12 333	12 033
Capital de deuxième catégorie		
Obligations subordonnées	3 363	2 818
Provision collective admissible	256	230
Autres titres admissibles	110	71
Participations ne donnant pas le contrôle	68	—
Gains cumulatifs non réalisés sur titres disponibles à la vente (nets d'impôts)	—	2
Autres déductions ⁽²⁾	(2 379)	(2 448)
Total du capital de deuxième catégorie	1 418	673
Total du capital réglementaire	13 751 \$	12 706 \$
Ratios de capital		
Capital de première catégorie	17,3 %	17,7 %
Capital total	19,3	18,7

(1) Les données de 2011 sont calculées, tel que requis par l'AMF, à partir des données financières établies selon les IFRS. Les données de 2010 ont été calculées à partir des données financières établies selon les PCGR du Canada.

(2) Comprend principalement le déficit de provision relatif à l'approche notations internes (346 M\$ (305 M\$ au 31 décembre 2010)), les expositions de titrisation (117 M\$ (97 M\$ au 31 décembre 2010)) et les investissements dans les composantes déconsolidées aux fins du capital réglementaire (principalement Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (2 254 M\$ (2 306 M\$ au 31 décembre 2010), net du solde non amorti de 163 M\$ de l'incidence de l'adoption des IFRS sur ces investissements) ainsi que dans les sociétés associées (80 M\$ (80 M\$ au 31 décembre 2010)).

En plus des ratios minimaux de capital de première catégorie et de capital total, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 12,0 fois au 31 décembre 2011, le Mouvement Desjardins se situe largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

RESPECT DES EXIGENCES

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'AMF. Cet organisme exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, soit principalement les caisses, la Fédération non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ses composantes sont soumises à des exigences distinctes en matière de capital réglementaire, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation sur les banques et les valeurs mobilières. Les exigences de ces organismes peuvent faire l'objet de modifications réglementaires et changer en fonction des activités. La liquidité des principales entités composant le Mouvement Desjardins est constamment évaluée, compte tenu des restrictions réglementaires des administrations locales de même que des contraintes opérationnelles, fiscales, économiques et autres touchant le mouvement des fonds entre les composantes. Le Mouvement Desjardins est ainsi en mesure de gérer et de minimiser les liquidités maintenues. Il surveille et gère les exigences en matière de liquidités et de capital de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace du capital et le respect continu, par chacune de ces entités, de la réglementation régionale. Les détails concernant la ligne directrice de l'AMF et le cadre réglementaire relatif à la capitalisation de chacune des entités du Mouvement Desjardins sont fournis à la note 32 « Gestion du capital » complémentaire aux états financiers combinés.

Tout comme en 2010, le Mouvement Desjardins ainsi que toutes ses entités soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2011.

TABLEAU 18 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 décembre
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	Approche notations internes		Approche standard		Total 2011 ⁽¹⁾			Total 2010 ⁽¹⁾
	Expositions ⁽²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Emprunteurs souverains	— \$	— \$	15 913 \$	— \$	15 913 \$	— \$	— %	— \$
Institutions financières	—	—	8 170	1 630	8 170	1 630	20	1 682
Entreprises	—	—	37 986	27 632	37 986	27 632	73	24 998
Prêts hypothécaires	49 595	4 748	255	42	49 850	4 790	10	4 513
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	28 432	8 596	—	—	28 432	8 596	30	7 345
Autres expositions sur la clientèle de détail	33 478	3 971	3 864	2 499	37 342	6 470	17	5 643
Titrisation	—	—	1 413	636	1 413	636	45	651
Actions	—	—	41	41	41	41	100	75
Portefeuille de négociation	—	—	2 427	572	2 427	572	24	445
Autres actifs ⁽³⁾	—	—	—	—	11 775	3 508	30	3 869
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	—	1 039	—	—	—	1 039	—	897
Total du risque de crédit	111 505	18 354	70 069	33 052	193 349	54 914	—	50 118
Risque de marché	—	—	—	1 791	—	1 791	—	1 937
Risque opérationnel ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	11 281	—	10 271
Ajustement transitoire en fonction du seuil ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—	3 339	—	5 523
Total des actifs pondérés en fonction des risques	111 505 \$	18 354 \$	70 069 \$	34 843 \$	193 349 \$	71 325 \$	— %	67 849 \$

(1) Les données de 2011 sont calculées, tel que requis par l'AMF, à partir des données financières établies selon les IFRS. Les données de 2010 ont été calculées à partir des données financières établies selon les PCGR du Canada.

(2) Exposition nette, après atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard mais non selon l'approche notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou notations internes.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche notations internes pour les expositions de crédit, en conformité avec la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(5) L'approche « indicateur de base » a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

(6) Tel que prescrit à la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF.

SECTION 3.3

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

De par la nature des activités du Mouvement Desjardins, la plupart des éléments composant l'état combiné des résultats ainsi que l'état combiné de la situation financière sont des liquidités. Ainsi, les activités normales provoquent d'importantes fluctuations de liquidité influençant de nombreux éléments, tels que les prêts, les dépôts et les valeurs mobilières. Les principales variations sont expliquées dans les paragraphes suivants.

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2011, la trésorerie et équivalents de trésorerie ont diminué de 265 M\$, comparativement à une augmentation de 518 M\$ à la période correspondante de 2010. Au 31 décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 1 356 M\$, comparativement à 1 621 M\$ l'année précédente.

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2011, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 2 231 M\$, principalement en raison de l'augmentation de 9 406 M\$ des dépôts et des variations nettes des passifs des contrats d'assurance et d'investissement et des valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente de 1 959 M\$ et 2 075 M\$ respectivement, compensés par l'utilisation de fonds suite à l'augmentation des prêts de 7 592 M\$, des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert de 2 203 M\$ et des engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat de 2 108 M\$ et du versement de 298 M\$ de ristournes aux membres. Pour la période correspondante de 2010, les activités opérationnelles avaient généré des fonds de 2 445 M\$ en raison de l'augmentation des dépôts de 8 499 M\$ et des variations nettes des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert de 1 066 M\$ et 2 506 M\$ respectivement, compensés par l'utilisation

de fonds suite à l'augmentation des prêts de 8 137 M\$, des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat de 2 207 M\$ et de l'augmentation de 1 979 M\$ des valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et du versement de 276 M\$ de ristournes aux membres.

Les activités de financement ont généré des fonds de 569 M\$ au 31 décembre 2011 en raison de la vente d'obligations subordonnées sur le marché de 479 M\$ et de la variation nette du capital social de 81 M\$. Au 31 décembre 2010, les activités de financement avaient généré des fonds de 1 978 M\$ en raison de la vente d'obligations subordonnées de 1 554 M\$ et de la variation nette du capital social de 521 M\$.

Des fonds nets de 219 M\$ ont été requis au moment de l'acquisition du contrôle de Western Financial Group inc., soit le paiement de 285 M\$ pour 94,1 % des actions ordinaires en circulation et le paiement de 12 M\$ pour les 70 363 et 49 244 actions privilégiées de série 3 et 4 compensées par la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis de 78 M\$. Quant à elle, la cession de la participation du Mouvement dans Desjardins Credit Union inc. a eu un effet net négatif sur la trésorerie de 51 M\$, soit le produit de cession de 10 M\$ compensé par la trésorerie et les équivalents de trésorerie cédés de 61 M\$.

Les autres activités d'investissement ont requis des fonds de 2 795 M\$ au cours de la période terminée le 31 décembre 2011, en raison de l'acquisition de 28 954 M\$ de titres disponibles à la vente compensés par le produit de 26 381 M\$ tirés de la vente et des échéances des titres disponibles à la vente. Pour la période correspondante de 2010, les activités d'investissement avaient requis des fonds de 3 905 M\$ en raison de l'acquisition de 28 251 M\$ de titres disponibles à la vente, compensés par le produit de 24 490 M\$ tirés de la vente et des échéances des titres disponibles à la vente.

SECTION 3.4

ARRANGEMENTS
HORS BILAN

TABLEAU 19 – BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Biens administrés			
Services de fiducie et de garde aux particuliers et institutions	248 068 \$	246 955 \$	208 305 \$
Fonds de placement ⁽²⁾	35 265	30 154	30 645
Total des biens administrés	283 333 \$	277 109 \$	238 950 \$
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	7 177 \$	6 251 \$	5 720 \$
Fonds de placement ⁽²⁾	30 800	29 934	29 820
Total des biens sous gestion	37 977 \$	36 185 \$	35 540 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(2) Y compris les Fonds Desjardins, NordOuest et Éthiques.

TABLEAU 20 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

				2011	2010	2009 ⁽¹⁾
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	Total
Garanties et lettres de crédit de soutien	488 \$	245 \$	— \$	733 \$	750 \$	591 \$
Prêts de valeurs	1 512	—	—	1 512	1 407	1 084
Engagements de crédit	50 260	4 226	1 218	55 704	50 756	52 231
Total des instruments de crédit	52 260 \$	4 471 \$	1 218 \$	57 949 \$	52 913 \$	53 906 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements. Cela inclut les biens administrés et sous gestion pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les instruments financiers dérivés, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et les entités ad hoc y compris la titrisation.

BIENS ADMINISTRÉS
ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 décembre 2011, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 283,3 G\$, comparativement à une valeur de 277,1 G\$ observée à la fin de 2010, soit une augmentation de 6,2 G\$, ou de 2,2 %. De plus, les avoirs financiers qui ont été confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 38,0 G\$ à la même date, ce qui représente une augmentation de 1,8 G\$, ou de 5,0 %, depuis un an.

Le Mouvement Desjardins est sans conteste un des grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. Il a su limiter les répercussions du climat peu favorable à la croissance des affaires en 2011 découlant de la grande volatilité des marchés boursiers du monde qui s'est répercutée négativement sur la progression de l'activité boursière au pays. Par exemple, à la clôture de la Bourse de Toronto le 31 décembre 2011, l'indice S&P/TSX affichait une baisse de 11,1 % sur une base annuelle, alors qu'il avait crû de 14,4 % en 2010. Les actifs que les membres et clients du Mouvement Desjardins lui ont confiés sous forme de produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, regroupent une partie des biens qu'il administre et a sous gestion. L'encours de ces produits d'épargne hors bilan totalisait 48,6 G\$ au 31 décembre 2011, en hausse de 160 M\$, ou de 0,3 %, depuis un an, comparativement à une croissance de 6,1 G\$, ou de 14,4 % enregistrée à la fin de 2010.

Rappelons que les biens administrés et les biens sous gestion sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite; ils n'appartiennent donc pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés à l'état combiné de la situation financière.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les risques associés aux instruments de crédit et aux instruments financiers dérivés sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles appliquées aux éléments à l'état combiné de la situation financière. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Le calcul du solde pondéré en fonction du risque rattaché à ces éléments hors bilan, figurant au tableau 18 de la page 87, est conforme à la ligne directrice émise par l'AMF sur la suffisance du capital de base.

La note 2 « Principales méthodes comptables » à la section p) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » complémentaire aux états financiers combinés du Mouvement explique la méthode comptable retenue pour la comptabilisation des instruments financiers dérivés, qui sont tous comptabilisés à leur juste valeur. De plus, les notes 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » fournissent respectivement des renseignements détaillés sur les instruments financiers dérivés et sur les engagements.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins met à leur disposition des instruments de crédit. Ces derniers comprennent les garanties et les lettres de crédit de soutien, les prêts de valeurs ainsi que les engagements de crédit qui représentent les montants autorisés mais non utilisés par les membres et clients.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite respectivement aux pages 94 à 100, et aux pages 102 à 106 de ce rapport de gestion. Le tableau 20 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon la durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments de crédit viendront à échéance ou seront résiliés sans qu'il y ait de sortie de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas les besoins de liquidités futurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés.

Le Mouvement Desjardins comptabilise tous ses instruments financiers dérivés autonomes à l'état combiné de la situation financière en vertu des IFRS sur les instruments financiers publiées par l'IASB et repris dans le Manuel de l'ICCA. Selon les IFRS, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état combiné de la situation financière à la juste valeur, y compris les dérivés désignés comme éléments de couverture. Selon l'IAS 39 : *Instruments financiers Comptabilisation et évaluation*, les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'un investissement net. Cette norme traite entre autres des conditions d'admissibilité à la comptabilité de couverture ainsi que de la comptabilisation des relations de couverture. Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. La note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » complémentaire aux états financiers combinés fournit des détails sur les méthodes comptables portant sur les instruments financiers dérivés et l'incidence de ces normes sur les résultats de l'exercice.

Ces instruments financiers dérivés exposent principalement le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de marché. La gestion de ces risques est décrite aux pages 94 à 102 de ce rapport de gestion.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond normalement à une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour évaluer ce risque. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel est une estimation de l'augmentation possible de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats, qui est calculée selon une formule établie par l'AMF.

Le Mouvement Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. L'un des tableaux de la note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » complémentaire aux états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, ce tableau indique que la quasi-totalité des contreparties ont des cotes de crédit se situant entre AAA et A. Le Mouvement Desjardins limite également le risque de crédit lié à certaines contreparties en concluant des accords généraux de compensation qui permettent, en cas d'insolvabilité d'une contrepartie, de régler au net l'ensemble des positions avec cette contrepartie. Des annexes de soutien au crédit sont aussi utilisées. Celles-ci donnent le droit de demander à la contrepartie de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Le risque de marché associé aux instruments financiers dérivés correspond au risque de variation de la juste valeur de ces instruments découlant d'une fluctuation des paramètres ayant un effet sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. L'un des tableaux de la note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » complémentaire aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins présente les échéances des montants nominaux de référence totaux des instruments financiers dérivés.

En règle générale, le risque de marché associé aux instruments financiers dérivés dont l'échéance est à court terme est moindre que celui associé aux instruments financiers dérivés échéant à plus long terme.

Au 31 décembre 2011, en fonction des montants nominaux de référence, 29,6 % des instruments financiers dérivés avaient une échéance inférieure à un an.

Si l'on tient compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque de tous les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins au 31 décembre se situait à 311 M\$, comparativement à 221 M\$ en 2010. Au 31 décembre 2011, le montant de sûretés que le Mouvement Desjardins aurait à fournir advenant une décote est marginal puisque la valeur de remplacement de la majorité des contrats est positive.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Mouvement Desjardins a pris des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs sur des emprunts, des obligations subordonnées et des contrats de location. Les emprunts et les obligations subordonnées sont présentés à l'état combiné de la situation financière alors que les contrats de location ne le sont pas. Les notes 16 « Autres passifs – Autres », 17 « Obligations subordonnées » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

Le Mouvement Desjardins s'est engagé à fournir une facilité de financement de marge (FFM) relativement au dossier des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). La part du Mouvement Desjardins dans cet engagement de crédit s'élevant à 1 193 M\$, selon les termes du Plan de restructuration du 24 décembre 2008, se situe au même rang que celle des autres participants à la FFM et viendra à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de swaps sur défaillance de crédit ont été réglées auparavant.

ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Le Mouvement Desjardins reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales attribuables à ces types de transaction. La note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » complémentaire aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des détails supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

ENTITÉS AD HOC

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités ad hoc. Ces dernières sont habituellement créées dans un but unique et distinct, et leur durée de vie est souvent limitée. Elles servent à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elles détiennent par rapport à l'organisation cédante, qui peut être le Mouvement Desjardins ou un de ses clients. Les entités ad hoc ne sont pas des entités en exploitation et elles n'ont généralement aucun effectif. En vertu des IFRS, les entités ad hoc peuvent être comptabilisées ou non à l'état consolidé de la situation financière en fonction de leurs caractéristiques.

La mise en œuvre du Plan de restructuration du papier commercial adossé à des actifs financiers (PCAA) en vertu de l'Entente de Montréal est complétée depuis le 21 janvier 2009. Ce plan de restructuration a mené, entre autres, au remplacement du PCAA par des BTAA à taux variable à long terme ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents. Les détails concernant les expositions à des entités ad hoc significatives sont fournis dans le tableau 21.

Au cours de 2010, le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de nature diverse visant à minimiser le risque lié au portefeuille de BTAA, à la facilité de financement de marge liée au portefeuille de BTAA et aux autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit, l'acquisition d'une protection directe sur une portion significative du portefeuille de VAC 1 et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles. Le Mouvement Desjardins a maintenu en 2011 toutes ses couvertures mises en place en 2010 relativement à son exposition aux BTAA.

TABLEAU 21 – EXPOSITION SIGNIFICATIVE À D'AUTRES ENTITÉS AD HOC

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011		2010	
	Exposition du Mouvement Desjardins	Actif total des entités ad hoc ⁽¹⁾	Exposition du Mouvement Desjardins	Actif total des entités ad hoc ⁽¹⁾
Entités ad hoc non consolidées				
Fiducies de billets à terme adossés à des actifs (BTAA) non bancaires canadiens ⁽²⁾	2 561 \$	16 185 \$	2 540 \$	16 360 \$
Fonds de placement privés reliés aux produits à capital garanti et autres activités ⁽³⁾	84	233	225	621
Entités ad hoc consolidées				
Fonds de couverture privés reliés aux produits à capital garanti et autres activités ⁽³⁾	59	59	18	47
Desjardins Credit Union inc. ⁽⁴⁾	—	—	11	1 381

(1) L'actif total des entités ad hoc divulgué correspond à la donnée la plus récente détenue par le Mouvement Desjardins. Pour les fonds de placement et les fonds de couverture reliés aux produits structurés à capital garanti, le montant présenté correspond à l'actif net de l'entité.

(2) Se référer à la note 7 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés. Le montant inscrit dans la colonne « Exposition du Mouvement Desjardins » est composé de la facilité de financement de marge de 1 193 M\$ (1 193 M\$ au 31 décembre 2010) et de la juste valeur des nouveaux billets de 1 368 M\$ (1 347 M\$ au 31 décembre 2010).

(3) Aux fins de la présentation, les investissements croisés entre les fonds de placement et les fonds de couverture n'ont pas été éliminés.

(4) Se référer à la note 19 « Acquisitions et cessions importantes » des états financiers combinés.

TITRISATION

De plus, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada assujettis à la *Loi nationale sur l'habitation*. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'arrangements hors bilan avec une entité ad hoc. L'entité ad hoc utilisée par le Mouvement Desjardins est la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). La note 9 « Titrisation et autres actifs financiers transférés » des états financiers combinés fournit, entre autres, le montant des prêts hypothécaires résidentiels cédés par le Mouvement Desjardins.

Pour procéder à ces opérations, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés, puis les cède à l'entité ad hoc contre une contrepartie monétaire; cette entité finance ainsi ces achats par l'émission d'OHC aux investisseurs. Les modalités du programme des OHC exigent que des contrats de swaps soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux titres hypothécaires adossés et que le Mouvement Desjardins paie à la FCH les intérêts trimestriellement sur la série d'OHC, ainsi que le capital à l'échéance. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, ces prêts demeurent dorénavant comptabilisés à l'état combiné de la situation financière en vertu des IFRS.

Par contre, aucun retraitement n'a été comptabilisé à l'état combiné de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 tel que le permettent les IFRS et les autorités réglementaires. Les transactions effectuées avant cette date sont donc demeurent comptabilisées à titre de ventes. Au moment de la vente des actifs, le Mouvement Desjardins a conservé certains droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires, qui constituent des droits conservés, et a assumé la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés. Aucune perte n'est prévue sur ces prêts hypothécaires puisqu'ils sont garantis par la SCHL. Le Mouvement Desjardins revoit périodiquement la valeur des droits conservés et constate aux résultats combinés toute baisse de la valeur lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation, le cas échéant. Au 31 décembre 2011, l'encours total des actifs originaux transférés et décomptabilisés était de 1,8 G\$, comparativement à 2,9 G\$ à la fin de 2010. Les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continue à comptabiliser relativement à ces opérations et les passifs de gestion pris en charge étaient de 28 M\$ et de 4 M\$ respectivement, comparativement à 70 M\$ et à 11 M\$ au 31 décembre 2010.

4.0 GESTION DES RISQUES

SECTION 4.1

GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées et encadrées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et encadrées font partie intégrante des états financiers combinés ainsi qu'il est expliqué à la note 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique et le risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres à l'égard de sa solidité financière, du respect des exigences de Bâle et d'une croissance soutenue et rentable.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des limites de tolérance établies pour le Mouvement, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. Il vise également à se donner un cadre de gestion prudent et approprié dans le respect des principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

À cet égard, le Mouvement Desjardins dispose d'un cadre de gestion intégrée des risques, lequel a pour mission de donner à l'organisation une assurance raisonnable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques importants auxquels il est exposé.

Parties intégrantes de ce cadre de gestion intégrée des risques, l'appétit pour le risque et la tolérance aux risques déterminent le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. Ils servent d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

La notion d'appétit correspond à un ensemble d'orientations qui guident le comportement relatif au risque dans le Mouvement Desjardins. Combinés aux indicateurs, les risques influencent la prise de décisions stratégiques et financières. C'est ainsi que l'appétit pour le risque est décliné à divers niveaux et sert de balise volontaire pour la définition des objectifs et la responsabilisation des composantes et des secteurs d'affaires. Les indicateurs de risque sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins correspond au degré d'appétit pour le risque et de tolérance au risque désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs du Mouvement. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit pour le risque et à la tolérance au risque, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers du Mouvement Desjardins.

Le cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins englobe également l'ensemble de l'infrastructure opérationnelle et notre structure de gouvernance relative à la gestion des risques, lesquelles sont soutenues par notre culture en la matière. Cette culture favorise les échanges entre la fonction de gestion des risques du Mouvement Desjardins et ses secteurs d'affaires et entités réglementées.

D'une part, ce dialogue contribue à améliorer la transparence en matière de risques et, d'autre part, il favorise la compréhension des risques à l'égard des activités de manière à en assurer une gestion optimale. De plus, afin de promouvoir l'enracinement continu de notre culture et d'accroître nos capacités en ce qui concerne la gestion des risques, des séances de formation sur la gestion des risques sont tenues régulièrement. Au moyen de cette formation, le Mouvement Desjardins souhaite continuer à actualiser les connaissances des instances qui y participent par l'entremise d'un plan de formation continue.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

Les principes directeurs de la gestion des risques sous-tendent les fondements du cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins par rapport aux risques inhérents à leurs activités ;
- une mise en œuvre à tous les paliers de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques ;
- la présence d'un processus visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés ;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent ;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre de l'introduction de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins.

Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Le conseil d'administration est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. En lien avec ses responsabilités spécifiques en ce qui concerne la gestion des risques du Mouvement Desjardins, le conseil d'administration est appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que par le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 206 à 219 de la section sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des politiques de gestion des risques et voir à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des risques, le comité de direction dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement.

Deux unités fonctionnelles indépendantes complètent l'infrastructure de gouvernance de la gestion des risques du Mouvement Desjardins. La vice-présidence exécutive Gestion des risques est une fonction stratégique dont la mission première est d'agir comme partenaire du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques, tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction gestion des risques du Mouvement de recommander et d'établir des politiques de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement. La fonction de gestion des risques travaille également à l'évaluation, à la quantification, à la surveillance et à la communication des risques. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins est un organisme indépendant et objectif d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leur responsabilité en matière de gouvernance, ainsi qu'il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement Desjardins et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers le Mouvement. Il regroupe les activités de vérification interne des filiales et des autres composantes du Mouvement, de même que celles liées à l'audit et à l'inspection du réseau des caisses. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une assurance indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques.

MESURE ET COMMUNICATION DES RISQUES

MESURE DES RISQUES

La capacité du Mouvement Desjardins à mesurer et à évaluer les risques constitue une composante clé de son cadre de gestion intégrée des risques. Le Mouvement s'appuie tant sur des techniques quantitatives que des techniques qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses d'affaires.

Les outils de mesure comprennent notamment l'utilisation de modèles et le recours à des simulations de crise. Les mécanismes d'élaboration, d'approbation et d'examen de la performance des modèles sont encadrés par des procédures et des processus. De plus, un processus de validation des modèles est en place. L'ensemble de ces mécanismes permet d'atténuer les risques liés aux modèles.

La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrés à l'ensemble de l'organisation. Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Les résultats de ces analyses permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

La communication de l'information relative aux risques permet aux instances de suivre l'évolution des risques et de s'acquitter de leurs responsabilités à leur égard.

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement pour le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement Desjardins, le comité de coordination des opérations Mouvement, la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'administration. Ces rapports fournissent des indicateurs clés sur chacun des risques. De l'information sur les fonds propres, notamment sur la suffisance du capital en relation avec le profil de risque du Mouvement Desjardins, complète ces rapports. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques de manière à garantir que les instances reçoivent en temps opportun de l'information pratique et prospective sur les risques importants.

ACCORD DE BÂLE II SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle II est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences du capital réglementaire aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle II repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de capital réglementaire en fonction du risque ; le second porte sur la surveillance prudentielle ; et finalement, le troisième établit les différentes exigences sur le plan de la communication de l'information financière.

Conformément à la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base adaptée en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II, le Mouvement Desjardins utilise l'approche notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions au risque de crédit et au risque de marché, elles sont évaluées pour le moment selon une approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ». Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de capital du Mouvement Desjardins, qui demeurent toujours les plus élevés parmi les institutions financières les mieux capitalisées au Canada.

De nouveau cette année, de nombreux efforts ont été déployés, à l'échelle du Mouvement Desjardins, pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences du capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement Desjardins continue sa progression amorcée il y a quelques années afin de se doter d'outils et de systèmes à la hauteur des standards reconnus relativement aux principaux types de risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital », aux pages 83 à 87.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état combiné de la situation financière.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 65,8 % de l'actif combiné de la situation financière au 31 décembre 2011 par comparaison à 66,1 % à la fin de 2010. De plus, le Mouvement est exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les lignes de change et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits ou par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion des risques de crédit. Elles disposent à cet égard de latitudes au sujet de l'encadrement et de l'approbation, ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin d'assister les unités sur ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion des risques permet une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'une vice-présidence exécutive Gestion des risques dont sont issues, notamment, quatre vice-présidences qui assurent la gestion du risque de crédit. Trois de ces unités se partagent des responsabilités en fonction des grands segments de clientèles, soit les grandes entreprises et les marchés des capitaux, les petites et moyennes entreprises ainsi que les prêts à la clientèle de détail. Chaque unité est structurée afin de répondre aux caractéristiques propres aux produits ou à la clientèle dont elle a la responsabilité grâce à des équipes spécialisées et à des procédures spécifiques. Cette structure est appuyée par une vice-présidence responsable des principaux éléments de gouvernance, de stratégies et de la mesure du risque.

L'ENCADREMENT

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Cet encadrement définit les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et, enfin, les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs activités. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles, dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque.

L'OCTROI DU CRÉDIT

L'approbation des dossiers provenant du réseau relève d'abord de la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Certaines limites d'autorisation sont établies, et l'octroi de prêts d'un montant supérieur à ces limites est approuvé par la vice-présidence exécutive Gestion des risques.

Des professionnels sont regroupés dans les trois vice-présidences mentionnées précédemment, selon le type de clientèle correspondant aux dossiers. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur de l'analyse à réaliser sont adaptées aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Les portefeuilles de la clientèle de détail sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit à l'intention des particuliers et de prêts aux petites entreprises. Pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation qui doivent être basés sur des statistiques validées, sont utilisés.

Ces systèmes sont conçus à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à partir des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs existants est effectuée, ce qui permet une gestion proactive du risque de crédit du portefeuille.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue, et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque lié aux transactions et aux emprunteurs.

Les paramètres de risque sont déterminés pour chacune des catégories d'exposition analysées et permettent d'établir des probabilités de défaillance, des pertes en cas de défaillance et des expositions en cas de défaillance pour les expositions regroupées en lots ayant des caractéristiques semblables.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à vérifier s'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement, et annuellement par la suite, ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique de validation détermine les événements qui exigent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés, ainsi que la portée et la nature des travaux de validation.

LES PRÊTS AUX ENTREPRISES

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier dans le cadre de laquelle chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaillance.

Le tableau 22 présente une comparaison des cotes internes avec celles attribuées par les agences externes.

TABLEAU 22 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Cotes	Description	Moody's	S&P
1 et 1.5	Exceptionnel	s. o.	s. o.
2 et 2.5	Excellent	Aaa à A3	AAA à A-
3 et 3.5	Supérieur	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB
4 et 4.5	Très bon	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+
5 et 5.5	Bon	Ba2 à Ba3	BB à BB-
6 et 6.5	Moyen	B1 à B2	B+ à B
7 et 7.5	Passable	B3 à Caa1	B- à CCC+
8 et 9	Inférieur	Caa2 à C	CCC à C-
10 à 12	Défaut	D	D

Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques, telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, les différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

LE SUIVI DES DOSSIERS ET LA GESTION DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

Les différents portefeuilles sont suivis par les unités fonctionnelles selon des procédures qui prévoient une révision dont l'ampleur et la fréquence sont adaptées en fonction de la qualité et de l'importance du risque de l'exposition. Un suivi est effectué non seulement pour les portefeuilles, mais aussi pour les données fondamentales de certains secteurs économiques déclarés sous surveillance. Différents rapports sont présentés à tous les échelons de l'organisation, y compris à la haute direction, au comité de gestion intégrée des risques et à la commission Gestion des risques.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation respective et est appuyée par des équipes spécialisées en redressement qui sont disponibles pour gérer les dossiers plus difficiles. Enfin, d'autres équipes spécialisées s'occupent du règlement des dossiers dont les possibilités d'amélioration sont faibles afin d'en minimiser les pertes.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE ET D'ÉMETTEUR

Sur l'ensemble des portefeuilles de valeurs mobilières détenues par le Mouvement Desjardins, une grande proportion représente des titres émis ou garantis par des entités publiques ou parapubliques. Ces portefeuilles sont concentrés chez des émetteurs et des contreparties canadiennes avec une notation de crédit égale ou supérieure à A-.

Dans le cadre de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a recours à quatre organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC) pour déterminer les notations de crédit à utiliser pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Tous ces organismes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité

de l'Accord de Bâle II et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

La vice-présidence exécutive Gestion des risques détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

EXPOSITION AUX EMPRUNTEURS SOUVERAINS

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé directement à la dette souveraine des pays d'Europe les plus touchés par les récents bouleversements, plus précisément la Grèce, le Portugal, l'Italie, l'Irlande et l'Espagne. Son exposition aux institutions financières européennes et américaines est, quant à elle, marginale.

L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, si elle est jugée nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de l'encaisse, des titres du gouvernement ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2011, les prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 28,9 % du total des prêts bruts comparativement à 26,5 % à la fin de 2010, ainsi que l'indique le tableau 15 de la page 78.

Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits, décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, leur validation sur le plan juridique et leur suivi.

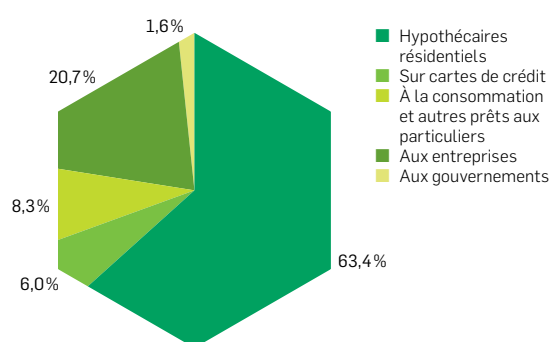
Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts.

Les prêts sont consentis dans une proportion de 93,5 % au Québec, de 6,2 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,3 % aux États-Unis.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2011



Le graphique ci-dessus présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur l'évolution du portefeuille de prêts se trouvent aux pages 78 à 80 de la section 3.1 « Gestion de la situation financière ».

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et celles de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, le Mouvement Desjardins a recours à différentes techniques pour réduire son risque de crédit envers ses contreparties.

La plupart des transactions d'instruments financiers dérivés sont effectuées de gré à gré et sont régies en vertu d'ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association), qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement Desjardins prévoient l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaillance. De plus, une annexe de soutien au crédit peut être ajoutée à cette entente-cadre afin de demander aux contreparties de payer ou de garantir la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins accepte, de ses contreparties, des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis à l'intérieur de ses politiques. Ces critères d'admissibilité favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaillance. Les sûretés reçues par le Mouvement Desjardins prennent principalement la forme d'encaisse et de titres du gouvernement.

Le Mouvement Desjardins procède à l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit. Ces instruments financiers dérivés, soit les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total, permettent de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face à différents types de risque.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau 23 présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers autres que ceux comptabilisés à l'état combiné de la situation financière dont le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable, et ce, sans les garanties détenues ou autres rehaussements de crédit.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture », ainsi qu'à la note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

TABLEAU 23 – EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT
Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010
Constatés à l'état combiné de la situation financière		
Dépôts auprès d'institutions financières	173 \$	381 \$
Valeurs mobilières		
Titres de créances détenus à des fins de transaction	9 448	10 217
Titres de créances désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	12 385	10 574
Titres de créances disponibles à la vente	17 485	14 913
Hors bilan		
Garanties et lettres de crédit de soutien	733	750
Engagements de crédit ⁽¹⁾	55 704	50 756

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 7 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU RISQUE DE CRÉDIT

La probabilité de défaillance (PD) attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaillance relativement à ses obligations, tandis que la perte en cas de défaillance (PCD) correspond à l'importance de la perte pouvant être réalisée advenant la défaillance de l'emprunteur. L'exposition en cas de défaillance (ECD) représente, quant à elle, le montant susceptible d'être utilisé advenant une défaillance.

Les tableaux suivants présentent des données supplémentaires liées au risque de crédit. Les expositions utilisées et non utilisées sont constituées des principaux risques de crédit tandis que les expositions hors bilan incluent les montants en équivalent-crédit des transactions assimilables, les dérivés de gré à gré, les autres expositions hors bilan et tout le portefeuille de négociation.

TABLEAU 24 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS (EXPOSITIONS EN CAS DE DÉFAILLANCE [ECD])

Au 31 décembre 2011
(en millions de dollars)

	Catégories d'exposition ⁽¹⁾				
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Expositions hors bilan ⁽²⁾	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard					
Emprunteurs souverains	15 288 \$	475 \$	270 \$	16 033 \$	15 913 \$
Institutions financières	6 676	1 823	3 630	12 129	8 170
Entreprises	34 913	3 068	1 467	39 448	37 986
Prêts hypothécaires	255	—	—	255	255
Autres expositions sur la clientèle de détail	4 077	794	33	4 904	3 864
Titrisation	1 413	—	—	1 413	1 413
Actions	41	—	—	41	41
Portefeuille de négociation	—	—	14 027	14 027	2 427
Approche notations internes					
Prêts hypothécaires	43 096	6 499	—	49 595	49 595
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 228	19 196	8	28 432	28 432
Autres expositions sur la clientèle de détail	26 935	6 542	1	33 478	33 478
Total	141 922 \$	38 397 \$	19 436 \$	199 755 \$	181 574 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Y compris les transactions assimilables à des pensions, les dérivés de gré à gré et les autres expositions hors bilan.

(3) Après techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris l'utilisation des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

TABLEAU 25 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS⁽¹⁾ ET PAR TRANCHES DE RISQUE (APPROCHE STANDARD)⁽²⁾

Au 31 décembre 2011
(en millions de dollars)

	Tranches de risque							Total
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	Autres	
Emprunteurs souverains	16 033 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	16 033 \$
Institutions financières	—	12 129	—	—	—	—	—	12 129
Entreprises	—	1 502	—	64	—	37 556	411	39 533
Prêts hypothécaires	—	—	246	—	—	9	—	255
Autres expositions sur la clientèle de détail	—	—	—	—	4 857	29	41	4 927
Titrisation	—	39	—	1 257	—	—	117	1 413
Actions	—	—	—	—	—	41	—	41
Portefeuille de négociation	1 634	10 755	—	110	—	1 528	—	14 027
Total	17 667 \$	24 425 \$	246 \$	1 431 \$	4 857 \$	39 163 \$	569 \$	88 358 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Expositions avant provisions individuelles pour pertes et avant ARC.

TABLEAU 26 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS⁽¹⁾ ET PAR ÉCHÉANCES RÉSIDUELLES CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2011
(en millions de dollars)

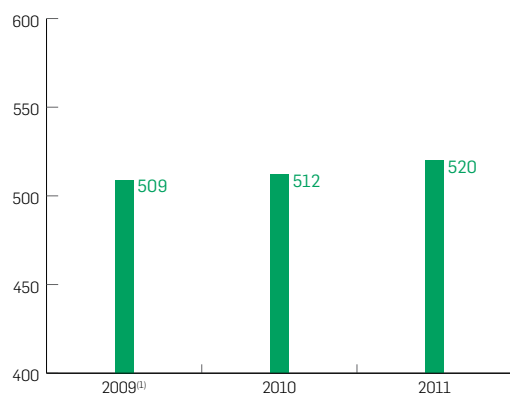
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Approche notations internes				
Prêts hypothécaires	18 581 \$	30 874 \$	140 \$	49 595 \$
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	28 432	—	—	28 432
Autres expositions sur la clientèle de détail	9 765	20 513	3 200	33 478
Total	56 778 \$	51 387 \$	3 340 \$	111 505 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

PRÊTS DÉPRÉCIÉS BRUTS

Au 31 décembre 2011
(en M\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2011, l'encours des prêts dépréciés bruts se chiffrait à 520 M\$, en hausse de 8 M\$ depuis le 31 décembre 2010. Le ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait ainsi à 0,41 % à la fin de 2011, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,43 % au 31 décembre 2010. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins demeure l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 159 M\$ au 31 décembre 2011 et 2010, permettaient d'obtenir un taux global de couverture de 30,6 % du portefeuille de prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2011, alors que ce ratio était de 31,1 % à la fin de 2010.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 306 M\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 330 M\$ à la fin de 2010. De plus, une provision liée au risque sur des arrangements hors bilan de 92 M\$ au 31 décembre 2011 est comptabilisée à l'état combiné de la situation financière, au poste « Autres passifs – Autres », comparativement à 74 M\$ à la même date l'an dernier. La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour les pertes sur prêts qui n'ont pas encore été identifiées comme étant des prêts dépréciés sur le plan individuel.

Le volume de prêts bruts dépréciés est demeuré relativement stable, passant de 512 M\$ au 31 décembre 2010 à 520 M\$ à la fin de cette année. Cette stabilité se remarque dans tous les portefeuilles. Ces résultats confirment le bon comportement de l'ensemble de notre portefeuille.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective, ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié, sont décrites à la section 5.4 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » à la page 112 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 27 et 28 présentent les prêts dépréciés par catégorie d'emprunteurs ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 27 – PRÊTS DÉPRÉCIÉS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Aux 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011				2010	2009 ⁽¹⁾
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés nets
Hypothécaires résidentiels	79 686 \$	132 \$	0,17 %	12 \$	128 \$	124 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 985	90	0,50	38	49	50
Aux entreprises et aux gouvernements	27 948	298	1,07	109	176	192
Total	125 619 \$	520 \$		159 \$	353 \$	366 \$
En pourcentage des prêts bruts			0,41 %	0,29 %	0,30 %	0,33 %

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 28 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE⁽¹⁾

Aux 31 décembre
(en pourcentage)

	2011	2010	2009 ⁽²⁾
Hypothécaires résidentiels	9,1 %	8,6 %	9,5 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	42,2	42,4	39,8
Aux entreprises et aux gouvernements	36,6	38,7	33,6
Taux de couverture du portefeuille de prêts dépréciés	30,6	31,1	28,1

(1) Le taux de couverture individuelle est obtenu en divisant le solde des provisions individuelles par le solde des prêts dépréciés bruts.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 237 M\$ pour l'année 2011, en hausse de 34 M\$ par rapport à celle de la période correspondante en 2010. Cette provision est composée de la provision pour pertes sur prêts de 219 M\$ et de celle pour les engagements hors bilan de 18 M\$ pour l'exercice 2011, comparativement à 200 M\$ et à 3 M\$ pour 2010. La charge relative à la provision pour pertes sur prêts représentait 0,19 % des prêts bruts moyens, par rapport à 0,18 % en 2010. Cette augmentation est due principalement à la hausse des encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 décembre 2011
(en M\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

PERSPECTIVES POUR 2012

Des prévisions de bas taux d'intérêt feront en sorte que le Mouvement Desjardins devrait généralement maintenir la qualité de son portefeuille global en 2012, même si les attentes sur le plan de la croissance économique sont modérées et que le niveau du dollar canadien demeurera élevé.

La qualité du portefeuille de prêts à la consommation devrait se maintenir. L'absence de hausse importante des taux d'intérêt devrait permettre d'éviter une dégradation de la santé financière de la majorité des ménages, malgré la faiblesse relative du marché du travail. Toutefois, des incertitudes persistent sur ce plan, et une attention particulière est portée à la capacité financière des ménages.

Quant au financement hypothécaire résidentiel, la stabilisation du marché immobilier devrait assurer une absence de variations importantes à ce chapitre.

Pour ce qui est du portefeuille de prêts aux entreprises, des risques de dégradation restent présents pour quelques secteurs d'activité, mais l'environnement économique de 2012 ne devrait pas entraîner de dégradation importante.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement Desjardins et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion saine et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (le « comité actif-passif ») a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 29 présente l'incidence potentielle avant impôts, sur le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les actifs financiers des filiales d'assurance de personnes appariés aux passifs des contrats d'assurance et d'investissement ne sont pas inclus dans les montants présentés.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif ainsi que des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus rapprochée, de la date de renégociation. La situation présentée reflète la position à cette date, qui peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

TABLEAU 29 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011		2010	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	56 \$	118 \$	58 \$	(24) \$
Incidence d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(87)	(71)	(74)	24

(1) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(2) Représente la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

TABLEAU 30 – VaR PAR CATÉGORIE DE RISQUE (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)

	2011				2010			
	Au 31 décembre		Pour la période d'un an terminée le 31 décembre		Au 31 décembre		Pour la période d'un an terminée le 31 décembre	
	Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas	
Actions	0,4 \$	0,4 \$	1,1 \$	0,2 \$	0,5 \$	0,4 \$	1,1 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,1	0,6	—	0,1	0,1	0,4	—
Taux d'intérêt	3,5	4,0	6,7	2,2	4,0	5,2	7,6	3,6
Effet de diversification ⁽¹⁾	(0,3)	(0,5)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾	(0,6)	(0,5)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾
VaR globale	3,7 \$	4,0 \$	6,6 \$	2,2 \$	4,0 \$	5,2 \$	7,4 \$	3,6 \$

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Sans objet : le haut et bas des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

En ce qui concerne l'incidence sur la valeur économique des capitaux propres, l'écart entre 2011 et 2010 s'explique principalement par deux changements apportés par une des filiales d'assurance de personnes, soit l'utilisation d'un nouveau modèle de calcul pour les garanties offertes sur les produits de fonds distincts et l'incidence d'une variation de 1 % des taux d'intérêt excédant les limites fixées par les provisions techniques.

Certains postes de l'état combiné de la situation financière sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, tels que les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts non productifs d'intérêt, les dépôts sans échéance productifs d'intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Ainsi qu'il est requis par nos politiques, nos pratiques de gestion reposent sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans nos modèles pour établir leur sensibilité aux taux d'intérêt.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés en une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés en cette même monnaie. Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de change puisque certains de ses placements sont libellés en dollars américains. Le Mouvement gère une partie de ce risque en utilisant des contrats de change à terme. Globalement, l'exposition du Mouvement Desjardins à ce risque est toutefois faible, car la majorité des opérations sont effectuées en devise canadienne.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et encadrée par une politique spécifique.

Le principal outil qui sert à mesurer le risque de marché des portefeuilles de négociation est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps, selon un niveau de confiance donné.

Quotidiennement, une VaR Monte Carlo avec un niveau de confiance de 99 % est calculée pour les portefeuilles de négociation, et ce, pour un horizon de détention de un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle de un an.

Le tableau 30 présente la VaR globale des activités de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de diversification que représente la différence entre la VaR globale et la somme des VaR des différentes catégories de risque. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risque auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Au 31 décembre 2011, la VaR globale était de 3,7 M\$, et la VaR liée aux taux d'intérêt était sa composante la plus importante. Cette VaR globale était inférieure à sa moyenne annuelle de 4,0 M\$. L'atténuation du risque liée à la diversification était de 0,3 M\$ au 31 décembre 2011.

CONTRÔLE EX POST

Afin de valider le modèle de VaR utilisé, un contrôle ex post est effectué, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (ci-après appelé « P&P ») des portefeuilles.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé en établissant la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les profits et pertes liés à ces activités. Au cours du quatrième trimestre de 2011, aucun dépassement du P&P hypothétique n'a eu lieu.

SIMULATIONS DE CRISE

À l'occasion, certains événements ayant une faible probabilité de réalisation se produisent et peuvent avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche pour évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par l'utilisation d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques), et ce, à intervalles réguliers. Les résultats des simulations de crise sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Pour qu'il demeure d'actualité, le programme de simulations de crise est révisé périodiquement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état combiné de la situation financière.

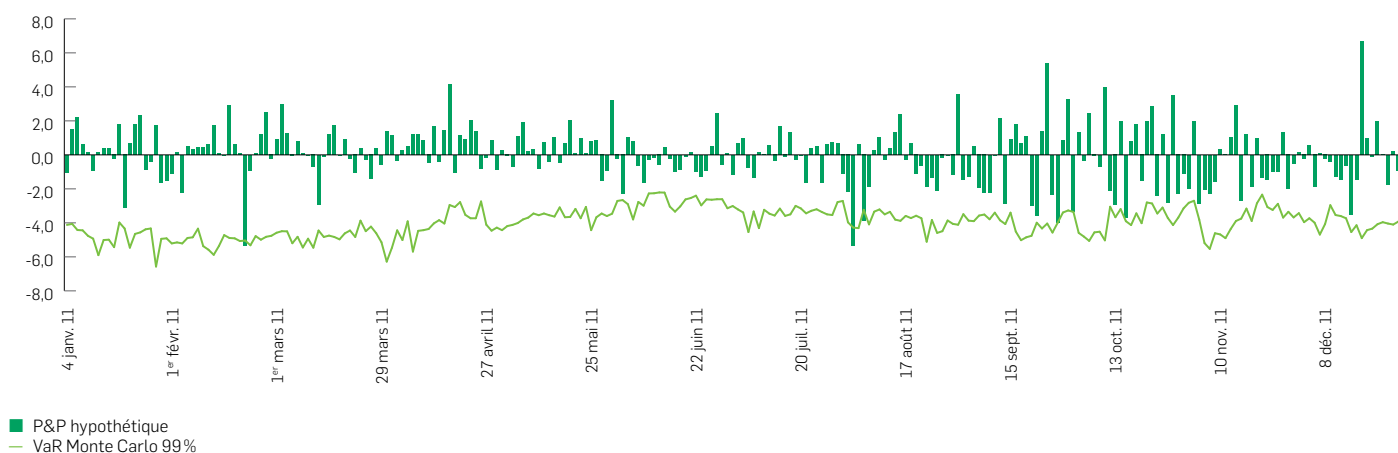
GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié, par une vigie d'indicateurs ainsi que par un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité.

Les politiques et normes sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché qui ont cours. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques de gestion en matière de risque de liquidité.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE
DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION
(en M\$)



RÉSERVES DE LIQUIDITÉS

Les niveaux minimaux de réserves de liquidités que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins doivent maintenir sont prescrits par des normes et des politiques qui leur sont spécifiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières ainsi que le niveau de réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée par la Trésorerie du Mouvement Desjardins ainsi que d'un suivi auprès du secteur de la gestion des risques sous la supervision du comité Finances et Risques du Mouvement. Les titres admissibles doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité.

Les valeurs mobilières détenues dans ces fonds sont en majorité des titres des gouvernements canadiens.

La somme des réserves de liquidités détenues dans ces fonds constitue la marge de manœuvre du Mouvement Desjardins et fait l'objet d'un suivi quotidien. Les niveaux maintenus, en plus de satisfaire aux normes et politiques spécifiques, doivent fournir l'assurance de leur suffisance en vue d'une éventuelle crise de liquidités sévère qui toucherait directement le Mouvement Desjardins, comme ce serait le cas, notamment, à la suite d'une dégradation de sa cote de crédit par les agences de notation. À cet effet, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) dans le cadre de Bâle III « Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité ». Les scénarios permettent d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise, de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins et d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements, et ce, en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est également en place. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

INDICATEURS DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Pour chacun des indicateurs de liquidité définis, des niveaux d'alertes sont établis et assujettis à un processus d'escalade. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques du Mouvement Desjardins. Ce comité agirait également à titre de comité de crise si le plan de contingence devait être appliqué.

Les indicateurs sont regroupés en deux catégories, soit les indicateurs propres au Mouvement Desjardins et les indicateurs liés aux marchés financiers. La première catégorie comprend des indicateurs permettant de faire le suivi du niveau de la marge de manœuvre du Mouvement Desjardins, du comportement des membres, des écarts de crédit auxquels fait face la Caisse centrale Desjardins et de l'efficacité des sources de financement institutionnel. Les indicateurs de marché portent principalement leur attention sur les écarts de crédit observés pour les institutions financières et les provinces par rapport aux obligations fédérales.

PLAN DE CONTINGENCE

Le Mouvement Desjardins est doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise interne qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise.

L'ampleur d'une crise de liquidités est fonction de sa durée potentielle, du montant des sorties de fonds, de l'efficacité des sources d'approvisionnement de fonds ainsi que de son potentiel à menacer la solvabilité du Mouvement Desjardins. Les niveaux de crise affectant les opérations normales de la Trésorerie du Mouvement Desjardins sont les suivants :

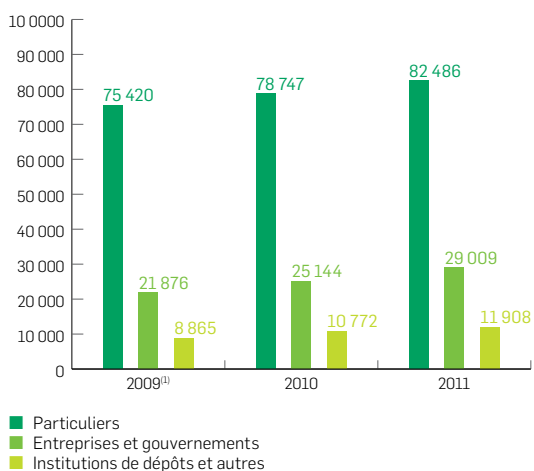
1. précrise ou baisse temporaire des réserves de liquidités ;
2. diminution importante des réserves de liquidités pour une période prolongée et solvabilité intacte ;
3. liquidité sérieusement compromise et solvabilité intacte ;
4. liquidité sérieusement compromise et solvabilité menacée ;
5. illiquidité et insolvabilité imminentes ou constatées.

L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2011, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins se chiffrait à 123,4 G\$, en hausse depuis un an de 8,7 G\$, ou de 7,6 %, comparativement à une progression de 8,5 G\$, ou de 8,0 %, en 2010. Les dépôts des particuliers, des entreprises et des gouvernements constituent la principale source de fonds fiables, et cette catégorie est privilégiée par le Mouvement Desjardins. Cette base solide regroupait à elle seule 90,3 % du passif-dépôts au 31 décembre 2011, soit une proportion comparable à celle de la fin de 2010. Les dépôts en provenance des particuliers, des entreprises et des gouvernements s'établissaient à 111,5 G\$ au 31 décembre 2011, soit une croissance annuelle de 7,6 G\$, ou de 7,3 %, annuellement par rapport à une hausse de 6,6 G\$, ou de 6,8 %, en 2010.

DÉPÔTS PAR CATÉGORIE
(en M\$)



(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

De plus, afin de maintenir un approvisionnement en fonds stable et diversifié, le Mouvement Desjardins s'assure de diversifier ses sources de financement provenant des marchés financiers institutionnels. Ainsi, il fait régulièrement appel au marché monétaire canadien ainsi qu'aux marchés monétaires américain et européen lorsque les conditions sont favorables et effectue occasionnellement des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

L'intégration des activités de trésorerie du Mouvement Desjardins au cours des dernières années a démontré l'avantage de la synergie pour affirmer un leadership fort en vue d'une prospérité accrue. Malgré la situation économique précaire, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble du Mouvement Desjardins, grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses approvisionnements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. La sévérité de sa politique de trésorerie a également permis à la Caisse centrale Desjardins de consolider ses assises et de traverser avec confiance cette période de stabilisation financière à l'échelle mondiale.

Soulignons que la Caisse centrale Desjardins, en accord avec sa stratégie d'allongement de l'approvisionnement institutionnel et sa mission de trésorier du Mouvement Desjardins, a procédé au cours de l'exercice de 2011 à l'émission de titres de dettes sur différents marchés. En effet, la Caisse centrale Desjardins a été présente sur le marché canadien grâce à une émission de billets de dépôt à moyen terme de 500 M\$ en février. Elle a également réalisé une émission d'obligations sécurisées d'une valeur de 1,0 G\$ US en mars. Cette émission, la première du genre pour le Mouvement Desjardins, a été très bien reçue par les investisseurs. La présence du Mouvement sur ces différents marchés a d'ailleurs favorisé un élargissement de son bassin d'investisseurs institutionnels. En effet, plusieurs nouveaux acteurs importants de l'industrie se sont intéressés à ces émissions.

La Caisse centrale Desjardins a maintenu sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. En effet, la Caisse centrale Desjardins a été active dans ce domaine, et sa participation aux nouvelles émissions était de l'ordre de 1,5 G\$ en 2011. Le principal objectif du programme est d'obtenir une source de financement à long terme au coût le plus bas sur le marché.

Soulignons également qu'en décembre 2011, Capital Desjardins inc. a procédé à une émission de billets de premier rang de 500 M\$, d'une échéance de quinze ans et rachetables à partir de 2021. L'allongement de l'échéance moyenne de l'approvisionnement institutionnel constitue une stratégie avantageuse grâce à laquelle le Mouvement Desjardins peut maintenir ses objectifs, même en période d'instabilité économique et financière.

L'ensemble de ces émissions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du réseau Desjardins, de mieux diversifier les sources de financement du Mouvement Desjardins et d'en allonger davantage le terme moyen.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins est également présente sur les marchés financiers par l'entremise de ses programmes d'emprunt. Voici un sommaire de ces différents programmes d'emprunt :

À l'échelle canadienne :

Caisse centrale Desjardins :

- un programme de billets de dépôt à moyen terme d'un montant maximal de 5 G\$.

Capital Desjardins inc. :

- un programme de billets de premier rang et des actions privilégiées d'un montant de 3,0 G\$.

À l'échelle internationale :

Caisse centrale Desjardins :

- un programme d'emprunt européen de billets de dépôt à court terme d'un montant de 1,0 G€ ;
- un programme d'emprunt américain de billets de dépôt à court terme d'un montant de 3,0 G\$ US ;
- un programme d'emprunt global de billets de dépôt à moyen terme multidevises d'un montant de 7,0 G€ ;
- un programme d'emprunt américain d'obligations sécurisées à moyen terme d'un montant de 5,0 G€.

Capital Desjardins inc. :

- un programme d'emprunt américain d'obligations de premier rang pour un montant de 3,0 G\$ US.

COTES DE CRÉDIT

La solidité financière du Mouvement Desjardins est reflétée par les cotes de crédit de première qualité de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.

AGENCES DE NOTATION

La Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujéti, et Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, bénéficient de cotes de crédit avantageuses des agences de notation, cotes qui sont parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes.

Les rapports des agences traitent principalement du Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. sont adossées à la solidité de la situation financière du Mouvement.

Au cours de la dernière année, les agences de notation ont maintenu les cotes de crédit du Mouvement Desjardins et ont reconnu à nouveau sa très forte capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, sa grande prédominance à l'intérieur de ses marchés locaux et la qualité de ses actifs. L'annonce du maintien de ces cotes de crédit a eu lieu à un moment où les marchés financiers éprouvaient une volatilité significative. Mentionnons que, le 7 avril 2011, l'agence de notation Moody's a rehaussé la perspective de la cote de la Caisse centrale Desjardins, la faisant passer de négative à stable. L'agence explique ce changement par les actions prises par le Mouvement Desjardins pour mettre en œuvre une gestion des risques mieux intégrée en matière de nouveaux instruments financiers et de structures financières.

Les cotes de crédit élevées reflétant la solidité financière du Mouvement Desjardins et de son réseau de caisses lui assurent crédibilité et notoriété auprès des investisseurs institutionnels. Les programmes d'emprunt que la Caisse centrale Desjardins a mis en place lui donnent accès à des capitaux diversifiés par client, marché, échéance, devise et région.

TABLEAU 31 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1+	P-1	F1+
Moyen et long terme de premier rang	AA	AA-	Aa1	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long terme de premier rang	AA (faible)	A+	Aa2	A+

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations contractuelles sont comptabilisées à l'état combiné de la situation financière ou hors bilan.

Le tableau 32 présente les passifs financiers ainsi que les autres obligations par échéances résiduelles contractuelles. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 32 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR ÉCHÉANCES

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs					
Dépôts	42 734 \$	39 622 \$	44 210 \$	780 \$	127 346 \$
Acceptations	—	676	—	—	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 119	168	57	2	5 346
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	3	8 497	—	—	8 500
Obligations subordonnées	—	187	777	3 836	4 800
Autres passifs financiers	2 201	3 695	80	3	5 979
Garanties et lettres de crédit de soutien	381	107	245	—	733
Engagements de prêts	20 325	29 936	4 226	1 217	55 704
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	330	437	23	790
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	7 842	1 544	—	9 386
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	2 011	1 690	7	3 708

	2010				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs					
Dépôts	40 658 \$	35 487 \$	41 789 \$	652 \$	118 586 \$
Acceptations	—	672	—	—	672
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 241	146	117	40	7 544
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	14	10 595	—	—	10 609
Obligations subordonnées	—	166	661	3 213	4 040
Autres passifs financiers	2 363	2 278	66	216	4 923
Garanties et lettres de crédit de soutien	368	257	125	—	750
Engagements de prêts	18 929	27 981	2 617	1 229	50 756
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	337	547	59	943
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	5 222	4 367	—	9 589
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	3 328	212	7	3 547

(1) La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Ce risque est inhérent à toute activité, qu'elle soit réalisée à l'interne ou impartie. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de poursuites, du dysfonctionnement des systèmes ainsi que de problèmes dans le traitement des transactions ou dans la gestion des processus.

Le principal objectif du Mouvement Desjardins est de maintenir le risque opérationnel à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service à ses membres et à ses clients de même que l'efficacité de son organisation.

GOUVERNANCE

La fonction Risques opérationnels est responsable de l'élaboration des politiques, des directives et des programmes en matière de gestion du risque opérationnel. Cette équipe a également la responsabilité de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes et des pratiques en ce qui a trait à la gestion du risque opérationnel, de voir à leur exécution sur une base permanente et d'en assurer la mise à jour et l'évolution.

Une politique formalise le cadre de gestion du risque opérationnel, les pratiques et directives ainsi que les rôles et responsabilités en la matière. Ce cadre s'appuie sur une approche décentralisée et passe par la prise en charge de la gestion des risques opérationnels par l'ensemble des gestionnaires, et ce, à l'échelle du Mouvement Desjardins.

MESURE DU RISQUE

Les pratiques en place visent à dégager une vision d'ensemble du profil de risque et de l'exposition aux risques opérationnels du Mouvement afin de bonifier, le cas échéant, la gestion et l'environnement de contrôle.

ÉVALUATION DES RISQUES

Un programme est en place afin que les activités d'envergure fassent l'objet d'une évaluation. L'autoévaluation des risques et des contrôles permet d'identifier et de mesurer les risques opérationnels importants, de même que les mesures d'atténuation qui sont en place ainsi que leur efficacité à gérer ces risques. En outre, tous les projets majeurs font l'objet d'une évaluation des risques et des contrôles, grâce à laquelle les gestionnaires responsables peuvent prendre des décisions éclairées sur les mesures nécessaires à une saine gestion du risque opérationnel.

COLLECTE DES DONNÉES SUR LES PERTES

Le Mouvement Desjardins dispose d'une base de données servant à recueillir de l'information sur la nature, la fréquence et la gravité de ses pertes opérationnelles. Les renseignements colligés depuis plus de 12 ans comprennent notamment le montant des pertes, les sommes recouvrées, les dates pertinentes ainsi que les causes du risque.

INDICATEURS DE RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'indicateurs de risques opérationnels qui permettent de mesurer et de suivre l'évolution de ses risques opérationnels les plus importants.

GESTION DU RISQUE D'IMPARTITION

Un programme encadre la gestion des impartitions du Mouvement Desjardins. Les ententes d'impartition importantes ont été identifiées et font l'objet de suivis pour garantir une gestion adéquate.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui peut avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque d'une mauvaise estimation des réserves actuarielles résulte de la possibilité du choix d'un modèle inadéquat pour l'estimation de la sinistralité ou pour le calcul lui-même des réserves. Par sinistralité, on entend l'estimation des prestations qui devront être payées et la gestion des clauses contractuelles et de la sélection des risques.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de conception et de tarification découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Des normes et des politiques de tarification strictes sont adoptées et des vérifications ponctuelles sont effectuées par les composantes d'assurance afin de comparer les prévisions avec les résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation, ou non, des prévisions.

Le Mouvement Desjardins limite les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne libèrent toutefois pas les composantes d'assurance de leurs obligations envers les assurés advenant le cas où les réassureurs connaîtraient des difficultés financières. Par conséquent, les composantes sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, elles signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, financièrement solides et, dans la majorité des cas, dûment accréditées.

Les filiales des secteurs de l'assurance respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de la suffisance du capital. Divers scénarios pessimistes ont été testés au cours de l'exercice afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation. Il a été démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique désigne la possibilité de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder, de définir et de suivre l'évolution des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres. Le Mouvement, aux premières loges avec ses dirigeants et sa haute direction, suit systématiquement et périodiquement l'évolution des événements qui seraient susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs et initiatives stratégiques.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation représente le risque de perception négative des parties prenantes, qu'elle soit fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins qui peuvent avoir une incidence défavorable sur ses revenus, fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Pour une institution financière de premier rang comme le Mouvement Desjardins, la réputation est d'une importance fondamentale et ne peut être gérée indépendamment des autres risques. Ainsi, la gestion du risque de réputation est une préoccupation constante pour le Mouvement, et ce, dans toutes les sphères de ses activités.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard du risque de réputation. Il dispose également de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces pratiques et aux valeurs permanentes du Mouvement Desjardins.

APERÇU D'AUTRES RISQUES

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

L'analyse du risque environnemental est intégrée dans l'évaluation du risque de crédit des entreprises. Cette analyse porte sur le risque lié à l'exploitation passée, présente et future d'une entreprise. Il est d'usage d'obtenir une vérification de conformité environnementale. Dans certains cas, une évaluation environnementale de site Phase 1 est requise pour l'obtention d'un prêt. Pour les crédits agricoles, une attention particulière est portée à l'évaluation du niveau de risque au regard des lois environnementales en général ou du Règlement sur les exploitations agricoles.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond aux conséquences qui découlent du non-respect des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques qui régissent nos activités.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement réglementés. En effet, ces dernières années, la réglementation encadrant le secteur financier a beaucoup évolué en réaction à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, crise des marchés, scandales financiers, lutte contre le blanchiment d'argent et activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et É.-U.) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers du Québec, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe l'efficacité de la prévention et le traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des pénalités financières, entraîner des arrangements à l'amiable ou des décisions judiciaires ou administratives défavorables pouvant avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes et occasionner d'autres coûts associés à des procédures judiciaires pouvant avoir des répercussions néfastes sur la situation financière et l'image de marque de Desjardins.

Le Mouvement Desjardins gère le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique au moyen de la promotion d'une forte culture de conformité et de la mise en place d'un cadre de gestion de conformité. Ce cadre permet d'identifier les risques de non-conformité auxquels il s'expose, d'évaluer leurs conséquences potentielles et d'établir des pratiques pour les gérer efficacement. Par ailleurs, depuis mars 2011, un chef de la conformité supervise toutes les équipes du Mouvement Desjardins qui exercent des activités de conformité. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte les lois auxquelles elles sont soumises.

La fonction de conformité est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité. Celui-ci s'appuie sur plusieurs principes, dont l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'affaires dans la gestion efficace de leurs risques en exerçant un rôle de conseil tout en procédant à des inspections périodiques des activités appuyées par des programmes de formation. Enfin, un mécanisme formel de reddition de comptes est en place à l'intention de la haute direction et des instances du Mouvement.

SECTION 4.2

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements plus étoffés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 33 – TITRES ADOSSÉS

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011		2010	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	249 \$	260 \$	287 \$	296 \$
Titres adossés à des actifs financiers ⁽²⁾	71	59	91	77

(1) Ces titres sont présentés dans l'état combiné de la situation financière au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(2) Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés à l'état combiné de la situation financière aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 34 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011			2010		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	601 \$	— \$	8 \$	77 \$	— \$	6 \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	8	—	—	51	1	7

(1) L'engagement du Mouvement Desjardins ainsi que la nature des actifs sous-jacents sont présentés à la section « Swaps sur défaillance de crédit » de la note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés à l'état combiné de la situation financière comme des instruments financiers dérivés.

(2) Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés à l'état combiné de la situation financière comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 35 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	90 \$	79 \$
Prêts à risque de catégorie Alt-A ⁽²⁾	43	49
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	1	1

(1) Les structures de financement à levier sont définies comme étant des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

(2) Ces prêts sont définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont inscrits à l'état combiné de la situation financière au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » et sont évalués au coût amorti.

(3) Ces prêts sont définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Un seul de ces prêts est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont inscrits à l'état combiné de la situation financière au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SECTION 5.1

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti selon le « Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs » de l'Autorité des marchés financiers. Cependant, la direction, de concert avec la présidente et chef de la direction et avec le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, dans un souci de poursuivre l'évolution de ses règles et de ses pratiques en matière de gouvernance financière, considère important de maintenir un environnement de contrôle interne structuré. Cet environnement permet de répondre aux attentes du marché et de ses membres et clients, et ce, dans le respect de ses structures, de son environnement et de sa gouvernance.

Ainsi, conformément à l'échéancier établi par la direction, les travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011 afin de compléter la mise en place progressive des règles et des pratiques de gouvernance financière conformes à celles prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces travaux permettent au Mouvement Desjardins d'attester au 31 décembre 2011 de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et, pour la première fois, de la conception et de l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des autorités canadiennes en valeurs mobilières décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles sont supportés, notamment, par un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et par les membres de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ce comité et de cette commission exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2011, la direction du Mouvement a effectué une évaluation selon le cadre de contrôle reconnu du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) relativement à la conception et à l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information.

Ainsi, des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ont été réalisés par la direction du Mouvement Desjardins, sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et avec le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces, et qu'ils ne comportent aucune faiblesse significative. Cette conclusion permet ainsi d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents, fournissant ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et maintenir un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ces contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Comme pour l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation des contrôles par la direction fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

Ainsi, la direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et avec le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins ont conclu qu'au 31 décembre 2011, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, trois composantes du Mouvement, soit la Caisse centrale Desjardins et Western Financial Group inc., à titre d'émetteurs pleinement assujettis, et Capital Desjardins inc., à titre d'émetteur assujetti émergent, se sont conformées aux exigences requises par le Règlement 52-109.

Sous la supervision des signataires des attestations, la direction de chacun de ces trois émetteurs a donc évalué la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Cette évaluation a été effectuée suivant le cadre de contrôle reconnu COSO et a permis de conclure que leurs contrôles et procédures de communication de l'information et leur contrôle interne à l'égard de l'information financière sont adéquatement conçus et sont efficaces.

Divers autres éléments au sujet de la gouvernance sont traités plus en détail aux pages 205 à 219 de ce rapport annuel.

SECTION 5.2

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à des sociétés associées, à des coentreprises et à d'autres parties liées et conclut avec elles d'autres ententes visant des services d'exploitation à des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre ses produits et services financiers à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés ainsi qu'à des personnes avec qui ces derniers ont des liens à des conditions normales de marché.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que les opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées ont été conclues à des conditions de concurrence normale de même qu'en accord avec l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Les transactions avec les sociétés associées, les coentreprises et les autres parties liées, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins ainsi que les opérations de nature non courante avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont présentées plus en détail à la note 34 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés.

SECTION 5.3

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Le 31 janvier 2012, le Mouvement des caisses Desjardins a annoncé que M^{me} Monique F. Leroux a été réélue à la présidence du Mouvement Desjardins pour un second mandat de quatre ans.

ACQUISITIONS

Le 15 avril 2011, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, a acquis le contrôle de Western Financial Group inc. (Western), une société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien, en se portant acquéreur de 94,1 % des actions ordinaires en circulation pour un montant total de 285 M\$. À cette même date, le Mouvement Desjardins a également pris livraison d'un total de 70 363 et de 49 244 actions privilégiées de séries 3 et 4 respectivement, pour des paiements totalisant 12 M\$. Cette acquisition permet au Mouvement Desjardins d'accélérer son développement dans l'Ouest canadien.

Le 7 juillet 2011, les actionnaires de Western ont approuvé la fusion de cette dernière avec une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc. Dans le cadre de cette fusion, les actions ordinaires émises et en circulation de Western, autres que celles détenues par le Mouvement Desjardins, ont été converties en actions privilégiées rachetables qui ont fait l'objet d'un rachat immédiat. À la suite de ces opérations, le Mouvement Desjardins est devenu propriétaire de toutes les actions ordinaires en circulation de la société issue de la fusion.

Le 5 octobre 2011, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, filiale du Mouvement Desjardins, a acquis le contrôle de Financière MGI inc., une société spécialisée dans le courtage de fonds communs de placement œuvrant dans l'Ouest canadien en se portant acquéreur de 100 % des actions ordinaires en circulation. Le total de la transaction est de 27,5 M\$. Cette acquisition permet au Mouvement Desjardins de poursuivre le développement de son réseau de distribution pancanadien.

GROUPE TMX INC.

Au cours de l'exercice 2011, la Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), une entité au sein de laquelle le Mouvement Desjardins participe en tant qu'investisseur avec douze autres institutions financières et caisses de retraite canadiennes, a déposé une offre qui vise l'acquisition de la totalité du Groupe TMX Inc. (Groupe TMX). Dans le cadre de la transaction proposée, l'engagement de participation du Mouvement Desjardins correspond à un montant maximal de 96,7 M\$, représentant 4,6 % de la participation totale des investisseurs. Le 30 octobre 2011, Maple et le Groupe TMX ont annoncé conjointement la conclusion d'une convention de soutien relativement à la proposition d'acquisition de Maple. L'offre d'acquisition de Maple, qui devait échoir le 31 janvier 2012, a été prorogée jusqu'au 30 mars 2012 et est assujettie à l'obtention des approbations nécessaires des organismes de réglementation, y compris les autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Bureau de la concurrence.

SECTION 5.4

MÉTHODES COMPTABLES
CRITIQUES ET
ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2011. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit formuler des hypothèses et des estimations, dont certaines pourraient avoir trait à des incertitudes, et que toute modification de ces hypothèses et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Le texte qui suit traite de ces méthodes comptables.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR
DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des instruments financiers et plus particulièrement des valeurs mobilières, obtenues à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs, comprennent peu de subjectivité quant à leur établissement.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est établie, soit à partir de modèles fondés sur des données de marché observable, soit à partir de modèles ne comportant pas de données de marché observable. Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit et ceux liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas identiques. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

PRÊTS

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture. Pour les prêts dépréciés, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

DÉPÔTS

La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché d'émissions ou de dettes similaires, ou sur les taux courants offerts au Mouvement Desjardins pour des titres de dette ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

INSTRUMENTS FINANCIERS
DONT LA JUSTE VALEUR EST ÉGALE
À LA VALEUR COMPTABLE

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à l'intérieur des 12 prochains mois est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et « Autres passifs – Autres ».

La juste valeur des instruments financiers est présentée à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

L'évaluation de la provision pour pertes sur prêts est d'une grande importance pour le Mouvement Desjardins compte tenu de la taille de son portefeuille de prêts. Certains éléments peuvent influencer sur les jugements de la direction, et tout changement important dans les estimations ou les paramètres pourrait causer une modification du montant constaté à ce jour de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur prêts reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent de l'actif financier. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé soit au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, soit au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour la provision collective, la méthode d'évaluation utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements complémentaires sur la comptabilisation des prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note 8 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

En ce qui concerne les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », le Mouvement Desjardins les évalue individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Dans le cas des titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse « importante » ou « prolongée » de la juste valeur inférieure à leur coût. Les termes « importante » et « prolongée » représentent en général une baisse de 20 % ou plus et une période de plus de 12 mois, respectivement.

Des renseignements complémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes 5 « Valeur comptable des instruments financiers », 6 « Juste valeur des instruments financiers » et 7 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût des ventes ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs recouvrables. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation d'un écart d'acquisition est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte.

La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'écart d'acquisition affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins, l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT (ou du groupe d'UGT) ne doit pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur l'écart d'acquisition sont irréversibles.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Le calcul des passifs des contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placements, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Pour prévoir les résultats techniques, les filiales d'assurance de personnes utilisent les hypothèses les plus probables. Certaines ont trait à des événements qui sont susceptibles de se produire dans un avenir lointain et elles devront éventuellement être modifiées ultérieurement.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le calcul des provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages prend en considération des hypothèses fondées sur les caractéristiques des lignes d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées pour effectuer le calcul sont basées sur les hypothèses les plus probables compte tenu des données actuellement connues, qui font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulière.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des estimations individuelles de perte pour chaque sinistre déclaré. De plus, une provision est établie pour les frais de règlement, les variations relatives aux sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés, compte tenu de l'expérience antérieure et des contrats en portefeuille. Ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. La provision pour sinistres et frais de règlement est présentée sur une base actualisée à l'aide du taux des actifs sous-jacents, avec marge pour écarts défavorables.

La note 15 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés.

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à l'état combiné de la situation financière à la juste valeur.

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins le transfert, la modification ou la réduction des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant à l'état combiné de la situation financière, les engagements fermes et les opérations prévues.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Des renseignements complémentaires sur les instruments financiers dérivés et les activités de couverture sont présentés à la note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

Le calcul de la charge d'impôts sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global ainsi qu'à l'état combiné des variations des capitaux propres. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôts sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, laquelle a lieu au cours du premier semestre suivant la date de clôture. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours du trimestre par les caisses et de ceux prévus pour l'exercice restant ainsi qu'en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi que des régimes excédentaires de retraite, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes de retraite et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le rendement attendu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité et le taux d'augmentation des prestations de retraite. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite pour les régimes capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tout gain actuariel net ou toute perte actuarielle nette excédant 10 % du plus élevé de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ou de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent, est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des participants au régime.

L'actif ou le passif des régimes à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes diminuée du coût des services passés non comptabilisés et des pertes actuarielles non amorties, et majorée des gains actuariels non amortis, de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif, le cas échéant, est restreinte à la somme des pertes actuarielles, des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions dans les cotisations futures aux régimes de retraite.

La note 27 « Régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

SECTION 5.5

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2011 et les principales mesures financières ont été établis en fonction des IFRS. De nouvelles normes comptables ont été publiées par l'IASB et seront applicables dans les prochaines années. Les autorités réglementaires ont aussi indiqué que ces normes ne pourront pas être adoptées de manière anticipée. Les modifications comptables futures liées aux IFRS sont les suivantes :

IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

L'IASB a publié en octobre 2010 et en décembre 2011 des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. L'IFRS 7 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider entre autres à mieux comprendre et à mieux évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance de l'entité. Ces modifications à cette norme, visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les modifications renforcent les obligations d'information concernant les transferts d'actifs financiers qui entraînent une décomptabilisation. Ces modifications favorisent une plus grande transparence de l'information sur l'exposition aux risques associés aux actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ou qui ont été intégralement décomptabilisés, mais pour lesquels l'entité conserve un lien, de même que sur l'incidence de ces risques sur la situation financière de l'entité. Le Mouvement Desjardins devra appliquer ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2012, et ce, de façon prospective.

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les modifications améliorent les exigences de divulgation d'information relativement à la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'objectif visé par ces modifications est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment une entité gère le risque de crédit en lien avec de tels accords. Le Mouvement Desjardins devra appliquer ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'International Accounting Standard (IAS) 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'IAS 39). Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de leur flux de trésorerie contractuel. Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais l'évaluation des passifs financiers selon l'option de juste valeur a été modifiée. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures, qui viendront compléter l'IFRS 9. Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de l'IFRS 9. Compte tenu du fait que les incidences de l'adoption dépendent des instruments financiers détenus par le Mouvement Desjardins à la date d'adoption, nous ne pouvons en quantifier les effets. L'application de toutes les phases de la norme est prévue aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et ce, de façon prospective. Au moment de l'application, des divulgations supplémentaires sur la transition entre l'IAS 39 et l'IFRS 9 devront être fournies pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets de l'application initiale de l'IFRS 9 sur la classification et l'évaluation des instruments financiers.

IFRS 10, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui définit le principe du contrôle et établit que le contrôle sert de fondement pour déterminer quelles entités sont incluses dans le périmètre de consolidation. Cette nouvelle norme remplace les dispositions sur les états financiers consolidés de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 11, PARTENARIATS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participations dans les coentreprises*, et l'interprétation SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Cette norme établit des principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariat, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de consolider les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. L'adoption de cette nouvelle norme n'aura aucune incidence pour le Mouvement Desjardins puisque la comptabilisation des participations des coentreprises est déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence. La nouvelle norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 12, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTICIPATIONS DANS LES AUTRES ENTITÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*, qui améliore les obligations d'information concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par la nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes actuelles alors que d'autres sont nouvelles, telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés. Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 13, ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ceci permet d'améliorer la cohérence entre les définitions de la juste valeur données par différentes normes existantes. De plus, la norme reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend le champ d'application à l'ensemble des éléments valorisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon prospective.

IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'IASB a publié en juin 2011 des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles améliorent la présentation des autres éléments du résultat global. Les modifications exigent la présentation par nature des autres éléments du résultat global en distinguant les éléments qui seront reclassés à l'état du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas. Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme. La date d'application de la norme est le 1^{er} juillet 2012; ainsi, le Mouvement Desjardins appliquera ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

L'IASB a publié en juin 2011 une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui exige que la situation de capitalisation d'un régime à prestations définies soit intégralement reflétée à l'état de la situation financière. Ceci élimine donc l'option de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels, désignée par la « méthode du corridor ». Tous les écarts actuariels seront dorénavant immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Il y aura modification de la présentation et de la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des actifs des régimes, et amélioration des informations à fournir relativement aux caractéristiques des régimes à prestations définies et aux risques auxquels une entité est exposée en participant à ces régimes. Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme. Il devra appliquer cette version modifiée de l'IAS 19 pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IAS 32, INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, qui viennent préciser les critères relatifs à la compensation d'un actif et d'un passif financiers. Le Mouvement Desjardins devra appliquer ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2014, et ce, de façon rétrospective.

SECTION 5.6

STATISTIQUES DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 36 – ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
ACTIF					
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	1 356 \$	1 621 \$	1 086 \$	1 489 \$	1 499 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	22 479	21 490	19 349	17 746	21 127
Titres disponibles à la vente	18 726	15 930	12 064	11 338	10 315
Titres détenus jusqu'à l'échéance	—	—	18	19	—
	41 205	37 420	31 431	29 103	31 442
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 959	7 034	5 055	6 130	7 593
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	79 686	74 466	67 667	63 220	57 566
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 985	17 504	16 915	15 982	15 535
Aux entreprises et aux gouvernements	27 948	26 777	26 259	26 086	23 064
	125 619	118 747	110 841	105 288	96 165
Provision pour pertes sur prêts	(465)	(489)	(541)	(532)	(762)
	125 154	118 258	110 300	104 756	95 403
Actifs des contrats de fonds distincts	5 427	4 774	—	—	—
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	676	672	751	428	893
Instruments financiers dérivés	3 059	2 006	2 647	4 588	1 195
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 274	771	453	659	—
Immeubles de placement	597	616	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 218	1 187	1 008	1 025	969
Actifs d'impôt différé	856	871	—	—	—
Autres	4 356	3 701	4 711	4 354	5 065
	12 036	9 824	9 570	11 054	8 122
TOTAL DE L'ACTIF	190 137 \$	178 931 \$	157 442 \$	152 532 \$	144 059 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts					
Particuliers	82 486 \$	78 747 \$	75 420 \$	71 958 \$	66 319 \$
Entreprises et gouvernements	29 009	25 144	21 876	21 512	20 784
Institutions de dépôts et autres	11 908	10 772	8 865	7 966	8 663
	123 403	114 663	106 161	101 436	95 766
Autres passifs					
Acceptations	676	672	751	428	893
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 341	7 544	5 038	4 112	6 875
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	8 500	10 608	10 080	11 905	9 455
Instruments financiers dérivés	1 593	1 774	1 852	2 773	1 321
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 762	2 612	2 355	2 798	—
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17 008	14 942	13 453	12 874	12 831
Passifs des contrats de fonds distincts	5 427	4 774	—	—	—
Passifs au titre des régimes à prestations définies	2 102	2 125	782	694	703
Passifs d'impôt différé	431	258	—	—	—
Autres	4 517	3 998	3 950	3 919	5 091
	49 357	49 307	38 261	39 503	37 169
Obligations subordonnées	3 350	2 805	1 294	748	858
Total du passif	176 110	166 775	145 716	141 687	133 793
Capitaux propres					
Capital social	2 210	2 129	1 608	915	863
Capital-actions	78	70	71	69	67
Excédents (déficit) non répartis	1 261	996	805	(96)	795
Cumul des autres éléments du résultat global	1 044	617	489	685	50
Réserves	9 032	8 015	8 373	8 456	7 476
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	13 625	11 827	11 346	10 029	9 251
Participations ne donnant pas le contrôle	402	329	380	816	1 015
Total des capitaux propres	14 027	12 156	11 726	10 845	10 266
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	190 137 \$	178 931 \$	157 442 \$	152 532 \$	144 059 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 37 – ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Revenu d'intérêts					
Prêts	5 462 \$	5 250 \$	5 068 \$	5 573 \$	5 438 \$
Valeurs mobilières	428	439	438	474	447
	5 890	5 689	5 506	6 047	5 885
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 818	1 692	1 920	2 590	2 578
Obligations subordonnées et autres	151	105	64	39	62
	1 969	1 797	1 984	2 629	2 640
Revenu net d'intérêts	3 921	3 892	3 522	3 418	3 245
Primes nettes	4 851	4 360	4 247	4 131	3 824
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et paiements	512	535	513	497	484
Commissions sur prêts et cartes de crédit	483	451	444	410	381
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	677	656	581	617	738
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 706	984	666	(1 001)	262
Revenus (pertes) nets sur les titres disponibles à la vente	299	174	79	(405)	141
Revenus nets sur autres placements	264	251	275	239	179
Autres	493	240	343	467	417
	4 434	3 291	2 901	824	2 602
Revenu total	13 206	11 543	10 670	8 373	9 671
Dotation à la provision pour pertes sur créances	237	203	260	223	197
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	5 292	4 136	3 758	3 144	3 171
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	2 785	2 601	2 423	2 250	2 338
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	517	425	415	393	381
Ententes de services et impartition	270	363	371	322	308
Communications	262	258	237	252	357
Frais de restructuration	—	—	101	—	—
Autres	1 790	1 733	1 602	1 588	1 439
	5 624	5 380	5 149	4 805	4 823
Excédents d'exploitation	2 053	1 824	1 503	201	1 480
Impôts sur les excédents	471	438	412	113	358
Excédents avant ristournes aux membres	1 582	1 386	1 091	88	1 122
Provision pour ristournes aux membres	320	299	311	215	592
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(90)	(81)	(98)	(62)	(174)
Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 352 \$	1 168 \$	878 \$	(65) \$	704 \$
dont :					
Part revenant au groupe	1 314 \$	1 153 \$	861 \$	(64) \$	683 \$
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	38	15	17	(1)	21

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 38 – PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Aux 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Ratio de capital de première catégorie	17,3 %	17,7 %	15,8 %	13,6 %	14,2 %
Ratio de capital total	19,3	18,7	15,8	13,0	13,6
Rendement des capitaux propres	12,2	12,2	10,2	0,90	12,3
Indice de productivité	71,1	72,6	74,5	91,9	74,2
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts bruts	0,41	0,43	0,46	0,40	0,41
Actif moyen	186 232 \$	174 132 \$	158 689 \$	149 722 \$	139 957 \$
Prêts nets moyens	121 279	114 323	107 229	99 764	91 832
Dépôts moyens	119 424	111 020	104 584	99 288	92 042

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection	121
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	122
Rapport de l'auditeur indépendant	123

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

État combiné de la situation financière	124
État combiné du résultat	125
État combiné du résultat global	126
État combiné des variations des capitaux propres	127
Tableau combiné des flux de trésorerie	128

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Note 1 – Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins	129
Note 2 – Principales méthodes comptables	129
Note 3 – Modifications comptables futures	146
Note 4 – Effets de l'adoption des IFRS	147
Note 5 – Valeur comptable des instruments financiers	156
Note 6 – Juste valeur des instruments financiers	159
Note 7 – Valeurs mobilières	162
Note 8 – Prêts et provision pour pertes sur prêts	167
Note 9 – Titrisation et autres actifs financiers transférés	168
Note 10 – Fonds distincts	168
Note 11 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement	170
Note 12 – Autres actifs – Autres	171
Note 13 – Dépôts	171
Note 14 – Obligations sécurisées	172
Note 15 – Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	172
Note 16 – Autres passifs – Autres	180
Note 17 – Obligations subordonnées	180
Note 18 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	181
Note 19 – Acquisitions et cessions importantes	187
Note 20 – Capital social	189
Note 21 – Capital-actions	189
Note 22 – Cumul des autres éléments du résultat global	190
Note 23 – Participations ne donnant pas le contrôle	191
Note 24 – Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	191
Note 25 – Autres revenus – Autres et Frais autres que d'intérêts – Autres	192
Note 26 – Impôts sur les excédents	192
Note 27 – Régimes à prestations définies	194
Note 28 – Engagements, garanties et passifs éventuels	196
Note 29 – Contrats de location	198
Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	199
Note 31 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	199
Note 32 – Gestion du capital	200
Note 33 – Information sectorielle	202
Note 34 – Information relative aux parties liées	203

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (la commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces vérifications et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, les communiqués de presse s'y rapportant, le rapport de gestion annuel et la notice annuelle sont examinés par la commission.

Elle s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, la commission examine trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

Différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses sont examinés, entre autres ceux sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y ont été détectées, les suivis apportés, les pertes sur créances, ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables, telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection avec redressement et des suivis qui y sont apportés. Au terme de l'exercice financier, la commission examine le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et évoque les principaux faits saillants de l'exercice écoulé.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités en ce sens, elle assure et maintient l'indépendance de l'auditeur indépendant en autorisant tous les services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou sa reconduction, en fixant et en recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise les travaux de l'auditeur indépendant et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes qui traite : a) des services qui peuvent ou non être rendus par l'auditeur indépendant ; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats ; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction de vérification interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel de vérification interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend connaissance des rapports sommaires des vérifications internes effectuées et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de la vérification interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction. En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers, la commission prend connaissance des rapports de surveillance produits par cet organisme, en fait le suivi et examine également les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'Autorité des marchés financiers. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations, au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants. Aucun membre ne reçoit de rémunération du Mouvement Desjardins, que ce soit de manière directe ou indirecte, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière, selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte de l'évolution importante des nouvelles exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation qui portaient, notamment, sur les nouvelles Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur depuis janvier 2011 et sur les conséquences de l'évolution des cadres normatifs et réglementaires régissant la gouvernance des institutions.

La commission a tenu 15 réunions et ses membres ont participé à 3 séances de formation et à un colloque durant l'exercice financier 2011. Au cours de l'année, M. Pierre Leblanc a quitté la commission et M. André Gagné, CGA, en est devenu membre. Au 31 décembre, les membres de la commission Vérification et Inspection étaient M^{mes} Andrée Lafortune, FCA, et Annie P. Bélanger ainsi que MM. Donat Boulerville, André Gagné, CGA, et Pierre Levasseur.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Les états financiers combinés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers, le cas échéant. Les états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Les contrôles en place comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures, ainsi que la mise à jour régulière et l'application de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe professionnelle du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins ayant un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière, issu des meilleures pratiques du marché, afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement des caisses Desjardins soient efficaces.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection de certaines composantes du Mouvement des caisses Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec approuve les informations financières présentées au rapport annuel du Mouvement des caisses Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission Vérification et Inspection. À cet effet, la commission Vérification et Inspection est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins ainsi que le rapport de gestion. De plus, la commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel du Mouvement des caisses Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôle adéquats pour une présentation d'information financière de qualité avec toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Les états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l. /s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut, en tout temps, s'entretenir avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

MONIQUE F. LEROUX, FCA, FCMA
Présidente et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins

Lévis, le 23 février 2012

RAYMOND LAURIN, FCA
Premier vice-président Finances,
Trésorerie et Direction financière du
Mouvement des caisses Desjardins

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DES JARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les états combinés de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 et les états combinés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes complémentaires incluant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

(1) Comptable agréée auditrice permis n° 14043

Montréal, Québec, le 23 février 2012

ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens)

		31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
			(Note 4)	(Note 4)
ACTIF				
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières		1 356 \$	1 621 \$	1 103 \$
Valeurs mobilières	Notes 7 et 9			
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		22 479	21 490	19 283
Titres disponibles à la vente		18 726	15 930	12 112
		41 205	37 420	31 395
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		4 959	7 034	5 055
Prêts	Notes 8 et 9			
Hypothécaires résidentiels		79 686	74 466	67 668
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		17 985	17 504	16 915
Aux entreprises et aux gouvernements		27 948	26 777	26 259
		125 619	118 747	110 842
Provision pour pertes sur prêts	Note 8	(465)	(489)	(518)
		125 154	118 258	110 324
Actifs des fonds distincts	Note 10	5 427	4 774	3 484
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		676	672	751
Instruments financiers dérivés	Note 18	3 059	2 006	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		1 274	771	453
Immeubles de placement	Note 11	597	616	627
Immobilisations corporelles	Note 11	1 218	1 187	1 214
Actifs d'impôt différé	Note 26	856	871	894
Autres	Note 12	4 356	3 701	3 489
		12 036	9 824	10 075
TOTAL DE L'ACTIF		190 137 \$	178 931 \$	161 436 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passif				
Dépôts	Note 13			
Particuliers		82 486 \$	78 747 \$	75 404 \$
Entreprises et gouvernements		29 009	25 144	21 895
Institutions de dépôts et autres		11 908	10 772	8 865
		123 403	114 663	106 164
Autres passifs				
Acceptations		676	672	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		5 341	7 544	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		8 500	10 608	10 080
Instruments financiers dérivés	Note 18	1 593	1 774	1 852
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		3 762	2 612	2 355
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	Note 15	17 008	14 942	13 876
Passifs des fonds distincts	Note 10	5 427	4 774	3 484
Passifs au titre des régimes à prestations définies	Note 27	2 102	2 125	2 163
Passifs d'impôt différé	Note 26	431	258	245
Autres	Note 16	4 517	3 998	3 603
		49 357	49 307	43 447
Obligations subordonnées	Note 17	3 350	2 805	1 294
Total du passif		176 110	166 775	150 905
Capitaux propres				
Capital social	Note 20	2 210	2 129	1 608
Capital-actions	Note 21	78	70	71
Excédents non répartis		1 261	996	653
Cumul des autres éléments du résultat global	Note 22	1 044	617	598
Réserves		9 032	8 015	7 265
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		13 625	11 827	10 195
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 23	402	329	336
Total des capitaux propres		14 027	12 156	10 531
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		190 137 \$	178 931 \$	161 436 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

MONIQUE F. LEROUX, FCA, FCMA
Présidente du conseilDENIS PARÉ, LL.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

		2011	2010
			(Note 4)
Revenu d'intérêts			
Prêts		5 462 \$	5 250 \$
Valeurs mobilières		428	439
		5 890	5 689
Frais d'intérêts			
Dépôts		1 818	1 692
Obligations subordonnées et autres		151	105
		1 969	1 797
Revenu net d'intérêts		3 921	3 892
Primes nettes	Note 15	4 851	4 360
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et paiements		512	535
Commissions sur prêts et cartes de crédit		483	451
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie		677	656
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Note 24	1 706	984
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		299	174
Revenus nets sur autres placements		264	251
Autres	Note 25	493	240
		4 434	3 291
Revenu total		13 206	11 543
Dotation à la provision pour pertes sur créances	Note 8	237	203
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	Note 15	5 292	4 136
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux		2 785	2 601
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		517	425
Ententes de services et impartition		270	363
Communications		262	258
Autres	Note 25	1 790	1 733
		5 624	5 380
Excédents d'exploitation		2 053	1 824
Impôts sur les excédents	Note 26	471	438
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾		1 582	1 386
Provision pour ristournes aux membres		320	299
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	Note 26	(90)	(81)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		1 352 \$	1 168 \$
dont:			
Part revenant au Groupe		1 314 \$	1 153 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Note 23	38	15

(1) La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 33 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

		2011	2010
			(Note 4)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres			
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	Note 26	1 352 \$	1 168 \$
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente		245	132
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente		(138)	(44)
		107	88
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		424	21
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	Note 18	(105)	(79)
		319	(58)
Autres		—	(1)
Total des autres éléments du résultat global		426	29
Résultat global de l'exercice		1 778 \$	1 197 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		1 742 \$	1 172 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		36	25

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

		Capital				Cumul des autres éléments du résultat global	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Capital- actions	Excédents non répartis	Réserve de stabilisation		Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale	Total des réserves				
		(Note 22)					(Note 23)						
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Note 4	1 608 \$	71 \$	653 \$	598 \$	282 \$	431 \$	6 552 \$	7 265 \$	10 195 \$	336 \$	10 531 \$	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		—	—	1 153	—	—	—	—	—	1 153	15	1 168	
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		—	—	—	19	—	—	—	—	19	10	29	
Total du résultat global de l'exercice		—	—	1 153	19	—	—	—	—	1 172	25	1 197	
Variation nette du capital social	Note 20	521	—	—	—	—	—	—	—	521	—	521	
Émission de capital-actions	Note 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	14	
Rachat de capital-actions	Note 21	—	(1)	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	
Rémunération sur les parts permanentes		—	—	(82)	—	—	—	—	—	(82)	—	(82)	
Recouvrement d'impôts relatif à la rémunération sur les parts permanentes		—	—	23	—	—	—	—	—	23	—	23	
Dividendes sur actions privilégiées		—	—	—	—	—	—	—	—	—	(8)	(8)	
Virement provenant des (affectation aux)		—	—	(750)	—	137	15	598	750	—	—	—	
Autres		—	—	(1)	—	—	—	—	—	(1)	(38)	(39)	
Solde au 31 décembre 2010	Note 4	2 129 \$	70 \$	996 \$	617 \$	419 \$	446 \$	7 150 \$	8 015 \$	11 827 \$	329 \$	12 156 \$	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		— \$	— \$	1 314 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 314 \$	38 \$	1 352 \$	
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		—	—	—	428	—	—	—	—	428	(2)	426	
Total du résultat global de l'exercice		—	—	1 314	428	—	—	—	—	1 742	36	1 778	
Variation nette du capital social	Note 20	81	—	—	—	—	—	—	—	81	—	81	
Émission de capital-actions	Note 21	—	62	—	—	—	—	—	—	62	14	76	
Rachat de capital-actions	Note 21	—	(54)	—	—	—	—	—	—	(54)	—	(54)	
Rémunération sur les parts permanentes		—	—	(91)	—	—	—	—	—	(91)	—	(91)	
Recouvrement d'impôts relatif à la rémunération sur les parts permanentes		—	—	25	—	—	—	—	—	25	—	25	
Dividendes sur actions privilégiées		—	—	(2)	—	—	—	—	—	(2)	(8)	(10)	
Virement provenant des (affectation aux)		—	—	(1 017)	—	241	15	761	1 017	—	—	—	
Effet de l'acquisition et de la cession	Note 19	—	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	73	72	
Autres		—	—	36	—	—	—	—	—	36	(42)	(6)	
Solde au 31 décembre 2011		2 210 \$	78 \$	1 261 \$	1 044 \$	660 \$	461 \$	7 911 \$	9 032 \$	13 625 \$	402 \$	14 027 \$	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers combinés.

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
		(Note 4)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Excédents d'exploitation	2 053 \$	1 824 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	171	190
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 959	1 066
Dotation à la provision pour pertes sur créances	237	203
Pertes nettes réalisées sur titres disponibles à la vente	(168)	(59)
Autres	67	41
Variations des actifs et passifs opérationnels		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(918)	(2 207)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	2 075	(1 979)
Prêts	(7 592)	(8 137)
Instruments financiers dérivés, montant net	(874)	504
Dépôts	9 406	8 499
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(2 203)	2 506
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(2 108)	528
Autres	705	69
Impôts versés sur les excédents	(281)	(327)
Versements des ristournes aux membres	(298)	(276)
	2 231	2 445
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Vente d'obligations subordonnées	479	1 554
Vente (achat) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	63	(43)
Variation nette du capital social	81	521
Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouvrés)	(66)	(59)
Émission d'actions privilégiées – Part revenant au Groupe	62	—
Émission d'actions privilégiées – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	14	14
Rachat d'actions privilégiées	(54)	(1)
Dividendes sur actions privilégiées – Part revenant au Groupe	(2)	—
Dividendes sur actions privilégiées – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(8)	(8)
	569	1 978
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(28 954)	(28 251)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	24 479	23 263
Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente	1 902	1 227
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(256)	—
Produits de cession de participation nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	(51)	—
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	(267)	(186)
Produits de cession des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	82	42
	(3 065)	(3 905)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(265)	518
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 621	1 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 356 \$	1 621 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 891 \$	1 727 \$
Intérêts et dividendes reçus	5 881	5 644

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires aux états financiers combinés sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

NOTE 1

INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe 422 caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 33 « Information sectorielle ». Le siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

MODE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins détiennent collectivement la totalité du capital social de la Fédération, qui a pour mission de fixer les orientations stratégiques et de coordonner les activités du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins et de promouvoir le développement du groupe.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, les présents états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération et ses filiales, de la FCPO et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par ces entités aux membres de Desjardins ainsi qu'aux tiers.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), les présents états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers au Québec (AMF), lesquelles ne diffèrent pas des PCGR.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la décision du Conseil des normes comptables du Canada, les entités ayant une obligation d'information du public doivent publier des états financiers selon un nouveau référentiel comptable, les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les IFRS constituent la Partie I du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité.

Ces états financiers sont les premiers états financiers combinés du Mouvement Desjardins préparés selon les IFRS. Auparavant, le Mouvement Desjardins appliquait les PCGR du Canada, tels que repris dans la Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Dans les présents états financiers combinés, le terme « PCGR du Canada » s'entend des PCGR avant l'adoption des IFRS.

Les IFRS ont été appliquées de façon rétroactive, à l'exception de l'application de certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires prévues à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1). Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le résultat combiné et la situation financière du Mouvement Desjardins, ainsi que les modalités retenues pour leur établissement, sont présentés à la note 4 « Effets de l'adoption des IFRS ». Les chiffres comparatifs de 2010 présentés dans ces états financiers combinés ont été retraités pour tenir compte de ces nouvelles normes.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ont été établis conformément aux IFRS, telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), et plus particulièrement selon l'IFRS 1, puisqu'il s'agit des premiers états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Ces états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 23 février 2012.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Ces états financiers combinés du Mouvement Desjardins ont comme périmètre les opérations des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération et de ses filiales, ainsi que de la FCPO et du FSD. Les principales filiales de la Fédération sont : Caisse centrale Desjardins, qui agit comme trésorier du Mouvement Desjardins et comme agent financier sur les marchés canadien et international; Capital Desjardins inc., qui émet des titres sur les marchés financiers et en investit le produit dans des titres émis par les caisses Desjardins; Fiducie Desjardins inc. qui est active dans les activités de garde de valeurs et dans les services fiduciaires; Valeurs mobilières Desjardins inc., qui offre des produits et services de courtage de valeurs mobilières; Groupe Technologies Desjardins inc., qui assure le développement, la maintenance et l'évolution des systèmes et des applications technologiques du Mouvement Desjardins; et Desjardins Société financière inc. Cette dernière englobe les opérations de Desjardins Gestion d'actifs inc., qui est un groupe d'experts en placement gérant les actifs provenant des filiales d'assurance et les éléments de gestion confiés par d'autres filiales du Mouvement Desjardins; Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui offre des produits d'assurance de dommages; Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, qui propose une gamme de produits d'assurance de personnes et des services financiers; et Western Financial Group Inc., une société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien.

Les états financiers de l'ensemble des entités du groupe sont préparés sur la même période de référence et selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges intragroupes, ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes, sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres à l'état combiné de la situation financière.

Les participations du Mouvement Desjardins dans des sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, qui consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Mouvement Desjardins dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. L'investissement du Mouvement Desjardins dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de toute dépréciation) déterminé lors de l'acquisition. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable. Ces participations sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » à l'état combiné de la situation financière.

Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont également comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une coentreprise est une entité dont l'activité économique est exercée sous le contrôle conjoint des coentrepreneurs en vertu d'un accord contractuel.

Le Mouvement Desjardins inclut dans ses états financiers combinés les opérations des structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc »), et ce, même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce le contrôle en substance au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Mouvement Desjardins de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Mouvement Desjardins dispose du pouvoir de décision et de gestion nécessaire pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Mouvement Desjardins a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme du droit de recevoir tout ou une partie du résultat, évalué sur une base annuelle, et une quote-part d'actif net, de même que de disposer d'un ou de plusieurs actifs ou de bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Mouvement Desjardins conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Mouvement Desjardins reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers combinés, conformément aux IFRS, exige que la direction ait recours à des jugements, à des estimations et à des hypothèses, lesquels sont décrits à même les principales méthodes comptables qui suivent pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, la provision pour pertes sur prêts, l'indication objective de dépréciation des titres disponibles à la vente, les passifs des contrats d'assurance et d'investissement, les écarts d'acquisition, la provision pour ristournes aux membres, la dépréciation des actifs non financiers, les impôts sur les excédents et les avantages du personnel.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

B) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent principalement les valeurs mobilières, les prêts et les instruments financiers dérivés alors que les passifs financiers comprennent principalement les dépôts et les instruments financiers dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier.

CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition.

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

		Comptabilisation		
Catégories		Classes	Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
		Prêts et créances (iv)	Juste valeur	Coût amorti
		Disponibles à la vente (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Détenus jusqu'à leur échéance (vi)	Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » des secteurs « Particuliers et Entreprises » et « Autres » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section P) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés en relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation ;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur ;
- l'instrument financier contient au moins un dérivé incorporé qui modifie de manière sensible les flux de trésorerie qui, autrement, seraient séparés du contrat hôte.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins de cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, réduisant ainsi de façon importante une disparité de traitement comptable. Pour les titres désignés de cette catégorie, afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence en matière de comptabilisation, et qui sont appariés aux provisions techniques en assurance de personnes et aux provisions pour sinistres en assurance de dommages, voir la note 15 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » pour obtenir plus de renseignements.

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les titres de cette catégorie comprennent les postes « Encaisses et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Prêts », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières » et d'autres actifs.

Les encours des titres de la catégorie « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement à l'état combiné de la situation financière à leur juste valeur et sont valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par les secteurs « Particuliers et Entreprises » et « Autres ». Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- (v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les résultats combinés.

- (vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :
- les variations de juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- (ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dettes émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tel que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section P) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés en relation de couverture.
- (iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :
- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
 - les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
 - l'instrument financier contient au moins un dérivé incorporé qui modifie de manière sensible les flux de trésorerie qui, autrement, seraient séparés du contrat hôte.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ». Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les postes « Dépôts », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières », « Obligations subordonnées » et d'autres passifs.

Les passifs financiers de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés initialement à l'état combiné de la situation financière à leur juste valeur et sont valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » du compte de résultat pour les secteurs « Particuliers et Entreprises » et « Autres ». Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les justes valeurs des instruments financiers et plus particulièrement des valeurs mobilières, obtenues à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs, comprennent peu de subjectivité quant à leur établissement.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est établie, soit à partir de modèles fondés sur des données de marché observable, soit à partir de modèles ne comportant pas de données de marché observable. Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et ceux liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas identiques. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

PRÊTS

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture. Pour les prêts dépréciés, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

DÉPÔTS

La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché d'émissions ou de dettes similaires, ou sur les taux courants offerts au Mouvement Desjardins pour des titres de dette ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST ÉGALE À LA VALEUR COMPTABLE

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à l'intérieur des 12 prochains mois est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et « Autres passifs – Autres ».

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés à un tiers.

Lorsque les flux de trésorerie d'un actif financier ont été transférés mais que le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, il enregistre alors distinctement un actif ou un passif présenté à l'état combiné de la situation financière aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » respectivement, représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si le contrôle de l'actif financier est conservé, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier à l'état combiné de la situation financière dans la mesure de l'implication continue du Mouvement Desjardins dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

C) ENCAISSE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Le poste « Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont classés comme étant dans la catégorie « Prêts et créances ».

D) VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section B), « Actifs et passifs financiers », ci-dessus.

VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

Les valeurs mobilières empruntées, en contrepartie de titres ou d'espèces, ou acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées à l'état combiné de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'a pas été transférée.

Dans le cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en espèces, les espèces versées en garantie sont décomptabilisées de l'état combiné de la situation financière, du poste « Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières », tandis qu'un actif correspondant au droit de recevoir les titres est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés. La contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisée au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans le cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en titres, les titres donnés en garantie ne sont pas décomptabilisés, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'ayant pas été transférée.

La juste valeur des titres empruntés, en contrepartie de titres ou d'espèces, ou acquis en vertu de conventions de revente est présentée par voie de note à titre d'actifs financiers reçus en garantie. De plus, dans les cas où ces titres reçus peuvent subséquemment être revendus ou redonnés en garantie, la juste valeur des titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente est présentée à la note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » à titre d'actifs financiers reçus en garantie et qui peuvent être vendus ou redonnés en garantie.

VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Les opérations de prêts de valeurs mobilières ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat à une date ultérieure n'entraînent pas la décomptabilisation des valeurs mobilières à l'état combiné de la situation financière, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'ayant pas été transférée.

Dans le cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en espèces, les espèces reçues en garantie sont comptabilisées à l'état combiné de la situation financière au poste « Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières » avec un passif correspondant à l'obligation de retourner les titres comptabilisés au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de sûretés. La contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est donc comptabilisée à l'état combiné de la situation financière au poste « Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières », et un passif correspondant à l'obligation de retourner les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». L'écart entre le prix reçu et le prix de rachat est comptabilisé à titre de frais d'intérêts.

Dans le cas où la contrepartie reçue en échange des titres prêtés est donnée en titres, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'ayant pas été transférée.

La valeur comptable des titres prêtés ou des titres vendus en vertu de conventions de rachat est présentée à la note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » à titre d'actifs financiers donnés en garantie. Dans le cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en titres et que ces titres peuvent être donnés en garantie ou vendus, la juste valeur des titres reçus est présentée à la note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » à titre d'actifs financiers reçus en garantie.

NOTE 2**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT**

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées comme passif et sont inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les valeurs mobilières vendues à découvert sont classées dans la catégorie « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

E) PRÊTS

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu du prêt, à moins que les conditions aient été modifiées de façon telle que cette opération soit traitée comme l'émission d'un nouveau prêt, auquel cas les commissions et les frais directs sont imputés aux résultats de l'exercice. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire, et ce, d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

F) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt mais avant la date de clôture et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent de l'actif financier. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé soit au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, soit au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Il existe un indice probant de dépréciation lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée ; ou
- l'intérêt ou le capital est impayé depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement ; ou
- l'intérêt ou le capital est en retard depuis plus de 180 jours.

Lorsqu'un prêt est déprécié, l'intérêt antérieurement couru, mais non encaissé, est capitalisé au prêt. Les encaissements subséquentement reçus sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme déprécié lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt ou encore lorsqu'il est restructuré, dans lequel cas il est alors traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés et destinés à la vente sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminués des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Un prêt de catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes de prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsque aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts – Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » à l'état combiné du résultat.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISION COLLECTIVE

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique. La provision collective des prêts des filiales d'assurance de personnes est toutefois incluse dans les provisions mathématiques au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

Enfin, la provision liée au risque sur des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédits non comptabilisés est comptabilisée à l'état combiné de la situation financière au poste « Autres passifs – Autres » et à l'état combiné du résultat au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

En ce qui concerne les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », le Mouvement Desjardins les évalue individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Toutefois, la dépréciation représente la perte cumulée, mesurée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du même taux d'intérêt que celui qui est utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, dans une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation au compte de résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise du compte de résultat.

Dans le cas des titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse « importante » ou « prolongée » de la juste valeur inférieure à leur coût. Les termes « importante » et « prolongée » représentent en général une baisse de 20 % ou plus et une période de plus de 12 mois, respectivement. Là où il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée (mesurée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée) est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas renversées par l'entremise du compte de résultat, et les augmentations de la juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée au compte de résultat.

G) TITRISATION

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH-LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres, notamment le risque de prépaiement et de réinvestissement. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés à l'état combiné de la situation financière. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins comptabilise un passif correspondant à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH-LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Ce passif est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » à l'état combiné de la situation financière. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Autres revenus – Autres », « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, lequel est diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité attendue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de leur appréciation de valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans le seul cas d'un changement d'utilisation. Lors d'un transfert de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments » des immobilisations corporelles, le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, ce bâtiment est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées sous le poste « Revenus nets sur autres placements » de l'état combiné du résultat.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments / immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément, et chacun des composants est amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

DÉCOMPTABILISATION

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur autres placements » de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

DÉPRÉCIATION

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'évaluation de l'existence de tels événements ou conditions est assujettie au jugement de la direction.

I) ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

Chaque écart est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Le groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie par d'autres groupes d'actifs. Après leur évaluation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent celles acquises et développées en interne et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, lequel est diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles développées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, laquelle n'excède pas sept ans.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme étant la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » lors de la décomptabilisation de l'actif.

J) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût des ventes ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs recouvrables. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation d'un écart d'acquisition est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte.

La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'écart d'acquisition affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins, l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT (ou du groupe d'UGT) ne doit pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur l'écart d'acquisition sont irréversibles.

K) ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Les engagements éventuels du Mouvement Desjardins en vertu d'acceptations figurent comme éléments de passif à l'état combiné de la situation financière. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

L) CLASSIFICATION DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'émission du contrat. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance selon les IFRS sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de services, le cas échéant. Les contrats d'investissement sont ceux qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés comme contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Sinon, les contrats émis par les filiales d'assurance sont classés soit comme des contrats d'investissement conformément à l'*International Accounting Standard* (IAS) 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, soit comme des contrats de services conformément à l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée de vie même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé comme un contrat d'assurance après l'émission si le risque d'assurance devient significatif.

NOTE 2**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****M) PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT**

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Les passifs des contrats d'assurance de personnes se composent des provisions techniques et des provisions pour prestations, participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de police.

Le calcul des passifs des contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placements, l'inflation, les résiliations de contrat, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Pour prévoir les résultats techniques, les filiales d'assurance de personnes utilisent les hypothèses les plus probables. Certaines ont trait à des événements qui sont susceptibles de se produire dans un avenir lointain et elles devront éventuellement être modifiées ultérieurement.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les excédents) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaires pour couvrir ses engagements. Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB »), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La provision pour garanties minimales sur les produits de fonds distincts est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique. La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées aux contrats.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Les passifs des contrats d'assurance de dommages comprennent les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restant à courir à la date de clôture. Les filiales d'assurance de dommages font face à un risque de tarification dans la mesure où les primes non acquises pourraient être insuffisantes pour couvrir les coûts futurs relatifs aux contrats. Les coûts de sinistres futurs, les frais connexes, les revenus de placement et les bénéfices prévus en relation avec les primes non acquises font l'objet d'une évaluation régulière.

Le calcul des provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages prend en considération des hypothèses fondées sur les caractéristiques des lignes d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées pour effectuer le calcul sont basées sur les hypothèses les plus probables compte tenu des données actuellement connues, qui font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulière. Des informations supplémentaires sur les principales hypothèses actuarielles et la sensibilité de celles-ci aux changements sont divulguées à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des estimations individuelles de perte pour chaque sinistre déclaré. De plus, une provision est établie pour les frais de règlement, les variations relatives aux sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés, compte tenu de l'expérience antérieure et des contrats en portefeuille. Ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. La provision pour sinistres et frais de règlement est présentée sur une base actualisée à l'aide du taux des actifs sous-jacents, avec marge pour écarts défavorables.

PASSIFS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Les passifs des contrats d'investissement sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues des clients sont comptabilisées initialement à l'état combiné de la situation financière à titre de passifs au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Par la suite, les nouvelles sommes reçues des clients et les retraits sont enregistrés directement en tant qu'ajustement au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » de l'état combiné de la situation financière.

ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes contiennent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de police de participer à la rentabilité associée aux contrats concernés. Ces contrats procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires à titre de supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont fait le choix de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Le montant cumulatif des excédents attribuables à ces contrats est présenté au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » à l'état combiné de la situation financière.

NOTE 2**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****RÉASSURANCE**

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums, qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque lié aux sinistres représentant des montants élevés, les filiales d'assurance de dommages ont recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter leur responsabilité à un montant d'indemnisation maximal par sinistre ou par catastrophe.

De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de leurs obligations envers les assurés.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat. De plus, la part des réassureurs dans les passifs des contrats d'assurance est présentée à l'actif dans l'état combiné de la situation financière au poste « Autres actifs – Autres ».

L'actif de réassurance qui en résulte fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective qu'un actif de réassurance s'est déprécié, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, les filiales d'assurance réduisent la valeur comptable de cet actif à hauteur du montant recouvrable et comptabilisent la perte qui en résulte à l'état combiné des résultats au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

N) FONDS DISTINCTS

Certains contrats d'assurance permettent à leurs titulaires d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, et ce, même si ces placements sont détenus par cette filiale d'assurance de personnes. En conséquence de ce qui précède, l'actif et le passif des fonds distincts sont présentés sur une ligne spécifique à l'état combiné de la situation financière. L'actif des fonds distincts est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est établie selon les méthodes énoncées précédemment dans la section B) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel les sommes ont été investies, alors ce dernier est consolidé dans l'actif des fonds distincts. Un passif correspondant à la somme des droits des détenteurs de contrat dans l'actif des fonds distincts et de la quote-part consolidée des détenteurs de fonds communs de placement sans contrôle est également comptabilisé distinctement.

O) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les obligations subordonnées sont classées dans la catégorie « Passifs financiers au coût amorti ».

P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 18 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à l'état combiné de la situation financière à la juste valeur.

Les dérivés incorporés sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte ; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé ; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état combiné de la situation financière à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins le transfert, la modification ou la réduction des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant à l'état combiné de la situation financière, ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou dans des situations où il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme « Détenus à des fins de transaction », et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'élément de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance, l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance, la couverture n'est plus efficace, le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les opérations de couverture de juste valeur représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi que les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, représentant la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état combiné du résultat dans le revenu net d'intérêts en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations de couverture de flux de trésorerie représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts ou de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global au poste « Gains nets sur les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat dans le revenu net d'intérêts en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture. Les gains ou les pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

NOTE 2**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****Q) GARANTIES FINANCIÈRES**

Une garantie représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui peut éventuellement obliger les entités du Mouvement Desjardins à effectuer des paiements au bénéficiaire de la garantie à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à la juste valeur à la date à laquelle la garantie a été donnée. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants, soit :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés dans les comptes de résultat, ou
- ii) la meilleure estimation des débours nécessaires pour régler toute obligation financière à la suite de la garantie.

Les obligations relatives aux garanties émises par le Mouvement Desjardins sont présentées au poste « Autres passifs – Instruments financiers dérivés ». La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties ; ainsi, le Mouvement Desjardins continue de considérer ces garanties comme des instruments de crédit hors bilan.

R) RÉSERVES

Les réserves figurant aux capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses, et ce, au cours du premier semestre suivant la date de clôture.

La réserve de stabilisation se compose des sommes affectées par les caisses et la Fédération. Les montants affectés à la réserve de stabilisation servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes lorsque les excédents d'une caisse sont insuffisants.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le Fonds de sécurité Desjardins et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni être entamée par le versement d'une ristourne.

S) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques soient versés au Mouvement Desjardins et que ceux-ci puissent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section B), « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être remplis avant que les revenus soient comptabilisés.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement des secteurs « Particuliers et Entreprises » et « Autres ». Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, pour tous les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et les revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou les escomptes. Les coûts et les revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires, sont assimilés à des compléments d'intérêts.

PRIMES

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » à l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement sur la durée des contrats d'assurance. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » à l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée dans le passif sous le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » à l'état combiné de la situation financière.

NOTE 2**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****FRAIS DE SERVICE, DE COMMISSIONS, DE COURTAGE ET AUTRES**

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage à partir d'une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions et de courtage sont comptabilisés une fois que le service a été rendu ou que le produit est livré. Les revenus de frais de service sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et paiements » et « Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie » à l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers – tels que l'agencement de l'acquisition d'actions ou autres valeurs mobilières, ou à l'achat ou à la vente d'entreprises – sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente.

Les revenus de commissions sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » à l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables, au prorata sur la période pendant laquelle le service est rendu. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata sur la période pendant laquelle le service est rendu.

Le même principe est appliqué pour la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde qui sont rendus en continu sur une longue période de temps. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

T) BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients, à leur propre bénéfice. Ces actifs sous gestion et sous administration ne figurent donc pas à l'état combiné de la situation financière du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat lorsque le service a été rendu.

U) CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction tandis que ceux évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les revenus et les frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Autres revenus – Autres ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

V) CONTRATS DE LOCATION

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, pour un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de la position du Mouvement Desjardins en tant que partie prenante au contrat :

BAILLEUR

Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, lequel est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat dans leur totalité, de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers sont enregistrés au poste « Revenus nets sur autres placements ».

PRENEUR

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés linéairement sur la période de location, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement », à l'état combiné du résultat.

NOTE 2**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****W) IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS**

Le calcul de la charge d'impôts sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global ainsi qu'à l'état combiné des variations des capitaux propres. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôts sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés.

Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

IMPÔTS EXIGIBLES

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable à l'état combiné de la situation financière.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- ii) pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, tous les reports prospectifs de pertes fiscales et tous les crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable soit disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés puissent être imputés sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale ; et
- ii) pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel la différence temporelle pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

X) PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, laquelle a lieu au cours du premier semestre suivant la date de clôture. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction notamment des excédents réalisés au cours du trimestre par les caisses et de ceux prévus pour l'exercice restant ainsi qu'en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Qu'elles soient versées sous forme de parts ou en espèces, les ristournes sont comptabilisées au poste « Provision pour ristournes aux membres » à l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Y) AVANTAGES DU PERSONNEL

AVANTAGES À COURT TERME

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice, autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES DE RETRAITE

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi que des régimes excédentaires de retraite, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. L'essentiel des régimes de retraite offerts correspond à des régimes de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés entre les entités participantes du Mouvement Desjardins. De plus, le principal régime de retraite est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes de retraite et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le rendement attendu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité et le taux d'augmentation des prestations de retraite. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite pour les régimes capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tout gain actuariel net ou toute perte actuarielle nette excédant 10 % du plus élevé de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ou de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des participants au régime.

Le coût des services passés est comptabilisé aux résultats sur une base linéaire au cours de la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis par le personnel. Dans la mesure où les droits relatifs aux prestations sont déjà acquis, lors de l'adoption d'un régime à prestations définies ou lors de sa modification, le coût des services passés acquis est comptabilisé immédiatement aux résultats.

L'actif ou le passif des régimes à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes diminuée du coût des services passés non comptabilisés, de la juste valeur des actifs des régimes et des pertes actuarielles non amorties, et majorée des gains actuariels non amortis. La valeur de tout actif, le cas échéant, est restreinte à la somme des pertes actuarielles, des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions dans les cotisations futures aux régimes de retraite.

Le passif des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » de l'état combiné de la situation financière.

AUTRES RÉGIMES

Le Mouvement Desjardins offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge, et ce, dans le cadre de régimes à prestations définies qui ne sont pas capitalisés. Le principal régime offert correspond à un régime de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés entre les entités participantes du Mouvement Desjardins. Les modalités de fonctionnement de ces régimes font en sorte que l'évolution future des salaires ou des coûts de la santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Les passifs liés à ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » de l'état combiné de la situation financière.

NOTE 3

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La liste des normes comptables publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur est présentée ci-après. Les autorités réglementaires ont aussi indiqué que ces normes ne pourront pas être adoptées de manière anticipée.

IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

L'IASB a publié en octobre 2010 et en décembre 2011 des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. L'IFRS 7 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider entre autres à mieux comprendre et à mieux évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance de l'entité. Ces modifications à cette norme, visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les modifications renforcent les obligations d'information concernant les transferts d'actifs financiers qui entraînent une décomptabilisation. Ces modifications favorisent une plus grande transparence de l'information sur l'exposition aux risques associés aux actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ou qui ont été intégralement décomptabilisés, mais pour lesquels l'entité conserve un lien, de même que sur l'incidence de ces risques sur la situation financière de l'entité. Le Mouvement Desjardins devra appliquer ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2012, et ce, de façon prospective.

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les modifications améliorent les exigences de divulgation d'information relativement à la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'objectif visé par ces modifications est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment une entité gère le risque de crédit en lien avec de tels accords. Le Mouvement Desjardins devra appliquer ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'IAS 39). Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de leur flux de trésorerie contractuel.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais l'évaluation des passifs financiers selon l'option de juste valeur a été notamment modifiée.

La méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures, qui viendront compléter l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de l'IFRS 9. Compte tenu du fait que les incidences de l'adoption dépendent des instruments financiers détenus par le Mouvement Desjardins à la date d'adoption, nous ne pouvons en quantifier les effets. L'application de toutes les phases de la norme est prévue aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et ce, de façon prospective. Au moment de l'application, des divulgations supplémentaires sur la transition entre l'IAS 39 et l'IFRS 9 devront être fournies pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets de l'application initiale de l'IFRS 9 sur la classification et l'évaluation des instruments financiers.

IFRS 10, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui définit le principe du contrôle et établit que le contrôle sert de fondement pour déterminer quelles entités sont incluses dans le périmètre de consolidation. Cette nouvelle norme remplace les dispositions sur les états financiers consolidés de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*.

Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 11, PARTENARIATS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participations dans les coentreprises*, et l'interprétation SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Cette norme établit des principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariat, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de consolider les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

L'adoption de cette nouvelle norme n'aura aucune incidence pour le Mouvement Desjardins puisque la comptabilisation des participations des coentreprises est déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence. La nouvelle norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

NOTE 3**MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (SUITE)****IFRS 12, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTICIPATIONS DANS LES AUTRES ENTITÉS**

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*, qui améliore les obligations d'information concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par la nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes actuelles alors que d'autres sont nouvelles, telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés.

Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IFRS 13, ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ceci permet d'améliorer la cohérence entre les définitions de la juste valeur données par différentes normes existantes. De plus, la norme reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend le champ d'application à l'ensemble des éléments valorisés à la juste valeur.

Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon prospective.

IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'IASB a publié en juin 2011 des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles améliorent la présentation des autres éléments du résultat global. Les modifications exigent la présentation par nature des autres éléments du résultat global en distinguant les éléments qui seront reclassés à l'état du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas.

Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme. La date d'application de la norme est le 1^{er} juillet 2012, ainsi, le Mouvement Desjardins appliquera ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

L'IASB a publié en juin 2011 une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui exige que la situation de capitalisation d'un régime à prestations définies soit intégralement reflétée à l'état de la situation financière. Ceci élimine donc l'option de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels, désignée par la « méthode du corridor ». Tous les écarts actuariels seront dorénavant immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Il y aura modification de la présentation et de la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des actifs des régimes, et amélioration des informations à fournir relativement aux caractéristiques des régimes à prestations définies et aux risques auxquels une entité est exposée en participant à ces régimes.

Le Mouvement Desjardins est actuellement en cours d'évaluation des incidences de l'adoption de cette nouvelle norme. Il devra appliquer cette version modifiée de l'IAS 19 pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013, et ce, de façon rétrospective.

IAS 32, INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, qui viennent préciser les critères relatifs à la compensation d'un actif et d'un passif financier.

Le Mouvement Desjardins devra appliquer ces modifications pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2014, et ce, de façon rétrospective.

NOTE 4**EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins sont établis conformément aux IFRS, comme il est indiqué à la note 2 « Principales méthodes comptables ». Auparavant, le Mouvement Desjardins publiait ses états financiers selon les PCGR du Canada tels que repris dans la Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité.

En dressant ses états financiers, le Mouvement Desjardins a préparé un état combiné de la situation financière en date du 1^{er} janvier 2010, date de sa transition aux IFRS. La présente note 4 « Effets de l'adoption des IFRS » illustre les principaux ajustements apportés par le Mouvement Desjardins afin de retraiter son état combiné de la situation financière selon les PCGR du Canada au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 ainsi que l'état combiné du résultat et l'état combiné du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Les IFRS ont été appliquées de façon rétroactive, sauf en ce qui concerne l'application de certaines exemptions facultatives et exceptions prévues à l'IFRS 1. Les effets de ce changement de référentiel comptable ainsi que les modalités retenues pour leur établissement sont présentés ci-après.

NOTE 4

EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS (SUITE)

INCIDENCES DES IFRS SUR L'ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 1^{er} janvier 2010

Bilan cumulé <i>Postes selon les PCGR du Canada</i>	Solde selon les PCGR du Canada	Reclassements				
		Participations ne donnant pas le contrôle (a)	Impôts sur les excédents (b)	Immobilisations corporelles et immeubles de placement (c)	Contrats d'assurance (d)	Fonds distincts (e)
ACTIF						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 086 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction	19 349	—	—	—	—	—
Titres disponibles à la vente	12 064	—	—	—	—	—
Titres détenus jusqu'à l'échéance	18	—	—	—	—	—
	31 431	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	5 055	—	—	—	—	—
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	67 667	—	—	—	—	—
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	16 915	—	—	—	—	—
Aux entreprises et aux gouvernements	26 259	—	—	—	—	—
	110 841	—	—	—	—	—
Provision cumulative pour pertes sur créances	(541)	—	—	—	—	—
	110 300	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	3 484
Autres actifs						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	751	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	2 647	—	—	—	—	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	453	—	—	—	—	—
	—	—	—	673	—	—
Terrains, bâtiments et matériel	1 008	—	—	299	—	—
	—	—	599	—	—	—
Autres	4 711	—	(599)	(972)	413	—
	9 570	—	—	—	413	—
TOTAL DE L'ACTIF	157 442 \$	— \$	— \$	— \$	413 \$	3 484 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Passif						
Dépôts						
Particuliers	75 420 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Entreprises et gouvernements	21 876	—	—	—	—	—
Institutions de dépôts et autres	8 865	—	—	—	—	—
	106 161	—	—	—	—	—
Autres passifs						
Acceptations	751	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 038	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 080	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	1 852	—	—	—	—	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 355	—	—	—	—	—
Provisions techniques et connexes	13 453	—	—	—	413	—
	—	—	—	—	—	3 484
Passifs au titre des prestations constituées	782	—	—	—	—	—
	—	—	303	—	—	—
Autres	3 950	—	(303)	—	—	—
	38 261	—	—	—	413	3 484
Obligations subordonnées	1 294	—	—	—	—	—
	145 716	—	—	—	413	3 484
Participations sans contrôle	380	(380)	—	—	—	—
Capitaux propres						
Capital social	1 608	—	—	—	—	—
Capital-actions	71	—	—	—	—	—
Excédents non répartis	805	—	—	—	—	—
Cumul des autres éléments du résultat étendu	489	—	—	—	—	—
Réserves	8 373	—	—	—	—	—
	11 346	—	—	—	—	—
	—	380	—	—	—	—
Total des capitaux propres	11 346	380	—	—	—	—
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	157 442 \$	— \$	— \$	— \$	413 \$	3 484 \$

Retraitements						État combiné de la situation financière <i>Postes selon les IFRS</i>
Avantages du personnel	Immobilisations corporelles et immeubles de placement	Capitaux propres	Instruments financiers	Autres reclassements et retraitements	Solde selon les IFRS	
(f)	(g)	(h)	(i)			
ACTIF						
— \$	— \$	— \$	— \$	17 \$	1 103 \$	Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières
Valeurs mobilières						
—	—	—	(1)	(65)	19 283	Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat
—	—	—	15	33	12 112	Titres disponibles à la vente
—	—	—	—	(18)	—	Titres détenus jusqu'à l'échéance
—	—	—	14	(50)	31 395	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente						
—	—	—	—	—	5 055	
Prêts						
—	—	—	1	—	67 668	Hypothécaires résidentiels
—	—	—	—	—	16 915	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers
—	—	—	—	—	26 259	Aux entreprises et aux gouvernements
—	—	—	1	—	110 842	
—	—	—	—	23	(518)	Provision pour pertes sur prêts
—	—	—	1	23	110 324	
—	—	—	—	—	3 484	Actifs des fonds distincts
Autres actifs						
—	—	—	—	—	751	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
—	—	—	—	—	2 647	Instruments financiers dérivés
—	—	—	—	—	453	Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières
—	(46)	—	—	—	627	Immeubles de placement
—	(67)	—	—	(26)	1 214	Immobilisations corporelles
303	(2)	—	(6)	—	894	Actifs d'impôt différé
(90)	—	—	—	26	3 489	Autres
213	(115)	—	(6)	—	10 075	
213 \$	(115) \$	— \$	9 \$	(10) \$	161 436 \$	TOTAL DE L'ACTIF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Passif						
Dépôts						
— \$	— \$	— \$	(16) \$	— \$	75 404 \$	Particuliers
—	—	—	—	19	21 895	Entreprises et gouvernements
—	—	—	—	—	8 865	Institutions de dépôts et autres
—	—	—	(16)	19	106 164	
Autres passifs						
—	—	—	—	—	751	Acceptations
—	—	—	—	—	5 038	Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert
—	—	—	—	—	10 080	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat
—	—	—	—	—	1 852	Instruments financiers dérivés
—	—	—	—	—	2 355	Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières
—	12	—	—	(2)	13 876	Passifs des contrats d'assurance et d'investissement
—	—	—	—	—	3 484	Passifs des fonds distincts
1 381	—	—	—	—	2 163	Passifs au titre des régimes à prestations définies
(64)	4	—	2	—	245	Passifs d'impôt différé
—	(41)	—	—	(3)	3 603	Autres
1 317	(25)	—	2	(5)	43 447	
—	—	—	—	—	1 294	Obligations subordonnées
1 317	(25)	—	(14)	14	150 905	Total du passif
—	—	—	—	—	—	
Capitaux propres						
—	—	—	—	—	1 608	Capital social
—	—	—	—	—	71	Capital-actions
(1 078)	(71)	1 076	(84)	5	653	Excédents non répartis
—	—	—	107	2	598	Cumul des autres éléments du résultat global
—	—	(1 076)	—	(32)	7 265	Réserves
(1 078)	(71)	—	23	(25)	10 195	Capitaux propres – Part revenant au Groupe
(26)	(19)	—	—	1	336	Participations ne donnant pas le contrôle
(1 104)	(90)	—	23	(24)	10 531	Total des capitaux propres
213 \$	(115) \$	— \$	9 \$	(10) \$	161 436 \$	TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

NOTE 4

EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS (SUITE)

INCIDENCES DES IFRS SUR L'ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2010

Bilan cumulé <i>Postes selon les PCGR du Canada</i>	Solde selon les PCGR du Canada	Reclassements				
		Participations ne donnant pas le contrôle (a)	Impôts sur les excédents (b)	Immobilisations corporelles et immeubles de placement (c)	Contrats d'assurance (d)	Fonds distincts (e)
ACTIF						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 610 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction	21 698	—	—	—	—	—
Titres disponibles à la vente	15 890	—	—	—	—	—
Titres détenus jusqu'à l'échéance	17	—	—	—	—	—
	37 605	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 034	—	—	—	—	—
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	72 839	—	—	—	—	—
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 504	—	—	—	—	—
Aux entreprises et aux gouvernements	26 777	—	—	—	—	—
	117 120	—	—	—	—	—
Provision cumulative pour pertes sur créances	(509)	—	—	—	—	—
	116 611	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	4 774
Autres actifs						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	672	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	2 010	—	—	—	—	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	771	—	—	—	—	—
	—	—	—	714	—	—
Terrains, bâtiments et matériel	988	—	—	299	—	—
	—	—	586	—	—	—
Autres	4 974	—	(586)	(1 013)	497	—
	9 415	—	—	—	497	—
TOTAL DE L'ACTIF	172 275 \$	— \$	— \$	— \$	497 \$	4 774 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Passif						
Dépôts						
Particuliers	78 751 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Entreprises et gouvernements	23 421	—	—	—	—	—
Institutions de dépôts et autres	10 772	—	—	—	—	—
	112 944	—	—	—	—	—
Autres passifs						
Acceptations	672	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 544	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 819	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	1 774	—	—	—	—	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 612	—	—	—	—	—
Provisions techniques et connexes	14 457	—	—	—	497	—
	—	—	—	—	—	4 774
Passifs au titre des prestations constituées	799	—	—	—	—	—
	—	—	332	—	—	—
Autres	4 409	—	(332)	—	—	—
	43 086	—	—	—	497	4 774
Obligations subordonnées	2 805	—	—	—	—	—
	158 835	—	—	—	497	4 774
Participations sans contrôle	377	(377)	—	—	—	—
Capitaux propres						
Capital social	2 129	—	—	—	—	—
Capital-actions	70	—	—	—	—	—
Excédents non répartis	1 104	—	—	—	—	—
Cumul des autres éléments du résultat étendu	528	—	—	—	—	—
Réserves	9 232	—	—	—	—	—
	13 063	—	—	—	—	—
	—	377	—	—	—	—
Total des capitaux propres	13 063	377	—	—	—	—
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	172 275 \$	— \$	— \$	— \$	497 \$	4 774 \$

Retraitements Avantages du personnel Immobilisations corporelles et immeubles de placement Capitaux propres Instruments financiers Autres reclassements et retraitements Solde selon les IFRS						État combiné de la situation financière
(f)	(g)	(h)	(i)			Postes selon les IFRS
ACTIF						
— \$	— \$	— \$	— \$	11 \$	1 621 \$	Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières
Valeurs mobilières						
—	—	—	(140)	(68)	21 490	Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat
—	—	—	3	37	15 930	Titres disponibles à la vente
—	—	—	—	(17)	—	Titres détenus jusqu'à l'échéance
—	—	—	(137)	(48)	37 420	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente						
—	—	—	—	—	7 034	
Prêts						
—	—	—	1 627	—	74 466	Hypothécaires résidentiels
—	—	—	—	—	17 504	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers
—	—	—	—	—	26 777	Aux entreprises et aux gouvernements
—	—	—	1 627	—	118 747	
—	—	—	—	20	(489)	Provision pour pertes sur prêts
—	—	—	1 627	20	118 258	
—	—	—	—	—	4 774	Actifs des fonds distincts
Autres actifs						
—	—	—	—	—	672	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
—	—	—	(4)	—	2 006	Instruments financiers dérivés
—	—	—	—	—	771	Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières
—	(98)	—	—	—	616	Immeubles de placement
—	(73)	—	—	(27)	1 187	Immobilisations corporelles
288	—	—	(1)	(2)	871	Actifs d'impôt différé
(134)	—	—	(67)	30	3 701	Autres
154	(171)	—	(72)	1	9 824	
154 \$	(171) \$	— \$	1 418 \$	(16) \$	178 931 \$	TOTAL DE L'ACTIF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Passif						
Dépôts						
— \$	— \$	— \$	(4) \$	— \$	78 747 \$	Particuliers
—	—	—	1 707	16	25 144	Entreprises et gouvernements
—	—	—	—	—	10 772	Institutions de dépôts et autres
—	—	—	1 703	16	114 663	
Autres passifs						
—	—	—	—	—	672	Acceptations
—	—	—	—	—	7 544	Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert
—	—	—	(211)	—	10 608	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat
—	—	—	—	—	1 774	Instruments financiers dérivés
—	—	—	—	—	2 612	Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières
—	(10)	—	—	(2)	14 942	Passifs des contrats d'assurance et d'investissement
—	—	—	—	—	4 774	Passifs des fonds distincts
1 326	—	—	—	—	2 125	Passifs au titre des régimes à prestations définies
(79)	3	—	—	2	258	Passifs d'impôt différé
—	(39)	—	(31)	(9)	3 998	Autres
1 247	(46)	—	(242)	(9)	49 307	
—	—	—	—	—	2 805	Obligations subordonnées
1 247	(46)	—	1 461	7	166 775	Total du passif
—	—	—	—	—	—	
Capitaux propres						
—	—	—	—	—	2 129	Capital social
—	—	—	—	—	70	Capital-actions
(1 067)	(102)	1 184	(130)	7	996	Excédents non répartis
—	—	—	87	2	617	Cumul des autres éléments du résultat global
—	—	(1 184)	—	(33)	8 015	Réserves
(1 067)	(102)	—	(43)	(24)	11 827	Capitaux propres – Part revenant au Groupe
(26)	(23)	—	—	1	329	Participations ne donnant pas le contrôle
(1 093)	(125)	—	(43)	(23)	12 156	Total des capitaux propres
154 \$	(171) \$	— \$	1 418 \$	(16) \$	178 931 \$	TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

NOTE 4

EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS (SUITE)

INCIDENCES DES IFRS SUR L'ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010
Résultat étendu – PCGR du Canada		1 258 \$
Augmentation (diminution) des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres liée aux éléments suivants :		
Avantages du personnel	(f)	11
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(g)	(35)
Instruments financiers	(i)	(46)
Participations ne donnant pas le contrôle	(a)	18
Autres		1
		(51)
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global liée aux éléments suivants :		
Instruments financiers	(i)	(20)
Participations ne donnant pas le contrôle	(a)	12
Autres		(2)
		(10)
Résultat global de l'exercice – IFRS		1 197 \$

NATURE DES PRINCIPAUX RECLASSEMENTS

Les modifications apportées à la présentation de certains postes n'ont pas d'incidence sur le total des capitaux propres, mais entraînent le reclassement d'éléments d'un poste à un autre. La nature des principaux reclassements à l'état combiné de la situation financière découlant du passage aux IFRS et les montants afférents se détaillent comme suit au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 :

(A) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont des éléments de capitaux propres alors que les PCGR du Canada exigeaient de classer ces participations entre les passifs et les capitaux propres. En conséquence, ces participations ont été reclassées dans un poste distinct des capitaux propres pour un montant de 380 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 377 M\$ au 31 décembre 2010. Le montant des « Participations ne donnant pas le contrôle », qui a été reclassé à l'état combiné du résultat global, est de 30 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

(B) IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

Conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, les impôts différés doivent être présentés sur une ligne distincte à l'état combiné de la situation financière.

En conséquence, ces éléments ont été reclassés du poste « Autres actifs – Autres » vers le poste « Actifs d'impôt différé » pour un montant de 599 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 586 M\$ au 31 décembre 2010, et du poste « Autres passifs – Autres » vers le poste « Passifs d'impôt différé » pour un montant de 303 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 332 M\$ au 31 décembre 2010.

(C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Selon les PCGR du Canada, les placements immobiliers étaient présentés dans les « Autres actifs – Autres ». Selon les IFRS, le Mouvement Desjardins doit plutôt présenter de manière distincte ses immeubles de placement et ses immeubles d'exploitation, selon leur vocation propre.

En conséquence, la totalité des placements immobiliers du Mouvement Desjardins ont été reclassés du poste « Autres actifs – Autres » vers les postes « Immeubles de placement » et « Immobilisations corporelles » pour des montants respectifs de 673 M\$ et de 299 M\$ au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de 714 M\$ et de 299 M\$ au 31 décembre 2010.

(D) CONTRATS D'ASSURANCE

Selon les PCGR du Canada, les montants relatifs aux activités de réassurance de la filiale d'assurance de personnes détenue au 1^{er} janvier 2010 étaient présentés sur une base nette. Selon les IFRS, tous les montants relatifs aux activités de réassurance doivent être présentés sur une base brute.

En conséquence, les actifs de réassurance ont été décompensés et reclassés à l'état combiné de la situation financière au poste « Autres actifs – Autres » pour un montant de 488 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 574 M\$ au 31 décembre 2010, en contrepartie d'une augmentation, pour un montant équivalent, des « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

De plus, selon les PCGR du Canada, les montants recouvrables découlant de la récupération et subrogation de la filiale d'assurance de dommages détenue au 1^{er} janvier 2010 étaient présentés à l'actif. Selon les IFRS, il a été déterminé qu'il est plus approprié de présenter ces montants en diminution du passif des contrats d'assurance.

En conséquence, les montants recouvrables découlant de la récupération et subrogation ont diminué le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » pour un montant de 75 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 77 M\$ au 31 décembre 2010, en contrepartie d'une diminution, pour un montant équivalent, des « Autres actifs – Autres ».

NOTE 4

EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS (SUITE)

(E) FONDS DISTINCTS

Selon les PCGR du Canada, les actifs et les passifs des fonds distincts de la filiale d'assurance de personnes détenue au 1^{er} janvier 2010 n'étaient pas inclus dans les états financiers du Mouvement Desjardins, car ils ne faisaient pas partie des actifs et passifs du fonds général de cette filiale d'assurance de personnes et devaient être présentés séparément conformément aux dispositions du chapitre 4211 du Manuel de l'ICCA intitulé « Entreprises d'assurances de personnes – considérations particulières ». Selon les IFRS, les actifs et passifs des fonds distincts de la filiale d'assurance de personnes font partie du total des actifs et du total des passifs de celle-ci qui sont inclus dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

En conséquence, les « Actifs des fonds distincts » ont été présentés sur une ligne spécifique à l'actif pour un montant de 3 484 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 4 774 M\$ au 31 décembre 2010. La contrepartie a été comptabilisée en totalité au poste « Passifs des fonds distincts » à l'état combiné de la situation financière.

NATURE DES PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La nature des principaux retraitements à l'état combiné de la situation financière, à l'état combiné du résultat et à l'état combiné du résultat global découlant du passage aux IFRS et les montants afférents se détaillent comme suit au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 :

(F) AVANTAGES DU PERSONNEL

Principaux changements par rapport aux PCGR du Canada – Selon les PCGR du Canada, la charge et l'obligation des régimes à prestations définies étaient évaluées en prenant en compte la juste valeur des actifs des régimes de retraite qui était constatée selon la méthode de la valeur liée au marché, une méthode qui permet d'étaler les variations de juste valeur des actifs des régimes sur une période de cinq ans. Selon les IFRS, les actifs des régimes et le rendement prévu des actifs des régimes sont évalués au moyen de la juste valeur à la date de clôture.

De plus, selon les PCGR du Canada, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes étaient évaluées au 30 septembre, soit trois mois avant la date de clôture des états financiers combinés. Selon les IFRS, l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les actifs des régimes sont évalués à la date de clôture des états financiers combinés.

Options de première adoption – Conformément aux dispositions de l'IFRS 1, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de l'exemption facultative offerte permettant à une entreprise qui adopte les IFRS pour la première fois de déroger au principe d'application rétrospective de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, en plus de l'exemption facultative sur la présentation, à la note 27 « Régimes à prestations définies », des résumés historiques de données relatives à des périodes antérieures à 2010.

En conséquence, le Mouvement Desjardins a imputé aux « Excédents non répartis » tous les gains et pertes actuariels nets cumulatifs non amortis à la date de la transition aux IFRS. Ainsi, les « Passifs au titre des régimes à prestations définies » et les « Actifs d'impôt différé » ont augmenté respectivement de 1 381 M\$ et de 303 M\$ au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de 1 326 M\$ et de 288 M\$ au 31 décembre 2010, alors que les « Autres actifs – Autres » et les « Passifs d'impôt différé » ont diminué respectivement de 90 M\$ et de 64 M\$ au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de 134 M\$ et de 79 M\$ au 31 décembre 2010. Une réduction de 26 M\$ a également été allouée aux « Participations ne donnant pas le contrôle » au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010. Ce choix de première adoption a donc eu pour effet net de réduire les « Excédents non répartis » de 1 078 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 1 067 M\$ au 31 décembre 2010.

Les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » ont été augmentés de 11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

(G) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principaux changements par rapport aux PCGR du Canada – Selon les PCGR du Canada, les immobilisations corporelles étaient comptabilisées au coût amorti, à l'exception des immeubles détenus par la filiale d'assurance de personnes détenue au 1^{er} janvier 2010, qui étaient constatés à titre de placements immobiliers et comptabilisés selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes, conformément aux dispositions du chapitre 4211 du Manuel de l'ICCA intitulé « Entreprises d'assurances de personnes – considérations particulières ». Or, les IFRS offrent le choix d'évaluer les immobilisations corporelles et les immeubles de placement au coût amorti ou à la juste valeur à la date de clôture des états financiers. Le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser, après la date de transition, tous ces actifs au coût amorti.

Options de première adoption – L'IFRS 1 offre le choix d'évaluer les immobilisations corporelles et les immeubles de placement à leur juste valeur à la date de transition, laquelle sera le coût présumé selon les IFRS, ou de retraiter le coût historique en vertu des PCGR du Canada selon les directives fournies par l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, ou par l'IAS 40, *Immeubles de placement*, et d'utiliser cette nouvelle valeur comme coût présumé. Ce choix peut être effectué immeuble par immeuble. Le Mouvement Desjardins a décidé d'adopter le coût historique retraité aux fins des IFRS comme coût présumé à la date de transition pour la majorité de ses immobilisations corporelles et de ses immeubles de placement.

En raison des choix évoqués ci-dessus et à la suite du reclassement décrit au point c), le Mouvement Desjardins a réduit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immeubles de placement respectivement de 67 M\$ et de 46 M\$ au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de 73 M\$ et de 98 M\$ au 31 décembre 2010, et a renversé la totalité des gains découlant de la vente de placements immobiliers antérieurement reportés et amortis selon la moyenne mobile des justes valeurs, conformément aux dispositions du chapitre 4211 du Manuel de l'ICCA intitulé « Entreprises d'assurance vie – considérations particulières », pour un montant de 41 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 39 M\$ au 31 décembre 2010.

Cette réévaluation a eu pour effet de faire augmenter les « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » et les « Passifs d'impôt différé » de 12 M\$ et de 4 M\$ respectivement au 1^{er} janvier 2010, et de les diminuer de 10 M\$ et de les augmenter de 3 M\$ au 31 décembre 2010. En plus, la réévaluation a eu pour effet de diminuer les « Actifs d'impôt différé » et les « Participations ne donnant pas le contrôle » de 2 M\$ et de 19 M\$ respectivement au 1^{er} janvier 2010, nil et de 23 M\$ au 31 décembre 2010. Ce choix de première adoption a donc eu pour effet net de réduire les « Excédents non répartis » de 71 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 102 M\$ au 31 décembre 2010.

Les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » ont été réduits de 35 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

NOTE 4

EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS (SUITE)

(H) CAPITAUX PROPRES

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération et les caisses doivent répartir la totalité de leurs excédents non répartis lors des assemblées générales. Or, les excédents non répartis ont été affectés de plusieurs ajustements importants découlant de l'adoption des IFRS et ces derniers devront être comblés par les réserves.

En conséquence, des montants de 1 076 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 1 184 M\$ au 31 décembre 2010 ont été transférés des « Réserves » vers les « Excédents non répartis » afin de pallier les effets de la première adoption des IFRS sur les excédents non répartis.

(I) INSTRUMENTS FINANCIERS

TITRISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Principaux changements par rapport aux PCGR du Canada – Le Mouvement Desjardins cède des créances hypothécaires à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Bien que ces opérations de titrisation étaient comptabilisées comme des cessions de créances selon les PCGR du Canada, elles ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation des IFRS. En effet, selon les PCGR du Canada, les critères de décomptabilisation d'un actif financier se fondaient sur le contrôle, ou plus précisément sur l'abandon du contrôle. Selon les dispositions des IFRS, il faut plutôt procéder à l'évaluation d'une combinaison de critères, qui reposent principalement sur le transfert des risques et des avantages ainsi que sur le contrôle de l'actif financier.

Options de première adoption – Selon l'IFRS 1 modifiée en décembre 2010, au moment du passage aux IFRS, une entreprise doit appliquer les dispositions transitoires prévues dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, qui prévoient un traitement prospectif des dispositions énoncées dans la norme aux opérations de cession d'actifs financiers conclues à compter de la date de transition. Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011, avec adoption par anticipation permise. Par suite de l'approbation reçue de l'AMF et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, le Mouvement Desjardins a donc décidé d'appliquer par anticipation cette modification aux fins de la préparation de son état combiné de la situation financière à partir du 1^{er} janvier 2010.

En conséquence, aucun retraitement n'a été comptabilisé à l'état combiné de la situation financière au 1^{er} janvier 2010. Cependant, toutes les cessions de créances réalisées après le 1^{er} janvier 2010 et pour lesquelles les critères de décomptabilisation des IFRS ne sont pas remplis doivent être conservées à l'actif avec, pour contrepartie, une dette envers l'acquéreur. Tout écart entre le montant de l'actif conservé et le passif constaté a été comptabilisé en résultat.

Toutefois, l'état combiné de la situation financière a été retraité au 31 décembre 2010. Ainsi, le poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » a été diminué de 139 M\$ au 31 décembre 2010, alors que les postes « Prêts – hypothécaires résidentiels » et « Dépôts » ont été augmentés respectivement de 1 623 M\$ et de 1 705 M\$ au 31 décembre 2010. Les « Instruments financiers dérivés », « Autres actifs – Autres » et « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » ont été réduits respectivement de 4 M\$, de 67 M\$ et de 211 M\$ au 31 décembre 2010, tandis que les « Autres passifs – Autres » ont diminué de 31 M\$ au 31 décembre 2010.

En conséquence, les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » ont été réduits de 49 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

RELATIONS DE COUVERTURE

Principaux changements par rapport aux PCGR du Canada – Conformément aux PCGR du Canada, le Mouvement Desjardins avait recours, dans certaines circonstances, à la méthode de changement des flux de trésorerie variables de même qu'à la méthode abrégée pour apprécier l'efficacité et évaluer l'inefficacité de certaines relations de couverture. Or les IFRS ne permettent pas le recours à ces deux méthodes. Afin de se conformer aux nouvelles exigences, le Mouvement Desjardins a élaboré des méthodes de remplacement qui sont cependant susceptibles de créer une certaine volatilité en ce qui a trait à l'état combiné du résultat. Toutefois, certaines relations de couverture qui utilisaient déjà des méthodes acceptables selon les IFRS n'ont pas été modifiées et n'ont nécessité aucun ajustement à la date de transition.

L'incidence cumulative de l'utilisation des nouvelles méthodes pour tester l'efficacité des relations de couverture du Mouvement Desjardins a été comptabilisée en augmentation des « Excédents non répartis » pour un montant de 12 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 2 M\$ au 31 décembre 2010. En contrepartie, les « Actifs d'impôt différé » et les « Dépôts » ont diminué respectivement de 3 M\$ et de 16 M\$ au 1^{er} janvier 2010, et nil et de 2 M\$ au 31 décembre 2010, alors que les « Prêts – hypothécaires résidentiels » et les « Passifs d'impôt différé » ont augmenté de 1 M\$ et de 3 M\$ au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de 4 M\$ et de 2 M\$ au 31 décembre 2010. Le « Cumul des autres éléments du résultat global » n'a pas varié au 1^{er} janvier 2010 et a augmenté de 3 M\$ au 31 décembre 2010.

Les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » ont été augmentés de 10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

NOTE 4

EFFETS DE L'ADOPTION DES IFRS (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS – TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Principaux changements par rapport aux PCGR du Canada – Selon les PCGR du Canada, une dépréciation devait être comptabilisée sur les titres classés dans la catégorie « Disponible à la vente » lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation et que cette dépréciation était jugée durable. Selon les dispositions des IFRS, il faut plutôt procéder à la dépréciation de ces titres dès qu'il existe une indication objective de dépréciation seulement.

Les pertes non réalisées sur ces placements ont été renversées du « Cumul des autres éléments du résultat global » et ont été comptabilisées dans les « Excédents non répartis », qui ont été réduits de 95 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 82 M\$ au 31 décembre 2010.

Les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » ont augmenté de 13 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

ÉVALUATION DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Principaux changements par rapport aux PCGR du Canada – Selon les PCGR du Canada, lorsque des titres de capitaux propres n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, ils doivent être évalués au coût sauf s'ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Or, selon les IFRS, si la juste valeur de ces titres peut faire l'objet d'une évaluation fiable, ils doivent être comptabilisés à la juste valeur.

En conséquence, le Mouvement Desjardins a réévalué au 1^{er} janvier 2010 la valeur de ses placements dans des titres de capitaux propres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable. Les « Titres disponibles à la vente » ont donc augmenté de 15 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 3 M\$ au 31 décembre 2010, alors que les « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et les « Actifs d'impôt différé » ont été réduits de 1 M\$ et de 3 M\$ respectivement au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de 1 M\$ et de 1 M\$ au 31 décembre 2010.

Ces ajustements ont eu pour effet net de réduire les « Excédents non répartis » de 1 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010. Le « Cumul des autres éléments du résultat global » a augmenté de 12 M\$ au 1^{er} janvier 2010 et de 2 M\$ au 31 décembre 2010.

AUTRE OPTION DE PREMIÈRE ADOPTION

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'IFRS 1 prévoit une exemption facultative pour les regroupements d'entreprises. Le Mouvement Desjardins s'est prévalu de cette exemption et a choisi d'appliquer l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, de manière prospective seulement pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS. Par conséquent, les regroupements d'entreprises avant la transition n'ont pas été retraités.

AJUSTEMENTS AU TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Le tableau combiné des flux de trésorerie selon les IFRS et l'état cumulé des flux de trésorerie selon les PCGR du Canada visent des objectifs et se fondent sur des principes similaires. Ainsi, à la suite de l'adoption des IFRS, aucun ajustement significatif n'a dû être apporté à la présentation du tableau des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, si ce n'est l'exception suivante : les flux de trésorerie liés aux variations nettes des « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », des « Prêts », des « Dépôts », des « Engagements relatifs aux valeurs mobilières à découvert » et des « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » sont classés dans les activités opérationnelles selon l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, alors qu'ils étaient précédemment classés dans les activités de financement ou d'investissement.

NOTE 5

VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que de ceux désignés dans des relations de couverture :

	31 décembre 2011						
	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti ⁽²⁾	Dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	Dérivés désignés comme éléments de couverture de juste valeur	Total
Actifs financiers							
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	1 356 \$	— \$	— \$	1 356 \$
Valeurs mobilières							
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9 494	12 985	—	—	—	—	22 479
Titres disponibles à la vente	—	—	18 726	—	—	—	18 726
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	4 959	—	—	4 959
Prêts	—	—	—	125 154	—	—	125 154
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	676	—	—	676
Instruments financiers dérivés	1 456	—	—	—	692	911	3 059
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	1 274	—	—	1 274
Autres	—	—	18	1 801	—	—	1 819
Total des actifs financiers	10 950 \$	12 985 \$	18 744 \$	135 220 \$	692 \$	911 \$	179 502 \$
Passifs financiers							
Dépôts	— \$	— \$	— \$	123 403 \$	— \$	— \$	123 403 \$
Autres passifs financiers							
Acceptations	—	—	—	676	—	—	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 341	—	—	—	—	—	5 341
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	8 500	—	—	8 500
Instruments financiers dérivés	1 162	—	—	—	137	294	1 593
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	3 762	—	—	3 762
Autres	—	—	—	3 164	—	—	3 164
Obligations subordonnées	—	—	—	3 350	—	—	3 350
Total des passifs financiers	6 503 \$	— \$	— \$	142 855 \$	137 \$	294 \$	149 789 \$

(1) Les actifs financiers présentés dans ce poste ont été reclassés de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » à la catégorie « Prêts et créances ». Ce reclassement n'a aucune incidence financière, car la juste valeur et la valeur comptable de ces actifs financiers sont équivalentes.

(2) Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 8 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

NOTE 5

VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que de ceux désignés dans des relations de couverture :

31 décembre 2010							
	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti ⁽²⁾	Dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	Dérivés désignés comme éléments de couverture de juste valeur	Total
Actifs financiers							
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	1 621 \$	— \$	— \$	1 621 \$
Valeurs mobilières							
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10 328	11 162	—	—	—	—	21 490
Titres disponibles à la vente	—	—	15 930	—	—	—	15 930
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	7 034	—	—	7 034
Prêts	—	—	—	118 258	—	—	118 258
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	672	—	—	672
Instruments financiers dérivés	1 268	—	—	—	383	355	2 006
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	771	—	—	771
Autres	—	—	20	1 775	—	—	1 795
Total des actifs financiers	11 596 \$	11 162 \$	15 950 \$	130 131 \$	383 \$	355 \$	169 577 \$
Passifs financiers							
Dépôts	— \$	— \$	— \$	114 663 \$	— \$	— \$	114 663 \$
Autres passifs financiers							
Acceptations	—	—	—	672	—	—	672
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 544	—	—	—	—	—	7 544
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	10 608	—	—	10 608
Instruments financiers dérivés	1 169	—	—	—	189	416	1 774
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	2 612	—	—	2 612
Autres	—	—	—	2 894	—	—	2 894
Obligations subordonnées	—	—	—	2 805	—	—	2 805
Total des passifs financiers	8 713 \$	— \$	— \$	134 254 \$	189 \$	416 \$	143 572 \$

(1) Les actifs financiers présentés dans ce poste ont été reclassés de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » à la catégorie « Prêts et créances ». Ce reclassement n'a aucune incidence financière, car la juste valeur et la valeur comptable de ces actifs financiers sont équivalentes.

(2) Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 8 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

NOTE 5

VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que de ceux désignés dans des relations de couverture :

1 ^{er} janvier 2010							
	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti ⁽²⁾	Dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	Dérivés désignés comme éléments de couverture de juste valeur	Total
Actifs financiers							
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières ⁽¹⁾	— \$	— \$	— \$	1 103 \$	— \$	— \$	1 103 \$
Valeurs mobilières							
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8 658	10 625	—	—	—	—	19 283
Titres disponibles à la vente	—	—	12 112	—	—	—	12 112
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	5 055	—	—	5 055
Prêts	—	—	—	110 324	—	—	110 324
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	751	—	—	751
Instruments financiers dérivés	1 532	—	—	—	612	503	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	453	—	—	453
Autres	—	—	18	1 678	—	—	1 696
Total des actifs financiers	10 190 \$	10 625 \$	12 130 \$	119 364 \$	612 \$	503 \$	153 424 \$
Passifs financiers							
Dépôts	— \$	— \$	— \$	106 164 \$	— \$	— \$	106 164 \$
Autres passifs financiers							
Acceptations	—	—	—	751	—	—	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 038	—	—	—	—	—	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	10 080	—	—	10 080
Instruments financiers dérivés	1 589	—	—	—	164	99	1 852
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	2 355	—	—	2 355
Autres	—	—	—	2 785	—	—	2 785
Obligations subordonnées	—	—	—	1 294	—	—	1 294
Total des passifs financiers	6 627 \$	— \$	— \$	123 429 \$	164 \$	99 \$	130 319 \$

(1) Les actifs financiers présentés dans ce poste ont été reclassés de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » à la catégorie « Prêts et créances ». Ce reclassement n'a aucune incidence financière, car la juste valeur et la valeur comptable de ces actifs financiers sont équivalentes.

(2) Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 8 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

NOTE 6

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant compare la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Juste valeur	Valeur comptable	Écart favorable (défavorable)	Juste valeur	Valeur comptable	Écart favorable (défavorable)
Actifs financiers						
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	1 356 \$	1 356 \$	— \$	1 621 \$	1 621 \$	— \$
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	22 479	22 479	—	21 490	21 490	—
Titres disponibles à la vente	18 726	18 726	—	15 930	15 930	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 998	4 959	39	7 132	7 034	98
Prêts	126 327	125 154	1 173	120 221	118 258	1 963
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	676	676	—	672	672	—
Instruments financiers dérivés	3 059	3 059	—	2 006	2 006	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 274	1 274	—	771	771	—
Autres	1 819	1 819	—	1 812	1 795	17
Passifs financiers						
Dépôts	123 619	123 403	(216)	115 829	114 663	(1 166)
Autres passifs financiers						
Acceptations	676	676	—	672	672	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 341	5 341	—	7 544	7 544	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	8 562	8 500	(62)	10 744	10 608	(136)
Instruments financiers dérivés	1 593	1 593	—	1 774	1 774	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 762	3 762	—	2 612	2 612	—
Autres	3 160	3 164	4	2 890	2 894	4
Obligations subordonnées	3 545	3 350	(195)	2 956	2 805	(151)

NOTE 6

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DE LA JUSTE VALEUR

L'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Les tableaux suivants présentent la répartition des évaluations en juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état combiné de la situation financière :

	31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	16 178 \$	4 186 \$	2 115 \$	22 479 \$
Titres disponibles à la vente	14 550	4 111	65	18 726
Autres actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	2	2 897	160	3 059
Autres	18	—	—	18
Total des actifs financiers	30 748 \$	11 194 \$	2 340 \$	44 282 \$
Passifs financiers				
Autres passifs financiers				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 249 \$	92 \$	— \$	5 341 \$
Instruments financiers dérivés	7	1 586	—	1 593
Total des passifs financiers	5 256 \$	1 678 \$	— \$	6 934 \$

	31 décembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	15 325 \$	4 214 \$	1 951 \$	21 490 \$
Titres disponibles à la vente	11 919	4 000	11	15 930
Autres actifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	3	1 842	161	2 006
Autres	20	—	—	20
Total des actifs financiers	27 267 \$	10 056 \$	2 123 \$	39 446 \$
Passifs financiers				
Autres passifs financiers				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 464 \$	80 \$	— \$	7 544 \$
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	3	1 755	16	1 774
Total des passifs financiers	7 467 \$	1 835 \$	16 \$	9 318 \$

(1) La répartition entre le niveau 2 et le niveau 3 a été modifiée afin de refléter une amélioration de l'interprétation des évaluations de certains instruments financiers.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, 625 M\$ en obligations gouvernementales ont été transférés du niveau 2 au niveau 1 pour refléter plus adéquatement la méthodologie d'évaluation de ces titres.

NOTE 6

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde du début et de la fin dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit les instruments financiers dont la juste valeur est établie en fonction de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables du marché :

	31 décembre 2011							
	Solde de début	Gains (pertes) réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains (pertes) non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers le niveau 3	Achats/Émissions	Ventes/Règlements	Solde de la fin
Actifs financiers								
Valeurs mobilières								
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 951 \$	(6) \$	94 \$	— \$	— \$	200 \$	(124) \$	2 115 \$
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	11	1	—	4	—	50	(1)	65
Autres actifs financiers								
Instruments financiers dérivés	161	—	(1)	—	—	—	—	160
Total des actifs financiers	2 123 \$	(5) \$	93 \$	4 \$	— \$	250 \$	(125) \$	2 340 \$
Passifs financiers								
Autres passifs financiers								
Instruments financiers dérivés	16 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(16) \$	— \$
Total des passifs financiers	16 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(16) \$	— \$

	31 décembre 2010							
	Solde de début	Gains (pertes) réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains (pertes) non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers le niveau 3	Achats/Émissions	Ventes/Règlements	Solde de la fin
Actifs financiers								
Valeurs mobilières								
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 884 \$	(21) \$	175 \$	— \$	— \$	124 \$	(211) \$	1 951 \$
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	273	1	—	3	—	200	(466)	11
Autres actifs financiers								
Instruments financiers dérivés	—	—	(80)	—	—	241	—	161
Total des actifs financiers	2 157 \$	(20) \$	95 \$	3 \$	— \$	565 \$	(677) \$	2 123 \$
Passifs financiers								
Autres passifs financiers								
Instruments financiers dérivés	12 \$	4 \$	(2) \$	— \$	6 \$	— \$	(4) \$	16 \$
Total des passifs financiers	12 \$	4 \$	(2) \$	— \$	6 \$	— \$	(4) \$	16 \$

(1) Les gains ou pertes réalisés provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes/gains réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global au poste « Revenus non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, sauf pour les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dont une analyse de sensibilité est présentée à la note 7 « Valeurs mobilières », à la section « Billets à terme adossés à des actifs » et sur les positions de couverture sur les indices de crédit mises en place pour le portefeuille de BTAA. La juste valeur du swap sur rendement total, classé dans le niveau 3, est évaluée selon un modèle d'évaluation qui tient compte des écarts de crédit des swaps de défaillance de crédit, des hypothèses qui sont faites sur les taux de recouvrement et sur les probabilités de défaut pour chacune des transactions sous-jacentes de l'instrument financier. Dans l'hypothèse où les écarts de crédit des swaps de défaillance de crédit sur les constituants de cette position de couverture augmentent ou diminuent de 10 % de leur niveau actuel, ceci aura pour effet d'accroître ou de réduire la juste valeur de ce dérivé de 24 M\$ au 31 décembre 2011.

NOTE 7

VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	31 décembre 2011						
	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	728 \$	1 761 \$	915 \$	935 \$	575 \$	— \$	4 914 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	437	928	363	502	1 512	—	3 742
Autres administrations publiques	40	5	2	52	79	—	178
Autres titres au Canada							
Institutions financières	171	92	24	6	38	—	331
Autres émetteurs	11	12	24	17	68	—	132
Actions	—	—	—	—	—	18	18
Titres d'émetteurs étrangers	11	—	—	5	122	41	179
Total des titres détenus à des fins de transaction	1 398	2 798	1 328	1 517	2 394	59	9 494
Titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	235	741	19	4	15	—	1 014
Les provinces et les corps municipaux au Canada	612	530	520	791	4 869	—	7 322
Autres administrations publiques	1	1	—	—	149	—	151
Autres titres au Canada							
Institutions financières	140	80	280	157	112	—	769
Autres émetteurs ⁽¹⁾	27	201	280	529	2 031	—	3 068
Actions	32	93	3	—	—	273	401
Titres d'émetteurs étrangers	14	—	—	9	37	200	260
Total des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 061	1 646	1 102	1 490	7 213	473	12 985
Total des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 459	4 444	2 430	3 007	9 607	532	22 479
Titres disponibles à la vente							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	433	3 834	2 469	276	5	—	7 017
Les provinces et les corps municipaux au Canada	559	2 166	1 400	1 789	608	—	6 522
Autres administrations publiques	39	—	1	4	32	—	76
Autres titres au Canada							
Institutions financières	1 218	1 053	1 079	279	12	—	3 641
Autres émetteurs	10	27	86	46	60	3	232
Actions	—	—	3	—	9	537	549
Titres d'émetteurs étrangers	—	—	—	—	—	689	689
Total des titres disponibles à la vente	2 259	7 080	5 038	2 394	726	1 229	18 726
Total des valeurs mobilières	4 718 \$	11 524 \$	7 468 \$	5 401 \$	10 333 \$	1 761 \$	41 205 \$

(1) Contient des BTAA d'une juste valeur de 1 368 M\$ au 31 décembre 2011.

NOTE 7

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	31 décembre 2010						Total
	Échéances					Aucune échéance précise	
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	818 \$	2 234 \$	1 055 \$	901 \$	1 250 \$	— \$	6 258 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	617	335	477	831	945	—	3 205
Autres administrations publiques	14	5	2	—	51	—	72
Autres titres au Canada							
Institutions financières	183	116	10	45	26	—	380
Autres émetteurs	57	16	9	14	18	17	131
Actions	—	—	—	—	—	36	36
Titres d'émetteurs étrangers	66	—	—	18	39	123	246
Total des titres détenus à des fins de transaction	1 755	2 706	1 553	1 809	2 329	176	10 328
Titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	188	346	873	3	14	—	1 424
Les provinces et les corps municipaux au Canada	562	659	410	699	3 469	—	5 799
Autres administrations publiques	—	1	—	—	146	—	147
Autres titres au Canada							
Institutions financières	128	130	35	106	65	—	464
Autres émetteurs ⁽¹⁾	57	125	288	417	1 738	—	2 625
Actions	—	23	51	50	4	342	470
Titres d'émetteurs étrangers	—	22	—	35	58	118	233
Total des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	935	1 306	1 657	1 310	5 494	460	11 162
Total des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 690	4 012	3 210	3 119	7 823	636	21 490
Titres disponibles à la vente							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	415	3 426	2 410	194	—	—	6 445
Les provinces et les corps municipaux au Canada	837	883	1 715	1 948	478	—	5 861
Autres administrations publiques	33	3	—	2	9	—	47
Autres titres au Canada							
Institutions financières	830	904	543	105	29	1	2 412
Autres émetteurs	29	22	46	50	—	2	149
Actions	—	1	—	—	—	597	598
Titres d'émetteurs étrangers	—	—	—	—	—	418	418
Total des titres disponibles à la vente	2 144	5 239	4 714	2 299	516	1 018	15 930
Total des valeurs mobilières	4 834 \$	9 251 \$	7 924 \$	5 418 \$	8 339 \$	1 654 \$	37 420 \$

(1) Contient des BTAA d'une juste valeur de 1 347 M\$ au 31 décembre 2010.

NOTE 7

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente se présentent comme suit :

	31 décembre 2011			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 905 \$	113 \$	1 \$	7 017 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	6 217	306	1	6 522
Autres administrations publiques	75	1	—	76
Autres titres au Canada				
Institutions financières	3 581	62	2	3 641
Autres émetteurs	222	10	—	232
Actions	488	70	9	549
Titres d'émetteurs étrangers	682	33	26	689
	18 170 \$	595 \$	39 \$	18 726 \$

	31 décembre 2010			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 405 \$	54 \$	14 \$	6 445 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	5 753	122	14	5 861
Autres administrations publiques	47	—	—	47
Autres titres au Canada				
Institutions financières	2 373	41	2	2 412
Autres émetteurs	148	1	—	149
Actions	567	48	17	598
Titres d'émetteurs étrangers	404	20	6	418
	15 697 \$	286 \$	53 \$	15 930 \$

	1 ^{er} janvier 2010			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	3 829 \$	49 \$	9 \$	3 869 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	4 407	76	14	4 469
Autres administrations publiques	89	—	—	89
Autres titres au Canada				
Institutions financières	2 511	60	1	2 570
Autres émetteurs	306	—	19	287
Actions	489	24	27	486
Titres d'émetteurs étrangers	343	28	29	342
	11 974 \$	237 \$	99 \$	12 112 \$

PERTES DE VALEUR COMPTABILISÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 30 M\$ (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 7

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

En août 2007, le Mouvement Desjardins détenait des placements dans le marché du papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (PCAA) bien qu'il n'ait pas été un émetteur de ce type de produit financier. Rappelons que le Mouvement Desjardins a procédé, en septembre 2007, et dans une moindre mesure en 2008, au rachat d'actifs détenus sous forme de PCAA auprès des fonds communs de placement du marché monétaire qu'il gère et des activités de prêts de valeur des clients de la Fiducie Desjardins dont il n'assumait pas le risque à l'origine, et ce, afin de protéger ses membres et ses clients.

Lors de la restructuration de ces PCAA en billets à terme adossés à des actifs (BTAA), le 21 janvier 2009, le Mouvement Desjardins a retiré de l'état combiné de la situation financière ses titres de PCAA à la valeur comptable pour ensuite comptabiliser à la juste valeur les BTAA. Ces BTAA ont été classés dans la catégorie « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Dans le cadre de cette restructuration, le Mouvement Desjardins a participé, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps de défaillance de crédit du véhicule d'actifs cadres (VAC 1). La part du Mouvement Desjardins dans cet engagement de crédit se situe au même rang que celle des autres participants de la FFM et vient à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions desdits swaps sur défaillance de crédit sont réglées auparavant. Jusqu'au 31 décembre 2011, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. Le Mouvement Desjardins a acheté une protection de 400 M\$ à l'encontre de ses engagements en vertu de la FFM auprès d'un des participants de VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le même taux que celui qui s'applique aux institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de VAC 2. Cette protection se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1. Depuis cette restructuration, un revenu reporté lié à la FFM est constaté au poste « Autres passifs – Autres ». Au 31 décembre 2011, celui-ci s'élevait à 50 M\$ (59 M\$ au 31 décembre 2010).

La fiducie VAC 1 est considérée comme une entité ad hoc, car elle a été créée dans un but précis, soit de regrouper les billets restructurés provenant des PCAA détenus par des investisseurs canadiens. Ce véhicule dispose d'actifs s'élevant à environ 16 185 M\$ au 31 décembre 2011, a des capitaux propres nuls et est principalement composé de transactions d'actifs synthétiques dont les investisseurs se sont engagés à contribuer à la FFM. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas le VAC 1 puisqu'en substance, en vertu des exigences de SIC-12, la relation entre l'entité ad hoc et le Mouvement Desjardins indique que VAC 1 n'est pas contrôlée par ce dernier. Par ailleurs, au 31 décembre 2011, le Mouvement Desjardins a un engagement de crédit (FFM) de 1 193 M\$ (1 193 M\$ en 2010) et détient des billets de VAC 1 d'une juste valeur de 1 322 M\$ (1 288 M\$ en 2010), la somme desquels représente le risque maximal de perte pour le Mouvement Desjardins.

Au cours de l'exercice 2010, le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de nature diverse visant à minimiser le risque du portefeuille de BTAA, de la FFM liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. Ces couvertures ont des échéances similaires à celle du portefeuille de BTAA et c'est l'intention de la direction du Mouvement Desjardins de les maintenir en place jusqu'à leur échéance.

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA ayant une valeur nominale répartie entre les différents véhicules suivants :

	31 décembre 2011 Valeur nominale	31 décembre 2010 Valeur nominale
VAC 1		
Catégorie A-1	898 \$	902 \$
Catégorie A-2	820	820
Catégorie B	140	140
Catégorie C	57	57
	1 915	1 919
VAC 1		
Catégorie IA – Actifs inadmissibles (<i>subprime</i>)	22	36
Catégorie IA – Actifs inadmissibles (autres)	18	18
VAC 3		
Catégorie IA – Actifs inadmissibles (<i>subprime</i>)	38	42
Catégorie TA – Actifs traditionnels	44	65
Total – Actifs inadmissibles et traditionnels	122	161
Total – VAC 1 et VAC 3	2 037 \$	2 080 \$

La juste valeur des BTAA est de 1 296 M\$ pour les billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et de 72 M\$ pour les actifs inadmissibles et traditionnels au 31 décembre 2011 (1 263 M\$ pour les billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et 84 M\$ pour les actifs inadmissibles et traditionnels en 2010).

NOTE 7

VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES BTAA

Étant donné l'absence de marché actif sur ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de transiger les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes dans la mesure où un détenteur de BTAA A-1, A-2, B et C de VAC 1 peut les transférer à un tiers seulement si un tel transfert est effectué au prorata de chacune des catégories détenues par le vendeur et si l'acheteur prend en charge une quote-part équivalente des engagements liés à la FFM, soit directement, soit par l'entremise d'une autre entité, le tout dans la mesure où la partie assumant la part de la FFM bénéficie d'une notation de crédit suffisamment élevée.

Depuis le quatrième trimestre de 2011, le Mouvement Desjardins a décidé d'harmoniser son modèle d'évaluation des billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 à celui relatif à sa couverture économique afin de produire une information plus pertinente et plus fiable fondée sur de nouveaux renseignements. La juste valeur des BTAA sous la forme de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1, c'est-à-dire les actifs synthétiques et hybrides, est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie, de même qu'aux échéances et contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets. Jusqu'au troisième trimestre de 2011, le modèle d'évaluation utilisé estimait la juste valeur de ces billets en actualisant les flux de trésorerie anticipés.

Le nouveau modèle ajuste à la baisse la valeur nominale des billets dans leur ensemble en fonction de l'évaluation au cours du marché des swaps de défaillance de crédit sous-jacentes aux billets, de la qualité des actifs donnés en garantie et de l'absence de liquidités desdits billets de VAC 1 de même que, dans une moindre mesure, d'autres risques inhérents à la nature de ces billets. De plus, les hypothèses utilisées pour les différents ajustements tiennent compte des écarts de crédit, de l'échéance, des taux de recouvrement prévus en cas de défaut ainsi que des risques de marché et de liquidité de l'ensemble des billets. Il est à noter que les hypothèses utilisées reposent autant que possible sur des données observables sur le marché telles que les écarts de crédit et les indices de référence pour des actifs semblables. Elles prennent également en compte, s'il y a lieu, les particularités de la restructuration et s'appuient en partie sur d'autres hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché pour des actifs similaires.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles a été évaluée à partir d'un modèle d'évaluation qui prend en considération la valeur déterminée par l'administrateur des VAC ainsi que certains risques inhérents non reflétés dans l'évaluation de ce dernier, comme en 2010.

INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS

Un gain totalisant 50 M\$ relatif aux BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (gain de 173 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010). De plus, la constatation graduelle du revenu relatif à la FFM au cours de l'exercice 2011 s'élève à 9 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010).

Les estimations de la juste valeur ci-dessus sont susceptibles de ne pas être une indication de la valeur nette de réalisation ultime ou de la juste valeur future. Malgré le fait que la direction soit d'avis que sa technique d'évaluation est la plus appropriée dans les circonstances, la valeur comptable demeure sensible aux écarts du risque de crédit. La sensibilité de la juste valeur estimative du portefeuille des billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et du capital de première catégorie à des changements dans les hypothèses clés se présente comme suit :

	31 décembre 2011		
	Juste valeur des billets A-1, A-2, B et C de VAC 1	Capital de première catégorie	
Augmentation des écarts de crédit de 10 %	(49) \$	(33) \$	(0,27) %
Diminution des écarts de crédit de 10 %	49	34	0,27 %

Comme il a été mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a conclu des transactions en vue de réduire, entre autres, le risque du portefeuille de BTAA. L'analyse de sensibilité ci-dessus exclut l'effet de ces transactions. Ainsi, compte tenu de ces transactions, l'incidence serait considérablement amoindrie.

Certaines incertitudes subsistent relativement à la valeur des actifs sous-jacents, au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie ainsi qu'à l'établissement d'un marché secondaire et à la liquidité d'un tel marché pour les billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles, ce qui pourrait modifier davantage la valeur du placement du Mouvement Desjardins dans ces billets.

Le Mouvement Desjardins détient ou a accès aux fonds nécessaires afin de s'acquitter de toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et ne prévoit pas, le cas échéant, que les risques de liquidité liés aux BTAA pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa santé financière, ses cotes de crédit et ses ratios de capital.

NOTE 8

PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DÉPRÉCIÉS ET PROVISIONS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

	31 décembre 2011					
	Prêts bruts ni dépréciés ni en souffrance	Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés	Prêts dépréciés bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	79 288 \$	266 \$	132 \$	12 \$	47 \$	79 627 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 688	2 207	90	38	102	17 845
Aux entreprises et aux gouvernements	27 171	479	298	109	157	27 682
	122 147 \$	2 952 \$	520 \$	159 \$	306 \$	125 154 \$

	31 décembre 2010					
	Prêts bruts ni dépréciés ni en souffrance	Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés	Prêts dépréciés bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	74 054 \$	272 \$	140 \$	12 \$	58 \$	74 396 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 507	1 912	85	36	101	17 367
Aux entreprises et aux gouvernements	25 854	636	287	111	171	26 495
	115 415 \$	2 820 \$	512 \$	159 \$	330 \$	118 258 \$

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DÉPRÉCIÉS

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsqu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance mais non dépréciés :

	31 décembre 2011				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	215 \$	22 \$	9 \$	20 \$	266 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 778	233	80	116	2 207
Aux entreprises et aux gouvernements	285	46	12	136	479
	2 278 \$	301 \$	101 \$	272 \$	2 952 \$

	31 décembre 2010				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	223 \$	21 \$	10 \$	18 \$	272 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 503	223	82	104	1 912
Aux entreprises et aux gouvernements	300	90	36	210	636
	2 026 \$	334 \$	128 \$	332 \$	2 820 \$

NOTE 8

PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes sur prêts pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
Solde au début	71 \$	74 \$	182 \$	181 \$	310 \$	334 \$	563 \$	589 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	7	9	198	182	32	12	237	203
Radiations et recouvrements	(11)	(12)	(193)	(181)	(39)	(36)	(243)	(229)
Solde à la fin	67 \$	71 \$	187 \$	182 \$	303 \$	310 \$	557 \$	563 \$
Composition du solde :								
Provision pour pertes sur prêts	59 \$	70 \$	140 \$	137 \$	266 \$	282 \$	465 \$	489 \$
Provision pour les engagements de crédit hors bilan ⁽¹⁾	8	1	47	45	37	28	92	74

(1) La provision pour les engagements de crédit hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 9

TITRISATION ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés à l'état combiné de la situation financière :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	3 482 \$	3 467 \$	1 511 \$	1 500 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	7 376	7 393	9 843	9 758
Valeurs mobilières prêtées :				
Contre du numéraire	3	3	6	6
Contre des titres	445	—	426	—

De plus, certaines opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010 font l'objet de décomptabilisation. L'encours total de ces actifs originaux transférés est de 1 781 M\$ au 31 décembre 2011 (2 949 M\$ au 31 décembre 2010). Les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continue à comptabiliser relatifs à ces opérations et les passifs de gestion pris en charge sont d'un montant de 28 M\$ et de 4 M\$ respectivement au 31 décembre 2011 (70 M\$ et 11 M\$ au 31 décembre 2010).

NOTE 10

FONDS DISTINCTS

ACTIFS DES FONDS DISTINCTS

Le tableau suivant présente l'actif des fonds distincts par catégories :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Placements			
Obligations	212 \$	183 \$	176 \$
Prêts hypothécaires	7	10	15
Actions et parts de fonds communs de placement	5 003	4 434	3 093
Titres du marché monétaire	151	164	182
Instruments financiers dérivés	1	1	1
Autres éléments d'actif	90	64	120
Éléments de passif	(84)	(62)	(85)
Total des actifs des contrats de fonds distincts	5 380 \$	4 794 \$	3 502 \$
Quote-part consolidée des détenteurs de fonds communs de placement sans contrôle	65 \$	— \$	— \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(18)	(20)	(18)
Actifs des fonds distincts	5 427 \$	4 774 \$	3 484 \$

NOTE 10

FONDS DISTINCTS (SUITE)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'actif des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Pour chaque catégorie d'instruments financiers, le Mouvement Desjardins a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La description des trois niveaux hiérarchiques ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers ».

Le tableau suivant présente les instruments financiers inclus dans l'actif des fonds distincts et mesurés à la juste valeur :

	31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	109 \$	103 \$	— \$	212 \$
Prêts hypothécaires	—	7	—	7
Actions et parts de fonds communs de placement	3 054	1 949	—	5 003
Titres du marché monétaire	73	78	—	151
Instruments financiers dérivés	1	—	—	1
Total des instruments financiers mesurés à la juste valeur	3 237 \$	2 137 \$	— \$	5 374 \$

	31 décembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	92 \$	91 \$	— \$	183 \$
Prêts hypothécaires	—	10	—	10
Actions et parts de fonds communs de placement	2 587	1 847	—	4 434
Titres du marché monétaire	72	92	—	164
Instruments financiers dérivés	1	—	—	1
Total des instruments financiers mesurés à la juste valeur	2 752 \$	2 040 \$	— \$	4 792 \$

	1 ^{er} janvier 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	114 \$	62 \$	— \$	176 \$
Prêts hypothécaires	—	15	—	15
Actions et parts de fonds communs de placement	1 621	1 467	5	3 093
Titres du marché monétaire	91	91	—	182
Instruments financiers dérivés	1	—	—	1
Total des instruments financiers mesurés à la juste valeur	1 827 \$	1 635 \$	5 \$	3 467 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au cours des exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010.

VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde du début et de la fin du niveau 3 de la hiérarchie, soit les instruments financiers dont la juste valeur consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables du marché :

	2011	2010
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	— \$	5 \$
Total des variations de la juste valeur	—	(2)
Transferts depuis le niveau 3	—	(3)
Juste valeur au 31 décembre	— \$	— \$

PRÊTS DE TITRES ET ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Les fonds distincts prêtent des valeurs mobilières dans le cadre de leurs activités de placement. Dans le cadre de ces opérations de prêts de titres, les actifs financiers qui sont alors transférés à une tierce partie demeurent comptabilisés à l'état combiné de la situation financière puisque ces opérations ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés est de 150 M\$ au 31 décembre 2011 (138 M\$ au 31 décembre 2010 et 127 M\$ au 1^{er} janvier 2010). Les prêts de titres pour lesquels des espèces ont été reçues en garantie sont comptabilisés à titre d'engagements pour un montant total de 49 M\$ au 31 décembre 2011 (33 M\$ au 31 décembre 2010 et 52 M\$ au 1^{er} janvier 2010) et sont présentés avec les éléments de passif.

La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie qui ont été obtenus à la suite d'opérations de prêts de titres ou de prise en pension sur titres est de 153 M\$ au 31 décembre 2011 (140 M\$ au 31 décembre 2010 et 129 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

NOTE 10

FONDS DISTINCTS (SUITE)

PASSIFS DES FONDS DISTINCTS

Le tableau suivant présente les variations du passif des fonds distincts :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Solde au début – passif des contrats de fonds distincts	4 794 \$	3 502 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 291	1 292
Revenus nets de placements	—	461
	1 291	1 753
Diminution		
Rachats et retraits	559	390
Pertes nettes réalisées et non réalisées sur placements	55	—
Honoraires de gestion	91	71
	705	461
Solde à la fin – passif des contrats de fonds distincts	5 380 \$	4 794 \$
Quote-part consolidée des détenteurs de fonds communs de placement sans contrôle	65 \$	— \$
Passif dû à l'assureur	(18)	(20)
Passifs des fonds distincts	5 427 \$	4 774 \$

NOTE 11

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	Immobilisations corporelles						Immeubles de placement		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 1 ^{er} janvier 2010	115 \$	1 170 \$	426 \$	600 \$	334 \$	2 645 \$	90 \$	696 \$	786 \$
Acquisitions	1	39	42	52	33	167	—	19	19
Dispositions	(1)	(25)	(27)	(46)	(1)	(100)	(3)	(2)	(5)
Autres	—	—	—	—	(7)	(7)	—	—	—
Au 31 décembre 2010	115 \$	1 184 \$	441 \$	606 \$	359 \$	2 705 \$	87 \$	713 \$	800 \$
Acquisitions	7 \$	70 \$	30 \$	87 \$	33 \$	227 \$	6 \$	34 \$	40 \$
Acquisition d'entreprises	1	1	4	4	6	16	—	—	—
Dispositions	(2)	(10)	(46)	(42)	(23)	(123)	(7)	(22)	(29)
Autres	(3)	(41)	(41)	(12)	(9)	(106)	(2)	(59)	(61)
Au 31 décembre 2011	118 \$	1 204 \$	388 \$	643 \$	366 \$	2 719 \$	84 \$	666 \$	750 \$

	Immobilisations corporelles						Immeubles de placement		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 1 ^{er} janvier 2010	— \$	497 \$	326 \$	440 \$	168 \$	1 431 \$	5 \$	154 \$	159 \$
Amortissements	—	40	55	36	26	157	—	33	33
Dispositions	—	(14)	(26)	(24)	(1)	(65)	—	(5)	(5)
Autres	—	(2)	—	2	(5)	(5)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2010	— \$	521 \$	355 \$	454 \$	188 \$	1 518 \$	5 \$	179 \$	184 \$
Amortissements	— \$	39 \$	42 \$	39 \$	28 \$	148 \$	— \$	23 \$	23 \$
Dispositions	—	(6)	(37)	(33)	(21)	(97)	—	(19)	(19)
Autres	—	(19)	(41)	1	(9)	(68)	—	(35)	(35)
Au 31 décembre 2011	— \$	535 \$	319 \$	461 \$	186 \$	1 501 \$	5 \$	148 \$	153 \$

	Immobilisations corporelles						Immeubles de placement		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2011	118 \$	669 \$	69 \$	182 \$	180 \$	1 218 \$	79 \$	518 \$	597 \$
Au 31 décembre 2010	115 \$	663 \$	86 \$	152 \$	171 \$	1 187 \$	82 \$	534 \$	616 \$
Au 1 ^{er} janvier 2010	115 \$	673 \$	100 \$	160 \$	166 \$	1 214 \$	85 \$	542 \$	627 \$

NOTE 11**IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ET IMMEUBLES DE PLACEMENT (SUITE)**

Au 31 décembre 2011, un montant de 41 M\$ (19 M\$ au 31 décembre 2010), inclus dans le solde des bâtiments, représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 35 M\$ (15 M\$ au 31 décembre 2010) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Les informations relatives aux actifs donnés en garantie sont présentées dans la note 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels ».

Au 31 décembre 2011, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 102 M\$ (1 005 M\$ au 31 décembre 2010). La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants, ayant une qualification professionnelle pertinente et reconnue, qui utilisent un éventail de techniques d'évaluation comprenant la méthode du bénéfice d'exploitation net capitalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques d'évaluation, qui s'appuient sur des données du marché, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets futurs, pour la méthode du bénéfice d'exploitation net capitalisé, et l'estimation des taux d'actualisation et des flux de trésorerie futurs applicables aux immeubles de placement, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 142 M\$ (135 M\$ en 2010). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice s'élèvent à 83 M\$ (97 M\$ en 2010), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés sous le poste « Revenus nets sur autres placements » à l'état combiné du résultat.

NOTE 12**AUTRES ACTIFS – AUTRES**

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Primes à recevoir	914 \$	820 \$	730 \$
Actifs de réassurance	797	600	524
Intérêts à recevoir	522	513	468
Écarts d'acquisition	348	109	109
Frais payés d'avance	347	392	372
Immobilisations incorporelles	335	150	141
Débiteurs	284	434	466
Participations dans les entreprises mises en équivalence	128	95	132
Impôts à recevoir	30	41	37
Autres	651	547	510
	4 356 \$	3 701 \$	3 489 \$

NOTE 13**DÉPÔTS**

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques, pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes d'épargne, pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à dix ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	31 décembre 2011			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	27 785 \$	3 851 \$	50 850 \$	82 486 \$
Entreprises et gouvernements	13 627	326	15 056	29 009
Institutions de dépôts et autres	81	—	11 827	11 908
	41 493 \$	4 177 \$	77 733 \$	123 403 \$

	31 décembre 2010			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	25 741 \$	3 782 \$	49 224 \$	78 747 \$
Entreprises et gouvernements	12 935	318	11 891	25 144
Institutions de dépôts et autres	79	—	10 693	10 772
	38 755 \$	4 100 \$	71 808 \$	114 663 \$

NOTE 14

OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Au cours de l'exercice 2011, le Mouvement Desjardins a émis des obligations sécurisées pour un montant de 1 000 M\$ US. CCDQ Covered Bond Guarantor Limited Partnership, une entité ad hoc, a été créée afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins puisqu'en substance, en vertu des exigences de SIC-12, la relation entre cette entité et le Mouvement Desjardins indique que l'entité ad hoc est contrôlée par ce dernier. Au cours de l'exercice 2011, le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la SCHL à cette entité et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux prêts appartenant légalement à cette entité ad hoc, selon les termes des conventions applicables à l'émission. Ces prêts, d'un montant de 1 278 M\$ au 31 décembre 2011, sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaire résidentiels » à l'état combiné de la situation financière, et les obligations sécurisées, d'un montant de 1 017 M\$ au 31 décembre 2011, sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Passifs des contrats d'assurance			
Provisions techniques	13 610 \$	11 843 \$	11 007 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement	1 623	1 447	1 322
Primes non acquises	905	812	734
Dépôts des titulaires de police	490	449	434
Provisions pour prestations, participations et ristournes	331	339	325
	16 959	14 890	13 822
Passifs des contrats d'investissement	49	52	54
	17 008 \$	14 942 \$	13 876 \$

PROVISIONS TECHNIQUES

COMPOSITION

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Provisions techniques brutes			
Polices sans participation	11 287 \$	9 807 \$	9 157 \$
Polices avec participation	2 323	2 036	1 850
	13 610	11 843	11 007
Montants cédés aux réassureurs	754	562	478
Provisions techniques nettes	12 856 \$	11 281 \$	10 529 \$

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes			
Obligations	8 223 \$	6 607 \$	6 058 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 666	2 970	3 042
Immeubles de placement	489	283	277
Actions	597	561	387
Autres	881	860	765
	12 856 \$	11 281 \$	10 529 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 13 607 M\$ au 31 décembre 2011 (11 674 M\$ au 31 décembre 2010 et 10 833 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin d'en pallier le caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'actuaire détermine les marges appropriées en se basant sur les caractéristiques des risques associés aux produits. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont renversées et portées aux résultats.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée aux résultats.

MORTALITÉ

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité en assurance vie individuelle selon les résultats des études annuelles de leurs récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Le calcul des provisions techniques liées à l'assurance vie individuelle ne prend pas en considération une diminution éventuelle des taux de mortalité.

En ce qui a trait aux rentes, les filiales d'assurance de personnes procèdent aussi à une étude annuelle de leurs résultats techniques, laquelle comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Contrairement à l'assurance vie, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

MORBIDITÉ

Pour les hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

TAUX DE RÉSILIATION DES CONTRATS

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires de police peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes sans utiliser les options de non-déchéance, le cas échéant. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les résultats techniques récents des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux des filiales d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits d'assurance, comme les produits d'assurance vie temporaire 100 ans et les produits d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans sa politique d'appariement. La méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) constitue la norme établie par l'ICA afin d'assurer la conformité des éléments d'actifs auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou de ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actif incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, une provision de 543 M\$ (469 M\$ en 2010) est incluse dans les provisions techniques afin de se protéger contre le risque de rendement insuffisant de l'actif.

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

FRAIS D'EXPLOITATION, IMPÔTS ET TAXES

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande gamme de produits et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés aux résultats. Pour ce qui est des impôts sur les résultats, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

PARTICIPATIONS REVENANT AUX TITULAIRES DE POLICE

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de police et une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

SENSIBILITÉ DES PROVISIONS TECHNIQUES AUX CHANGEMENTS DANS LES HYPOTHÈSES

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements dans les hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2011	2010
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(26) \$	(20) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(21)	(13)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(42)	(42)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(85)	(71)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(28)	(24)

VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES NETTES

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés les 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2011	2010
Solde au début	11 281 \$	10 529 \$
Variation due :		
Acquisition d'entreprise	61	—
Au passage du temps	1 174	371
Aux nouvelles affaires	374	381
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(36)	2
	1 573	754
Autres variations	2	(2)
Solde à la fin	12 856 \$	11 281 \$
Composition du solde :		
Provisions techniques brutes	13 610 \$	11 843 \$
Montants cédés aux réassureurs	(754)	(562)

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011	2010
Hypothèses modifiées		
Mortalité	(18) \$	9 \$
Morbidité	15	(1)
Taux de résiliation des contrats	(72)	(8)
Rendement des placements	47	(3)
Charges d'exploitation	(11)	—
Méthodes et autres	65	2
	26 \$	(1) \$

L'augmentation des provisions techniques concernant le taux de résiliation des contrats est essentiellement expliquée par le changement de méthode de calcul pour les produits de fonds distincts et par la mise à jour des prévisions pour ces mêmes produits ainsi que pour ceux en assurance individuelle.

Les provisions techniques ont diminué à l'égard du rendement des placements en raison des mises à jour aux dépenses de placement et aux taux d'indexation pour certains produits, particulièrement pour les rentes d'invalidité.

La diminution des provisions techniques à l'égard des méthodes et autres est principalement attribuable à des changements de systèmes d'évaluation pour les produits de fonds distincts ainsi que pour ceux en assurance individuelle.

GESTION DES RISQUES

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de personnes sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance :

RISQUE D'ASSURANCE

Dans le cours de leurs activités, les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque d'assurance comportant deux volets : le risque de développement et de tarification des produits et le risque de souscription et d'engagement.

Le risque de développement et de tarification des produits est le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou qu'elle le devienne. Il est lié à l'éventualité que les prévisions relatives à certains facteurs, comme le rendement futur des placements, la mortalité, la morbidité et les charges administratives, pris en compte dans l'établissement des prix s'avèrent inexacts. Les filiales d'assurance de personnes appliquent des normes et des politiques strictes relatives au développement et à la tarification des produits et effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser leurs hypothèses de tarification, s'il y a lieu. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Le risque de souscription et d'engagement est celui qui découle de la sélection des risques, de l'établissement de provisions et du règlement des demandes de prestations d'assurance, de la réduction, de la conservation et de la cession de risques ainsi que de la gestion des clauses contractuelles. Les filiales d'assurance de personnes gèrent ce risque en établissant des critères et des politiques appropriés de sélection des risques, en constituant des provisions techniques conformément aux normes actuarielles prescrites par l'ICA, en effectuant un suivi constant de l'évolution de la sinistralité et en limitant leurs pertes au moyen d'ententes de réassurance.

RISQUE DE RÉASSURANCE

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes font affaire avec de nombreux réassureurs différents, dont la grande majorité est dûment enregistrée et qui satisfont à des normes de crédit et sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de personnes de leurs obligations envers leurs titulaires de police.

Pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat, présentés dans le tableau ci-dessous, des montants suivants :

	2011	2010
Primes	169 \$	169 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	249	203

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

RISQUE LIÉ AUX FONDS DISTINCTS

Les provisions techniques incluent aussi les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts, montants qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques définis par l'ICA. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives aux rendements des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques tiennent compte du fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats a mis en place en 2010 un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties. Aussi, en 2011, un deuxième programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs a été mis en place. Ces programmes couvrent la totalité des contrats et des fonds offerts aux clients par la filiale d'assurance de personnes concernée.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour se prémunir contre les pertes résultant de la variation des taux d'intérêt, les filiales d'assurance de personnes se sont dotées de la politique d'appariement de l'actif et du passif mentionnée auparavant dans la présente note et dont elles assurent le respect à l'aide de contrôles périodiques.

Cette politique définit clairement les risques acceptables. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif de ce même secteur et est investi dans des placements qui répondent aux exigences des produits associés.

Un des éléments de contrôle de la politique d'appariement porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. Les filiales d'assurance de personnes effectuent globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous leurs secteurs d'affaires puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

Au 31 décembre 2011, il existe un écart de 0,1 année (0,7 année en 2010) entre la durée des actifs et celle des passifs.

Les risques associés à la non-coordination des durées des placements du portefeuille, à la non-coordination des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est couverte par la politique d'appariement décrite précédemment et la politique de liquidité propre aux filiales d'assurance de personnes. Cette dernière politique assure une gestion globale proactive des éléments du bilan des filiales d'assurance de personnes au moyen de l'établissement de limites. De plus, les gestionnaires de l'actif de ces filiales s'assurent qu'une proportion adéquate des actifs est détenue dans des titres facilement négociables.

La gestion des liquidités à court terme vise à garantir la suffisance des fonds nécessaires pour acquitter les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion des liquidités stratégiques vise à assurer une stabilité entre les sources et l'utilisation de fonds dans un contexte permanent en tenant compte des facteurs économiques, opérationnels et d'affaires qui pourraient influencer cet équilibre.

Les échéances contractuelles des provisions techniques sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les projections contenues dans ces tableaux sont supérieures au solde des provisions techniques puisqu'il s'agit des flux sortants attendus, à l'exclusion, entre autres, de tout élément d'escompte. Ces flux sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des titulaires de contrat et nets de réassurance. De plus, les montants figurant dans ces tableaux représentent les flux de trésorerie estimés et ceux-ci pourraient différer des flux de trésorerie réels :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Moins de 1 an	1 101 \$	962 \$
De 1 à 5 ans	3 024	3 256
Plus de 5 ans	20 719	18 430
Total	24 844 \$	22 648 \$

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément aux normes actuarielles en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance de dommages utilisent des techniques actuarielles, telles que les méthodes de matérialisation des sinistres survenus, de fréquence et de sévérité et de Bornhuetter-Ferguson, afin de déterminer la meilleure estimation de la provision pour sinistres et frais de règlement. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par branche d'affaires et par année de survenance, basés sur l'historique des sinistres survenus en termes de montant, de nombre et de coût moyen des sinistres, pour les méthodes de matérialisation des sinistres survenus et de fréquence – sévérité, et basés sur un montant de sinistre attendu pour la méthode de Bornhuetter-Ferguson.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que le développement passé des sinistres sera similaire au développement futur des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou changements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour développer cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement par sinistre et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la sévérité et la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs, comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public eu égard aux réclamations et les conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent affecter cette estimation.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux d'intérêt des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ce taux peut fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

Puisque les estimations relatives aux sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure et que leur fluctuation peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les normes actuarielles reconnues afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures. Les marges pour écarts défavorables sélectionnées sont à l'intérieur des fourchettes recommandées par l'ICA.

VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés les 31 décembre :

	2011			2010		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Solde au début	1 447 \$	25 \$	1 422 \$	1 322 \$	35 \$	1 287 \$
Sinistres survenus au cours de l'année	1 272	—	1 272	1 102	1	1 101
Évolution des sinistres survenus dans les années antérieures	(10)	6	(16)	(50)	(5)	(45)
Sinistres payés au cours de l'année	(1 088)	(1)	(1 087)	(927)	(6)	(921)
Acquisition d'entreprises	2	—	2	—	—	—
Solde à la fin	1 623 \$	30 \$	1 593 \$	1 447 \$	25 \$	1 422 \$

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés aux 31 décembre 2011 et 2010.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont sensibles à certaines hypothèses clés. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité de certaines variables de nature qualitative, comme les changements législatifs ou l'incertitude relative au processus d'estimation. L'analyse qui suit porte sur des variations raisonnablement plausibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes et présente l'incidence de ces variations sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ». La corrélation des hypothèses aurait une incidence significative dans la détermination des sinistres ultimes, mais pour démontrer l'incidence due aux variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle.

		2011	2010
	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(79) \$	(68) \$
Nombre moyen de sinistres survenus mais non déclarés	+ 5	(7)	(18)

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

DÉVELOPPEMENT DES SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Le tableau suivant indique le développement des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant des sinistres ultimes, incluant ceux déclarés et ceux survenus mais non déclarés, pour chaque année de survenance, et ce, à chaque date de clôture, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2005 et années antérieures	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Estimation du montant des sinistres ultimes								
À la fin de l'année de survenance	— \$	1 026 \$	1 012 \$	1 141 \$	1 076 \$	1 101 \$	1 274 \$	— \$
Une année plus tard	—	1 014	984	1 096	1 063	1 103	—	—
Deux années plus tard	—	988	952	1 097	1 077	—	—	—
Trois années plus tard	—	967	949	1 097	—	—	—	—
Quatre années plus tard	—	957	944	—	—	—	—	—
Cinq années plus tard	—	954	—	—	—	—	—	—
Paiements cumulatifs à ce jour	—	884	837	948	858	798	690	—
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	159	70	107	149	219	305	584	1 593
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	21	—	2	3	3	1	—	30
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	180 \$	70 \$	109 \$	152 \$	222 \$	306 \$	584 \$	1 623 \$

GESTION DES RISQUES

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de dommages sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance.

RISQUE D'ASSURANCE

Les filiales d'assurance de dommages émettent principalement des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux et autres à des particuliers et à des petites et moyennes entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance. Ce dernier comporte plusieurs volets : le risque de conception et de tarification des produits d'assurance, le risque de souscription et de règlement des sinistres, le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement, le risque de catastrophe et le risque de réassurance.

Le risque de conception et de tarification des produits d'assurance est le risque de pertes financières liées aux opérations d'assurance, lorsque les engagements pouvant découler d'une gamme de produits donnée vont au-delà de ceux anticipés ou qu'ils excèdent le prix qu'on prévoit pouvoir fixer pour ces produits.

Le risque de souscription et de règlement des sinistres, quant à lui, est le risque découlant de la sélection des risques, du règlement des réclamations et de la gestion des clauses contractuelles.

Pour gérer ces deux risques, les filiales d'assurance de dommages ont adopté des pratiques et des procédures rigoureuses portant sur le développement et la tarification des produits de même que sur la gestion des souscriptions et des engagements, lesquelles prennent en compte de nombreux facteurs qui sont revus et adaptés régulièrement selon l'évolution du contexte du marché de l'industrie. En outre, les filiales d'assurance de dommages réduisent l'exposition au risque lié au règlement des sinistres en procédant à un examen détaillé régulier des procédures de gestion des sinistres et en menant des enquêtes fréquentes sur les sinistres frauduleux possibles.

Le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement est le risque que les provisions constituées ne suffisent pas à couvrir les risques inhérents aux polices d'assurance émises. Les provisions sont établies afin de couvrir les obligations estimatives des filiales d'assurance de dommages en ce qui concerne le paiement de tous les sinistres et frais de règlement par rapport aux primes perçues ou à percevoir sur les polices d'assurance émises. Il existe un risque d'écart important entre les montants provisionnés et les montants réels auxquels pourraient être réglés les sinistres à l'ultime. Les filiales d'assurance de dommages ont comme pratique d'établir leurs provisions pour sinistres et frais de règlement à partir de méthodes actuarielles reconnues qui tiennent compte d'une multitude de facteurs et d'analyses de tendances qui sont mis à jour périodiquement.

Le risque de catastrophe est le risque de perte découlant d'un trop grand nombre de demandes de règlement provenant d'une même catastrophe. Pour limiter les conséquences potentielles des catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont recours à la réassurance, grâce à laquelle des remboursements sont obtenus lorsque les réclamations dépassent 30 M\$ pour une même catastrophe.

NOTE 15

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Quant au risque de réassurance, il se définit comme le risque de pertes financières attribuables à l'insuffisance des garanties de réassurance ou à la défaillance du réassureur. Les filiales d'assurance de dommages, ayant recours à la réassurance gèrent ce risque en se dotant d'une couverture de réassurance adéquate prenant en compte les exigences réglementaires, qui est réévaluée annuellement en fonction de l'évolution de leurs besoins, de même qu'en favorisant des pratiques et des procédures leur permettant de limiter ce risque à un niveau acceptable. À cet effet, les filiales d'assurance de dommages obtiennent de leurs conseillers en réassurance toutes les données requises pour assurer un suivi de la saine situation financière des réassureurs. De plus, chacun des réassureurs avec lesquels les filiales font affaire doit avoir une cote minimale «A-» et répondre à d'autres critères préétablis.

Les filiales d'assurance de dommages suivent une politique de souscription et de réassurance des contrats d'assurance, qui, en majeure partie, limite leur responsabilité à un montant de 5 M\$ par police.

L'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat, présentés dans le tableau ci-dessous, des montants suivants :

	2011	2010
Primes	28 \$	28 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	6	(5)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette stratégie est conforme à l'exigence de la ligne directrice D-10 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), intitulée « Comptabilisation des instruments financiers désignés en fonction de l'option de la juste valeur ». Elle permet de minimiser l'effet de la variation du taux d'intérêt sur les excédents nets et la situation financière. Ainsi, les filiales d'assurance de dommages ont désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat une partie de leurs titres d'emprunt qui appuient les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette désignation vise à réduire la volatilité causée par les variations de juste valeur du passif des sinistres en raison de variations des taux d'actualisation. Pour respecter les directives du BSIF, les filiales d'assurance de dommages s'assurent essentiellement que la durée moyenne pondérée des titres de créance désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est approximativement égale à la durée moyenne pondérée des provisions pour sinistres et frais de règlement. Le taux utilisé pour actualiser les provisions pour sinistres et frais de règlement est calculé selon le rendement des placements qui appuient celles-ci. De plus, ce risque est également atténué par une gestion rigoureuse de la trésorerie et la diversification des échéances des titres.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Afin de gérer leurs exigences de trésorerie, les filiales d'assurance de dommages conservent une tranche de leurs placements sous forme de titres à court terme.

Les échéances contractuelles des provisions pour sinistres et frais de règlement sont les suivantes :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Moins de 1 an	467 \$	485 \$
De 1 à 5 ans	712	616
Plus de 5 ans	317	272
Total	1 496 \$	1 373 \$

NOTE 16**AUTRES PASSIFS – AUTRES**

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Créditeurs	1 446 \$	1 278 \$	1 424 \$
Intérêts à payer	1 032	954	884
Provisions pour risques et charges	287	276	149
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	174	153	132
Impôts à payer	119	145	122
Dettes auprès d'institutions financières	37	39	43
Parts sociales et privilégiées	24	25	28
Autres	1 398	1 128	821
	4 517 \$	3 998 \$	3 603 \$

NOTE 17**OBLIGATIONS SUBORDONNÉES**

Les obligations subordonnées sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Elles font partie du capital réglementaire. Les rachats et les annulations d'obligations subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires.

Les obligations subordonnées de premier rang se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Obligations de premier rang série C (valeur nominale de 300 M\$) émises le 9 mai 2002, échéant en juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins.	290 \$	287 \$
Obligations de premier rang série E (valeur nominale de 500 M\$) émises le 30 mars 2009, échéant en avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins.	490	482
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 ^{er} juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins.	498	482
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré du Mouvement Desjardins à partir de 2015.	896	872
Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins à partir de 2015.	697	682
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins à partir de 2021.	479	—
	3 350 \$	2 805 \$

NOTE 18**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE**

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

CONTRATS LIÉS AUX TAUX D'INTÉRÊT

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

CONTRATS DE CHANGE

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est initiée ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relativement aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

OPTIONS

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options, tels que les options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Ces contrats sont effectués principalement pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients et pour gérer ses propres risques relativement aux éléments d'actif et de passif.

SWAPS SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations dans lesquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement dans le cas où l'incident de crédit précisé dans l'accord se produirait. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps sur défaillance de crédit pour gérer son risque de crédit relativement aux éléments d'actif et de passif.

AUTRES CONTRATS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins sont liés aux opérations relatives à des indices financiers et comprennent principalement les swaps sur rendement total. Les swaps sur rendement total sont des opérations dans lesquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	31 décembre 2011				
	Échéances				Montants nominaux de référence
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats hors cote					
Swaps de taux d'intérêt	20 403 \$	35 821 \$	26 128 \$	5 798 \$	88 150 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 241	896	—	—	3 137
Options achetées	100	50	—	—	150
Options vendues	100	50	—	—	150
Contrats négociables en bourse					
Contrats à terme normalisés	1 536	133	—	—	1 669
Options achetées	34	—	—	—	34
Options vendues	41	—	—	—	41
	24 455	36 950	26 128	5 798	93 331
Contrats de change					
Contrats hors cote					
Contrats à terme	7 015	212	—	—	7 227
Swaps de devises	2 146	1 191	1 526	11	4 874
Options achetées	250	6	—	—	256
Options vendues	252	6	—	—	258
Contrats négociables en bourse					
Contrats à terme	25	—	—	—	25
	9 688	1 415	1 526	11	12 640
Autres contrats⁽¹⁾					
Contrats hors cote					
Swaps	297	970	836	1 127	3 230
Options achetées	901	2 949	3 226	276	7 352
Options vendues	903	2 944	3 206	276	7 329
Contrats négociables en bourse					
Contrats à terme normalisés	602	—	—	—	602
	2 703	6 863	7 268	1 679	18 513
Total des instruments financiers dérivés	36 846 \$	45 228 \$	34 922 \$	7 488 \$	124 484 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	31 décembre 2010				
	Échéances				Montants nominaux de référence
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats hors cote					
Swaps de taux d'intérêt	18 215 \$	32 527 \$	22 629 \$	5 569 \$	78 940 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	9 838	2 015	—	—	11 853
Options achetées	100	150	—	—	250
Options vendues	650	150	—	—	800
Contrats négociables en bourse					
Contrats à terme normalisés	6 161	359	—	—	6 520
	34 964	35 201	22 629	5 569	98 363
Contrats de change					
Contrats hors cote					
Contrats à terme	4 309	102	—	—	4 411
Swaps de devises	2 206	2 534	1 373	10	6 123
Options achetées	191	2	—	—	193
Options vendues	166	2	—	—	168
	6 872	2 640	1 373	10	10 895
Autres contrats⁽¹⁾					
Contrats hors cote					
Swaps	416	1 913	522	1 377	4 228
Options achetées	862	2 368	2 700	295	6 225
Options vendues	837	2 318	2 650	286	6 091
Contrats négociables en bourse					
Contrats à terme normalisés	233	—	—	—	233
	2 348	6 599	5 872	1 958	16 777
Total des instruments financiers dérivés	44 184 \$	44 440 \$	29 874 \$	7 537 \$	126 035 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits à l'état combiné de la situation financière :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010			1 ^{er} janvier 2010		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence ⁽²⁾	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme éléments de couverture									
Couverture de juste valeur									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps	23 658 \$	819 \$	91 \$	17 201 \$	348 \$	67 \$	8 715 \$	230 \$	75 \$
	23 658	819	91	17 201	348	67	8 715	230	75
Contrats de change									
Contrats de change à terme	223	4	—	264	3	—	208	5	—
Swap de devises	4 013	89	203	5 094	4	349	4 412	268	24
	4 236	93	203	5 358	7	349	4 620	273	24
Total – Couverture de juste valeur	27 894	912	294	22 559	355	416	13 335	503	99
Couverture de flux de trésorerie									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps	24 100	692	25	19 776	383	95	19 896	609	164
	24 100	692	25	19 776	383	95	19 896	609	164
Contrats de change									
Swaps de devises	660	—	112	666	—	94	752	3	—
	660	—	112	666	—	94	752	3	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	24 760	692	137	20 442	383	189	20 648	612	164
Total – Désignés comme éléments de couverture	52 654	1 604	431	43 001	738	605	33 983	1 115	263
À des fins de transaction									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps	40 392	724	476	41 963	514	387	61 542	1 018	863
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 137	4	3	11 853	3	2	17 106	5	6
Contrats à terme normalisés	1 669	2	—	6 520	4	5	17 917	4	12
Options achetées	184	1	—	250	—	—	248	—	—
Options vendues	191	—	—	800	—	—	248	—	—
Contrats de change									
Contrats de change à terme	7 029	30	71	4 147	31	70	6 290	57	77
Swaps de devises	201	6	1	363	12	16	712	36	10
Options achetées	256	6	—	193	4	—	272	9	—
Options vendues	258	—	8	168	—	5	311	—	11
	53 317	773	559	66 257	568	485	104 646	1 129	979
Autres contrats									
Swaps	3 230	190	106	4 228	174	158	3 922	18	223
Contrats à terme normalisés	602	—	6	233	3	3	158	—	2
Options achetées	7 352	492	—	6 225	523	—	4 778	385	—
Options vendues	7 329	—	491	6 091	—	523	4 670	—	385
	18 513	682	603	16 777	700	684	13 528	403	610
Total – À des fins de transaction	71 830	1 455	1 162	83 034	1 268	1 169	118 174	1 532	1 589
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	124 484 \$	3 059 \$	1 593 \$	126 035 \$	2 006 \$	1 774 \$	152 157 \$	2 647 \$	1 852 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	— \$	772 \$	772 \$	— \$	823 \$	823 \$	— \$	2 391 \$	2 391 \$
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	124 484 \$	2 287 \$	821 \$	126 035 \$	1 183 \$	951 \$	152 157 \$	256 \$	(539) \$

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

(2) Certains montants nominaux de référence ont été modifiés afin de refléter la valeur maximale d'exposition du Mouvement Desjardins liée à certains instruments financiers dérivés. Les informations présentées au 31 décembre 2010 ont été modifiées en conséquence.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet de couverture ainsi que les dates des échéances prévues où ces flux seront comptabilisés à l'état combiné du résultat :

	31 décembre 2011						
	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	410 \$	439 \$	399 \$	353 \$	185 \$	36 \$	1 822 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	152	110	718	10	1	—	991
Flux de trésorerie nets	258 \$	329 \$	(319) \$	343 \$	184 \$	36 \$	831 \$

	31 décembre 2010						
	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	407 \$	545 \$	497 \$	396 \$	179 \$	44 \$	2 068 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	94	77	66	711	1	1	950
Flux de trésorerie nets	313 \$	468 \$	431 \$	(315) \$	178 \$	43 \$	1 118 \$

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

	31 décembre 2011						
	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Revenu d'intérêts	418 \$	438 \$	397 \$	348 \$	171 \$	33 \$	1 805 \$
Frais d'intérêts	153	104	23	9	1	—	290
Incidence nette sur les excédents	265 \$	334 \$	374 \$	339 \$	170 \$	33 \$	1 515 \$

	31 décembre 2010						
	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Revenu d'intérêts	421 \$	545 \$	493 \$	388 \$	163 \$	42 \$	2 052 \$
Frais d'intérêts	94	75	66	8	1	1	245
Incidence nette sur les excédents	327 \$	470 \$	427 \$	380 \$	162 \$	41 \$	1 807 \$

Le reclassement à l'état combiné du résultat de l'exercice des gains nets relatifs aux instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre se détaille comme suit :

	2011	2010
Revenu d'intérêts	142 \$	109 \$
Frais d'intérêts	4	4
	138	105
Impôts sur les excédents	33	26
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	105 \$	79 \$

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011	2010
(Pertes) gains sur l'élément couvert	(595) \$	552 \$
Gains (pertes) sur l'instrument dérivé	600	(559)
Inefficacité de la couverture de juste valeur	5	(7)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	25	13

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel qui est lui-même représenté par le changement de valeur selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par la BRI, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers lorsqu'ils font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
Solde pondéré en fonction du risque	Le risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux, comme le stipule la BRI.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	88 150 \$	2 235 \$	2 621 \$	539 \$	78 940 \$	1 245 \$	1 598 \$	327 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 137	4	8	2	11 853	3	13	4
Contrats à terme normalisés	1 669	2	—	—	6 520	4	4	—
Options achetées	184	1	1	—	250	—	1	—
Options vendues	191	—	—	—	800	—	—	—
	93 331	2 242	2 630	541	98 363	1 252	1 616	331
Contrats de change								
Contrats de change à terme	7 252	34	113	32	4 411	34	81	23
Swaps de devises	4 874	95	253	51	6 123	16	233	50
Options achetées	256	6	9	4	193	4	6	2
Options vendues	258	—	—	—	168	—	—	—
	12 640	135	375	87	10 895	54	320	75
Autres contrats								
Swaps	3 230	190	549	81	4 228	174	548	46
Contrats à terme normalisés	602	—	—	—	233	3	3	—
Options achetées	7 352	492	1 087	217	6 225	523	1 021	204
Options vendues	7 329	—	—	—	6 091	—	—	—
	18 513	682	1 636	298	16 777	700	1 572	250
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	124 484 \$	3 059 \$	4 641 \$	926 \$	126 035 \$	2 006 \$	3 508 \$	656 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	— \$	772 \$	— \$	615 \$	— \$	823 \$	— \$	435 \$
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	124 484 \$	2 287 \$	4 641 \$	311 \$	126 035 \$	1 183 \$	3 508 \$	221 \$

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation des risques de crédit et le type de contrepartie :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation des risques de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	1 455 \$	410 \$	938 \$	322 \$
A+, A, A-	1 517	466	1 003	296
BBB, B, BB-, BBB-	30	18	10	8
Non cotée	57	32	55	30
Total	3 059	926	2 006	656
Moins l'incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	772	615	823	435
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	2 287 \$	311 \$	1 183 \$	221 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	2 964 \$	891 \$	1 931 \$	627 \$
Autres	95	35	75	29
Total	3 059	926	2 006	656
Moins l'incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	772	615	823	435
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	2 287 \$	311 \$	1 183 \$	221 \$

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

(2) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 19

ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

ACQUISITION

Le 15 avril 2011, le Mouvement Desjardins a, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., qui est une filiale en propriété exclusive de la Fédération, acquis le contrôle de Western Financial Group Inc. (Western), une société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien, en se portant acquéreur de 94,1 % des actions ordinaires en circulation pour un montant total de 285 M\$. À cette même date, le Mouvement Desjardins a également pris livraison d'un total de 70 363 et de 49 244 actions privilégiées de séries 3 et 4, respectivement, pour des paiements totalisant 12 M\$. Cette acquisition permet au Mouvement Desjardins d'accélérer son développement dans l'Ouest canadien.

Le 7 juillet 2011, les actionnaires de Western ont approuvé la fusion de Western avec une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc. Dans le cadre de cette fusion, les actions ordinaires émises et en circulation de Western, autres que celles détenues par le Mouvement Desjardins, ont été converties en actions privilégiées rachetables qui ont fait l'objet d'un rachat immédiat. À l'issue de ces opérations, le Mouvement Desjardins est devenu propriétaire de toutes les actions ordinaires en circulation de la société issue de la fusion.

Dans les documents relatifs à l'offre publique d'achat de Western déposés par le Mouvement Desjardins, celui-ci avait signifié son intention d'acquiescer ultérieurement la totalité des actions ordinaires dont il n'aurait pas pris livraison lors de la prise de contrôle. L'acquisition de Western a donc été comptabilisée comme si la totalité des actions ordinaires avaient été acquises en date du 15 avril 2011. À la date d'acquisition, un solde à payer de 18 M\$ correspondant au montant du rachat des actions a été comptabilisé à cet effet au poste « Autres passifs – Autres » à l'état combiné de la situation financière.

Les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition sont les suivantes :

Actifs identifiables nets acquis	
Encaisse et dépôts à des institutions financières	78 \$
Valeurs mobilières	119
Prêts	339
Autres actifs	263
Dépôts	(299)
Autres passifs	(328)
	172
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	216
Moins :	
Participations ne donnant pas le contrôle	73
Contrepartie totale	315
Moins :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	78
Solde à payer aux actionnaires ordinaires ne détenant pas le contrôle	18
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	219 \$

NOTE 19**ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES (SUITE)**

Le montant contractuel brut à recevoir des prêts acquis est de 340 M\$, somme pour laquelle le recouvrement d'un montant de 5 M\$ n'est pas attendu.

L'écart d'acquisition est attribuable aux synergies considérables devant résulter de l'acquisition de Western par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche de l'écart d'acquisition comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

La participation ne donnant pas le contrôle, composée des actions privilégiées de Western qui ne sont pas détenues par le Mouvement Desjardins, est évaluée à la juste valeur. Celle-ci a été établie à partir des offres directe et indirecte du Mouvement Desjardins pour chacune des séries en circulation.

Depuis l'acquisition, la contribution de Western aux revenus et aux excédents nets du Mouvement Desjardins s'est élevée respectivement à 188 M\$ et à 16 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, le « Revenu total » et les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » du Mouvement Desjardins auraient été respectivement de 13 281 M\$ et de 1 351 M\$.

Des coûts de 5 M\$ directement attribuables à l'acquisition de Western ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » à l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

CESSION

Le 1^{er} juin 2011, le Mouvement Desjardins a cédé sa participation dans Desjardins Credit Union (DCU) pour un montant de 10 M\$.

À l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, une perte de 3 M\$ liée à la cession de DCU a été comptabilisée au poste « Autres revenus – Autres ».

La cession de DCU a eu les incidences suivantes sur les actifs et les passifs du Mouvement Desjardins :

	Valeur comptable à la date de cession
Actifs nets cédés	
Encaisse et dépôts à des institutions financières	61 \$
Valeurs mobilières	133
Prêts	802
Autres actifs	8
Dépôts	(965)
Autres passifs	(26)
	13
Produit de cession	
Espèces	10
Moins : Coûts directement attribuables à la cession	(1)
Produit net de cession	9
Perte sur cession avant reclassement des gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente	4
Reclassement des gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente	1
Perte sur cession	3 \$

Les actifs de DCU étaient présentés avec les données du secteur Particuliers et Entreprises.

NOTE 20**CAPITAL SOCIAL****AUTORISÉ**

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de l'émetteur. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 \$. Les parts F peuvent être émises aux membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts F sont rachetables, avec l'autorisation de l'AMP, au gré du conseil d'administration ou de gré à gré. Le remboursement du capital et des intérêts est assujéti au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Parts de qualification	37 \$	37 \$
Parts permanentes	2 063	2 008
Parts de ristournes	110	84
	2 210 \$	2 129 \$

NOTE 21**CAPITAL-ACTIONS****AUTORISÉ**

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur soit la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur soit la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES B ET C ÉMISES ET PAYÉES**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE B – SÉRIES 2000, 2002 ET 2003**

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'exercice sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 6,00 % pour la série 2000, de 1,00 % ou 5,25 % pour la série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 % pour la série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation lors de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la série 2000, depuis le 1^{er} juillet 2007 pour la série 2002 et depuis le 1^{er} mars 2008 pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

NOTE 21

CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE C – SÉRIES 1996 ET 2002

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé des taux suivants : le taux d'intérêt moyen pour l'exercice sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 5,75 % pour la série 1996 et 5,25 % pour la série 2002, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 1^{er} mai 2003 pour la série 1996, et depuis le 1^{er} mai 2008 pour la série 2002. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE C – SÉRIE 2010

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,5 % ou 4,25 %, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur à partir du 1^{er} janvier 2015. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

	Nombre d'actions	2011	Nombre d'actions	2010
Actions privilégiées de catégorie A	684 900	7 \$	468 600	5 \$
Actions privilégiées de catégorie B – série 2000	50 000	1	50 000	1
Actions privilégiées de catégorie B – série 2002	380 200	4	365 300	4
Actions privilégiées de catégorie B – série 2003	655 200	6	648 000	6
Actions privilégiées de catégorie C – série 1996	—	—	2 144 400	21
Actions privilégiées de catégorie C – série 2002	—	—	3 342 400	33
Actions privilégiées de catégorie C – série 2010	6 000 000	60	—	—
		78 \$		70 \$

Au cours de l'exercice 2011, l'émetteur a racheté les 2 144 400 actions privilégiées de catégorie C – série 1996 pour un montant de 21 M\$ et les 3 342 400 actions privilégiées de catégorie C – série 2002 pour un montant de 33 M\$. Il a également émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010 pour un montant de 60 M\$, 216 300 actions privilégiées de catégorie A, 14 900 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 et 7 200 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant total de 2 M\$. Il n'y a eu aucun rachat ou émission d'actions au cours de l'exercice 2010.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, des dividendes nets d'impôts ont été versés soit : 1 M\$ pour la catégorie C – série 1996 (nil en 2010) et 1 M\$ pour la catégorie C – série 2002 (nil en 2010).

NOTE 22

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	381 \$	29 \$	273 \$	31 \$	196 \$	21 \$
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	663	—	344	—	402	—
Cumul des autres éléments du résultat global	1 044 \$	29 \$	617 \$	31 \$	598 \$	21 \$

NOTE 23**PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Capitaux propres des polices avec participation d'une filiale d'assurance de personnes	181 \$	165 \$	163 \$
Actions ordinaires de filiales	91	78	64
Actions privilégiées de filiales	68	—	—
Parts de capital social d'une filiale	62	52	42
Parts de fonds communs de placement combinés en vertu de l'application de la SIC-12	—	34	67
	402 \$	329 \$	336 \$

Pour les exercices terminés les 31 décembre, les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont répartis comme suit :

	2011	2010
Titulaires de police avec participation d'une filiale d'assurance de personnes	15 \$	(5) \$
Porteurs d'actions ordinaires de filiales et de parts de capital	18	20
Porteurs d'actions privilégiées de filiales	5	—
	38 \$	15 \$

NOTE 24**REVENUS NETS SUR TITRES À LA JUSTE VALEUR
PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT****INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011	2010
Revenus		
Revenu net d'intérêts	12 \$	21 \$
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	289	19
	301 \$	40 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011	2010
Revenus		
Revenu net d'intérêts	47 \$	48 \$
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 417	965
	1 464 \$	1 013 \$

NOTE 25

AUTRES REVENUS – AUTRES ET FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés les 31 décembre, les « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2011	2010
Revenus de change	72 \$	79 \$
Honoraires de gestion	173	148
Revenus de commissions de courtiers d'assurance	86	—
Autres	162	13
	493 \$	240 \$

Pour les exercices terminés les 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2011	2010
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	173 \$	169 \$
Frais liés aux activités de courtage	371	319
Honoraires professionnels	491	359
Autres frais en personnel	161	149
Frais liés aux dépôts, services et autres	71	84
Commandites et dons	81	80
Amortissement des immobilisations incorporelles	68	41
Autres	374	532
	1 790 \$	1 733 \$

NOTE 26

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôts sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre se détaille comme suit :

	2011	2010
Impôts exigibles		
Charge d'impôts exigibles sur les excédents	432 \$	407 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(8)	1
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(90)	(81)
	334	327
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporelles	60	35
Variation des taux d'impôt ou assujettissement à des impôts nouveaux	(13)	(5)
	47	30
Impôts sur les excédents	381 \$	357 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2011	2010
Impôts sur les excédents	471 \$	438 \$
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(90)	(81)
Impôts sur les excédents	381 \$	357 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôts sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2011	2010
Impôts au taux statutaire combiné de 28,60 % (29,23 % en 2010)	496 \$	445 \$
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	(30)	(51)
Revenus de placements et autres éléments non imposables	(56)	(56)
Impacts des nouveaux taux	(13)	(5)
Dépenses non déductibles	15	23
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(8)	1
Autres	(23)	—
	381 \$	357 \$

La réduction du taux statutaire s'explique principalement par le fait que le taux général d'imposition fédéral applicable à 2011 est de 16,50 %, comparativement à 18 % en 2010.

NOTE 26

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (SUITE)

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011	2010
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	90 \$	39 \$
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(48)	(15)
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	140	6
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(33)	(26)
Total de la charge d'impôts	149 \$	4 \$
Composition de la charge d'impôts		
Impôts exigibles	24 \$	21 \$
Impôts différés	125	(17)
	149 \$	4 \$

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les impôts exigibles comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2011	2010
Recouvrement des impôts exigibles relatifs à la rémunération sur les parts permanentes	(25) \$	(23) \$

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	État combiné de la situation financière			État combiné du résultat	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	2011	2010
Actifs d'impôt différé					
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	98 \$	179 \$	263 \$	80 \$	84 \$
Provision pour pertes sur prêts	74	96	93	7	(1)
Passif au titre des prestations définies	530	528	535	(1)	8
Pertes fiscales	115	127	225	8	57
	817	930	1 116	94	148
Passifs d'impôt différé					
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	103	102	94	(22)	10
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	275	176	262	(21)	(100)
Autres	14	39	111	(4)	(28)
	392	317	467	(47)	(118)
Solde net des actifs d'impôt différé	425 \$	613 \$	649 \$	47 \$	30 \$

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés comme suit à l'état combiné de la situation financière :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	856 \$	871 \$	894 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	431	258	245
	425 \$	613 \$	649 \$

(1) Les impôts différés se résorberont principalement à long terme.

Le montant des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun montant d'actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état combiné de la situation financière est de 3 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2010). Ces montants n'ont pas de date d'expiration.

NOTE 27

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

VARIATION DU PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le passif au titre des régimes à prestations définies se présente comme suit :

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies								
Obligation au titre des régimes à prestations définies au début de l'exercice	7 814 \$	556 \$	158 \$	8 528 \$	6 434 \$	512 \$	131 \$	7 077 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	215	15	6	236	162	13	5	180
Coûts financiers	423	30	8	461	398	31	8	437
Cotisations des participants	158	—	—	158	144	—	1	145
Prestations payées	(260)	(19)	(6)	(285)	(226)	(17)	(7)	(250)
Pertes (gains) actuarielles	(20)	22	7	9	906	18	22	946
Autres variations	4	—	(11)	(7)	(4)	(1)	(2)	(7)
Obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice	8 334 \$	604 \$	162 \$	9 100 \$	7 814 \$	556 \$	158 \$	8 528 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes								
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	5 652 \$	— \$	40 \$	5 692 \$	4 944 \$	— \$	32 \$	4 976 \$
Rendement attendu des actifs des régimes	416	—	2	418	365	—	2	367
(Pertes) gains actuariels	(366)	—	(4)	(370)	170	—	1	171
Cotisations des employeurs	274	—	5	279	251	—	5	256
Cotisations des participants	158	—	—	158	144	—	1	145
Prestations payées	(259)	—	(1)	(260)	(225)	—	(1)	(226)
Autres variations	4	—	(9)	(5)	3	—	—	3
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	5 879 \$	— \$	33 \$	5 912 \$	5 652 \$	— \$	40 \$	5 692 \$
Situation de capitalisation à la fin de l'exercice	(2 455) \$	(604) \$	(129) \$	(3 188) \$	(2 162) \$	(556) \$	(118) \$	(2 836) \$
Pertes actuarielles non amorties	1 078	41	19	1 138	735	18	19	772
Coûts des services passés non comptabilisés	1	(56)	3	(52)	1	(63)	1	(61)
Passif au titre des régimes à prestations définies	(1 376) \$	(619) \$	(107) \$	(2 102) \$	(1 426) \$	(601) \$	(98) \$	(2 125) \$
Situation de capitalisation								
Régimes financés								
Obligation au titre des régimes à prestations définies	8 281 \$	— \$	50 \$	8 331 \$	7 766 \$	— \$	55 \$	7 821 \$
Juste valeur des actifs des régimes	5 879	—	33	5 912	5 652	—	40	5 692
	(2 402) \$	— \$	(17) \$	(2 419) \$	(2 114) \$	— \$	(15) \$	(2 129) \$
Régimes non financés								
Obligation au titre des régimes à prestations définies	53	604 \$	112 \$	769 \$	48 \$	556 \$	103 \$	707 \$
	(53) \$	(604) \$	(112) \$	(769) \$	(48) \$	(556) \$	(103) \$	(707) \$

(1) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

(2) Régimes de retraite et régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie qui ne correspondent pas à des régimes de groupe.

Au 1^{er} janvier 2010, le passif au titre des régimes de retraite de groupe, de l'autre régime de groupe et des autres régimes était respectivement de 1 484 M\$, de 581 M\$ et de 98 M\$, ce qui correspond à l'obligation de ces régimes diminuée de la juste valeur des actifs des régimes, s'il y a lieu, en date du 1^{er} janvier 2010.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et du coût au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽²⁾	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽²⁾	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽²⁾
Taux d'actualisation de l'obligation	5,00 %	5,00 %	5,25 %	5,25 %	6,00 %	6,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00	3,50	3,50
Taux d'actualisation du coût	5,25	5,25	6,00	6,00	—	—
Taux de rendement attendu des actifs des régimes ⁽¹⁾	7,25	—	7,25	—	7,25	—
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	5,73	—	7,18	—	9,12
Durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel	12,38 ans	10,77 ans	12,19 ans	10,64 ans	12,26 ans	10,12 ans

(1) Les taux de rendement attendus sur les actifs sont basés sur le cours du marché incluant les prévisions des courtiers, prévalant à la date de clôture et applicables à la période sur laquelle les obligations doivent être réglées.

(2) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

NOTE 27

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS EN 2011

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liées aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et sur les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies :

	31 décembre 2011	
	Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	Variation des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies
Régimes de retraite de groupe		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(1 262) \$	(68) \$
Baisse de 1 %	1 670	87
Taux attendu d'augmentation des salaires		
Hausse de 1 %	445	57
Baisse de 1 %	(363)	(46)
Taux de rendement à long terme des actifs des régimes		
Hausse de 1 %	—	(57)
Baisse de 1 %	—	57
Autre régime de groupe		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(86)	(2)
Baisse de 1 %	111	3
Taux de croissance de la rémunération future		
Hausse de 1 %	9	1
Baisse de 1 %	(8)	(1)
Coûts des soins de santé		
Hausse de 1 %	64	6
Baisse de 1 %	(51)	(4)

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE

La juste valeur des actifs du régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante en pourcentage :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Principales catégories d'actifs			
Actions	40,1 %	41,8 %	43,1 %
Obligations	29,9	30,7	29,9
Biens immobiliers	12,7	11,7	12,2
Autres	17,3	15,8	14,8

Au 31 décembre 2011, le régime détenait des placements admissibles en titres de marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalisait 136 M\$ (237 M\$ au 31 décembre 2010 et 224 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

COÛTS COMPTABILISÉS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les montants comptabilisés en résultat au poste « Salaires et avantages sociaux » pour les exercices terminés les 31 décembre sont les suivants :

	2011			2010		
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	215 \$	10 \$	6 \$	162 \$	8 \$	5 \$
Coûts financiers	423	30	8	398	31	8
Rendement attendu des actifs des régimes	(416)	—	(2)	(365)	—	(2)
Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	2	—	8	—	—	—
Coûts des services passés	—	(7)	1	—	(7)	—
Autres	(1)	—	—	(1)	—	(2)
	223 \$	33 \$	21 \$	194 \$	32 \$	9 \$

(1) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

(2) Régimes de retraite et régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie qui ne correspondent pas à des régimes de groupe.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, le rendement effectif des actifs des régimes a été de 49 M\$ en 2011 (538 M\$ en 2010).

CONTRIBUTIONS PRÉVUES POUR 2012

Le Mouvement Desjardins prévoit contribuer 331 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

NOTE 28

ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LES MONTANTS CONTRACTUELS REPRÉSENTENT UN RISQUE DE CRÉDIT

Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car plusieurs de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels de ces engagements :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements donnés		
Garanties et lettres de crédit de soutien	733 \$	750 \$
Prêts de valeurs ⁽¹⁾	1 512	1 407
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	50 260	46 909
Échéance initiale supérieure à un an	5 444	3 847

(1) Garanties par des titres négociables généralement émis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et qui représentent 102 % du montant contractuel.

GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas cinq ans.

La provision collective pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des garanties et lettres de crédit de soutien.

PRÊTS DE VALEURS

Dans le cours normal des affaires, le Mouvement Desjardins prête des valeurs mobilières de membres et de clients ou ses propres valeurs mobilières. Pour les prêts de valeurs de clients ou de membres, le Mouvement Desjardins agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de la prêter à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

Pour tous les prêts de valeurs, l'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt (garanti par des titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque le Mouvement Desjardins ne fait affaire qu'avec des maisons de courtage et des institutions financières reconnues à titre d'emprunteur. De plus, l'emprunteur cède en garantie des titres d'une valeur au moins équivalente au montant du prêt ajusté sur une base quotidienne. Les prêts de valeurs pour lesquels des titres ont été reçus en garantie figurent au tableau précédent tandis que les prêts de valeurs de 8 500 M\$ au 31 décembre 2011 (10 608 M\$ en 2010) pour lesquels des espèces ont été reçues en garantie sont exclus de ce tableau puisqu'ils sont comptabilisés à l'état combiné de la situation financière à titre d'obligations liées aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit.

Des informations supplémentaires sur ces engagements sont fournies à la note 7 « Valeurs mobilières », à la section « Billets à terme adossés à des actifs ».

GARANTIES

MONTANT MAXIMAL POTENTIEL DES PAIEMENTS FUTURS

Les garanties et le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers se détaillent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Garanties et lettres de crédit de soutien	733 \$	750 \$
Swaps sur défaillance de crédit	854	716
Garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation	2 862	2 488
	4 449 \$	3 954 \$

NOTE 28

ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

SWAPS SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins a contracté des swaps sur défaillance de crédit avec des contreparties bancaires. Il s'est engagé irrévocablement envers les contreparties à assumer le risque de crédit de titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à assurer le paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres à la suite de la réalisation d'un événement défavorable entraînant le défaut de paiement.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant nominal de référence du swap. Les montants décaissés dépendront de la nature du défaut et des taux de récupération sur les titres en recouvrement.

L'actif sous-jacent des swaps consiste en des dérivés de crédit à l'intérieur de structures de titrisation de bonne qualité. Les échéances des contrats de swaps s'échelonnent jusqu'en 2016.

GARANTIE POUR PRÊTS DE VALEURS AVEC INDEMNISATION

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins a conclu avec des membres et clients des ententes de prêts de valeurs en vertu desquelles il obtient des garanties afin de se protéger contre toute perte éventuelle. La garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation représente le montant contractuel des valeurs des membres et clients dont le Mouvement Desjardins a la garde. Au 31 décembre 2011, les obligations liées aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat de 8 500 M\$ (10 608 M\$ en 2010) incluent des prêts de valeurs avec indemnisation pour lesquels un montant de 1 895 M\$ (1 545 M\$ en 2010) a été reçu en espèces à titre de garantie. À ce montant, s'ajoute une somme de 967 M\$ (943 M\$ en 2010) reçue en titres, également incluse au tableau « Montant maximal potentiel des paiements futurs ».

AUTRES ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à la vente d'actifs, à des contrats d'achat, à des ententes de prestation de services, à des contrats de location, à des accords de compensation et à des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales), ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements qui déclencheraient un paiement seraient difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation étaient négligeables.

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Les actifs financiers que le Mouvement Desjardins cède en garantie, dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau suivant :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	137 \$	132 \$
Systèmes de compensation et systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	7 817	7 481
Actifs financiers donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	73	169
Emprunts de titres	159	339
Obligations relatives à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	7 385	9 849
Obligations sécurisées	1 157	—
Autres	—	16
	16 728 \$	17 986 \$

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties pour l'utilisation du système de transfert de paiements de grande valeur. En 2010, la Banque du Canada a permis au Mouvement Desjardins de fournir des garanties autres que des valeurs mobilières. Ainsi, le Mouvement Desjardins a utilisé des créances sur cartes de crédit dont la valeur comptable au 31 décembre 2011 s'élève à 7 530 M\$ (7 301 M\$ en 2010).

ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que le Mouvement Desjardins est autorisé à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 5 610 M\$ (7 308 M\$ au 31 décembre 2010). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie est de 252 M\$ (130 M\$ au 31 décembre 2010).

Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite des transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales de marché attribuables à ces types de transaction.

Au 31 décembre 2011, le Mouvement Desjardins n'est partie à aucune opération de prêts de titres en contrepartie de titres pour lesquels ces valeurs mobilières ont été redonnées en garantie ou empruntées.

NOTE 28**ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)****PASSIFS ÉVENTUELS**

Le Mouvement Desjardins a été identifié dans des recours collectifs réclamant le remboursement de frais de conversion de devises facturés à des consommateurs détenteurs de cartes VISA Desjardins. La Cour supérieure du Québec a accueilli le recours collectif en établissant que ces frais sont des frais de crédit aux termes de la *Loi sur la protection du consommateur* et a imposé à Desjardins de rembourser ces frais selon les modalités qui seront établies ultérieurement par le tribunal. Une inscription en appel a été déposée devant la Cour d'appel pour faire ressortir les erreurs de droit et de fait déterminants dont, de l'avis du Mouvement, est entaché ce jugement. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011 et la Cour a différé sa décision.

Le Mouvement Desjardins fait l'objet de divers litiges commerciaux et de poursuites judiciaires qui découlent d'activités d'affaires normales, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements, aux ententes de fournisseurs et aux activités d'assurance et de distribution de produits d'assurance. En effet, plusieurs de ces poursuites sont rattachées aux mesures prises pour recouvrer des prêts douteux et exercer ses droits quant aux biens donnés en garantie de prêts. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant de ces poursuites n'est pas significative et n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

NOTE 29**CONTRATS DE LOCATION****CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR****LOCATION SIMPLE**

Pour les exercices terminés les 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2011	2010
Moins de 1 an	87 \$	76 \$
De 1 à 5 ans	265	253
Plus de 5 ans	191	192
	543	521
Total des paiements minimaux futurs à recevoir en vertu d'ententes de sous-location	(1) \$	(7) \$

Les frais de location comptabilisés comme charges pour les exercices terminés les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2011	2010
Paievements minimaux	84 \$	69 \$
Revenus de sous-location	(7)	—
	77 \$	69 \$

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR**LOCATION SIMPLE**

Pour les exercices terminés les 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2011	2010
Moins de 1 an	96 \$	70 \$
De 1 à 5 ans	221	156
Plus de 5 ans	169	110
Total des paiements minimaux futurs	486 \$	336 \$

Le total des loyers conditionnels comptabilisés dans les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'élève à 2 M\$ (1 M\$ en 2010).

NOTE 30**GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques, ainsi que ses objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et encadrées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante des présents états financiers combinés.

NOTE 31**SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES**

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

	31 décembre 2011							Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt et provisions	
Actif								
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 356 \$	1 356 \$
Valeurs mobilières	952	3 841	994	2 523	17 034	13 984	1 877	41 205
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,50 %	1,69 %	2,19 %	2,29 %	4,34 %		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	738	—	—	—	—	4 221	4 959
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,00 %						
Prêts	44 700	13 374	10 520	17 083	36 528	2 680	269	125 154
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		3,73 %	4,48 %	4,34 %	4,86 %	5,48 %		
Actifs des fonds distincts et autres actifs ⁽¹⁾	—	(1 558)	—	10	1 643	—	17 368	17 463
	45 652	16 395	11 514	19 616	55 205	16 664	25 091	190 137
Passif et capitaux propres								
Dépôts	13 452	13 857	6 198	15 727	42 668	2 147	29 354	123 403
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,27 %	2,19 %	2,10 %	2,69 %	3,60 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	112	241	57	35	1 849	3 040	7	5 341
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		2,50 %	2,90 %	2,11 %	3,04 %	3,40 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	1 937	—	—	—	—	6 563	8 500
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,99 %						
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	—	—	—	—	—	—	17 008	17 008
Autres passifs ⁽¹⁾	—	712	2	8	(371)	2	18 557	18 910
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	3 350	—	3 350
<i>Taux d'intérêt effectif</i>						5,10 %		
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	13 625	13 625
	13 564	16 747	6 257	15 770	44 146	8 539	85 114	190 137
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état combiné de la situation financière	32 088	(352)	5 257	3 846	11 059	8 125	(60 023)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	228	(23 347)	(1 604)	(2 436)	23 837	3 322	—	—
Écart de sensibilité total	32 316 \$	(23 699) \$	3 653 \$	1 410 \$	34 896 \$	11 447 \$	(60 023) \$	— \$

	31 décembre 2010							Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt et provisions	
Total de l'actif	39 925 \$	19 573 \$	9 146 \$	15 987 \$	54 926 \$	15 252 \$	24 122 \$	178 931 \$
Total du passif et des capitaux propres	15 614	15 269	5 868	15 147	44 155	7 385	75 493	178 931
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état combiné de la situation financière	24 311	4 304	3 278	840	10 771	7 867	(51 371)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	83	(18 870)	(673)	(1 907)	18 957	2 410	—	—
Écart de sensibilité total	24 394 \$	(14 566) \$	2 605 \$	(1 067) \$	29 728 \$	10 277 \$	(51 371) \$	— \$

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 10 « Fonds distincts ».

NOTE 32

GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir une cote de crédit avantageuse et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, principalement les caisses, la Fédération non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et Fiducie Desjardins inc. Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration du Mouvement Desjardins qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif afin de veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière du Mouvement Desjardins prépare donc annuellement, avec l'appui de ses composantes, un plan de capitalisation, jumelé au cadre intégré de gestion du capital, permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux (BRI). À cet égard, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'approche notations internes avancées pour le risque de crédit associé aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ». L'exigence minimale de l'AMF a été fixée à un ratio de capital total de 11,5 %. Les nouvelles méthodes ont eu un effet principalement sur le calcul des actifs pondérés en fonction du risque. Toutefois, le calcul des fonds propres n'a pas été modifié de façon significative.

Le capital réglementaire du Mouvement Desjardins, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant à l'état combiné de la situation financière. Il est composé de deux catégories :

Le capital de première catégorie est constitué d'éléments de capital plus permanents que ceux de deuxième catégorie. Ils sont composés des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et des participations ne donnant pas le contrôle. L'écart d'acquisition y est déduit. Le capital de deuxième catégorie comprend les obligations subordonnées, les parts privilégiées et de qualification admissibles, et la portion admissible des provisions collectives pour risque de crédit. Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la ligne directrice de l'AMF, les investissements effectués dans les sociétés d'assurance et dans les sociétés affiliées ainsi que les expositions de titrisation non notées ne sont pas cumulés aux fins du calcul des actifs à risque, mais déduits du capital de deuxième catégorie, jusqu'à concurrence du montant de fonds propres de deuxième catégorie, l'excédent devant, s'il y a lieu, être déduit du capital de première catégorie.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de capital de première catégorie du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital total) tenant compte du contexte économique mondial, des nouvelles exigences réglementaires annoncées par la BRI à l'égard de Bâle III (en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013) ainsi que de la mise en vigueur du nouveau référentiel comptable, les IFRS. À cet effet, à la date de conversion aux IFRS le 1^{er} janvier 2011, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de la disposition transitoire de l'avis publié par l'AMF. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer l'incidence des nouvelles normes par un ajustement trimestriel des excédents non répartis du Mouvement Desjardins sur une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2012. De ce fait, pour les fins du calcul du ratio de capital de première catégorie, le Mouvement Desjardins amortit, depuis le 1^{er} janvier 2011, la portion admissible de l'incidence des IFRS de 1 157 M\$ sur une base linéaire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2012.

En plus des ratios minimums de capitalisation de première catégorie et de capitalisation totale, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio d'actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital réglementaire, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, incluant certains éléments hors bilan.

NOTE 32

GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire du Mouvement Desjardins :

(en millions de dollars)

	31 décembre 2011 ⁽¹⁾	31 décembre 2010 ⁽¹⁾
Capital de première catégorie		
Parts de capital admissibles	2 186 \$	2 137 \$
Réserves	9 032	9 198
Excédents non répartis	1 236	1 102
Report attribuable à l'entrée en vigueur des IFRS	578	—
Participations ne donnant pas le contrôle	60	50
Écarts d'acquisition	(336)	(109)
Autres déductions ⁽²⁾	(423)	(345)
Total du capital de première catégorie	12 333	12 033
Capital de deuxième catégorie		
Obligations subordonnées	3 363	2 818
Provision collective admissible	256	230
Autres titres admissibles	110	71
Participations ne donnant pas le contrôle	68	—
Gains cumulatifs non réalisés sur titres disponibles à la vente (nets d'impôts)	—	2
Autres déductions ⁽²⁾	(2 379)	(2 448)
Total du capital de deuxième catégorie	1 418	673
Total du capital réglementaire	13 751 \$	12 706 \$

(1) Les données de 2011 sont calculées, tel que requis par l'AMF, à partir des données financières établies selon les IFRS. Les données de 2010 ont été calculées à partir des données financières établies selon les PCGR du Canada.

(2) Comprend principalement le déficit de provision relatif à l'approche notations internes, les expositions de titrisation et les investissements dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., net du solde non amorti de l'incidence de l'adoption des IFRS sur ces investissements) ainsi que dans les sociétés associées.

Le capital réglementaire du Mouvement Desjardins atteignait 13 751 M\$ à la date de clôture, soit une progression de 1 045 M\$ par rapport au 31 décembre 2010 qui s'explique principalement par les excédents de l'exercice de 1 317 M\$ et l'émission des obligations subordonnées de 500 M\$ atténués par les impacts non amortis de la mise en vigueur des IFRS de 534 M\$ et la déduction de l'écart d'acquisition suite à l'acquisition de Western Financial Group Inc. de 227 M\$.

La suffisance du capital des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes établies par la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et sont relatives à la suffisance du capital de base, aux éléments qui le composent et à la proportion de ces éléments entre eux.

Desjardins Sécurité financière est aussi régie par l'AMF en vertu de sa charte provinciale. Elle doit également respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et territoires où elle fait des affaires. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP) de l'AMF afin de soutenir leur solvabilité.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est, quant à elle, soumise aux exigences réglementaires suivantes : afin de soutenir leur solvabilité, les filiales d'assurance de dommages du Québec doivent, par la mesure du Test du capital minimal (TCM), se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital émises par l'AMF, alors que les filiales hors Québec doivent se conformer aux exigences sur le TCM émises par le BSIF.

La filiale d'assurance de personnes de Western Financial Group Inc. est régie par le BSIF en vertu de sa charte fédérale et doit se conformer aux exigences du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). La filiale d'assurance de dommages de Western Financial Group Inc. est aussi régie par le BSIF et doit respecter les exigences sur le TCM. La filiale bancaire de Western Financial Group Inc. est assujettie à la ligne directrice A-1 sur les normes de fonds propres émise par le BSIF.

La suffisance du capital de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et des caisses associées est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers (Ontario) et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD). Ces directives, bien que comportant certaines différences, sont dans l'ensemble similaires à celles qui sont émises par l'AMF. Fiducie Desjardins inc., sous juridiction fédérale, est régie par le BSIF sous un cadre réglementaire qui est aussi, à toutes fins utiles, identique aux directives émises par l'AMF.

Enfin, Valeurs mobilières Desjardins inc. est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Cette filiale doit détenir en tout temps un capital ajusté en fonction du risque supérieur à 0, tel qu'il a été évalué selon les statuts de l'OCRCVM.

Le Mouvement Desjardins de même que toutes ses composantes soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2011, comme lors de l'exercice antérieur.

NOTE 33

INFORMATION SECTORIELLE

Le Mouvement Desjardins comprend les secteurs d'activité suivants ainsi que la rubrique Autres : Particuliers et Entreprises, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs d'activité sont structurés en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés au sein desquels Desjardins évolue. L'information financière des activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Autres.

Le secteur d'activité Particuliers et Entreprises offre aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une vaste gamme de produits et de services financiers courants distribués principalement par l'entremise du réseau des caisses. Il rend également ses produits disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires ainsi que de la Caisse centrale Desjardins.

Le secteur d'activité Gestion du patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients une gamme de services-conseils et de produits adaptés aux besoins évolutifs des particuliers en matière de gestion des avoirs et de sécurité financière. Ces produits sont distribués par l'entremise du réseau des caisses et par des réseaux complémentaires.

Le secteur d'activité Assurance de dommages procure une gamme de produits d'assurance automobile et habitation aux membres et aux clients de Desjardins, autant chez les particuliers que chez les entreprises. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses, ces produits sont distribués par plusieurs centres de contact avec la clientèle, par Internet et, pour certains, par téléphonie intelligente. De plus, le secteur d'activité Assurance de dommages inclut les activités de Western Financial Group Inc. depuis le 15 avril 2011, date d'acquisition de la filiale.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels. Elle comprend principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et à la gestion des liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les résultats d'exploitation liés aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins et les activités de Capital Desjardins inc.

Depuis 2011, le Mouvement Desjardins présente ses résultats d'opérations administratives sous la rubrique Autres. L'imputation aux différents secteurs d'activité des charges relatives aux opérations administratives est effectuée par mode de facturation ou au moyen de charges de gestion. Cette nouvelle présentation permet au Mouvement Desjardins de produire une information plus représentative des résultats d'exploitation propres à chacun des secteurs d'activité. L'information sectorielle portant sur l'exercice correspondant a été retraitée afin qu'elle soit conforme à cette nouvelle présentation.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques suivies pour la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les tableaux ci-après présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteur d'activité pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2011				
	Particuliers et Entreprises	Gestion du patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Revenu net d'intérêts	3 715 \$	4 \$	11 \$	191 \$	3 921 \$
Primes nettes	—	3 261	1 785	(195)	4 851
Autres revenus ⁽¹⁾	1 739	2 637	252	(194)	4 434
Revenu total	5 454	5 902	2 048	(198)	13 206
Dotation à la provision pour pertes sur créances	236	—	1	—	237
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	—	3 994	1 299	(1)	5 292
Frais autres que d'intérêts	3 884	1 560	550	(370)	5 624
Excédents d'exploitation	1 334	348	198	173	2 053
Impôts sur les excédents	347	68	54	2	471
Excédents avant ristournes aux membres⁽²⁾	987	280	144	171	1 582
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	230	7	—	(7)	230
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	757 \$	273 \$	144 \$	178 \$	1 352 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	756 \$	257 \$	127 \$	174 \$	1 314 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	16	17	4	38

(1) Inclut les postes « Frais de service sur les dépôts et paiements », « Commissions sur prêts et cartes de crédit », « Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie », « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente », « Revenus nets sur autres placements » et « Autres revenus – Autres ».

(2) Au 31 décembre 2011, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 986 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 264 M\$ pour le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, de 127 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 167 M\$ pour le secteur Autres.

NOTE 33

INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

	2010				
	Particuliers et Entreprises	Gestion du patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Revenu net d'intérêts	3 679 \$	3 \$	— \$	210 \$	3 892 \$
Primes nettes	—	3 015	1 524	(179)	4 360
Autres revenus ⁽¹⁾	1 553	1 839	108	(209)	3 291
Revenu total	5 232	4 857	1 632	(178)	11 543
Dotation à la provision pour pertes sur créances	204	(1)	—	—	203
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	—	3 081	1 056	(1)	4 136
Frais autres que d'intérêts	3 779	1 456	389	(244)	5 380
Excédents d'exploitation	1 249	321	187	67	1 824
Impôts sur les excédents	315	72	56	(5)	438
Excédents avant ristournes aux membres⁽²⁾	934	249	131	72	1 386
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	218	6	—	(6)	218
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	716 \$	243 \$	131 \$	78 \$	1 168 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	714 \$	247 \$	118 \$	74 \$	1 153 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	(4)	13	4	15

(1) Inclut les postes « Frais de service sur les dépôts et paiements », « Commissions sur prêts et cartes de crédit », « Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie », « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente », « Revenus nets sur autres placements » et « Autres revenus – Autres ».

(2) Au 31 décembre 2010, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 932 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 253 M\$ pour le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, de 118 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 68 M\$ pour le secteur Autres.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion du patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
31 décembre 2011	152 369 \$	26 358 \$	4 908 \$	6 502 \$	190 137 \$
31 décembre 2010	147 594 \$	23 280 \$	3 432 \$	4 625 \$	178 931 \$
1 ^{er} janvier 2010	135 459 \$	19 814 \$	3 094 \$	3 069 \$	161 436 \$

NOTE 34

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les états financiers combinés reflètent certaines opérations effectuées avec des sociétés associées, des coentreprises et d'autres parties liées. Toutes ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur. Les transactions réalisées et les encours existant à la date de clôture entre les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins étant totalement éliminés dans les états financiers combinés, seule est reprise dans le tableau suivant la part non éliminée en consolidation.

Les principales transactions entre les parties liées comprennent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres et les loyers payés sur des biens immobiliers. Elles comprennent également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime des rentes du Mouvement Desjardins sur les obligations. Les principaux éléments d'actifs entre les parties liées comprennent les placements dans les fonds et les montants à recevoir et, en ce qui concerne les éléments de passifs, les montants à payer.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2011			2010		
	Sociétés associées	Autres parties liées ⁽¹⁾	Total	Sociétés associées	Autres parties liées ⁽¹⁾	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	1 \$	240 \$	241 \$	2 \$	222 \$	224 \$
Autres	4	57	61	7	50	57
État combiné de la situation financière						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	— \$	2 \$	2 \$	— \$	43 \$	43 \$
Prêts	30	—	30	41	—	41
Autres actifs	4	23	27	4	30	34
Dépôts ⁽²⁾	—	338	338	3	243	246
Autres passifs	1	13	14	2	24	26

(1) Les autres parties liées comprennent les régimes d'avantages du personnel pour le bénéfice des employés du Mouvement Desjardins (voir la note 27 « Régimes à prestations définies »), Fonds Desjardins, Fonds Gestion Placements Desjardins, Fondation Desjardins, Développement International Desjardins et Capital régional et coopératif Desjardins. Les régimes de retraite capitalisés du Mouvement Desjardins sont administrés par un comité de retraite qui représente les employeurs et les employés du Mouvement Desjardins.

(2) Pour l'exercice 2011, les dépôts portent intérêt à des taux variant entre 1,00 % et 3,75 %. Un montant de 14 M\$ est payable à vue, un montant de 286 M\$ est payable en janvier 2012 et le solde est payable selon différentes échéances jusqu'en 2017. Pour l'exercice 2010, des dépôts d'un montant de 103 M\$ portent intérêt à des taux variant entre 1,00 % et 1,05 % et sont payables à terme en janvier 2011; un montant de 127 M\$ porte intérêt à un taux flottant et est payable à vue; le solde porte intérêt entre 0,9 % et 7,14 % et est payable selon différentes échéances jusqu'en 2015.

NOTE 34

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES (SUITE)

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction du Mouvement Desjardins. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants du Mouvement Desjardins, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiations financières de nature courante, des opérations liées à la gestion du patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés les 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2011	2010
Avantages à court terme	15 \$	11 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	4	2
Autres avantages à long terme	6	4
	25 \$	17 \$

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE À VALEUR AJOUTÉE

Le Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada, et sixième en importance dans le monde, est doté d'une structure de gouvernance coopérative favorisant l'exercice d'une démocratie riche et participative. Il met ainsi en œuvre des pratiques de gouvernance alignées sur celles de l'industrie et sur les attentes des autorités réglementaires en y apportant toutefois les adaptations nécessaires au respect de sa nature coopérative. La qualité de la gouvernance du Mouvement est le fruit de la contribution continue de milliers de dirigeants élus, tous engagés à assurer la pérennité du Mouvement Desjardins et à contribuer à la prospérité durable des collectivités.

En ce sens, Desjardins se distingue des institutions bancaires par sa mission, son mode de fonctionnement démocratique et par ses standards élevés en matière de responsabilité sociale qui se traduisent par des actions concrètes contribuant au mieux-être des personnes et des collectivités tant sur les plans économique et social qu'environnemental.

L'année 2011 a été marquée par l'adoption d'un large programme visant à renforcer l'éducation en matière de coopération, de démocratie et d'économie auprès des membres et clients de Desjardins, de ses employés et dirigeants élus et aussi de la population en général. À cet égard, joignant le geste à la parole, Desjardins a décidé d'allouer annuellement 1 % de ses excédents à la mise en application de ce programme, ce qui a représenté en 2011 un montant de l'ordre de 15 M\$. Il en est d'ailleurs question dans la section sur l'empreinte sociale et coopérative du présent rapport aux pages 38 à 43.

Les travaux d'un comité avisier composé de dirigeants élus indépendants du conseil d'administration et formé par ce dernier pour réaliser diverses études sur des sujets touchant la gouvernance du Mouvement ont aussi retenu l'attention et fait l'objet de larges consultations au sein de l'organisation. Ces études ont porté principalement sur l'actualisation des rôles et responsabilités des instances décisionnelles des caisses et de la Fédération, le développement des compétences des dirigeants élus, la représentativité des membres dans la structure démocratique, l'encadrement applicable à la présidence et au conseil d'administration du Mouvement, les mécanismes de concertation, de participation et de liaison au sein du Mouvement, etc. Les recommandations de ce comité adoptées par le conseil d'administration du Mouvement seront mises en œuvre graduellement au cours de 2012 et de 2013.

FAITS SAILLANTS

En plus de ce qui précède, les éléments de gouvernance suivants ont été traités par les instances du Mouvement en 2011 :

- actualisation du Plan stratégique 2010-2012 et amorce de la démarche préparatoire au Plan stratégique 2013-2016 ;
- adoption du Plan financier 2011-2013 du Mouvement Desjardins aligné sur le Plan stratégique et les indicateurs de performance clés tels que la croissance des excédents, le rendement des capitaux propres, la capitalisation et la productivité. Ce plan inclut également deux scénarios de crise, et ce, en conformité avec les exigences réglementaires ;
- réflexion sur les valeurs, élaboration d'un document synthèse faisant les liens entre la mission, la vision, les valeurs et le modèle de performance de Desjardins et diffusion d'une formation en ligne sur la coopération et la responsabilité sociale pour les employés du Mouvement et les dirigeants élus ;
- adoption des nouvelles orientations pour l'Institut coopératif Desjardins qui aura notamment pour responsabilité de proposer des parcours de formation pour renforcer les connaissances et compétences des dirigeants élus de Desjardins. Soulignons que la diffusion d'une importante formation sur la gouvernance financière s'est amorcée en 2011 auprès des dirigeants des caisses ;
- réalisation d'un suivi quant au programme de relève des cadres supérieurs du Mouvement et élargissement de la portée de ce dernier aux directeurs généraux des caisses ;
- diffusion d'une formation sur la gouvernance des technologies de l'information et accomplissement d'un suivi par rapport au programme d'optimisation de l'exploitation des infrastructures technologiques ;
- clarification du rôle des instances de la Fédération et des caisses concernant la gestion de la performance ;
- adoption et actualisation de plusieurs politiques du Mouvement dans une perspective de gestion saine et prudente et de réponse aux attentes des autorités réglementaires.

Soulignons l'adoption des nouvelles politiques suivantes :

- politique sur l'éducation financière pour encadrer les champs d'action de Desjardins sur le plan de la littératie financière
- politique sur les communications externes et internes
- politique sur l'appétit pour le risque et la tolérance aux risques
- adoption de nouvelles pratiques de gouvernance dans l'ensemble du Mouvement en matière de gestion de la conformité;
- exécution d'un suivi à l'égard du scénario de crise intégré à l'échelle du Mouvement, sur la base des niveaux d'appétit pour le risque et de tolérance aux risques;
- mise à jour de la Charte de la vérification interne du Mouvement Desjardins pour répondre aux nouvelles exigences des normes professionnelles.

D'autres initiatives ont été prises par le Mouvement pour optimiser sa gouvernance; celles-ci sont notamment commentées dans les pages qui suivent.

PROGRAMME DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

La Fédération voit à l'élaboration et à l'application d'un programme de gouvernance pour le Mouvement qui tient compte de sa nature, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF). Ce programme englobe les activités de la Caisse centrale Desjardins, des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à un encadrement particulier, ce programme s'inspire globalement de la réglementation émanant des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), mais aussi des meilleures pratiques de l'industrie en ce domaine.

APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Le conseil d'administration assume explicitement la responsabilité de l'administration saine et prudente de la Fédération. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et les structures qui lui permettent de jouer pleinement son rôle. Il revoit périodiquement son fonctionnement dans une perspective d'amélioration continue et veille à la protection du patrimoine du Mouvement, de ses quelque 5,6 millions de membres.

Il joue un double rôle puisque ses responsabilités touchent la Fédération comme entreprise, mais aussi le Mouvement comme groupe financier de nature coopérative. En effet, la Fédération est l'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'affaires et les fonctions Mouvement vient renforcer ce rôle en rapprochant la Fédération et les filiales des caisses et de leurs membres. Elle vise notamment à optimiser la performance globale, à simplifier l'organisation et à améliorer la gestion financière ainsi que la gestion des risques.

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil exerce tous les pouvoirs de la Fédération, à l'exception de ceux qu'il délègue de temps à autre à ses commissions et comités. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

A. CULTURE D'INTÉGRITÉ

Il incombe au conseil d'administration de préserver la nature coopérative de Desjardins, qui se définit à travers les principes et valeurs de la coopération établis par l'Alliance coopérative internationale, et de promouvoir ses propres valeurs qui sont : l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité ainsi que la solidarité avec le milieu. Dans ce contexte, il lui revient de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement Desjardins par les membres de la direction, les gestionnaires, les employés et les dirigeants élus et à la sensibilisation de ces derniers aux valeurs de l'organisation.

Soulignons que la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO), qui relève de l'assemblée générale de la Fédération au même titre que le conseil d'administration. Il en est de même pour les caisses Desjardins, dont l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec et « comité de vérification » en Ontario. Le CEDEO a la responsabilité d'assurer l'évolution du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* (Code) et de produire, au besoin, des avis en matière d'éthique, de déontologie ou de coopération. Une structure de soutien des activités de ce conseil permet le déploiement d'activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre d'un service-conseil. Ces mesures concrétisent les efforts de Desjardins pour faire rayonner ses valeurs et assurer le respect du Code, lequel prévoit d'ailleurs des sanctions en cas de dérogation aux règles déontologiques. Desjardins dispose aussi d'un mécanisme de signalement confidentiel des actions contraires au Code et aux encadrements réglementaires.

Le Code, accessible au public sur le site **desjardins.com** et sur les portails intranet de la Fédération, invite chacune des personnes actives au sein de Desjardins à faire preuve d'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

B. PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement Desjardins incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement de fonds et un plan de capitalisation. Il est appuyé par le comité de direction du Mouvement dans ses responsabilités d'assurer l'intégration des orientations et des plans stratégiques et financiers des caisses et des secteurs d'affaires, ainsi que la cohérence des stratégies de développement des affaires, le tout en tenant compte des risques et des valeurs de Desjardins. L'essence de ce plan stratégique est largement communiquée aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés pour en assurer une compréhension commune. Une reddition de comptes est faite périodiquement pour permettre au conseil d'administration d'en suivre la réalisation.

L'année 2012 constitue une étape clé de la mise en œuvre de la Planification stratégique 2010-2012 et le point de départ pour le prochain plan stratégique pour l'horizon 2013-2016. Aux fins de la poursuite du virage engagé l'année dernière sont mises à contribution à la fois les caisses et les instances démocratiques de la Fédération. Du plan stratégique et financier découle un plan d'affaires pour le réseau coopératif (PARC)⁽¹⁾. La responsabilité de la réalisation de ces plans est confiée au comité de direction du Mouvement. Le conseil d'administration joue à cet égard un rôle de suivi, de surveillance et de contrôle et veille à obtenir les renseignements qui lui permettront d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

Quant à la Caisse centrale Desjardins, Desjardins Sécurité financière, Desjardins Groupe d'assurances générales, Valeurs mobilières Desjardins et à la Fiducie Desjardins, leur conseil d'administration respectif adopte un plan stratégique et financier triennal mis à jour chaque année.

C. DÉTERMINATION ET GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement, définit les seuils de tolérance à ces risques et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la vice-présidence exécutive Gestion des risques, Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la Fédération, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Caisse centrale Desjardins et la Fiducie Desjardins. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil d'administration dans l'exercice de cette responsabilité; ce dernier reçoit, annuellement, un rapport sur la situation globale des risques dans le Mouvement. La commission Gestion des risques tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Aussi, le conseil peut compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, lequel est composé principalement de gestionnaires

provenant de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité. La section « Gestion des risques » du rapport de gestion, en page 92 de ce rapport annuel, présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement.

D. PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de planification de la relève et est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Capital humain et Culture, Mouvement Desjardins. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil d'administration et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Le programme permet de suivre l'évolution du bassin de personnes ayant été désignées comme relève potentielle à des postes de direction, ce qui permet d'y avoir recours rapidement, selon les besoins. D'ailleurs, en 2011, le comité de direction a passé en revue ces candidatures potentielles pour assurer la relève de ses membres et celle des postes critiques en plus de revoir son programme de développement.

En ce qui concerne le poste de président du conseil et chef de la direction, marque de la distinction coopérative de Desjardins, son titulaire est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario⁽²⁾ et du président et chef de la direction du Mouvement en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats de la présidence du Mouvement, d'une durée de quatre ans. Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* et est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration dont la responsabilité globale est d'établir les modalités du processus électoral et les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats ainsi que les employés et dirigeants élus.

E. INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET D'INFORMATION DE GESTION

Le conseil d'administration, appuyé par sa commission Vérification et Inspection, veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités et obtient les redditions de comptes requises de la direction. Le conseil d'administration est appuyé dans cette responsabilité par le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par la commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement des caisses Desjardins afin de soutenir adéquatement le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement, conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement.

(1) Le PARC est un plan d'affaires d'un an consolidant les plans d'affaires des 422 caisses et de la Fédération et intégrant la contribution des filiales à l'offre de service intégrée destinée aux membres propriétaires des caisses. Le processus menant à l'établissement du PARC est révisé périodiquement pour répondre aux attentes des caisses.

(2) Les membres des conseils des représentants.

D'importants travaux, entrepris en 2009 et s'inscrivant dans le cadre de l'évolution de la gouvernance financière, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011 dans le but de permettre aux signataires du Mouvement Desjardins d'attester au 31 décembre 2011 la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et, pour la première fois, d'attester la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Des travaux ont également été effectués dans le réseau des caisses afin de faire évoluer et de déployer un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances décisionnelles quant à l'atteinte des objectifs d'affaires de ce réseau, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et comités, des informations justes, présentées à temps et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à leur permettre de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'évaluer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décision.

La direction dispose d'information de gestion permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance, et ce, au bénéfice notamment du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décision. Les systèmes d'information de gestion font l'objet d'améliorations continues.

Les administrateurs reçoivent au moins trimestriellement de l'information financière et d'exploitation permettant d'évaluer la situation du Mouvement et l'avancement des projets que mène la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation possède les politiques et les mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration de la Fédération se réunit régulièrement, selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer des discussions éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique, notamment en renforçant les délégations de fonctions au comité de direction du Mouvement pour les questions opérationnelles. En 2011, il a concentré ses travaux dans un nombre réduit de réunions.

Les administrateurs disposent des outils technologiques permettant l'accès à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement, notamment un portail intranet qui leur est spécifiquement consacré.

F. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan directeur des communications en précisant les actions à réaliser et les résultats à mesurer. La Fédération élabore aussi des plans de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'affaires et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de divers mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces mécanismes sont, notamment : la vice-présidence exécutive Communications, l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie de la vice-présidence Soutien à la coopération et Secrétariat général, le processus de règlement des plaintes de la caisse (*Votre satisfaction, ma priorité*) et, dans le Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers du Mouvement, ses publications (dont son rapport annuel, son rapport de responsabilité sociale et coopérative, les revues *Desjardins*, *Espace D*, *Entreprises et Partenaires*, et les bulletins d'information destinés aux employés), sa ligne téléphonique sans frais, son portail intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, son site Internet où l'on trouve une section *Relations avec les membres*, le Service aux membres de la Fédération et le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* et aux encadrements réglementaires.

Aussi, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers niveaux de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 administrateurs et est constitué d'une majorité de personnes non reliées.

Les deux vice-présidents des conseils des représentants de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil d'administration à titre d'administrateurs délégués.

3. APPLICATION DE LA DÉFINITION DE PERSONNE NON RELIÉE

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs reliés, soit le président du conseil et chef de la direction du Mouvement et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier est relié parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ou personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil d'administration, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil d'administration, d'être perçus comme nuisibles.

Pour le guider dans le jugement qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun administrateur ne siège à d'autres conseils d'administration de grandes entreprises. En général, ils occupent un ou deux postes d'administrateur auprès de sociétés à but non lucratif.

La liste des administrateurs se trouve en page 20 de ce rapport.

4. PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Compte tenu de la structure coopérative du Mouvement et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration de la Fédération est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 des 22 administrateurs du conseil d'administration. Ces personnes assument la présidence des conseils des représentants⁽³⁾.

Il revient donc aux délégués des caisses de choisir, parmi les candidats intéressés, les personnes les plus aptes à jouer deux rôles, soit administrer la Fédération et le Mouvement dans son ensemble et assurer un rôle de représentation en région ou auprès du réseau des caisses de groupes. Au moment des mises en candidature, un rappel est fait des responsabilités et exigences relatives à la fonction de président de conseil des représentants. Parce qu'ils agissent comme dirigeants de caisse, comme membres de leur conseil des représentants et ensuite comme membres du conseil d'administration de la Fédération, cette dernière peut compter sur des administrateurs qui connaissent en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de la direction. Cette connaissance des activités de l'organisation est un avantage important découlant de la structure coopérative du Mouvement.

Les présidents des conseils des représentants ont aussi la responsabilité de s'assurer que les caisses comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration, de voir à l'efficacité des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau ainsi que de communiquer au conseil d'administration les préoccupations des caisses qu'ils représentent. Le bien commun des membres et des autres parties prenantes du Mouvement est une préoccupation qui anime les membres du conseil d'administration, lesquels assument un leadership en cette matière.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus par une élection tenue lors d'une assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président du conseil et chef de la direction du Mouvement. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration de la Fédération et de son président et chef de la direction sont ainsi conçus que chacun d'entre eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil d'administration et la direction.

Par ailleurs, les règles relatives à la composition du conseil d'administration favorisent la stabilité et la continuité de la gouvernance du Mouvement, puisque le mandat de ses membres est d'une durée de trois ans, qu'il est renouvelable et qu'il vient à expiration pour le tiers d'entre eux annuellement. Par conséquent, les administrateurs ont le temps d'approfondir leur connaissance des dossiers et de participer activement aux travaux du conseil. Le renouvellement des administrateurs au sein du conseil s'effectue de façon naturelle et à un rythme qui assure le maintien de sa performance globale.

La composition du conseil d'administration est équilibrée par la présence de représentants de toutes les régions du Québec, des caisses de groupes et des caisses populaires de l'Ontario, mais aussi par la somme des compétences et des expériences que l'on y retrouve (expert-comptable, avocat, notaire, gestionnaire, médiateur professionnel, professeur de gestion au niveau universitaire, gestionnaire du réseau des caisses, enseignant du réseau de l'éducation, entrepreneur, directeur général de caisse, etc.).

Les modalités, exigences et processus relatifs à l'exercice des responsabilités d'un administrateur de la Fédération et d'un président de conseil des représentants sont tous énumérés dans un guide mis à la disposition des dirigeants des caisses, à la fois pour soutenir les personnes qui désirent poser leur candidature et pour aider celles qui élisent les dirigeants de la Fédération.

(3) Les conseils des représentants sont des instances démocratiques de la Fédération. Le rôle du conseil des représentants est, dans chacune des régions et pour le regroupement des caisses de groupes, d'assurer une vie associative dynamique par : la concertation entre les caisses de la région et avec la Fédération ; son influence sur la prise de décision touchant les grandes orientations et les projets importants par une participation active aux consultations ; sa contribution à la détermination des enjeux régionaux et des occasions de développement des affaires ; son suivi de la satisfaction des membres et de l'image de Desjardins dans la région ; la présence institutionnelle dans la région. Il anime la vie associative grâce au leadership de ses membres auprès des caisses. Il s'assure que les préoccupations formulées par les caisses de la région ou du réseau des caisses de groupes sont prises en compte par la Fédération.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTANCES

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance à partir d'objectifs mesurables fixés par le conseil d'administration en début d'année. Les pistes d'amélioration ainsi que les points à surveiller déterminés lors de cet exercice d'évaluation font l'objet d'un plan d'action recommandé au conseil d'administration par la commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi. Le conseil d'administration reçoit d'ailleurs un rapport d'avancement à la mi-année. Le programme d'évaluation des instances de la Fédération prévoit également une démarche d'autoévaluation suivie d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. Les volets sur la mobilisation et le développement des compétences sont intégrés au processus. Le président du conseil est responsable du processus d'évaluation et la commission sur la gouvernance en assure la supervision.

Le conseil voit aussi à ce que ses décisions importantes tiennent compte des éléments particuliers de la distinction coopérative de Desjardins. En cela, il est appuyé par la commission Vie coopérative et liaison avec le réseau.

6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et prépare les sessions en fonction de leurs besoins spécifiques.

Tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Les administrateurs de la Fédération ont également accès à ce manuel sur un intranet qui leur est spécifiquement destiné (appelé « Portail des dirigeants »). Tout administrateur reçoit un document rappelant les attentes et devoirs afférents à ses fonctions. Des séances d'accueil sont également tenues pour assurer une intégration efficace d'un nouveau membre d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fiducie Desjardins pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, institut de formation créé à l'intention des dirigeants élus et des gestionnaires du Mouvement des caisses Desjardins.

7. TAILLE DU CONSEIL

La composition du conseil d'administration permet la représentation adéquate des caisses des 17 régions couvrant le territoire du Québec et d'une partie de l'Ontario ainsi que des caisses de groupes. Compte tenu de la taille du conseil d'administration, les administrateurs s'imposent une bonne discipline et une gestion efficace des réunions.

En 2011, à cet égard, le conseil a, d'une part, réalisé plusieurs activités afin d'optimiser les mandats des commissions et des comités et les processus y afférents pour alléger les travaux à la fois de ces instances et du conseil d'administration. Il a d'autre part révisé les règles se rattachant à la composition des commissions et des comités et à l'attribution des postes de présidence de filiales, de commissions ainsi que de comités.

De plus, les rencontres informelles et périodiques entre le président du conseil et chef de la direction et les administrateurs accroissent l'efficacité des réunions formelles. Les résultats de l'évaluation de la performance du conseil d'administration confirment d'année en année la très grande pertinence de ces rencontres. Chacune des réunions du conseil d'administration, d'une commission ou d'un comité est suivie d'une période de huis clos de laquelle sont absents les membres de la direction de la Fédération, exception faite du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance.

8. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration révisé annuellement sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie et des membres des conseils des représentants. Le conseil bénéficie de la recommandation de la commission sur la gouvernance, laquelle étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine.

Les barèmes de cette politique sont en deçà des tendances de l'industrie, mais tiennent compte de façon appropriée de la culture de Desjardins, de l'ensemble des fonctions assumées auprès de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fiducie Desjardins, et des risques et des exigences inhérents aux fonctions citées précédemment. Soulignons qu'en 2011, les membres du conseil d'administration ont maintenu les barèmes qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. Ajoutons que la rémunération du président et chef de la direction fait l'objet d'une recommandation d'un comité spécifique du conseil, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés. Celui-ci ne retire personnellement aucune somme d'argent pour les postes qu'il assume comme administrateur des composantes énumérées plus haut.

BARÈMES DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION, DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS, DE DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE ET DE LA FIDUCIE DESJARDINS AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS

	Fédération	Desjardins Capital de risque	Caisse centrale Desjardins	Fiducie Desjardins	Filiales
Présidence du CA ⁽⁴⁾	Aucune car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	20 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	20 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	20 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	10 000 \$ comme président du CA
Indemnité annuelle pour une présidence de commission ou de comité ⁽⁵⁾	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Indemnité annuelle pour un membre du conseil d'administration ^(6,7)	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	10 000 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du conseil d'administration ⁽⁸⁾	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'administration ⁽⁹⁾	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité ⁽⁹⁾	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Allocation de présence pour les membres du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	500 \$ (par demi-journée)	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	500 \$ (par demi-journée)
Rémunération pour la présidence des conseils des représentants ⁽⁶⁾	15 000 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour les membres des conseils des représentants	300 \$ par réunion	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

(4) La présidence du conseil des filiales est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération.

(5) Pour les commissions ou les comités tenant moins de quatre réunions par année, l'allocation de présence est doublée à la place du versement d'une indemnité annuelle.

(6) Un membre du conseil de la Fédération reçoit 30 000 \$ comme indemnité annuelle pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins, de Desjardins Capital de risque et de la Fiducie Desjardins. Ce montant est réparti également entre ces quatre composantes. Pour les deux administrateurs délégués, cette indemnité est de 23 250 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 7 500 \$ qu'ils reçoivent à titre de vice-présidents de leur conseil des représentants respectif.

(7) En ce qui concerne les quatre directeurs généraux qui sont membres des conseils d'administration, la politique prévoit qu'il appartient au conseil d'administration de leur caisse de décider s'ils conservent l'ensemble de leur rémunération.

(8) L'indemnité annuelle de membre est versée, et ce, indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels siègent ces membres au sein de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins (CCD), de Desjardins Capital de risque (DCR) ou de la Fiducie Desjardins (FD). Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées à la Fédération, à la CCD, à DCR et à la FD. Pour un membre d'une commission ou d'un comité qui n'est pas membre du conseil d'administration, l'indemnité est de 5 000 \$.

(9) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions et de comités auxquelles une personne participe dans une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 000 \$; tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu de caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Est divulguée la rémunération individuelle touchée par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils assument à titre d'administrateur à la Fédération, à Desjardins Capital de risque (DCR), à la Caisse centrale Desjardins (CCD), à la Fiducie Desjardins (FD) ou à titre de président du conseil d'une filiale.

Nom	Reque de la Fédération, de DCR, de la CCD et de la FD		Autres honoraires ⁽¹⁰⁾		Total 2011
	Jetons de présence	Indemnité annuelle	Jetons de présence	Indemnité annuelle	
BARIL, Jacques	44 300 \$	65 625 \$			109 925 \$
BÉLANGER, Annie P.	53 900 \$	37 750 \$	11 650 \$		103 300 \$
BOUDREAULT, Laurier	39 500 \$	32 000 \$			71 500 \$
BOULERICE, Donat	47 000 \$	52 000 \$			99 000 \$
CHAMBERLAND, Serges	48 800 \$	73 500 \$			122 300 \$
CHEVALIER, Carole ⁽¹¹⁾	24 400 \$	35 250 \$	5 600 \$		65 250 \$
DUGUAY, Denis	37 700 \$	47 000 \$	700 \$		85 400 \$
DUMAS, Alain	46 000 \$	32 000 \$			78 000 \$
GAGNÉ, André (président du CA de DGA) ⁽¹²⁾	47 500 \$	54 500 \$	13 950 \$	21 375 \$	137 325 \$
GRANT, Norman	47 100 \$	60 500 \$			107 600 \$
LAFORTUNE, Andrée, FCA	51 000 \$	84 500 \$			135 500 \$
LAUZON, Marcel (président du CA de DID) ⁽¹²⁾	39 000 \$	47 000 \$	7 700 \$	28 500 \$	122 200 \$
LEBLANC, Pierre, FCA ⁽¹³⁾	15 600 \$	16 000 \$			31 600 \$
LEMELIN, Line	35 200 \$	52 250 \$			87 450 \$
LEROUX, Monique F., FCA, FCMA ⁽¹⁴⁾	—	—			—
LEVASSEUR, Pierre	49 900 \$	52 000 \$			101 900 \$
PARÉ, Denis	59 100 \$	59 000 \$			118 100 \$
PERRON, Johanne	32 700 \$	32 000 \$			64 700 \$
RAÏCHE, Alain	36 500 \$	32 000 \$			68 500 \$
ROY, Michel	38 600 \$	53 500 \$			92 100 \$
SAMSON, Clément (président du CA de DGAG) ^(12, 15)	38 500 \$	53 500 \$	20 200 \$	30 500 \$	142 700 \$
ST-PIERRE BABIN, Sylvie (présidente du CA de DSF) ⁽¹²⁾	36 000 \$	36 313 \$	11 800 \$	28 500 \$	112 613 \$
TOURANGEAU, Serge (président du CA des VMD) ⁽¹²⁾	32 400 \$	47 000 \$	10 000 \$	35 000 \$	124 400 \$
TURCOTTE, Benoît	40 900 \$	55 313 \$	4 200 \$		100 413 \$
VINET, Yvon	42 400 \$	47 000 \$			89 400 \$
Total	984 000 \$	1 157 500 \$	85 800 \$	143 875 \$	2 371 175 \$⁽¹⁶⁾

(10) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale, à titre de représentant au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ou comme participant au comité aviseur des dirigeants ou aux travaux liés au Portail des dirigeants.

(11) Mandat ayant débuté en avril 2011.

(12) Desjardins Gestion d'actifs (DGA), Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), Desjardins Sécurité financière (DSF), Valeurs mobilières Desjardins (VMD).

(13) Mandat terminé en mars 2011.

(14) Le président du Mouvement ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération. En ce qui concerne la CCD, DCR et la FD, la rémunération qu'il reçoit est versée en totalité à la Fédération.

(15) Mandat terminé le 15 décembre 2011.

(16) Soixante-trois pour cent de ce montant est afférent aux fonctions assumées à la Fédération seulement.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Jetons de présence
Bourgeois, Isabelle	9 500 \$
Cardinal, Marcel	9 700 \$
Douvry, Josyane ⁽¹⁷⁾	1 600 \$
Lee-Gosselin, Hélène	22 400 \$
Perreault, Lise B.	10 500 \$
Pichette, Ronald	10 500 \$
Plourde, Gabriel ⁽¹⁸⁾	10 000 \$
Sarrazin, Claire	11 500 \$
Yelle, Michel	10 700 \$

(17) Josyane Douvry a terminé son mandat à la fin de mars 2011.

(18) Gabriel Plourde a commencé son mandat en avril 2011.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale pour le versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils des représentants et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. C'est l'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocation de présence) qui fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale est passée de 2 497 682 \$ en 2009 à 2 675 884 \$ en 2010 et a été maintenue à ce niveau en 2011.

9. COMPOSITION DES COMMISSIONS ET COMITÉS

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des divers commissions et comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes non reliées. La composition et le mandat de ces commissions et comités sont revus annuellement.

10. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration confie à la commission sur la gouvernance le mandat de veiller à l'application et à l'évolution du programme de gouvernance à la lumière des tendances de l'industrie. Celle-ci formule au conseil d'administration ses observations et recommandations. Cette commission tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. La commission sur la gouvernance n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération. Elle est toutefois responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement.

11. LIMITE DE L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Les responsabilités du président du conseil et chef de la direction du Mouvement sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Le conseil d'administration a aussi établi par écrit un partage très clair des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement. Cet encadrement a fait l'objet de travaux en 2011 dans le cadre du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau ». Des modifications devraient permettre de concrétiser en 2012 les bénéfices recherchés sur le plan de la performance de la gouvernance.

Les objectifs annuels du président du conseil et chef de la direction du Mouvement sont recommandés au conseil d'administration par le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM). En ce qui concerne les objectifs des membres du comité de direction, ils sont fixés par le président et chef de la direction dans le cadre d'entretiens sur la performance avec chacun des membres du comité en tenant compte de leur régime d'intéressement.

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et une application équitable pour l'ensemble des composantes de Desjardins. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. En ce qui concerne le président du conseil et chef de la direction du Mouvement, le CRGPCDM supervise son évaluation et chaque administrateur y participe de façon anonyme au moyen d'une grille préétablie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

12. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VIS-À-VIS DU COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance par rapport à la direction du Mouvement.

1. Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président du conseil et chef de la direction du Mouvement, qui est aussi un dirigeant élu par des représentants des membres.
2. L'assemblée générale a créé le poste de vice-président du conseil d'administration, dont le titulaire prend en charge la direction des réunions du conseil d'administration lorsque les sujets traités exigent le retrait du président du conseil et chef de la direction. Le règlement de régie interne prévoit que le vice-président du conseil remplace le président du conseil lorsque ce dernier ne peut agir.
3. Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction fait le suivi auprès des membres de la direction du Mouvement, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non reliés que les administrateurs reliés sont toutefois présents à ces rencontres, étant donné que les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs reliés.
4. Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction (sauf le président du conseil et chef de la direction) à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions du conseil.
5. La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission des risques est assumée par un administrateur non relié.
6. La commission sur la gouvernance (dont un seul membre est une personne reliée) assume le mandat :
 - a. d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement ;
 - b. de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil d'administration et de ses comités est confiée au président du conseil d'administration et chef de la direction.
7. Seuls des administrateurs non reliés siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
8. L'appui, au besoin, d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres.

La Fédération dispose aussi d'un conseil d'éthique et de déontologie, dont les membres sont élus par l'assemblée générale. Ses membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration.

POSITIONNEMENT CONCERNANT LA NON-SÉPARATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION

Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans le règlement de régie interne de la Fédération. En 2011, le chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau » a examiné cette question et d'autres considérations touchant la gouvernance du Mouvement. Le comité avisier qui a mené les travaux déposera ses recommandations en 2012.

Les principaux éléments qui justifient la position actuellement en vigueur sont les suivants :

- À la différence des autres entreprises, où le chef de la direction est nommé par le conseil d'administration, le titulaire de cette fonction chez Desjardins est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des quelque 5,6 millions de membres de Desjardins ; ses intérêts sont ainsi alignés sur ceux de ces membres.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs puisqu'il ne peut recommander des candidats et que chacun des postes fait l'objet d'une élection soit lors d'une assemblée générale régionale ou de caisses de groupes, à laquelle il n'a aucun droit de vote, ou lors d'une assemblée des représentants, à laquelle il bénéficie d'un droit de vote sur 256. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement, présidé par le vice-président du conseil d'administration et composé entièrement d'administrateurs non reliés pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur, que ce soit auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes de Desjardins ou des membres des caisses.

- La structure organisationnelle du Mouvement vise notamment à aligner l'organisation de manière à dégager le président du conseil et chef de la direction du Mouvement des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Cela lui permet de se consacrer davantage au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques du Mouvement et au développement de l'organisation, à la gouvernance ainsi qu'à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et du personnel.

Toujours dans le même objectif de dégager le président du conseil et chef de la direction de considérations opérationnelles, les filiales du Mouvement sont placées sous la responsabilité d'un premier vice-président et directeur général d'un secteur d'affaires. La coordination des grandes fonctions du Mouvement et de la Fédération est sous la responsabilité du premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération.

13. COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection (CVI), constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité de vérification pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs non reliés ; deux d'entre eux, dont le président de la commission, ont une expertise comptable.

Les rôles et les responsabilités de la commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. La CVI dispose des pouvoirs et de toute l'information voulue pour remplir son mandat. Elle reçoit toute l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins à cet égard. Elle dispose de moyens de communication directs avec les responsables de la vérification interne du Mouvement, du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins⁽¹⁹⁾ ainsi qu'avec les vérificateurs externes pour discuter et passer en revue certaines questions, le cas échéant. La CVI tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La CVI veille à l'indépendance du secteur de la vérification interne du Mouvement et adopte son plan d'action annuel.

14. ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EXTERNES

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à de tels conseillers, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

(19) Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Ainsi, il surveille, par ses travaux d'inspection et d'audit, les risques liés aux activités du réseau et détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques de gestion saines et prudentes conformément aux lois, normes et règles déontologiques en vigueur. Par ailleurs, il vérifie les états financiers des caisses suivant les normes d'audit reconnues, et il exprime une opinion sur ceux-ci.

MANDATS ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2011

N.B.: * personne non reliée

** administrateur délégué

COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

(COMPOSÉ DE SEPT ADMINISTRATEURS)

Ce comité exerce les mêmes fonctions et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exclusion de ceux que le conseil d'administration se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu 10 réunions et 16 conférences téléphoniques en 2011.

SES MEMBRES

Monique F. Leroux, FCA, FCMA, présidente du CA

Denis Paré*, vice-président du CA

Clément Samson*, secrétaire du CA⁽ⁱ⁾

Jacques Baril^{*(ii)}

Serges Chamberland*

Alain Dumas

Yvon Vinet^{*(ii)}

(i) Mandat terminé le 15 décembre 2011.

(ii) A commencé son mandat en avril 2011.

André Gagné* et Sylvie St-Pierre Babin* ont siégé jusqu'en mars 2011.

COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU (CVCLR)

(COMPOSÉE DE CINQ ADMINISTRATEURS)

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. Au besoin, elle formule des recommandations au conseil d'administration. Elle a tenu trois réunions et cinq conférences téléphoniques en 2011.

SES MEMBRES

Michel Roy*, président

Laurier Boudreault⁽ⁱ⁾

Denis Duguay*

Denis Paré^{*(i)}

Sylvie St-Pierre Babin^{*/***(i)}

(i) A commencé son mandat au début d'avril 2011.

Annie P. Bélanger, Line Lemelin et Yvon Vinet ont siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION (CVI)

(COMPOSÉE DE CINQ ADMINISTRATEURS)

Cette commission supervise les activités du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle soutient le conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance et de contrôle de la Fédération et du Mouvement. Elle examine en profondeur tous les éléments touchant la divulgation de l'information financière. Elle a tenu 22 journées de réunion et une conférence téléphonique en 2011.

SES MEMBRES

Andrée Lafortune*, FCA, présidente

Annie P. Bélanger*

Donat Boulerville*

André Gagné^{*(i)}

Pierre Levasseur*

(i) A commencé son mandat au début d'avril 2011.

Pierre Leblanc, FCA, a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

COMMISSION GESTION DES RISQUES (CGR)

(COMPOSÉE DE SIX ADMINISTRATEURS)

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement. Elle a tenu six réunions et huit conférences téléphoniques en 2011.

SES MEMBRES

Serges Chamberland*, président

Norman Grant^{*/**}

Marcel Lauzon*

Line Lemelin*

Michel Roy*

Serge Tourangeau*

M^{me} Andrée Lafortune*, FCA, et M. Alain Raïche y siègent comme observateurs.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (CRH)

(COMPOSÉE DE CINQ ADMINISTRATEURS)

Cette commission revoit périodiquement le positionnement du Mouvement en matière de rémunération globale afin de permettre à celui-ci de maintenir une position concurrentielle dans le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération appliquées dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs du Mouvement. Le mandat de cette commission exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président du conseil et chef de la direction. Elle a tenu huit réunions et deux conférences téléphoniques en 2011.

SES MEMBRES

Monique F. Leroux, FCA, FCMA, présidente du CA

Denis Paré*, vice-président du CA

Carole Chevalier*

Marcel Lauzon*

Yvon Vinet*

André Gagné a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT (CRGPCDM)

(COMPOSÉ DE QUATRE ADMINISTRATEURS)

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Ce comité a tenu quatre réunions et une conférence téléphonique en 2011.

SES MEMBRES

Denis Paré*, vice-président du CA
Carole Chevalier*
Marcel Lauzon*
Yvon Vinet*

André Gagné a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE (CG)

(COMPOSÉE DE CINQ ADMINISTRATEURS)

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. Elle supervise également le processus menant à la recommandation de candidatures pour les postes d'administrateur des filiales du Mouvement. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil d'administration, et de ses commissions et comités, ainsi que de la mise en œuvre de la politique de développement durable et de la politique sur l'exercice des droits de vote. La commission sur la gouvernance a tenu sept réunions et deux conférences téléphoniques en 2011.

SES MEMBRES

Monique F. Leroux, FCA, FCMA, présidente du CA
Denis Duguay*
André Gagné*
Clément Samson*, secrétaire du CA⁽ⁱ⁾
Yvon Vinet*

(i) Mandat terminé le 15 décembre 2011.
Sylvie St-Pierre Babin a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

COMMISSION PLACEMENTS

(COMPOSÉE DE CINQ ADMINISTRATEURS ET D'UN MEMBRE EXTERNE)

Cette commission a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des politiques de placement pour les Fonds Desjardins et dans la supervision de la sélection des conseillers et sous-conseillers en valeurs. Elle examine également la performance des fonds et de la gestion discrétionnaire et veille à la conformité des opérations de fonds de placement. Son mandat a été revu en profondeur à la fin de 2011 et les changements seront applicables à compter de 2012. La commission Placements a tenu quatre réunions et une conférence téléphonique en 2011.

SES MEMBRES

Benoît Turcotte*, président
Jacques Baril*
Laurier Boudreault
Alain Dumas
Normand Grégoire*
Johanne Perron

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS (CRMD)

(COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS, DES PARTICIPANTS, DES RETRAITÉS ET D'UN MEMBRE EXTERNE)

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, le comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Les membres de ce comité, qui représentent les employés, les employeurs et les retraités, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Le comité de retraite a tenu quatre réunions en 2011.

La Fédération des caisses Desjardins du Québec représente tous les employeurs de Desjardins pour le compte du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la Fédération a le pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du Régime, la nature des rentes versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement de rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au Régime.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR PROVENANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Denis Paré*, président
Jacques Baril*, vice-président
Norman Grant*, secrétaire
Serges Chamberland*
Line Lemelin*⁽ⁱ⁾
Benoît Turcotte*

(i) A commencé son mandat au début d'avril 2011.
Pierre Leblanc, FCA, a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS

Guy Cormier
Vincent Coulombe
Mario Lévesque
Sylvain Rouleau

REPRÉSENTANT EXTERNE

Reynald N. Harpin*

REPRÉSENTANT DES RETRAITÉS ET DES PARTICIPANTS DÉTENANT UNE RENTE DIFFÉRÉE

Michel-Pierre Bergeron

OBSERVATEUR POUR LES PARTICIPANTS ACTIFS

Simon Garneau

OBSERVATEUR POUR LES PARTICIPANTS NON ACTIFS

Normand Deschênes

COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer de l'application de cette politique, au même titre qu'il coordonne les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Le comité de placement a tenu quatre réunions et cinq conférences téléphoniques en 2011.

SES MEMBRES

Jacques Baril*, président
Serges Chamberland*, secrétaire
Guy Cormier, observateur
Reynald N. Harpin*
Line Lemelin*⁽ⁱ⁾
Denis Paré*
Benoît Turcotte*

(i) A commencé son mandat au début d'avril 2011.
Pierre Leblanc, FCA, a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

COMITÉ DE VÉRIFICATION, DE DÉONTOLOGIE ET DE CONFORMITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE

Ce comité agit à titre de responsable de la surveillance du processus d'information financière, des règles d'éthique et de déontologie, de la politique de traitement des plaintes, de la gestion de la conformité réglementaire et de la gouvernance. Il a tenu cinq réunions en 2011.

SES MEMBRES

Norman Grant*/**, président
Sylvain Rouleau, secrétaire
Vincent Coulombe

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (COMPOSÉ DE HUIT DIRIGEANTS ÉLUS)

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant du conseil d'administration, dont les huit membres sont des dirigeants élus de Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Soutien à la coopération et Secrétariat général de la Fédération. Il a tenu, en 2011, six réunions ordinaires, cinq conférences téléphoniques et une journée et demie de formation en délibération éthique. Au cours de cette même année, ses membres ont également été invités à participer à un colloque du conseil d'administration, à une rencontre des instances responsables de l'éthique et de la déontologie dans le Mouvement Desjardins et au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

L'une des premières responsabilités du conseil d'éthique et de déontologie est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection et du service de vérification de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, voir note au bas de la page 214) à l'égard des caisses et de faire des recommandations au président du conseil et chef de la direction du Mouvement pour la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services.

Le conseil d'éthique et de déontologie a aussi pour rôle d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et des filiales et aux employés de la Fédération et des caisses, de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération, d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application des règles déontologiques, d'émettre des avis, observations et recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation, d'aviser le conseil d'administration dans les cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts, de même que de s'assurer que soient traitées les plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale Desjardins, sociétés de portefeuille ou filiales) concernant la Fédération. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. En 2011, il a revu une des dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* qui appartient à la partie commune à toutes les composantes du Mouvement. Il a également entrepris les travaux qui conduiront l'ensemble des composantes de Desjardins à avoir un code commun.

SES MEMBRES

Hélène Lee-Gosselin*, présidente
Claire Sarrazin*, secrétaire
Isabelle Bourgeois*
Marcel Cardinal*
Lise B. Perreault*
Ronald Pichette*
Gabriel Plourde*⁽ⁱ⁾
Michel Yelle*

(i) Gabriel Plourde a commencé son mandat au début d'avril 2011.
Josyane Douvry a siégé jusqu'à la fin de mars 2011.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Nom ⁽²⁰⁾	CA réunions	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CP	CRMD	CP CRMD	CVDC CRMD	CORE
Baril, Jacques	23/23	6/6	15/15							5/5	4/4	9/10		13/13
Bélanger, Annie P.	23/23	4/6		2/2	22/23									10/10
Boudreault, Laurier	23/23	6/6		5/6						5/5				10/10
Boulerice, Donat	23/23	4/6			23/23									10/10
Chamberland, Serges	23/23	6/6	26/26			14/14					4/4	9/10		10/10
Chevalier, Carole	17/17	3/3					6/6	2/2						8/9
Duguay, Denis	23/23	5/6		8/8					4/4					11/12
Dumas, Alain	23/23	6/6	26/26							5/5				7/9
Gagné, André	23/23	5/6	11/11		13/14		4/4	3/3	9/9					9/10
Grant, Norman	23/23	5/6				13/14					4/4		5/5	10/10
Lafortune, Andrée, FCA	21/23	6/6			23/23	13/14								12/12
Lauzon, Marcel	23/23	6/6				13/14	10/10	5/5						9/9
Leblanc, Pierre, FCA	6/6	3/3			6/6						0/1	1/1		8/9
Lemelin, Line	21/23	5/6		2/2		13/14					3/4	6/6		12/12
Leroux, Monique F., FCA, FCMA	23/23	5/6	25/26				9/10		9/9					
Levasseur, Pierre	22/23	4/6			22/23									11/11
Paré, Denis	23/23	6/6	26/26	3/6			10/10	5/5			4/4	8/10		10/10
Perron, Johanne	23/23	3/6								2/2				10/12
Raïche, Alain	23/23	5/6				13/14								11/12
Roy, Michel	23/23	6/6		8/8		13/14								7/8
Samson, Clément	22/23	5/5	24/26						7/8					9/10
St-Pierre Babin, Sylvie	23/23	6/6	11/11	5/6					5/5					11/11
Tourangeau, Serge	23/23	5/6				13/14								10/10
Turcotte, Benoît	23/23	6/6								4/5	3/4	9/10		13/13
Vinet, Yvon	23/23	6/6	15/15	2/2			10/10	5/5	9/9					10/10

(20) Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et Liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements (CP), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRM), comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CVDC CRMD), conseil des représentants (CORE).

Note
Pour le CA, il y a eu 23 journées de réunion et 6 conférences téléphoniques. La politique prévoit le versement de jetons de présence de 1 000 \$ par jour de réunion et de 200 \$ pour une conférence téléphonique. Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions et de comités auxquelles une personne participe dans une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 000 \$; tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu de caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

Pour la CVI, le nombre 23 représente le nombre de jetons de présence versés. La CVI a une incidence sur les activités de la Fédération, de Desjardins Capital de risque, de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins et de la Fiducie Desjardins. Elle donne également des avis aux conseils d'administration des divers fonds de placement.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Nombre de réunions
Bourgeois, Isabelle	13/15
Cardinal, Marcel	14/15
Douvry, Josyane ⁽²¹⁾	4/4
Lee-Gosselin, Hélène	16/16 ⁽²³⁾
Perreault, Lise B.	14/15
Pichette, Ronald	14/15
Plourde, Gabriel ⁽²²⁾	11/11
Sarrazin, Claire	15/15
Yelle, Michel	15/15

(21) Josyane Douvry a terminé son mandat à la fin de mars 2011.
(22) Gabriel Plourde a commencé son mandat au début d'avril 2011.
(23) Dont une rencontre avec le comité aviseur des dirigeants.

Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels et sont en tout temps justifiées. Aussi, lorsqu'ils s'absentent, les présidents des conseils des représentants peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil des représentants, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue de la région.

MEMBRES DES CONSEILS DES REPRÉSENTANTS

Étant donné que 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils des représentants.

2011	Indice de présence (en %)	Nombre de réunions
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	95	10
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	85	8
Québec-Est	83	10
Québec-Ouest et Rive-Sud	80	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	93	10
Centre-du-Québec	89	11
Mauricie	79	9
Cantons-de-l'Est	87	10
Richelieu-Yamaska	88	12
Lanaudière	78	12
Rive-Sud de Montréal	91	10
Laval-Laurentides	87	9
Ouest de Montréal	85	12
Est de Montréal	84	13
Outaouais,	85	11
Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec	87	13
Caisses de groupes	89	10
Ontario	94	10

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

	Nombre de représentants présents	Indice de présence (en %)
25 mars 2011	249/256	97,3
18 juin 2011	225/256	87,9
17 septembre 2011	222/256	86,7

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT (COMPOSÉ DE QUATORZE MEMBRES DE LA DIRECTION)

Ce comité appuie le président du conseil et chef de la direction du Mouvement et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement. En ce sens, il appuie le conseil d'administration dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif et des filiales et des stratégies de développement des affaires. Il a tenu 26 réunions, une conférence téléphonique et une vidéoconférence en 2011.

SES MEMBRES

Monique F. Leroux, FCA, FCMA, chef de la direction du Mouvement et présidente du comité

Stéphane Achard, premier vice-président et directeur général, Services aux entreprises, Mouvement Desjardins

Réal Bellemare, vice-président exécutif, Gestion des risques, Mouvement Desjardins

Denis Berthiaume, premier vice-président et directeur général, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins

Serge Cloutier, vice-président exécutif, Soutien au développement coopératif et aux instances démocratiques, Mouvement Desjardins

Marie-Huguette Cormier, vice-présidente exécutive, Communications, Mouvement Desjardins

Normand Desautels, premier vice-président et directeur général, Services aux particuliers, Mouvement Desjardins

Jacques Dignard, premier vice-président, Capital humain et Culture, Mouvement Desjardins

Daniel Dupuis, premier vice-président, Soutien au réseau des caisses, Mouvement Desjardins

Louis-Daniel Gauvin, premier vice-président et directeur général, Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc.

Marc Laplante, premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération

Raymond Laurin, FCA, premier vice-président, Finances et Trésorerie et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins

Robert Ouellette, premier vice-président, Technologies et Services partagés, Mouvement Desjardins

Sylvie Paquette, première vice-présidente et directrice générale, Assurance de dommages, Mouvement Desjardins

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle à portée Mouvement dans les domaines suivants : coordination des activités ; gouvernance opérationnelle et suivi auprès des instances ; gestion des finances et des risques ; image du Mouvement ; liaison réseau ; planification et suivi des développements du Mouvement.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. Le respect de ces diverses exigences légales entraîne certaines variations quant à la nature et à l'étendue des informations fournies. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. est présenté dans la notice annuelle de chacune de ces composantes et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Ces notices annuelles sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com (sous le profil respectif de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.).

GLOSSAIRE DE TERMES FINANCIERS

ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération du risque prévu par règlement afin de refléter le degré de risque lié aux éléments présentés à l'état combiné de la situation financière. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. Le calcul est défini dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Actuaire nommé par le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance en vertu des lois fédérales et provinciales en matière d'assurance.

ADHÉRENT

Personne qui participe à un régime d'assurance collective par l'entremise de son employeur, d'une association ou d'un groupe.

APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan de manière à minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et aux autres indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

ASSURÉ

Personne dont la vie ou la santé est assurée en vertu d'un contrat d'assurance. Voir aussi Adhérent.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment dans les domaines des assurances, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers ainsi que des valeurs mobilières.

BÉNÉFICIAIRE

Personne, autre que le preneur, désignée pour recevoir des prestations en vertu d'un contrat d'assurance ou de rentes.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Biens administrés ou gérés par une institution financière et dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres et les clients. Par conséquent, ces biens ne sont pas inscrits à l'état combiné de la situation financière de l'institution financière. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente, tandis que les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le

choix des placements et la prestation de conseils liés aux placements. Ces biens peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les biens administrés et sous gestion excluent l'incidence de la titrisation.

COMPOSANTE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

CONTRAT DE CHANGE À TERME

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus.

COUVERTURE

Opération réalisée dans le but de réduire ou de compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou plusieurs risques financiers. L'opération consiste à prendre une position exposée à des effets équivalents, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés à l'état combiné de la situation financière et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts dépréciés) à une valeur de réalisation estimative. La provision collective est établie pour les pertes attendues à l'égard du total des prêts non dépréciés, notamment dans un secteur d'activité, lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle.

ENTENTE DE RÉASSURANCE

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrat.

ENTITÉ AD HOC

Entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FILIALE

Société dont la Fédération des caisses Desjardins du Québec détient le contrôle.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Fonds constitué de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif. La gestion d'un tel fonds est assurée par un tiers qui doit, sur demande, racheter les parts à leur valeur liquidative (ou valeur de rachat).

FONDS DISTINCTS

Catégorie de fonds que proposent les compagnies d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties à l'acheteur, comme le remboursement du capital au décès. Les fonds distincts comportent une variété d'objectifs de placement et de catégories de titres.

GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Essentiellement, des engagements irrévocables d'une institution financière d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne pourrait respecter ses obligations financières envers des tiers.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Facilités de crédit offertes aux membres et aux clients sous forme de prêts et d'autres modes de financement figurant à l'état combiné de la situation financière ou sous forme de produits hors bilan, comme les garanties, les lettres de crédit et les prêts de valeurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques de taux d'intérêt, de change et d'autres indices financiers.

MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

OBLIGATIONS

Certificats de reconnaissance de dette en vertu desquels l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises, à l'exception des débentures. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Obligations non garanties dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné aux créances des déposants et de certains autres créanciers.

OPTION

Entente contractuelle qui accorde le droit (par opposition à obligation) de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance (prix d'exercice).

PART PERMANENTE

Titre de capital offert aux membres des caisses.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, constituée afin de garantir le paiement des prestations.

POINT DE BASE

Unité de mesure équivalant à un centième de point.

POLICE

Document écrit qui constate l'existence d'un contrat d'assurance ou de rentes et qui en énonce les stipulations et les conditions.

PRESTATION

Montant versé par un assureur en vertu d'une protection d'assurance vie, d'assurance salaire ou d'assurance accident-maladie. Selon le cas, la prestation est versée au preneur, à l'assuré ou au bénéficiaire de l'assurance. En ce qui concerne un régime de retraite, ce terme correspond aux droits qu'un participant a acquis en vertu de sa participation au régime.

PRÊTS DÉPRÉCIÉS

Prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, qui sont classés comme prêts dépréciés dès qu'une des situations suivantes se présente : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues ; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ; l'intérêt ou le capital est en retard depuis plus de 180 jours.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE CATÉGORIE ALT-A

Prêts accordés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard au niveau des revenus.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS À RISQUE

Prêts accordés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice.

PRIMES D'ASSURANCE

Paiements que le preneur est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ces paiements représentent le coût de son assurance et peuvent parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

PRIMES DE RENTES

Sommes que le preneur investit dans le but du service d'une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

PRIMES NETTES ACQUISES

En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PROVISION COLLECTIVE

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

Le Mouvement Desjardins passe d'abord en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes sur prêts attendues sur le portefeuille de prêts. Les provisions individuelles et la provision collective haussent la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

RATIO COMBINÉ

En assurance de dommages, coûts des sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

RÉGIME DE RETRAITE

Contrat en vertu duquel le participant bénéficie d'une prestation de retraite selon certaines conditions à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et le participant.

RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Régime de retraite qui garantit à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite, souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

RELATION DE COUVERTURE

Relation établie par la direction entre un élément couvert et un élément de couverture qui répond à toutes les conditions de la norme comptable portant sur le sujet émis par l'ICCA. Un élément de couverture (généralement un instrument dérivé) vise à compenser un risque identifié lié aux taux d'intérêt, aux devises et aux autres indices financiers auquel un élément couvert (généralement un actif ou un passif inscrit à l'état combiné de la situation financière) expose le Mouvement.

RÉSULTATS TECHNIQUES

En assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif, tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif, tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

RISTOURNE

Affectation des excédents en fonction du volume d'affaires réalisé par le membre avec sa caisse.

SINISTRALITÉ

En assurance de dommages, coûts des sinistres exprimés en pourcentage des primes nettes acquises. Les primes nettes acquises représentent les primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER

Prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés évoluant dans la même industrie.

SWAPS

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

TAUX DE MORBIDITÉ

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance santé que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

TAUX DE MORTALITÉ

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris les commissions payées ou reçues, les primes ou escomptes et les coûts de transaction.

TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS FINANCIERS

Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES
HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

TITRES HYPOTHÉCAIRES ADOSSÉS

Titres créés au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS
DU COMPTE DE RÉSULTAT

Ensemble des valeurs mobilières détenues à court terme à des fins d'arbitrage.

TITRES DE PLACEMENT

Ensemble des valeurs mobilières détenues dans le but de les conserver jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que le marché offre d'autres placements plus attrayants.

TITRISATION

Mécanisme par lequel des actifs financiers, par exemple des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés puis cédés à une fiducie.

LE SOMMET INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES 2012

À l'occasion de l'Année internationale des coopératives, proclamée par l'Organisation des Nations Unies, les décideurs et les personnes d'influence du milieu coopératif et mutualiste de tous les continents se donnent rendez-vous à Québec et à Lévis pour participer au Sommet international des coopératives, du 8 au 11 octobre 2012.

Sous le thème « L'étonnant pouvoir des coopératives », ce sommet vise à discuter de solutions pour favoriser le développement et la performance des coopératives et des mutuelles dans le monde.

LES COOPÉRATIVES, DES ACTEURS ÉCONOMIQUES INDISPENSABLES

À l'échelle mondiale, le mouvement coopératif :

- génère un chiffre d'affaires global de 1 100 G\$ US (selon les ventes réalisées en 2008 par les 300 principales coopératives du monde) ;
- regroupe quelque 800 millions de membres ;
- procure de l'emploi à plus de 100 millions de personnes, soit 20 % de plus que ne le font les multinationales ;
- représente le mode de subsistance de la moitié de la population mondiale ;
- constitue une puissance économique équivalant à la dixième économie mondiale.

La coopération constitue une solution concrète aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre époque. Sans renier ses origines, elle doit sortir de la ruralité ou des localités qui l'ont vue naître pour s'affirmer comme un modèle mondial. Dans ce contexte, elle pourrait se révéler le modèle d'affaires qui connaîtra vraisemblablement la croissance la plus rapide dans les années à venir.

LES HÔTES

LE MOUVEMENT DESJARDINS (WWW.DESJARDINS.COM)

Avec un actif de plus de 190,1 G\$ CA, le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif du Canada. Il offre une gamme complète de produits et services financiers à quelque 5,6 millions de membres. Desjardins emploie 44 645 personnes et compte sur l'engagement de près de 5 366 dirigeants élus.

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (WWW.ACI.COOP)

L'Alliance coopérative internationale (ACI) est une association indépendante et non gouvernementale qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Fondée à Londres en 1895, l'ACI compte 265 organisations membres réparties dans 96 pays qui exercent leurs activités dans tous les secteurs de l'économie.

L'UNIVERSITÉ SAINT MARY'S (WWW.SMU.CA)

Saint Mary's est l'université la plus ancienne au Canada. Elle abrite la Sobey School of Business, prestigieuse école de commerce qui offre l'unique programme international de maîtrise en gestion de coopératives et de *credit unions*. Cette université héberge également le Centre of Excellence in Accounting and Reporting for Co-operatives (centre d'excellence en comptabilité des coopératives).

LES GRANDS THÈMES

1. LA PLACE DES COOPÉRATIVES ET DES MUTUELLES DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Quelle place les coopératives et mutuelles occupent-elles actuellement sur l'échiquier économique mondial ? Quel rôle devraient-elles y jouer ?

2. LA PERFORMANCE DU MODÈLE D'AFFAIRES COOPÉRATIF ET MUTUALISTE

Comment concilier productivité et rentabilité avec le respect des valeurs coopératives ? Quels sont les leviers de croissance dont disposent les coopératives et mutuelles pour se développer davantage ?

3. L'ÉVOLUTION DU MODÈLE

Comment inciter les membres à utiliser les services de leur coopérative et à participer à la vie associative malgré leur intérêt pour certains produits et services concurrents ? Comment demeurer agile et novateur dans des marchés en perpétuelle évolution ?

4. L'INFLUENCE SOCIOPOLITIQUE MONDIALE

Comment les coopératives peuvent-elles accroître leur notoriété et exercer leur juste part d'influence dans la prise de décisions sociopolitiques ? Comment la nature participative de leur gouvernance peut-elle influencer les autres types d'entreprises et constituer un modèle de leadership à partager ?



QUÉBEC SOMMET
2012 INTERNATIONAL
DES COOPÉRATIVES

COOPMOI : LE PASSÉ EST GARANT DE L'AVENIR

À peine avait-il fondé la Caisse populaire de Lévis, le 6 décembre 1900, qu'Alphonse Desjardins y introduisait « l'épargne du sou », qui donnera naissance aux premières caisses scolaires sept ans plus tard.

C'est dire que, depuis toujours, l'éducation à l'épargne et à une gestion responsable de son argent est une préoccupation solidement ancrée au sein du Mouvement Desjardins.

Fidèle à l'esprit d'Alphonse Desjardins, le nouveau programme Coopmoi, lancé au printemps de 2011, se veut le fer de lance de la distinction coopérative de Desjardins. Ce programme d'éducation et de coopération vient appuyer sa vision d'une prospérité durable.

Grâce à ses quatre leviers d'action, Coopmoi apporte soutien et formation à l'heure où de plus en plus de gens se sentent dépassés par les grands événements financiers et les problèmes économiques.

Avec Coopmoi, Desjardins se propose de devenir, à terme, le chef de file canadien en matière de coopération et d'éducation financière.